This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

154. a. 15.

DIX ANS

DE L'HISTOIRE

D'ANGLETERRE

V

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

DIX ANS
DE L'HISTOIRE
D'ANGLETERRE

PAR

LOUIS BLANC

V

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
RUE AUBER 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1880

Droits de reproduction et de traduction réservés.

DIX ANS

DE

L'HISTOIRE D'ANGLETERRE

ANNÉE 1865.

I.

EFFET PRODUIT EN ANGLETERRE PAR L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE.

3 janvier.

Voulant bien interroger, bien examiner et tout lire, j'ai tardé quelque peu à constater l'effet produit en Angleterre par l'encyclique du 8 décembre. Mais, grâce à Dieu, me voici affranchi de la crainte d'aborder légèrement un sujet grave, et je puis dire en conscience que l'impression dont j'ai à parler se compose de deux sentiments, l'un de stupeur, l'autre de joie : de stupeur, parce que le dernier manifeste de la cour de Rome est regardé comme un acte de folie; de joie, parce qu'il est regardé comme un acte de suicide.

SUICIDE est l'expression même dont se sert le *Spec-*

tator; FOLIE est le mot dont se sert la *Saturday Review*, en y ajoutant, avec dédain, l'épithète de « pathétique ».

Ne soyez donc pas surpris si aucun sentiment de révérence n'est venu adoucir la forme des commentaires que l'encyclique a provoqués de la part de la presse anglaise, et si ces commentaires ne portent pas la moindre trace d'indignation. C'est par un sourire où l'ironie se mêle à la pitié que l'Angleterre protestante répond aux commentaires séniles du Vatican.

Dans l'irrespectueuse crudité de son bon sens, la *Saturday Review* compare la papauté à une beauté d'autrefois qui se croit toujours jeune. Le souverain pontife, se fiant à l'efficacité de certaines grandes phrases latines bien laides, rappelle aux écrivains spirituellement cyniques de cet amer recueil mistress Partington passant sa vie à manier son torchon.

L'*Examiner* ne le prend pas sur un ton moins irrévérencieux. Les sentiments du pape lui paraissent ressembler à ceux de l'araignée de Swift, qui, à l'aspect du balai qui menaçait sa toile, s'imagina que le ciel et la terre allaient s'abîmer ensemble dans quelque effroyable convulsion. « Le pape, dit ce journal, n'est pas de la famille du cygne. Son cri de mort n'est pas un chant, c'est une malédiction. Sa consolation dernière consiste à damner les neuf dixièmes du genre humain. »

De son côté, l'*Economist* dénonce dans l'encyclique du 8 décembre « la plus faible et la plus sotte production qu'ait jamais mise au jour le plus faillible de tous les pouvoirs ». « Le pape, suivant l'*Economist*, agit comme un homme qui combattrait ou affecterait d'ignorer la loi de la gravitation et celle du système planétaire. »

Je pourrais multiplier les citations : celles-ci suffiront pour vous donner une idée de l'accueil fait ici au manifeste pontifical.

Il va sans dire que l'Angleterre triomphe de chacune des malédictions qu'il renferme; et cela au point de vue politique d'abord, puisque chacune de ces malédictions tend à enlever un appui au trône de saint Pierre.

Parmi les gouvernements catholiques, en est-il un seul que, dans l'encyclique, le pape ne semble prendre à tâche de s'aliéner? Ne jette-il pas le gant :

A l'Autriche, au sujet du Concordat;

A la Belgique, au sujet de la loi de main-morte;

A l'Italie, en opposant ce qu'il définit les souverains *de droit* à ce qu'il appelle les souverains *de fait;*

A l'Espagne, en flétrissant la saisie des biens ecclésiastiques;

A ceux des cantons suisses qui sont catholiques, en criant anathème au principe républicain;

A la France, en proclamant le suffrage universel hérétique;

A tous les pouvoirs temporels, enfin, en déclarant l'Église non seulement indépendante de l'État, mais, jusque dans les choses séculières, supérieure à lui?

Ainsi se révèle le sens que le pape attache à l'idée de son pouvoir temporel : il entend par là l'absorption de tous les pouvoirs temporels dans le sien!

En 1832, sous le règne de Louis-Philippe, dans le procès intenté aux saint-simoniens, l'avocat général disait : « Une religion ne s'occupe que des objets de l'ordre spirituel; tout ce qui aborde les intérêts temporels n'est pas religion. Or les saint-simoniens ne s'occupent pas moins de l'ordre temporel que de l'ordre spirituel; donc, ils ne sont pas une religion. »

Un des accusés repoussa cette doctrine au nom de l'École. Il affirma qu'il était de l'essence d'une religion d'embrasser les intérêts temporels, matériels et politiques. Il cita l'antique religion des Hindous, celle des Égyptiens, celle des Guèbres, celle des Hébreux, celle des Druides,

celle des contrées où domine le grand Lama, celles que reconnaissent, encore aujourd'hui, les populations qui pullulent dans la Chine et le Japon; il nomma l'autocratie russe; il mentionna l'islamisme, et il conclut par cette assertion formelle, qu'il était dans la nature des religions, de « régler les relations de peuple à peuple, de sexe à sexe, de caste à caste, d'individu à individu ».

L'homme qui parlait de la sorte était M. Michel Chevalier. J'ignore jusqu'à quel point ses opinions d'alors sont ses opinions d'aujourd'hui. En tout cas, cette justice lui est due, qu'il ne revendiquait le droit d'omnipotence que pour le compte du saint-simonisme. Quant au catholicisme, attendu que l'Europe n'en est plus à redouter les ravages des Vandales, des Suèves, des Alains, des Hérules, des Huns, et qu'un saint Léon n'est plus nécessaire contre Attila, le fléau de Dieu, M. Michel Chevalier n'hésitait pas à proclamer la déchéance de Rome; il reconnaissait combien, de nos jours, il serait ridicule au souverain pontife de vouloir faire courber devant sa tiare le front des potentats, et, comme symbole de la décadence du catholicisme, il montrait une toile verte qui recouvrait le tableau du Christ, placé derrière le président.

Quoi qu'il en soit, la prétention qu'en 1832 M. Michel Chevalier trouvait ridicule, est précisément celle que le pape affiche en l'an de grâce 1864, dans une encyclique datée, non pas de la naissance du Christ, mais de la mise en lumière du dogme de l'Immaculée Conception! Que faut-il de plus pour expliquer le sentiment que ce manifeste, désormais fameux dans l'histoire des aberrations humaines, inspire à l'Angleterre protestante?

Et ce n'est pas au point de vue politique seulement que l'erreur commise par le saint-siège est monstrueuse; c'est aussi, c'est surtout au point de vue intellectuel et moral.

Il est clair que la papauté ne pouvait espérer de gou-

verner moralement le monde qu'à la condition de comprendre ses tendances et ses aspirations, de s'adapter à ses besoins, de se conformer à son mouvement, de parler sa langue. En disant bien haut qu'elle ne peut ni ne veut rien faire de tout cela, elle abdique. L'Angleterre protestante s'en réjouit; elle est dans son droit. Elle sait que la science ne saurait être tuée par une bulle d'excommunication; elle sait que la liberté de discussion et la liberté de conscience sont à l'épreuve des foudres de Rome; et, dès lors, elle ne saurait voir qu'avec satisfaction le pape mettre gratuitement contre lui tous ceux — le nombre en est grand, Dieu merci! — qui sont prêts à prendre leur parti de l'hérésie, si l'on n'est orthodoxe qu'à la condition de sacrifier à l'autel de l'intolérance et de la tyrannie.

Chose étrange, que le pape ne se soit pas aperçu que, par l'Encyclique, il rétrécissait outre mesure son domaine! Si j'avais à définir ce document extraordinaire, je demanderais la permission d'employer un néologisme' je le définirais la *décatholicisation de la papauté*.

C'est sous cet aspect qu'on le juge en Angleterre, et l'on en ressent une satisfaction d'autant plus vive, que le catholicisme n'était pas sans faire des progrès de ce côté du détroit. Il n'y a pas longtemps, le cardinal Wiseman nous apprenait que l'Église catholique comptait aujourd'hui, en Angleterre, trois fois plus de prêtres qu'en 1830 et dix fois plus de couvents. Ai-je besoin de rappeler comment naquit et avec quelle rapidité se développa, à l'ombre de la tolérance protestante, la secte des *puseystes*, avant-garde de cette armée de déserteurs, entraînée, depuis, vers Rome par le docteur Newman? Au moment même où je vous écris, le révérend Joseph Leycester Lyne, qui se décore du nom de frère Ignace, n'épargne rien pour remettre en vogue la vie monastique, et ses efforts, dont on a commencé par se moquer, n'ont pas été tellement vains, qu'on n'ait fini par s'en indigner.

Eh bien, ou je me trompe fort, ou l'encyclique coupera court à ce mouvement néocatholique, du moins en ce qui concerne ceux dont l'*Home and Foreign Review* représentait naguère les tendances, ceux qui, selon la remarque du *Spectator*, croyaient pouvoir, à l'exemple de M. de Montalembert en France et du docteur Dollinger en Allemagne, réconcilier la papauté avec le XIXe siècle, le catholicisme avec la science, la religion universelle avec le progrès.

Adieu ce grand rêve! Les hommes qui s'y complaisaient viennent de recevoir un coup dont ils ne se relèveront pas. A eux de prendre le deuil; car l'encyclique du 8 décembre ruine irrévocablement leurs espérances, fait justice de leurs illusions, et renverse le pont qu'avec tant de peine ils s'étudiaient à construire entre le Vatican et le monde moderne. Plus de milieu : les voilà placés dans la cruelle alternative, ou de se traîner à la suite de la papauté jusqu'à l'absurde, jusqu'à l'abîme, ou de renoncer avec une résignation abjecte à tout ce qu'ils avaient jusqu'à ce jour estimé être bon, raisonnable et vrai. Il faut, ou qu'ils cessent en quelque sorte d'être des hommes, ou qu'ils deviennent des hérétiques.

Et maintenant, combien vont se détourner de Rome qui auraient consenti à lui donner une partie d'eux-mêmes, mais qui n'avaient jamais entendu se donner à elle tout entiers! Sous ce rapport, l'encyclique — bien contrairement à son but — se trouve être la charte d'affranchissement des consciences.

Quelle bonne fortune et, peut-être aussi, quelle leçon pour l'Angleterre protestante! Je dis leçon, parce que le protestantisme, à son tour, doit se souvenir qu'il y a danger à faire divorce avec la liberté de la raison, à laquelle j'appliquerais volontiers le mot de Théodore de Bèze parlant de la Réformation : « C'est une enclume qui usera bien des marteaux. »

II.

SERVICES RENDUS AU CATHOLICISME ANGLAIS PAR LE PRINCIPE DE LIBERTÉ QUE LE PAPE EXCOMMUNIE.

I

1 janvier.

Quand on vit en Angleterre, on ne saurait lire l'encyclique du 8 décembre sans éprouver ce genre d'émotion que cause le spectale d'une monstrueuse ingratitude.

Quels services, en effet, n'a pas rendus au catholicisme en Angleterre ce principe de liberté que le pape excommunie? Pour en apprécier l'étendue, il suffit de comparer ce qu'était la condition des catholiques autrefois avec ce qu'elle est aujourd'hui.

Qu'on se reporte au règne d'Élisabeth. Un des premiers actes de ce règne avait été d'exiger de tous les sujets anglais, sans distinction, le serment de suprématie; et cette loi avait été sanctionnée par des peines sévères : par la prison et la confiscation des biens, pour un premier refus, et, pour un second, par la peine de mort! Les suites répondirent à ce commencement. Un statut du Parlement, en 1581, prescrivit à tous les sujets anglais de pratiquer le même culte que leur souveraine; les catholiques furent forcés, non seulement de renoncer aux rites de leur foi, mais de s'agenouiller devant un dieu qui n'était point le leur. Entendre la messe fut un crime; la dire, un crime plus grand encore. Un an de prison et cent marcs d'argent était le châtiment du premier; un an de prison et deux cents marcs d'argent était le châtiment

du second. Déjà, en 1571, le Parlement avait déclaré que quiconque publierait des « bulles, absolutions ou autres rescrits du pape, ou réconcilierait en vertu d'iceux quelques personnes à l'Église de Rome, serait coupable de haute trahison, ainsi que les personnes réconciliées ». En même temps, des peines sévères avaient été prononcées contre quiconque importerait crucifix, chapelets, reliques; et il avait été ordonné à tous les individus d'un certain âge de se conformer au culte établi, de recevoir la communion sous les deux espèces.

Mesures violentes et iniques, sans nul doute! législation barbare! Mais qu'on ne l'oublie pas : Élisabeth avait été précédée sur le trône par Marie *la Catholique*, Marie *la Sanguinaire;* les protestants s'étaient vus en butte à la plus sauvage des persécutions; et le sort de Latimer, de Ridley, de Cranmer brûlés vifs, leur disait assez ce que leur réservait le catholicisme victorieux. C'était, d'ailleurs, l'époque où, partout en Europe, les ennemis de la Réformation la poursuivaient, l'épée, le poignard ou la torche à la main; c'était l'époque où Philippe II, en Espagne, soufflait à l'Inquisition ses froides fureurs; où son féroce lieutenant, le duc d'Albe, établissait dans les Pays-Bas le *Conseil des troubles*, qu'on nomma de son vrai nom, quand on l'appela *Conseil de sang;* c'était l'époque où eut lieu, en France, le grand assassinat de la Saint-Barthélemy. Le protestantisme se croyait en état de légitime défense.

Et certes, s'il avait jamais pu douter de ce que ses adversaires étaient capables d'oser contre lui, il aurait été cruellement détrompé, lorsque, en 1605, sous Jacques Ier, certains catholiques tramèrent cette horrible *Conspiration des poudres*, qui avait, comme on sait, pour objet de faire sauter, par l'explosion d'une mine placée sous le palais de Westminster, le roi et le Parlement. Jamais vengeance plus infernale n'avait été rêvée par des cerveaux

en délire. Et ce qui ajoutait à l'odieux du complot, c'est qu'il n'avait sa source, ni dans le fanatisme que produit l'abrutissement de l'extrême ignorance, ni dans la vénalité de l'extrême misère. A l'exception de Keyes et de Bates, l'un et l'autre domestiques de Catesby, tous les conspirateurs étaient des « gentlemen »; presque tous, ils joignaient à une éducation soignée, à un esprit cultivé, à une fortune indépendante, un caractère jusqu'alors réputé irréprochable!

Il est beau, que dis-je! il est d'une saine politique de demander la liberté, même pour ceux qui ne veulent pas de la liberté; de prêcher la tolérance, même en faveur de ceux qu'on sait intolérants; d'invoquer la raison, même au profit de ceux qui se révoltent stupidement contre elle. Mais, pour comprendre ce qu'une semblable politique a d'efficace, il faut une élévation de sentiments et une profondeur d'intelligence qui sont le lot d'un bien petit nombre d'hommes.

Il est tout simple, hélas! que, lorsqu'ils la recommandent, ils se trouvent avoir contre eux une foule de convictions peu éclairées mais sincères, et dont l'opiniâtreté est d'autant plus difficile à vaincre, qu'elle s'appuie sur des apparences de bon sens, et prend un faux air, non seulement de sagesse pratique, mais d'équité : « Ne donnons pas des armes pour nous faire battre » est un argument si spécieux! Et c'est une doctrine si commode pour les préjugés et les passions de parti, que celle qui consiste à croire qu'on sert son principe en le frappant dans la personne d'un adversaire!

Ainsi s'explique la longue résistance opposée en Angleterre à l'émancipation des catholiques, alors qu'elle était réclamée avec un zèle infatigable et une généreuse éloquence par des hommes tels que sir George Saville, Fox, Grattan, Brougham, Canning, lord Grenville, le marquis de Wellesley, et tant d'autres. Mais l'Angleterre protes-

tante, grâce à Dieu, ne se vante pas de rester immobile au milieu du monde en mouvement.

Aussi me sera-t-il facile de prouver ce que j'ai dit au commencement de cette lettre, savoir : que les catholiques d'Angleterre ne sauraient, sans ingratitude et sans folie, se dispenser de bénir ce principe de liberté, contre lequel cependant le souverain pontife, leur chef, vient de lancer un si solennel anathème.

II

J'ai rappelé quelle avait été, en Angleterre, la condition des catholiques jusqu'en 1829, date de leur émancipation. Leur condition, quelle est-elle aujourd'hui, sous l'empire des principes si violemment condamnés par l'encyclique du 8 décembre? Voilà ce qu'il n'est pas sans intérêt de bien constater, dans les circonstances actuelles. Voyons d'abord quel était, par rapport à eux, l'état des choses avant 1829.

Entrer au Parlement, occuper un emploi, exercer une dignité, ils ne le pouvaient qu'après s'être soumis à prêter le *serment de suprématie*, lequel consistait à reconnaître, dans le roi d'Angleterre, le chef de toute l'Église britannique. Or, comme un pareil serment était incompatible avec cette croyance des catholiques, que l'Église est une, universelle, que son âme est à Rome et que son chef est le pape, il en résultait pour eux l'alternative, ou d'abdiquer leur foi, ou d'être privés des avantages garantis par la Constitution au reste des citoyens.

Qu'arriva-t-il? Pendant longtemps, entre O'Connell, Sheil, leurs partisans, d'une part, et les protestants d'autre part, la question avait été de savoir si l'émancipation des catholiques serait conditionnelle ou inconditionnelle. « Donnez-nous des garanties! criaient les

protestants. — Non, non, pas de garanties! » répondaient les catholiques.

Aux élections générales de 1826, la cause de l'émancipation perdit du terrain. Mais bientôt la mort du duc d'York, celle de lord Liverpool, l'élévation de Canning au pouvoir, le déclin qui se manifestait dans la santé de George IV, les opinions « proromanistes » de l'héritier présomptif de la couronne, le progrès de jour en jour plus marqué des idées de tolérance, tout sembla concourir à précipiter le dénouement.

Dès 1820, Grattan, ce grand lutteur, avait disparu de la scène du monde; mais il avait été dignement remplacé dans les rangs par son compatriote Plunket, homme d'une rare éloquence. Canning mourut à son tour en 1827, et les espérances des catholiques, exaltées par son administration, seraient, encore une fois, tombées dans le domaine des illusions décevantes, s'il n'y avait eu quelque chose d'irrésistible dans la logique du protestantisme. En réalité, le mouvement qui poussait l'Angleterre protestante dans les voies de la liberté religieuse avait acquis tant de puissance, qu'il enveloppa, qu'il entraîna même sir Robert Peel, même le duc de Wellington.

George IV ne parlait que de se retirer en Hanovre, si l'on faisait violence à ses convictions; mais cette volonté d'airain qui avait caractérisé George III, et contre laquelle, en 1801, l'ascendant de Pitt était venu se briser, son fils était loin de la posséder. Il résista néanmoins autant qu'il était en lui, et jusqu'au dernier moment. Les mémoires posthumes de sir Robert Peel donnent de vivants détails sur la pression morale que les ministres eurent à subir, dans ces heures décisives, et sur celle que, de leur côté, ils firent subir au roi. La cause de l'émancipation triompha. Le bill qui la consacrait fut voté le 5 mars 1829, dans la Chambre des communes, à la majorité de 188 voix,

et, le 2 avril suivant, il obtint une majorité de 104 voix à la Chambre des lords, après avoir été combattu sans le moindre succès par l'archevêque de Canterbury, les archevêques d'York et d'Armagh, les évêques de Durham et de Londres, et quelques pairs laïques, à la tête desquels figura, cela va sans dire, l'intraitable lord Eldon.

Il était naturel assurément qu'O'Connell, Sheil et le parti qu'ils représentaient se félicitassent d'avoir réussi là où Fox et Grattan avaient succombé; mais ils firent plus, ils poussèrent l'orgueil de la victoire jusqu'à affirmer que l'émancipation conquise était sans conditions. La vérité est, au contraire, que des conditions avaient été stipulées par les uns et acceptées par les autres. Les catholiques s engageaient : 1° à ne pas user de leurs nouveaux pouvoirs législatifs au détriment de l'Église établie; 2° à ne reconnaître la juridiction spirituelle ou ecclésiastique d'aucun prince étranger.

Ce fut contre cet engagement, formulé dans le bill des serments (*the Oaths Bill*), que les catholiques, au mois de juin 1857, protestèrent par l'organe de M. Deasy. M. Deasy proposa qu'aux mots « juridiction *spirituelle* ou *ecclésiastique* », on substituât ceux-ci : « juridiction *temporelle* ou *civile* ». Nul doute que cette substitution ne fût beaucoup plus en harmonie avec le fait. « Est-il vrai, oui ou non, demanda M. Rœbuck, qu'en fait, le pape n'est point sans exercer un pouvoir *spirituel* en Angleterre? Pourquoi donc forcer d'honnêtes gens à affirmer, sous forme de serment, le contraire de ce qu'ils savent être la vérité? » Mais là n'était point la vraie question. Que le serment soit en principe une atteinte aux franchises de l'esprit, un emprisonnement de la conscience humaine, et qu'en tout cas les formules de serment dussent être rédigées de manière à ne mettre à la torture les opinions religieuses de personne, il n'était pas, je pense, dans la Chambre des communes, un seul

protestant libéral et éclairé qui ne fût de cet avis. Et cependant, une barrière inexpugnable fut alors opposée au vœu exprimé par M. Deasy. D'où vint cette résistance? Pourquoi une demande raisonnable, faite avec calme et convenance, ne put-elle réunir en sa faveur que 83 suffrage sur 373?

Ah! c'est que les habitudes envahissantes de Rome étaient présentes à tous les esprits; c'est qu'on n'était pas encore revenu de l'émotion produite en Angleterre par l'*agression papale* de 1850.

Des écrivains catholiques ont eu soin, pour masquer la signification de cette tentative du saint-siège, d'en dénaturer l'histoire par l'omission des circonstances qui lui assignent son véritable caractère. Il faut montrer les choses dans leur vrai jour.

Jusqu'en 1850, la surintendance de l'Église de Rome en Angleterre avait été confiée à huit vicaires apostoliques. Mais, au mois de septembre 1850, le pape Pie IX, considérant « que, chaque jour, on voyait disparaître quelqu'un des obstacles qui s'opposaient à la diffusion de la foi catholique, » imagina « d'établir dans ce royaume la forme ordinaire du gouvernement épiscopal ». En conséquence, un bref parut, qui divisait le pays en un siège métropolitain et douze sièges épiscopaux. Les prélats désignés par le souverain pontife étaient autorisés à prendre les titres d'archevêques et évêques de telle ou telle province, de tel ou tel diocèse du Royaume-Uni. Le cardinal Wiseman, par exemple, était nommé archevêque de Westminster.

Quant au but de ce changement, le bref n'en faisait pas mystère; ce but était « le bien-être et l'avancement du catholicisme en Angleterre ».

Quelle tempête ce fut! Quoi! la papauté profitait de la atitude même donnée aux catholiques contre ceux qui la leur avaient donnée! quoi! on parlait déjà des descen-

dants des puritains comme d'hommes courbés sous le joug de la hiérarchie romaine ! Et l'on allait avoir, pour notifier au monde la prise de possession du peuple anglais par le pape, dans la capitale même du protestantisme, un archevêque de Westminster !

J'étais à Londres, et je n'oublierai jamais de quel déchaînement je fus témoin. Non, depuis le complot papiste, il n'y avait eu pareille explosion de colère. Tout s'embrasa ; le grand cri historique : *No popery !* éveilla tous les échos de Londres.

Dans la soirée du 5 novembre, Londres fut illuminé par des feux de joie tels qu'on n'en avait jamais allumé de semblables. La cérémonie commémorative du *gunpowder plot* — cette farce que n'oseront bientôt plus jouer les enfants de carrefour — se trouva soudain remise en honneur, et la grotesque image de Guy Fawkes fut traînée par la ville avec d'étranges transports. On brûla le cardinal Wiseman en effigie. On brûla en effigie le pape. Lord John Russell mit, pour ainsi dire, à l'émotion publique l'estampille ministérielle, en écrivant à l'évêque de Durham une lettre destinée à devenir publique, et dans laquelle il dénonçait comme un acte *insolent et insidieux* ce qu'il appelait, avec l'Angleterre protestante tout entière, l'*agression papale*.

A ces violentes attaques, que répondit le cardinal Wiseman ? Il répondit : « Nous n'avons en rien violé la loi. » Littéralement parlant, il disait vrai. L'acte d'émancipation de 1829 avait bien défendu aux catholiques de prendre les titres des sièges déjà occupés par des évêques de l'Église établie, mais il s'était borné là. Et le cardinal Wiseman de triompher de cette lacune, comme si la question stricte de légalité était ici le point important ! Eh ! n'avait-il pas dit lui-même : « Nous gouvernons et nous continuerons de gouverner les comtés de Middlesex, d'Hertford et d'Essex » ? Ce qui agitait la conscience pu-

blique, c'était l'énormité des prétentions affichées, et non la violation de tel ou tel article de loi. Les protestants comprenaient fort bien qu'en cette affaire la *lettre* n'était rien, que l'*esprit* était tout. A leurs yeux, la légalité du moyen disparaissait derrière l'hostilité du but, avouée avec arrogance. Par l'Acte d'émancipation, on avait entendu donner aux catholiques une liberté tranquille, modeste, la liberté du chez soi, et voilà que cette liberté s'armait pour la conquête! Un bill fut voté par les deux Chambres, et sanctionné, au mois de juillet 1851, par la reine.

Il déclarait illégale la tentative d'établir, sous prétexte d'autorisation du saint-siège, des provinces ecclésiastiques, diocèses ou décanats. Pour empêcher qu'il ne fût pris de pareils titres par des personnes autres que celles qui avaient été placées par la loi à la tête d'un archevêché, évêché ou décanat, il frappait de nullité les brefs, rescrits ou lettres apostoliques autorisant l'usurpation de ces titres, et condamnait les contrevenants à cent livres d'amende. Étaient, en outre, invalidées toutes donations faites aux évêques catholiques en vertu de leur titre.

L'application de cet acte fut-elle poursuivie? Non. Les idées de tolérance ont fait tant de progrès dans ce pays, que, l'opinion une fois apaisée, on laissa les évêques catholiques se parer tout à leur aise des titres qui leur avaient été conférés par le pape.

Avant de finir, je tiens à constater que le bill de 1851 ne mérite pas le genre de reproches que M. Jules Simon, je crois, a cru, dans une certaine circonstance, pouvoir lui adresser. Ce bill n'avait en aucune façon pour objet de « défendre aux catholiques d'avoir des évêques et de reconnaître l'autorité spirituelle du pape », encore moins « de leur défendre d'être catholiques » et « de leur ôter la liberté de conscience ». L'Angleterre protestante voulut ramasser le gant qu'on lui jetait, rien de plus. Elle voulut protester bien haut, et par la voix de ses représen-

tants, contre la prétention de la traiter comme un pays conquis dont on règle le partage. La sensation que lui causa le bref du 20 septembre 1850 et le bill qui servit de réponse à ce bref, signifiaient tout simplement : « Vous demandez à être libres ; soit. Mais il est une liberté que nous ne vous accorderons pas : la liberté d'être les maîtres ! »

III.

QUAND LE RENARD PRÊCHE, PRENEZ GARDE A VOS POULES!

17 janvier.

Une étrange aventure vient d'avoir lieu ici dans le quartier de Brompton. L'histoire est digne de vous être racontée ; d'autant que le fait a, tout d'abord, causé dans Londres une sensation qui, depuis, n'a fait que devenir de jour en jour plus vive.

Il y a quelques années, on vit paraître aux environs de King-William street et se promener le long du Strand des hommes vêtus d'une robe, portant sur la tête un chapeau d'une forme particulière et marchant pieds nus. C'étaient des Anglais, prêtres ou non prêtres, qui, à l'instar de ce frère Ignace que j'ai eu l'honneur de présenter à mes lecteurs, s'étaient mis à jouer aux moines. Mais ils n'appartenaient pas eux, comme frère Ignace, à l'ordre des bénédictins. La congrégation qu'ils essayaient d'introduire et de faire fleurir en Angleterre était celle qui fut fondée à Rome, en 1550, par Philippe Néri, et qui, connue d'abord sous le nom de *Confrérie de la Trinité*, fut importée en France, vers 1611, par P. de Bérulle sous le nom d'*Oratoire de Jésus*.

Qu'il y ait, dans des maisons fermées à tous les regards et dont le pouvoir civil ne franchit pas le seuil, des congrégations d'hommes liés par serment à la pratique du célibat, vivant d'une vie aussi étrangère aux devoirs de la société qu'aux prescriptions de la nature et cultivant dans l'ombre la plante vénéneuse du fanatisme, voilà ce qui a été depuis longtemps interdit en Angleterre par la loi, et voilà ce que n'a point permis même l'acte d'émancipation des catholiques. Mais le protestantisme anglais d'aujourd'hui n'est plus, grâce à Dieu, ce qu'il était au temps d'Élisabeth, ou sous le protectorat de Cromwell, ou sous le règne de George III, ou enfin sous le règne de George IV. Le respect de la liberté de conscience et de la liberté individuelle est un sentiment qui se trouve avoir ici acquis tant de force, qu'on y laisse volontiers sommeiller toute loi marquée au coin de la contrainte. Les oratoriens du Strand purent donc procéder tout à leur aise à l'exhibition de leurs personnes, sans courir d'autre danger que celui d'être montrés au doigt par les gavroches du lieu.

A l'heure qu'il est, c'est dans le quartier de Brompton, riant asile des lorettes et des jolies femmes déclassées de Londres, que les « frères » ont établi leur pénates, afin, je le suppose, d'avoir le plus de pécheresses possible à convertir.

De fait, ce qui semble les caractériser, c'est une insatiable passion de prosélytisme, et, s'il faut en croire des rapports qu'on dit fidèles, les habitants de Brompton regardent ces saints personnages — je me sers d'une expression du *Daily Telegraph*, journal quelque peu profane, — comme autant de chats catholiques à l'affût de souris protestantes.

Ce n'était pas précisément dans ce but que l'institut de la *confrérie de la Trinité* avait été fondé. Donner des secours aux pèlerins, instruire la jeunesse, élever des clercs pour l'Église et prêcher la parole de Dieu, telle

était la mission terrestre assignée aux oratoriens par leurs fondateurs, soit d'Italie, soit de France, et l'histoire ne nous apprend pas que Malebranche et Massillon aient passé leur temps à guetter des souris quelconques. Mais que voulez-vous que fassent des oratoriens en plein pays protestant, sinon cela?

Voici ce qui en est advenu :

Vivait dans le quartier où les sectateurs saxons de Philippe Néri ont transporté leurs dieux lares... pardon! je crois que je m'exprime comme un païen... une certaine mistress Dermot. Cette femme est très respectable, au dire du révérend Frédérik Blunt; elle aime ses enfants; elle pourvoit à leurs besoins, au moyen d'une petite pension que lui fait la charitable comtesse de Durham et d'un ravail assidu. Mais ce révérend Frédérik Blunt est un protestant fieffé, d'où il résulte que nos oratoriens insistent pour qu'on ne croie pas un seul mot de ce qu'il dit; et, quant à mistress Dermot, elle ose être protestante, elle est veuve d'un mari catholique et mère d'une fille élevée dans le catholicisme, d'où il résulte que nos oratoriens la tiennent pour une femme exécrable. Partant de là, ils ont cru faire œuvre pie en arrachant la fille à sa mère.

La chose était d'autant plus urgente, que la jeune personne, qui est jolie et n'a que seize ans, avait donné des signes d'hésitation religieuse; elle était allée jusqu'à dire que les « frères » lui inspiraient une sorte de terreur; que, lorsqu'elle en apercevait un dans la rue, elle cherchait à le fuir, de peur d'être questionnée.

Un beau jour, elle disparut.

Déjà, à une époque où elle était incontestablement mineure, le « frère » Bowden, chez qui la piété n'a pas attendu le nombre des années — car il est jeune, lui aussi, — avait très vivement engagé la petite Eliza à déserter le foyer maternel, poussant ainsi le zèle jusqu'à la soif du

martyre, attendu que le fait d'enlèvement d'une mineure est prévu et puni par la loi.

La mère, ne sachant pas ce que sa fille était devenue, fut, comme bien vous pensez, saisie d'une grande inquiétude. L'instinct maternel lui fit deviner que le jeune « frère » Bowden était pour quelque chose dans la disparition d'Eliza, et elle l'alla trouver pour lui demander des renseignements. Celui-ci, pour toute réponse, lui conseilla de se mettre l'esprit en repos, et, surtout, de ne pas ébruiter l'affaire, la prévenant que, dans le cas contraire, la jeune fille « serait envoyée à l'étranger ». La réponse n'était ni satisfaisante ni rassurante. Mistress Dermot dut recourir à la protection d'un magistrat. Elle s'adressa à M. Selfe (tribunal de police de Westminster). M. Selfe écrivit au frère Bowden, duquel il reçut le lendemain une lettre nommant le lieu où la jeune fille avait été conduite, et donnant comme motif de son enlèvement la nécessité de la soustraire aux influences pernicieuses dont elle était entourée sous le toit de sa mère. A quelque temps de là, le magistrat vit arriver chez lui le frère Bowden. Explications verbales. Le saint homme exposa au gardien de la loi que la jeune fille était faible d'esprit; qu'il était à craindre qu'elle ne s'adonnât au vice, et qu'en conséquence on avait jugé indispensable de la mettre dans une maison destinée aux *incorrigibles*. Déclarer qu'une fille à peine âgée de seize ans est *incorrigible*, c'est un peu se hâter. Quoi qu'il en soit, M. Selfe, qui, paraît-il, a une confiance sans bornes dans le bon cœur et le jugement de sa femme, la chargea d'aller voir l'incorrigible, et, sur le rapport de cette sage matrone, pensa qu'on pouvait laisser les choses suivre leur cours.

Malheureusement, sur le chapitre de la liberté individuelle violée et du foyer domestique envahi, les Anglais n'entendent pas raillerie. Le public, mis au courant par

quelques organes de la presse, s'avisa de trouver mauvais que, sans le consentement et à l'insu de sa mère, une jeune fille fût conduite par un jeune homme dans un asile mystérieux, le tout pour la plus grande gloire des oratoriens de Brompton. Les esprits soupçonneux se mirent en campagne. On découvrit en cette affaire toute sorte de côtés louches. Bref, la question prit des proportions telles, que ce pauvre M. Selfe commença à se mordre les doigts de n'avoir pas été plus sévère.

Des éclaircissements devenaient nécessaires. Le frère Dalgairns entreprit la défense de son jeune et pieux collègue, dans une lettre publique où il accusait mistress Dermot d'avoir négligé ses enfants, et citait à l'appui une sentence rendue contre elle en 1859. En 1859, à Chelsea, le directeur de la maison des pauvres de la paroisse de Saint-Luc avait été appelé à donner refuge à trois enfants, âgés l'un de dix ans, le second de sept, le troisième de cinq. Ces enfants étaient ceux de mistress Dermot. Un policeman les avait trouvés dans une maison presque vide, dans une maison où il n'y avait pas de feu quoiqu'on fût en hiver, dans une maison dont les meubles consistaient en une table cassée, une chaise cassée et un sac à charbon servant de lit. Là-dessus, rapport du policeman, sommation à la mère de comparaître devant le tribunal de police, et condamnation de cette mère coupable à sept jours d'emprisonnement avec dur travail (*hard labour*). Comme preuve des faits allégués, le frère Dalgairns publie un extrait d'un journal local, le *West Middlesex Advertiser*, numéro de novembre 1859.

Mais, je l'ai dit, en tout ce qui touche à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du foyer domestique, les Anglais ont la tête dure. Ils s'obstinèrent à ne pas regarder comme concluant le plaidoyer que le frère Dalgairns estime sans doute victorieux. A supposer que mistress Dermot eût été réellement condamnée et condamnée juste-

ment, s'ensuivait-il que le premier venu fût autorisé à la séparer de sa fille? En vertu de quel titre légal l'intervention occulte du frère Bowden avait-elle eu lieu? On prétendait que la jeune personne avait fui *volontairement;* mais n'était-il pas avéré et avoué que sa volonté avait été soumise à une pression violente? Qu'est-ce que la volonté d'une enfant de seize ans, accessible aux terreurs religieuses et représentée par le frère Bowden lui-même comme faible d'esprit et très facile à influencer? Était-il probable qu'elle eût elle-même désiré qu'on l'enterrât vivante, parmi les *incorrigibles?* Avait-on, d'ailleurs, attendu qu'elle eût seize ans pour essayer d'agir sur elle? Non; c'était à une époque où elle était encore mineure, que le jeune homme, son père spirituel, avait fait de son mieux pour l'entraîner loin de sa mère, au mépris de la loi : « Quiconque soustraira ou aidera à soustraire une fille âgée de moins de seize ans au pouvoir de son père, ou de sa mère, ou de toute autre personne légalement chargée de prendre soin d'elle, sera coupable d'un délit et deviendra passible d'un emprisonnement de deux ans au plus, avec ou sans dur travail, selon la décision de la Cour. » Ainsi parlait la loi, et elle ne donnait à personne le droit de se substituer à la puissance paternelle ou maternelle, sous prétexte qu'il en aurait été fait mauvais usage — droit monstrueux, en effet, dont l'exercice mettrait au hasard la sécurité et le repos des familles.

Ne vous semble-t-il pas que le public raisonne un peu mieux en ceci que le frère Dalgairns?

Ce n'est pas tout. Les considérations qui précèdent supposent le cas où mistress Dermot aurait mérité les accusations dont les oratoriens de Brompton s'efforcent de la noircir, pour justifier autant que possible le saint rapt dont elle gémit. Or, ces accusations doivent-elles être acceptées sans autre examen? Une enquête a été faite par plusieurs gentlemen, au nombre desquels le

colonel Brockman; et, d'après une lettre publiée hier par ce dernier, les résultats de cette enquête sont :

Qu'au dire d'une personne respectable qui la connaît depuis dix-huit ans, mistress Dermot est une femme d'une honnêteté parfaite;

Qu'elle est proclamée telle par le landlord de la maison où elle demeure, et la femme du landlord, et toute la famille;

Qu'une correspondance a eu lieu pendant plus d'un mois entre le frère Bowden et la fille de mistress Dermot, par l'intermédiaire du fils, garçon âgé de treize ans;

Que, quelquefois, les lettres du frère Bowden étaient accompagnées d'envois d'argent;

Que cet argent était remis à la fille, non à la mère; et enfin, que, lorsque le fils était chargé de quelque message verbal pour sa sœur, le secret à l'égard de mistress Dermot lui était recommandé.

Quant à la condamnation rappelée par le frère Dalgairns, elle est présentée dans la lettre du colonel Brockman comme le résultat d'un plan ayant pour but de dégrader la mère et d'arriver ainsi à prendre possession des enfants. Le dénonciateur, en cette occasion, aurait été l'inspecteur de police Tarlton, catholique romain; il aurait agi conformément aux suggestions d'un autre catholique romain; il aurait accusé faussement mistress Dermot d'avoir de mauvaises mœurs et d'être livrée à des habitudes d'ivrognerie; c'est sur cette imputation fausse qu'elle aurait été condamnée; elle l'aurait été sommairement, sans être entendue, et le jugement aurait été triomphalement rapporté dans un journal local, le *West Middlesex Advertiser*, feuille éteinte aujourd'hui, mais qui était, de son vivant, le *Moniteur* de l'Oratoire.

Reste à savoir ce que l'Oratoire répondra. En attendant, le colonel Brockman promet au public de nouvelles et intéressantes découvertes. Il fait, en outre, suivre sa

lettre d'un certificat médical constatant que mistress Dermot, brisée par les persécutions auxquelles elle a été en butte, n'a plus qu'un souffle de vie.

Voilà où en sont les choses. L'opinion publique a déjà pris feu. On dit que la jeune fille a été séduite. On cherche le séducteur. Quoi qu'il advienne, des faits de ce genre ne peuvent qu'accroître les appréhensions qu'éveillent les tentatives faites ici par certains personnages ponr ressusciter les ordres monastiques. Les Anglais ont un proverbe qui doit avoir sa raison d'être, comme tous les proverbes : *When the fox preaches, beware of your geese.* En bon français, nous disons, nous : *Quand le renard prêche, prenez garde à vos poules!*

IV.

LES PROPRIÉTAIRES D'ÉGLISES.

24 janvier.

L'archevêque d'York vient de prononcer à Sheffield un discours qui met en lumière par des chiffres d'une signification frappante l'ardeur du sentiment religieux qui anime l'Angleterre protestante.

Le but de ce discours était d'obtenir de l'argent, assez d'argent pour bâtir à Sheffield, au moyen de souscriptions volontaires, sept églises nouvelles.

31 200 liv. st., tel est, selon les calculs du *très révérend père en Dieu*, la somme requise. Eh bien, tout annonce que cette somme énorme sera obtenue en un clin d'œil. Mercredi dernier, les membres d'un meeting privé souscrivaient d'enthousiasme, et séance tenante, jusqu'à 3 800 liv. st., et l'archevêque a pu citer dans sa

harangue le nom d'un M. John Brown qui a offert, *hic et nunc*, 5 000 liv. st.

Un simple individu donnant de la main à la main 125 000 francs pour la construction d'une église! Ces choses-là ne se voient qu'en Angleterre. Que va penser de cette munificence le cardinal Wiseman? Y verra-t-il une preuve de plus de la marche conquérante du catholicisme dans la patrie de Latimer et de Ridley?

Et ce n'est point là, remarquez-le bien, l'effet d'une générosité de circonstance. Cette piété pratique n'a point sa source dans le désir de protester contre l'encyclique, par exemple. L'archevêque d'York l'a rappelé, et le *Times* insiste sur ce point avec raison : à Bradford, on a bâti, depuis 1860, sept églises qui n'ont pas coûté, à la libéralité des fidèles, moins de 25 000 liv. st. Ajoutez à cela que, dans le court espace de deux ans, l'évêque de, Londres a reçu pour destination pareille un tribut volontaire de 170 000 liv. st.

Ceci montre assez que, si jamais l'Église établie d'Angleterre est vaincue dans sa lutte contre le catholicisme ce ne sera pas faute d'avoir eu à sa disposition ce qui constitue le nerf de la guerre.

Il est d'autant moins possible d'en douter que, si les espérances exprimées dans le discours de l'archevêque d'York ne sont pas illusoires, chacun des nouveaux districts peut s'attendre à être doté, d'ici à deux ans, d'un revenu annuel de 300 liv. st., sur les fonds de la *commission ecclésiastique.*

Dans le cas où certains de mes lecteurs l'ignoreraient, ce qui est possible à la rigueur, ils me sauront peut-être gré de leur donner quelques détails sur la constitution financière de cette Église établie dont l'archevêque d'York est le second grand dignitaire.

Je n'ai pas besoin de leur dire, je suppose :

Que l'Angleterre et le pays de Galles se divisent — je

parle, bien entendu, de la division ecclésiastique — en deux provinces, celle de Cantorbéry et celle d'York, gouvernées chacune par un archevêque;

Que la première de ces deux provinces, dont le chef spirituel est primat d'Angleterre, se divise en vingt-six diocèses, gouvernés par autant d'évêques;

Que chaque diocèse se divise en archidiaconnés, chaque archidiaconné en doyennés ruraux, chaque doyenné rural en paroisses;

Que tout évêque est assisté dans le gouvernement de son diocèse par le doyen (*dean*) et un nombre indéterminé de chanoines ou prébendiers, lesquels forment le chapitre;

Que le clergé paroissial se compose de lecteurs, de vicaires et de curés;

Que le recteur a la haute main dans la paroisse en matière ecclésiastique;

Que le vicaire est le substitut du recteur;

Que le curé, à son tour, a charge de les assister dans l'accomplissement de leurs fonctions spirituelles, en vertu d'une permission, toujours révocable, de l'évêque.

Si j'avais à examiner la condition du clergé sous le rapport politique, il me faudrait expliquer comment le droit de nommer les évêques appartenait autrefois au peuple; comment ce droit a été insensiblement usurpé par la couronne; comment les formes de l'élection ont été néanmoins préservées dans le privilège accordé aux chapitres de donner leurs suffrages, en cas de vacance, à la personne que le souverain leur recommande par *lettre missive* et en leur envoyant le *congé d'élire;* comment enfin le fameux statut de *præmunire* et divers actes passés dans le même esprit sous le règne de Henri VIII pourvoient à ce que la recommandation royale ne soit jamais vaine.

Mais c'est le côté financier seulement de la question religieuse que le récent discours de l'archevêque d'York m'amène à considérer.

Que les dîmes qui servent de rémunération aux ministres de l'Église établie soient payées par *tous* les citoyens, quelles que soient leurs croyances, et que les dissidents soient de la sorte obligés de subvenir, et aux frais de leur propre culte, qui ne reçoit aucune subvention de l'État, et aux frais d'un culte qui n'est pas le leur. Cela paraît singulièrement injuste. Cependant il importe de remarquer que les dîmes ne ressemblent à aucune autre taxe. Elles sont payables à des propriétaires laïques, aussi bien qu'à l'Église; elles ne constituent point la propriété de l'État; elles se trouvent avoir été l'objet d'innombrables transactions particulières; les terres qu'elles grèvent ont été achetées par les propriétaires actuels, déduction faite de la valeur qu'elles représentent; les abolir purement et simplement serait faire à ces derniers un cadeau considérable auxquels ils n'ont aucun droit; en un mot, le payement des dîmes a été, pendant des siècles, si étroitement lié à chaque circonstance de la vie sociale, que leur suppression est devenue chose fort difficile et risquerait d'entraîner de grandes injustices.

Ce qui était beaucoup plus aisé et ce que l'intérêt de l'agriculture commandait plus impérieusement encore, c'était la substitution du payement en argent au payement en nature. Le principe d'un aussi désirable changement avait été posé, dès 1785, par Paley dans sa *Philosophie morale et politique*. Recommandé en 1832 par les comités des deux Chambres, il n'a prévalu qu'en 1838, mais enfin il a prévalu.

Quant à la règle qui préside à la distribution du troupeau entre ses différents bergers, je dois avouer qu'il y a aussi lieu de mettre en doute son excellence. Il semble bien étrange, pour ne rien dire de plus, que le droit de nommer à un bénéfice vacant, c'est-à-dire d'imposer à une communauté religieuse son guide spirituel, soit une propriété comme une autre propriété qui se vend, qui s'a-

chète, qui se transmet et qui est, en général, possédée par des laïques. Il y a quelque chose de si étrange dans la nature de ce droit, qu'on ne le comprendrait pas si son origine ne servait à l'expliquer.

Primitivement, c'était l'évêque qui avait mission de désigner les instructeurs religieux du peuple dans l'étendue de son diocèse. Mais, l'idée étant venue à des lords de manoir ou autres grands propriétaires de construire sur leurs terres des églises, et de les doter en leur assignan soit une portion des domaines, soit une portion des dîme qui leur étaient payées, l'usage s'introduisit de reconnaître, en retour, au donateur, le droit de nommer le desservant. Le fondateur de l'église en devint naturellement le *patron*, et le droit dont il fut investi de mettre à la tête de cette église un pasteur de son choix reçut le nom, un peu barbare mais expressif, d'*advowson* (en latin *advocatio*, et en français *défense* ou *assistance*).

Ceux qui acquirent de la sorte la jouissance de l'*advowson* ne manquèrent pas de la regarder comme partie intégrante de leur avoir et de l'héritage de leurs enfants. De là le caractère de propriété attaché à l'*advowson*, qui, aujourd'hui, est aliénable, transmissible, et sujet aux mêmes incidents que tous les autres genres de propriété.

Mais on se tromperait grandement si l'on croyait que le droit de conférer un bénéfice n'est soumis à aucune garantie, quand il repose entre les mains d'un laïque. Même à une époque déjà bien loin de nous, avant le XIIe siècle, quiconque était nommé à un bénéfice en vertu du droit de *patronage*, quiconque obtenait ce qu'on appelle aujourd'hui vulgairement un *living*, quiconque était ce qu'on appelle un *incumbent*, devait être dans les ordres sacrés, ou bien avoir été présenté à l'évêque, qui pouvait le rejeter, pour peu qu'il jugeât cela nécessaire ou convenable. A l'heure qu'il est, les conditions sont plus strictes encore, nul n'étant admis à prendre pleine pos-

session d'un bénéfice auquel il a été *présenté* par le propriétaire, qu'après avoir reçu de l'évêque une double investiture : l'investiture spirituelle, sous le nom d'*investitution*, et l'investiture temporelle, sous le nom d'*induction*.

La présentation a lieu par écrit informant l'évêque que le signataire est patron de telle église devenue vacante ; qu'il a fixé son choix sur telle personne et qu'il désire la voir admise, instituée et installée. Un intervalle de vingt-huit jours est donné à l'évêque pour examiner si le candidat réunit les qualités requises. A l'expiration de ce délai, lorsque le candidat est reconnu admissible, l'évêque lui dit les paroles sacramentelles de l'*institution* dans un acte auquel le sceau épiscopal est apposé. Ordre est ensuite envoyé à l'archidiacre d'installer (*to induct*) le nouvel *incumbent*, de le mettre en possession de l'église et de tous les droits qui y sont attachés. Alors, et seulement alors, le bénéficier jouit légalement et dans toute sa plénitude du titre de *parson*.

Ainsi, quand le propriétaire d'un *advowson* exerce son droit de patronage, il y a, généralement parlant, trois personnes en jeu : le propriétaire, le prêtre qu'il présente et l'évêque dans le diocèse duquel le bénéfice (*living*) est situé. Mais il arrive que l'évêque lui-même se trouve être le patron, ce qui rend la formalité de la représentation superflue. Dans ce cas, l'*advowson* prend le nom de *collation*. Mais, dans ce cas aussi bien que dans l'autre, il est prescrit au nouvel *incumbent*, tant par la loi civile que dans la loi canon, non seulement de prêter le serment de suprématie, mais encore de déclarer par écrit son assentiment à la doctrine contenue dans le « livre des communes prières (*Book of common prayer*) » et dans les « trente-neuf articles ».

Vous le voyez, les précautions ne manquent pas contre le danger de choix par trop profanes. Toutefois, c'est une

pratique fort extraordinaire, on doit en convenir, que celle qui fait dépendre le gouvernement spirituel des paroisses d'une chose qui, je le répète, se vend, s'achète, se lègue, tout comme une maison ou une pièce de terre.

L'*advowson* est si bien envisagé au point de vue du droit de propriété, que, lorsque le patron est atteint de folie, le lord chancelier, qui est alors appelé à exercer le droit de présentation, ne l'exerce ordinairement, si c'est possible, qu'en faveur de quelque membre de la famille de l'aliéné. Le patron est-il un enfant, un enfant à peine capable de tenir une plume, n'importe : c'est lui qui fera la présentation. C'est lui qui dira à tel troupeau : « Voici le berger qui vous convient. » Et, comme il y a un acte à signer, la main du bambin, qui ne sait pas écrire, sera guidée sur le papier par son tuteur, tant le peuple anglais est amoureux des formes!

Ne vous étonnez point, après cela, du grand nombre de laïques qui, dans ce pays, possèdent des *livings*. D'une table publiée en 1833, il résulte qu'à cette époque, sur 11342 bénéfices existant en Angleterre et dans le pays de Galles, il y en avait 1048 à la disposition de la couronne; 1301 à la disposition des évêques; 982, à la disposition des doyens et chapitres; 597 à la disposition des universités; 146, à la disposition d'autres collèges, et 6 619 indépendamment de 649 chapelles, à la disposition de simples particuliers.

Vous devinez sans doute qu'un pareil système a dû donner lieu à de nombreux abus, au premier rang desquels figurent la non-résidence effective des bénéficiers, et, dans la distribution des revenus ecclésiastiques une inégalité très voisine de l'injustice. C'est pour remédier à ces abus que fut créée en 1835, par sir Robert Peel, la *commission ecclésiastique*, dont parle l'archevêque d'York dans le discours qu'il vient de prononcer à Sheffield.

V.

LE CULTE DU MERVEILLEUX A LONDRES.

25 janvier.

Hier, ayant appris dans la matinée qu'à trois heures, les deux frères Davenport devaient donner, dans la salle de Hanover-Square, leur dernière séance d'adieu, je résolus d'y assister.

Je vous avouerai en confidence que je donne quelque peu dans les idées du siècle; je crois au bon sens de Voltaire plus qu'à la sainte ampoule, et il m'arrive même de douter qu'il y ait en Italie des vierges peintes dont les yeux remuent. Or j'avais mille et mille fois entendu dire dans les salons et lu dans les journaux que les frères Davenport étaient des spirites de première qualité; qu'ils étaient venus d'Amérique tout exprès pour convertir l'Angleterre d'abord, puis le continent d'Europe, au culte des rapports qui lient notre monde visible au monde invisible. Ils faisaient des choses, m'avait-on assuré, qui prouvaient d'une manière décisive la réalité du surnaturel. Comme, au fond, je ne serais pas fâché de croire aux miracles, ce qui doit être fort commode, puisque cela dispense de la fatigue de raisonner, je me dis tout de suite : « Bon! voilà pour moi une excellente occasion de mettre ma conscience un peu plus en règle, et de me rapprocher de M. Veuillot. Qui sait même? peut-être les frères Davenport m'aideront-ils à comprendre un peu mieux l'encyclique du 8 décembre. »

Autre considération : on m'avait affirmé que le bon anglo-saxon avait dû, cette fois, mettre bas les armes; que

les Anglais, peuple raisonneur et qui se vante d'être éclairé, couraient en foule aux séances des frères Davenport, et en revenaient dans un état d'extase. J'étais bien aise de savoir jusqu'à quel point ils conservent, après cela, le droit de rire de la fiole de saint Janvier, et de hausser les épaules quand on leur parle de l'Immaculée Conception.

Je me rendis à Hanover-Square, accompagné d'un ami. Nous entrons. L'homme aux billets était à la porte, absolument comme dans un théâtre. « Halte-là, messieurs ! — Combien faut-il payer ? — Il y a des places à 7 shellings 6 pence, d'autres à 5 shellings. — Nous nous contenterons de celles-ci. — Fort bien, messieurs. » Là-dessus, nous prenons nos billets en donnant chacun 5 shellings. « Désirez-vous assister à la séance de la chambre noire? demanda l'homme. — Mais, sans doute. — Dans ce cas, c'est 10 shellings 6 pence de plus à payer. » Au premier abord, cela nous parut un peu cher; mais nous réfléchîmes que tous les sacerdoces ont besoin d'argent : « Pour l'entretien de l'Église, s'il vous plaît ! » Et c'est une mode qui date de loin. Les villes grecques n'envoyaient-elles pas à Delphes de riches présents, et ne mettaient-elles pas leurs trésors en dépôt dans le temple où se rendaient les oracles?

Nous fûmes admis dans le sanctuaire. Il y avait affluence de fidèles, et leur recueillement nous toucha. Sur une plate-forme, bordée par une rangée de quinquets, — c'était l'autel du lieu, — s'élevait une espèce de grand tabernacle, ou, comme diraient les profanes, une espèce de grand cabinet portatif, capable de contenir trois personnes assises, et ayant deux portes. C'était une construction en planches, fort grossière, partant fort économique. Nous remarquâmes avec édification qu'un culte administré de la sorte faisait de grosses recettes et avait bien peu de frais.

Un monsieur qui ne portait pas de chasuble, et qui se nomme, je crois, Ferguson, s'avança sur la plate-forme. Il nous dit d'une voix sonore et du ton que dut prendre Bourdaloue lorsqu'il prêcha l'Avent devant Louis XIV, que les frères Davenport avaient donné, dans Londres ou dans le voisinage, deux cents séances au moins, publiques ou privées; « qu'ils avaient démontré la suprême importance de leur mission devant les hommes les plus éminents de l'Angleterre, — il ne les nomma point; — qu'aucun d'eux n'avait vu vestige de fraude dans ce qui s'était passé sous ses yeux; et que le monde des esprits n'avait qu'à se féliciter de l'accueil qu'il avait reçu en Angleterre. » Il frappa, en passant, de la flétrissure qu'ils méritent les escamoteurs qui, tels que Anderson et Tolmaque, ont la prétention absurde de faire, par des moyens naturels, ce que les frères Davenport font au moyen de l'intervention des Esprits; — il ne mentionna point les esprits toutefois, ne voulant pas, je pense, invoquer leur nom en vain. Il couvrit de confusion les journaux qui, tels que le *Morning Star*, s'étaient permis des plaisanteries hérétiques. Il réclama pour les phénomènes dont nous allions être témoins, sinon le respect dû au sang liquéfié de saint Janvier, au moins celui que l'électricité nous commande. Moins prudent en cela que le rédacteur presque divin de l'encyclique du 8 décembre, il s'abstint de maudire la science, mais observa judicieusement qu'elle a ses mystères. Il conclut enfin par des remerciements qu'il adressa au public anglais pour sa bienveillance, et des remerciements qu'il ne put s'empêcher de s'adresser à lui-même pour son dévouement au principe, — il ne nous apprit point lequel.

Cette harangue éloquente finie, le public fut invité par l'orateur à désigner deux personnes. Le public désigna un capitaine dont le nom m'échappe, et un acteur bien connu du Royal-Olympic-Théâtre, M. Alfred Wigan. Ces

messieurs avaient charge de représenter l'esprit d'examen. Ils montèrent sur la plate-forme, entrèrent dans le cabinet, dont les portes étaient tout ouvertes, en visitèrent l'intérieur et s'assurèrent qu'il n'y avait pas de trappe.

Puis les deux frères Davenport parurent. A leur tour, ils entrèrent dans le cabinet, où ils s'assirent face à face sur des sièges en bois à demeure, et des cordes furent apportées. Vous savez les fameux mots : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » J'ignore si le capitaine X... et M. Alfred Wigan crurent avoir sur les frères Davenport le pouvoir que les paroles citées donnent au confesseur sur le pénitent; mais ce qui est sûr, c'est qu'après avoir bien tâté, bien fouillé les protégés des Esprits, ils les lièrent l'un et l'autre aussi fortement que possible aux sièges dont j'ai parlé; après quoi, les portes du cabinet se fermèrent. Mon ami et moi, nous aurions mieux aimé qu'elles restassent ouvertes, dans l'intérêt même des Esprits, dont la dignité gagnerait évidemment à ce qu'on ne les supposât point réduits à l'humiliante nécessité de se cacher derrière une planche pour prouver ce dont ils sont capables. Mais la science a ses mystères, celle des Esprits surtout.

Nous fûmes, conséquemment, condamnés à voir fort peu. Il est vrai qu'en revanche nous entendîmes beaucoup. Si le spiritisme dont les frères Davenport sont les pieux agents ne s'adresse guère aux yeux, on ne saurait nier qu'il ne s'adresse aux oreilles. Des instruments qu'on avait mis sur le plancher du cabinet, savoir une guitare, un tambourin, une trompette de cuivre, se mirent, dès que les portes furent fermées, à faire un vacarme infernal; et même la trompette fut jetée dans la salle, à diverses reprises, par une petite ouverture en forme de losange pratiquée sur le devant du cabinet,

assez haut, mais pas assez pour que la main d'un homme dans l'intérieur n'y pût atteindre. Est-ce là ce qui explique le fait d'une main qui, de temps en temps, paraissait à ladite ouverture? C'est ce que mon ami et moi nous imaginâmes, tant notre éducation voltairienne nous porte à nier, en fait de miracles, jusqu'à l'évidence. Nous avions d'autant plus tort, que la main en question n'avait rien d'humain, ce qui ne nous frappa point, mon ami et moi, parce que nous n'avons pas les yeux de la foi, mais ce que j'entendis affirmer par quelques-uns de mes voisins, et par toutes mes voisines.

Avant de poursuivre mon récit, et afin de me faire pardonner par mes lecteurs ce qu'ils seraient peut-être tentés de regarder comme la marque d'un scepticisme incorrigible, je dois leur dire que j'avais des raisons particulières pour ne point partager le sentiment de stupéfaction qui régnait manifestement autour de moi.

La veille même, j'avais vu le fils d'un Allemand de mes amis, garçon de quinze ans, se débarrasser en un clin d'œil d'une corde avec laquelle je lui avais lié, aidé d'une autre personne remarquablement vigoureuse, les mains, les jambes, le milieu du corps; et il n'avait eu besoin, pour cela, de défaire aucun des nœuds. Il était, si je puis parler ainsi, sorti de la corde, comme qui dirait d'une prison, laissant les nœuds parfaitement intacts, de sorte qu'il lui aurait été possible, avec plus d'habitude qu'il n'en avait, de se lier de nouveau et exactement de la même façon qu'il avait été lié par nous.

Dès lors, rien de plus simple pour moi que la puissance *surnaturelle* des frères Davenport. Dans ce cabinet où l'on ne pouvait les voir, puisque les portes en étaient fermées, ils s'étaient débarrassés de leurs ligatures sans plus de difficulté que n'en avait eu mon jeune ami l'Allemand; et, cela fait, ils avaient pu tout à leur aise trépigner, ébranler à grands coups de poing les pa-

rois du cabinet, jouer de la guitare, montrer leur main à un trou et jeter par ce trou une trompette. Il est vrai que, lorsqu'on ouvrit les portes, on les aperçut liés comme ils l'avaient été par le capitaine X... et M. Alfred Wigan. Mais, dès que l'art consiste à se débarrasser de la corde sans toucher aux nœuds, on comprend qu'il soit possible de s'y emprisonner de nouveau, comme on remet son habit après l'avoir ôté. Nul doute qu'un tour de ce genre ne demande, pour être exécuté dans la perfection, une longue pratique et une rare dextérité. Mais les promenades et les cabrioles de Blondin sur la corde raide ont quelque chose de bien plus extraordinaire, et elles ne sont pas le résultat de l'intervention des Esprits.

Les cordes employées sont d'une assez belle grosseur, ce qui facilite singulièrement le tour. On avait défié les frères Davenport de s'en tirer, avec de la ficelle très forte et très mince. L'épreuve n'a pas été acceptée. Par des motifs qui participent du mystère de leur existence, les Esprits n'ont rien à voir à la ficelle; il leur faut de bonnes cordes, qui n'entrent pas trop avant dans la chair de leurs protégés, et qui y mettent un peu de complaisance.

Je reprends mon récit. Dans son ardeur à terrasser les incrédules, M. Ferguson pria M. Alfred Wigan d'entrer dans le cabinet, de s'y asseoir entre les deux frères, d'y rester pendant que les portes seraient fermées. *Vide Thomas, vide manus.* Malheureusement, il n'est donné ni à Thomas ni à personne de voir clair dans l'obscurité. Tout ce que M. Alfred Wigan aurait pu faire dans ce cabinet fermé, c'eût été d'employer ses mains à s'assurer de ce qui se passait autour de lui. Or, cet inconvénient avait été si bien prévu que, dès qu'il fut assis entre les deux frères, on lui *attacha* la main droite à l'épaule de l'un, et la main gauche à la jambe de l'autre. Dans cette situation, que lui était-il possible de vérifier? Il n'avait à sa

disposition ni le sens de la vue ni celui du tact. Aussi sa présence n'empêcha-t-elle pas le tambourin, la guitare et la trompette de jouer leurs rôles respectifs. Le pauvre témoin qu'on avait réduit à ne rien voir et à ne rien toucher, eut même le désagrément de recevoir des coups sur la tête; les Esprits poussèrent l'espièglerie jusqu'à lui tirer le nez, et, lorsque les portes en s'ouvrant montrèrent au public l'intérieur du cabinet magique, on y aperçut, entre les deux frères, toujours liés, M. Alfred Wigan avec le tambourin pour coiffure.

Convenez qu'ils sont doués d'un bon naturel, ces Esprits qui se donnent la peine d'entrer en rapport avec notre monde visible, sans autre but que de faire la fortune des frères Davenport; car je ne suppose pas que leur but soit de nous prouver l'immortalité de l'âme et de nous donner un avant-goût de la grandeur de nos destinées d'outre-tombe, quand ils profitent de l'obscurité — dont, par parenthèse, ils ne devraient pas avoir besoin puisqu'ils sont invisibles, — pour coiffer d'un tambourin ce brave M. Wigan et lui tirer le nez.

Au second acte maintenant, s'il vous plaît. On nous conduit dans une salle d'en haut. Au milieu de trois ou quatre rangées de chaises est une table, sur laquelle brûlent deux bougies. De chaque côté de la table, une chaise à laquelle on attache un des frères Davenport. Nous prenons place. Silence ! M. Ferguson va parler. Il prévient les assistants que les phénomènes de la chambre noire, ainsi que le nom l'indique, vont se passer dans l'obscurité la plus profonde. Deux conditions sont requises : la première, que les assistants se tiennent tous par la main; la seconde, que personne ne s'avise, pendant l'opération, d'allumer une allumette. L'engagement est solennel, c'est un engagement d'honneur, que ceux qui répugneraient à le prendre se retirent : on leur rendra leur argent.

Décidément, les Esprits craignent la lumière. Jurez que vous ne battrez pas le briquet! Et puis, de peur que le toucher ne supplée chez vous au défaut de la vue, tenez-vous tous par la main. A merveille! nous voilà dans de belles conditions pour vérifier un phénomène de l'ordre surnaturel.

La nuit se fit, et alors, ô prodige! Il y en eut parmi les assistants à qui le tambourin donna un soufflet, d'autres à qui une guitare marcha sur le pied. Mon ami et moi, qui avions eu la mauvaise idée de nous tenir au dernier rang, un peu à l'écart, nous ne fûmes favorisés d'aucun coup mystérieux. Tout à coup un des frères Davenport s'écrie : « Otez-moi mon habit! » Aussitôt M. Ferguson allume une bougie, l'habit était ôté. Cela fit une grande impression, comme prouvant avec quelle instantanéité les Esprits obéissaient aux ordres de M. Davenport.

Mon ami me dit à l'oreille : « Il n'a ordonné que son habit lui fût ôté qu'après l'avoir ôté, et il a eu certes pour cela tout le temps qu'il lui fallait; car voilà, Dieu merci, assez longtemps que l'obscurité dure. » Mais mon ami, homme de beaucoup d'esprit d'ailleurs, est tourmenté d'une insupportable démangeaison de se rendre compte de tout. Ne voulait-il pas, dans la salle d'en bas, qu'on saisît la main qui se montrait à l'ouverture du cabinet? Ne criait-il pas à tue-tête : *Saisissez-la!* (*Catch it*). M. Wigan s'en est bien gardé. C'est encore ce mien ami qui, au moment où nous avons mis le pied dans le sanctuaire de la chambre d'en haut, me faisait méchamment remarquer que la salle était pleine de gens qui s'abordaient et causaient ensemble d'un air de connaissance.

Je demande pardon à mes lecteurs de n'avoir pas su mieux garder mon sérieux, en les entretenant de choses qui sont, quoique très ridicules, beaucoup moins ridicules encore que tristes. N'est-il pas triste, en effet, de penser qu'en Angleterre, à Londres, en plein XIXe siècle,

on puisse à ce point battre monnaie avec la crédulité, la superstition et le culte du merveilleux?

Et il n'y a pas à s'y tromper : si l'on est accouru en foule aux séances des frères Davenport; si les salons leur ont été ouverts; si tous les journaux se sont occupés d'eux ; s'ils ne s'en vont qu'après avoir fait rafle de guinées, ce n'est pas du tout qu'on ait admiré, applaudi, récompensé en eux des jongleurs habiles : non. A cela, il n'y aurait rien à redire. Mais ces messieurs ne se sont pas présentés comme appartenant à la famille des jongleurs, et ce n'est pas comme tels qu'ils ont tant réussi. Ils ont eu soin, à la vérité, de déclarer qu'ils ignoraient de quelle manière se produisaient en eux les manifestations au spectacle desquels ils conviaient le public; mais c'est parce que leur appel était adressé à l'amour du surnaturel, qu'ils ont réuni un public si empressé et si nombreux. On a commencé par les tables tournantes. Où s'arrêtera-t-on? Un jour qu'on demandait à madame du Deffand si elle croyait que saint Denis eût réellement fait une lieue avec sa tête sous son bras, elle répondit : « Ce n'est que le premier pas qui coûte. » Toujours est-il que le succès des frères Davenport semble indiquer le développement de la maladie morale dont la fureur des tables tournantes a été le premier symptôme, et c'est sous ce rapport qu'il m'a semblé utile de le signaler. On assure que les deux frères vont s'embarquer pour la France, qu'ils espèrent étonner, elle aussi. Nous verrons bien. Il sera curieux de comparer l'accueil que leurs Esprits trouveront à Paris avec celui qu'ils ont reçu à Londres.

VI.

OPULENCE DE L'ÉPISCOPAT ANGLAIS.

26 janvier.

Je vous ai dit dans ma lettre d'avant-hier qu'en 1835 sir Robert Peel avait créé une commission chargée d'aviser à une distribution plus équitable des revenus ecclésiastiques.

Cette commission, formée d'abord de treize commissaires ecclésiastiques, fut modifiée en 1840. Elle se compose aujourd'hui des archevêques de Cantorbéry et d'York, de cinq membres du gouvernement, de tous les évêques d'Angleterre et du pays de Galles, de trois doyens, de six juges des cours supérieures, et de huit commissaires laïques dont six sont à la nomination du souverain et deux à la nomination de l'évêque.

Comme bien vous pensez, une commission aussi nombreuse n'irait pas vite en besogne si elle n'avait pas à sa disposition un pouvoir exécutif. Elle agit donc par trois officiers responsables, dont deux sont nommés par la reine, le troisième étant désigné par l'archevêque de Cantorbéry. Ces officiers sont responsables et portent le titre de *commissaires des propriétés ecclésiastiques.*

Établir des évêchés, s'il est nécessaire; fixer le traitement des évêques; réunir les paroisses, quand elles sont trop petites; les diviser, quand elles sont trop grandes; supprimer les sinécures; administrer les fonds communs des paroisses; s'occuper de tout ce qui concerne les propriétés ecclésiastiques : biens des évêques et des chapitres, biens des doyens et des chanoines, biens des offi-

ciers, des cathédrales et des églises collégiales, bien des recteurs et des archidiacres; enfin et surtout, diminuer les revenus de l'Église là où il y a excès, pour les augmenter là où il y a disette, telle est la mission de la *commission ecclésiastique.*

Or, sur les résultats de cette mission, le discours que l'archevêque d'York vient de prononcer à Sheffield nous donne des détails curieux.

Pendant quelque temps, l'action de la *commission ecclésiastique* fut stérile et fournit matière contre elle à de vives attaques. L'archevêque assure que les attaques étaient mal fondées, et qu'on n'avait rien à reprocher à la *commission ecclésiastique*, sinon d'être pauvre. En tout cas, ce n'est pas le crime de pauvreté qui peut lui être justement imputé, à l'heure qu'il est. Il résulte en effet du discours que je vous signale, qu'en ce moment l'Église établie, grâce aux efforts de ceux qui veillent sur son bien-être, se trouve avoir devant elle une perspective financière on ne peut plus rassurante. Déjà, dans les paroisses peuplées de 10 000 habitants, les commissaires sont parvenus à élever à 300 livres sterling par an le revenu des bénéfices placés sous le patronage public, et ils sont en train d'assurer un revenu analogue aux bénéfices du même genre, dans les paroisses dont la population est de 8 000 habitants seulement. De plus, ils sont en mesure de subvenir à la moitié des frais d'une augmentation semblable pour les bénéfices appartenant à de simples particuliers.

Il est vrai que ceci a trait aux anciens districts : les districts nouveaux seront dotés plus lentement, mais une somme considérable est mise annuellement de côté à leur intention; et l'archevêque d'York exprime l'espoir que, dans quelques années d'ici, il n'y aura pas de *living*, en Angleterre, au moins dans les paroisses de quelque importance, qui ne rapporte un revenu annuel de 300 liv. st.

Quant à l'épiscopat anglais, dont l'archevêque d'York s'est abstenu de parler, sa situation pécuniaire laisse fort peu de chose à désirer, je vous assure. Quel croyez-vous que soit le revenu de l'archevêque de Cantorbéry, par exemple? 15 000 liv. st. (375 000 fr.) Et celui de l'archevêque d'York? 10 000 liv. st. (250 000 fr.). Et celui de l'évêque de Londres? Idem. De tous les évêques d'Angleterre et du pays de Galles — leur nombre est de 26 — il n'en est pas un dont le revenu ne dépasse 100 000 fr., exception faite cependant pour l'évêque de Sodor et Man, lequel ne reçoit que 50 000 fr. par an. Mais ce dernier occupe dans la hiérarchie épiscopale une position qu'on pourrait appeler exceptionnellement inférieure; car il n'a pas de chapitre qui lui soit propre, et il ne possède pas de vote dans la Chambre des lords, bien qu'il y siège.

L'épiscopat anglais est donc grassement payé; et, de plus, il dispose d'un grand nombre de bénéfices. L'archevêque de Cantorbéry en a 277 à sa disposition; l'archevêque d'York, 78; l'évêque de Londres, 102; l'évêque de Saint-Asaph, 116; l'évêque de Saint-David, 112. Le nombre de ceux qui sont placés sous le patronage des titulaires des autres sièges varie de 12 à 83.

Au reste, l'opulence de l'épiscopat anglais répond à son importance sociale. De quel éclat ne brille pas l'archevêque de Cantorbéry? C'est lui qui couronne le roi régnant, c'est lui qui couronne la reine régnante. Il est le premier pair du royaume. Il a le pas sur tous les fonctionnaires publics, quels qu'ils soient. Il prend rang immédiatement après les princes du sang. Il a le privilège d'avoir huit chapelains, deux de plus qu'on n'en passe à un duc. En fait de mariage, un simple permis de lui équivaut à la publication des bans. Lui seul peut conférer le droit d'occuper deux bénéfices ou, comme on dit ici, deux *livings*. Les jugements ecclésiastiques relèvent de son tribunal. Enfin, son rang est si élevé, qu'en parlant de

son installation il est d'usage qu'on se serve de ces mots : « Il est mis sur le trône (*He is enthroned*). »

La position de l'archevêque d'York n'est pas tout à fait aussi haute, mais elle l'est assez pour satisfaire l'ambition la plus exigeante. Appelé à l'honneur de sacrer la reine épouse, dont il est le chapelain perpétuel, l'archevêque d'York prend rang après le lord chancelier; et de lui aussi l'on a coutume de dire, lorsqu'il s'installe, qu'il est *enthroned*. Pour ce qui est des évêques, il suffit de remarquer qu'ils ont tous leur place marquée dans la Chambre des lords, à l'exception du plus jeune d'entre eux. Encore cette exception ne saurait-elle frapper, quand ils sont dans le cas prévu, ni l'évêque de Londres, ni celui de Durham, ni celui de Winchester.

Après cela, que les grands dignitaires de l'Église établie touchent de gros appointements, il n'y a guère lieu d'en être surpris; et nul ne songerait, peut-être, à s'en plaindre, si leur sort, comparé à celui des curés, ne donnait lieu à de bien tristes rapprochements. Les curés sont aux évêques ce que les hommes du peuple sont aux princes; ils sont aux bénéficiers ce que sont aux fermiers les laboureurs. On les prend si l'on a besoin d'eux, et on les paie le moins possible. Que de fois les journaux n'ont-ils pas publié des annonces telles que celles-ci : « On demande un curé pour desservir deux chapelles, moyennant un salaire de 50 liv. sterl. (1250 fr.). » — « On a besoin d'un curé; le salaire offert est de 60 liv. sterl. (1500 fr.); de bons renseignements sont exigés. » Et que de fois la pitié du public n'a-t-elle pas été implorée par lettres anonymes en faveur de curés chargés d'enfants, réduits à la dernière misère, presque mourants de faim!

Il est juste de remarquer qu'aujourd'hui un salaire qui varie de 80 liv. st. (2 000 fr.) à 150 liv. st. (3 750 fr.) peut être alloué aux curés par l'évêque. Ce qu'il est juste aussi de ne point taire, c'est que des réformes récentes

ont remédié en partie à l'abus qui résultait de la permission accordée à des recteurs non-résidents de jouir des avantages d'un bénéfice, en payant de pauvres curés pour remplir à leur place tous les devoirs attachés à leur titre.

Quelque chose a donc été fait dans la voie des améliorations ; mais, sur ce qu'on se propose encore de faire, le discours de l'archevêque d'York à Sheffield est loin de nous apprendre tout ce que nous désirerions connaître.

Au fond, que les biens de l'Église soient un peu mieux ou un peu moins mal administrés, là n'est pas le point essentiel. Ce qui importe, c'est que l'appel fait par le clergé aux fidèles soit adressé à leur cœur, à leur raison, et non pas exclusivement à leur bourse. Dans l'affaire des *Essays and Reviews*, dans celle du docteur Colenso, l'Église établie a montré une intolérance qui est la négation même du protestantisme, et qui lui enlève sa raison d'être. Voilà sur quoi nous aurions aimé entendre l'archevêque d'York discourir, s'il était homme à le faire dans le sens de la liberté. Car, si l'Église anglicane n'a pas soin de se distinguer d'une manière bien tranchée de cette Église, je ne dirai pas catholique, mais ultramontaine, dont l'Encyclique vient de résumer si malencontreusement les doctrines, ce n'est vraiment pas la peine de construire de nouvelles églises en Angleterre.

VII.

INCENDIE DU THÉATRE DE SURREY.

3 février.

La gent superstitieuse vient d'avoir en Angleterre une bonne fortune... effroyable.

Avez-vous bien présent à l'esprit tout ce que rappelle la date du 30 janvier? L'histoire nous dit que, le 30 janvier 1649, il faisait très froid à Londres. La Tamise était gelée. Les rues étaient blanches de neige. Jour lugubre! « C'est mon second jour de mariage, s'écria un homme qu'on allait exécuter; je désire être aussi bien habillé que possible; car, avant qu'il soit nuit, je serai marié à mon bien-aimé Jésus. » L'homme qui parlait ainsi était Charles Ier. Le soleil du 31 janvier ne se lèva point pour lui!

Les Anglais ne sont pas tout à fait monarchistes à la façon des légitimistes de France; ils ne croient pas au droit divin; ils aiment la monarchie pour le profit que, suivant eux, la société en retire : rien de plus. Mais cette manière pratique d'envisager la royauté ne les empêche pas d'en professer le culte. La date du 30 janvier est donc une date de deuil dans leurs annales. Aussi n'ont-ils jamais pardonné à Cromwell d'avoir adressé à Algernon Sidney, longtemps avant le procès de l'infortuné monarque, ces paroles froidement barbares : « Je vous dis que nous lui couperons la tête avec la couronne dessus. » Malgré les immenses, les incalculables services que Cromwell rendit, durant son protectorat, à l'Angleterre, on n'y a pas élevé une seule statue à sa gloire, tandis qu'on y appelle, avec une sorte d'émotion religieuse, le 30 janvier *le jour du roi Charles*.

Le jour du roi Charles, il en est beaucoup qui ne se croient pas le droit de s'amuser comme à l'ordinaire, et il a été longtemps de mode que, ce jour-là, les théâtres fussent fermés. Mais, parmi les théâtres de Londres, celui de Surrey s'était toujours déclaré au-dessus des préjugés politiques. Eh bien, qu'est-il arrivé? C'est que, lundi dernier, 30 janvier, le théâtre de Surrey a été réduit en cendres.

Remarquez bien que le feu a pris à minuit moins douze.

S'il s'était déclaré quinze minutes plus tard seulement, adieu le rapprochement caractéristique que je vous signale! L'incendie, au lieu d'être une punition du ciel, n'aurait plus été qu'un simple accident. Mais non; à minuit juste, le théâtre de Surrey présentait l'aspect d'une grande fournaise ardente. Pas moyen de nier que l'incendie ait eu lieu le jour même où, en souvenir de la mort de Charles Ier, il convient que les théâtres chôment.

Il faut, du reste, que je me hâte de vous rassurer : le châtiment n'est tombé que sur des objets sans vie, c'est-à-dire qu'il a épargné les vrais coupables. Scène, galerie, décors, bancs, stalles, plafond, tout s'est abîmé dans les flammes, et rien n'a survécu de la défroque des acteurs, pas un seul des manteaux de ces messieurs, pas une seule des robes de ces dames. Mais, fort heureusement, personne n'a péri. Au premier cri d'alarme, le régisseur s'était avancé sur la scène, et, avec beaucoup de sang-froid, avait fait comprendre aux assistants la nécessité de se retirer tranquillement, s'ils tenaient à ne pas mourir étouffés, ajoutant qu'il n'y avait d'autre danger à craindre que celui-là. Par bonheur, c'était au moment où la représentation finissait. Le parterre et les galeries commençaient à se vider; un assez grand nombre de spectateurs avaient déjà pris leur canne et leur chapeau; on n'était qu'à demi menacé par la foule, — la foule, qui, dans les moments de panique, est un monstre aveugle et sourd, un monstre absurde et homicide, mille fois plus redoutable que le feu. Cinq minutes s'étaient à peine écoulées, que chacun était heureux de se sentir vivre. Mais il était temps! Les morts vont vite et les flammes aussi. En moins de douze minutes, à la place de ce qui fut le théâtre de Surrey, il y avait, je le répète, une immense fournaise qui semblait avoir embrasé le ciel et répandait sur la moitié de Londres une lueur sinistre.

Qu'il y ait eu dans l'intérieur de l'édifice condamné

à cette fin violente des scènes de tragique confusion, vous le devinez. Vous vous représentez sans peine l'effroi de ces pauvres danseuses et figurantes courant éperdues ça et là, poussant des cris lamentables, songeant avec désespoir à leurs robes de gaze, si légères, si inflammables; puis, poussées dehors, dans leur costume aérien, et avant d'avoir été recueillies par les propriétaires hospitaliers des maisons voisines, grelottant sur la neige! Espérons que le froid n'aura tué aucune de celles qu'a épargnées le feu.

Décidément, ce théâtre de Surrey a du malheur; c'est la seconde fois qu'il brûle. Bâti en 1782 sous un autre nom, il fut consumé par les flammes en 1805, et cela en moins d'une heure. La perte totale actuelle est évaluée à 12 000 liv. st., et, comme l'édifice n'était assuré que pour 2 000 liv. st., c'est un rude coup que les *lessees*, MM. Shepherd et Anderson, viennent de recevoir. Mais on dit M. Shepherd doué d'une fermeté indomptable, et il paraît qu'il parle déjà de reconstruire un théâtre sur l'emplacement même de celui dont il ne reste, à l'heure qu'il est, que des ruines.

Le *Times* remarque avec raison que, des trois théâtres qui ont récemment été la proie du feu dans Londres, celui de Covent-Garden l' « Olympic », et celui de Surrey, il n'en est pas un dont la destruction ne se lie au souvenir d'un hasard singulièrement heureux. Le théâtre Olympique prit feu à l'instant où l'on allait ouvrir les portes. Le feu ne se déclara au théâtre de Covent-Garden qu'à la fin d'une mascarade prolongée, lorsque déjà tout le monde était parti, à l'exception d'une quarantaine de retardataires, qui, ne se trouvant ni tout à fait ivres, ni trop assoupis, purent se sauver par la fuite. L'incendie du théâtre de Surrey est le troisième exemple des égards que le feu a pour cette partie du public qui a le courage de le braver.

Il serait bon toutefois de ne pas trop s'y fier. Si, le 30 janvier, il n'a fallu que cinq minutes au public de « Surrey théâtre » pour se mettre en sûreté, cela tient à ce que l'édifice était *exceptionnellement* bien construit et présentait plusieurs issues. Mais on frémit à l'idée des conséquences funestes qu'aurait, dans une rue comme Oxford street, l'incendie d'un théâtre tel que « Princess's Théâtre » ou, dans une rue comme le Strand, l'incendie d'un théâtre tel que « Adelphi ». Que deviendrait la multitude entassée par la terreur dans l'étroit espace qui, de ces temples du plaisir, conduit à des rues bordées de maisons se serrant les unes contre les autres et contenant des fourmilières d'hommes, de femmes, d'enfants? c'est dans ce cas que la flamme aurait beau jeu, non seulement au dedans, mais au dehors!

Certes, il y a péril à permettre que le bois domine dans la construction, même d'une simple maison; mais que dire de l'imprudence qui consiste à le laisser dominer dans la construction d'un théâtre, et d'un théâtre où l'on joue la pantomime, genre de pièces qui exige une effrayante profusion de lumières de toute espèce, un effrayant assemblage de tout ce qui est capable de brûler, dans le voisinage de tout ce qui est susceptible d'être brûlé?

Quant à moi, en ma qualité d'habitant de Londres, et comme faisant partie de la foule respectable des badauds qu'attirent, à l'époque de Christmas, les pantomimes, je joins cordialement ma voix à celle du *Times* lorsqu'il demande au lord chamberlain de vouloir bien aviser. Je sais bien que le lord chamberlain n'est pas Auguste, lequel « trouva Rome de bois, et la laissa de pierre »; mais, puisque Sa Seigneurie a les théâtres sous sa juridiction, ne pourrait-il pas exiger, dans notre intérêt à tous, que les théâtres à construire désormais fussent quelque chose de mieux que des édifices à une issue, et des édifices de carton?

VIII.

MORT DU CARDINAL WISEMAN.

18 février.

Le parti catholique ici est en grand deuil, et non sans raison : le cardinal Wiseman est mort.

Le catholicisme aura en effet beaucoup de peine à trouver en Angleterre un homme plus apte que le cardinal Wiseman à une œuvre de propagande.

Il y avait cela de remarquable en lui, qu'il joignait à l'esprit impérieux et aux prétentions intraitables du prêtre ultramontain un grand fonds d'habileté, une singulière variété de talents profanes et les grâces de l'homme du monde.

Fils d'un riche marchand de Waterford et né à Séville, il tenait par son origine aux deux pays les plus catholiques de la terre : l'Espagne et l'Irlande. De fait, c'était le catholicisme qui l'avait reçu au sortir du berceau ; c'était le catholicisme qu'il avait sucé avec le lait de sa nourrice; et il ne chercha jamais à se défendre de ces premières impressions de son enfance. Sur son lit de mort, il disait que, durant tout le cours d'une vie de soixante-deux ans, il ne lui était jamais arrivé de concevoir le plus léger doute sur aucun des articles de la foi catholique. Cette parole est caractéristique. Venant d'un homme doué d'une intelligence, non seulement vive et cultivée, mais, sous plusieurs rapports, très active, elle prouve qu'à l'exemple de tous ceux dont le catholicisme s'empare de bonne heure, le cardinal Wiseman s'était fait une loi d'endormir sa pensée, en matière religieuse. La foi, une foi ao-

solue, une foi bien décidée à fuir le contact de l'esprit de recherche, tel était le commode oreiller sur lequel la conscience du cardinal s'était assoupie, dès l'enfance. Pourquoi ceux-là chercheraient-ils la vérité, qui s'imaginent l'avoir trouvée ou, plutôt, qui s'imaginent qu'on l'a trouvée pour eux?

Mais, quoique très intolérant au fond, le cardinal Wiseman avait quelque chose des formes attractives de la tolérance. Le style de ses « lettres pastorales » était toujours exempt d'amertume et de violence. Aucun de ses sermons ne manquait de cette faconde onctueuse, espèce d'huile qui facilite si bien le jeu des ressorts auxquels Rome imprime le mouvement. Il résultait de là que les protestants pouvaient le lire ou aller l'entendre, sans craindre de se sentir offensés. Son langage ne brillait certainement pas par la vigueur; il était trop complaisamment soigné, trop fleuri, pour être énergique; mais ce qu'il n'avait pas en force, il l'avait en souplesse, et cette dernière qualité était plus nécessaire dans un pays où Rome a tant de convictions contre elle.

Et puis, je le répète, le cardinal était homme du monde. On le disait bon musicien. Il passait pour aimer les plaisirs de la société. Il y avait en lui du journaliste : témoin son active collaboration à la *Revue de Dublin*, dont il fut, en 1836, un des fondateurs. Il se plaisait à écrire et à discourir sur des sujets purement politiques ou littéraires. En 1855, par exemple, il publia une brochure relative à la guerre de Crimée. Plus tard, il donna ce qu'on nomme ici des *lectures*, où il traitait de *Rome ancienne et de Rome moderne;* du *Sentiment de la beauté naturelle chez les anciens et chez les modernes;* de l'*Influence des mots sur la pensée et la civilisation.* Tout cela constituait une propagande indirecte, plus puissante, peut-être, que n'eût été une propagande à bout portant. Après avoir écouté le *lecturer* avec plaisir, on était dis-

posé à grossir l'auditoire du prédicateur. Quand on avait applaudi l'homme, la doctrine qu'il représentait inspirait aux protestants moins de répugnance. D'autant que le cardinal Wiseman avait une stature imposante, un aimable sourire, et une expression de physionomie dont le caractère jovial démentait ce qu'on pense généralement en Angleterre de l'air sombre qui, dans la croyance populaire, est l'accompagnement obligé du fanatisme ultramontain. Ajoutez à cela que le prélat défunt avait ce genre d'esprit qui fait les délices de l'Anglais : l'*humour*.

Est-ce tout? non. Ce qui rendait le cardinal Wiseman éminemment propre à l'œuvre de la propagande catholique en Angleterre, c'est qu'il était Anglais de cœur et d'âme. Il aimait l'Angleterre, absolument comme si elle n'eût pas été protestante, et comme si elle était destinée à redevenir catholique. Quand il avait à la quitter, il s'en attristait. A Rome, auprès du pape, au milieu des cardinaux ses collègues, sa préoccupation dominante était celle du retour. On le savait, et l'on était charmé de trouver un aussi bon Anglais dans un aussi bon catholique.

Toutefois, il est permis de douter que l'action du cardinal Wiseman ait été, tout bien compté, favorable aux progrès du catholicisme en Angleterre. Mais pourquoi? Uniquement parce que ses qualités de propagandiste se sont trouvées paralysées par l'esprit envahissant de ce pouvoir papal qu'il avait charge de représenter.

En 1840, Nicolas Wiseman n'était pas encore au nombre des grands dignitaires de l'Église; il n'avait pas encore revêtu la pourpre. Mais l'éclat avec lequel il avait défendu dans Londres, en 1836, les doctrines de l'Église catholique romaine, et prêché dans Rome, en 1837, sur les cérémonies de la semaine sainte, le désignait à l'attention du Vatican. Lors donc que Grégoire XVI, en 1840,

crut devoir porter de quatre à huit le nombre de ses vicaires apostoliques en Angleterre, le docteur Wiseman fut nommé coadjuteur du vicaire apostolique des districts du centre, puis président du collège de Sainte-Marie à Oscott, près Birmingham. C'est de cette époque que date, à vrai dire, l'histoire de son influence.

Dès 1833, une révolution religieuse avait été essayée à Oxford même, la citadelle de l'orthodoxie protestante. Le docteur Pusey et ses adhérents, tels que Newman, Palmer, Keble, Perceval, avaient commencé la publication de ces petits traités, devenus fameux sous le nom de *Tracts for the times*, traités où l'on demandait sans beaucoup d'ambages que la lecture de la Bible fût retirée aux laïques; que la consécration et l'ordination fussent réservées aux évêques; que la croyance au purgatoire cessât d'être regardée comme une superstition; que la confession auriculaire fût remise en honneur; que la messe fût rétablie, etc... C'était un retour à peine déguisé au papisme. Mais, quoique les tendances du *Tractarianisme* fussent évidentes, quelques esprits, d'ailleurs distingués, aimèrent à s'y méprendre. Ils se persuadèrent qu'en se rapprochant des formes et des cérémonies de Rome, le protestantisme ne perdait rien, au fond, de son caractère distinctif, et que les concessions dont on faisait tant de bruit étaient toutes superficielles. Le docteur Wiseman, lui, ne s'y trompa point. Il jugea, au contraire, que le mouvement puseyiste avait lieu dans la direction de Rome, et qu'il était d'autant plus dangereux pour le protestantisme, qu'il s'abstenait de dire son dernier mot. Aussi prit-il à tâche de favoriser ce mouvement; et, s'il valut au Vatican tant de recrues, si le docteur Newman, entre autres, descendit jusqu'au bout la pente qui conduisait au catholicisme, le président du collège de Sainte-Marie, par son empressement à tendre la main au *Tractarianisme*, contribua certainement à ce résultat.

Jusque-là, tout allait à merveille, dans l'intérêt catholique. Mais il était réservé à Nicolas Wiseman de prouver une fois de plus combien il est difficile de servir Rome avec modération et sagesse. En 1848, il avait été nommé provicaire apostolique du district de Londres, et, l'année suivante, il avait été appelé à la succession de l'évêque Walsh comme vicaire apostolique de ce même district : au mois d'août 1850, il est mandé à Rome par Pie IX, et, au mois de septembre, paraissait la fameuse Lettre apostolique, qui, traitant pour ainsi dire l'Angleterre protestante en pays conquis, y rétablissait la hiérarchie catholique.

Que cette démarche audacieuse ait été conseillée par le docteur Wiseman, il n'y a guère à en douter. Ce qui est sûr, c'est qu'il fut, à cette occasion, élevé à la dignité d'archevêque de Westminster, et, le lendemain, à celle de cardinal.

Il faut avoir été à Londres dans ce temps-là pour se faire une idée de la fureur dont les protestants furent saisis, à la nouvelle qu'on prétendait assimiler l'Angleterre à un pays catholique, qu'on le traitait comme un pays enfin ajouté au domaine de Rome. L'Angleterre, en ce moment, présenta un spectacle que ceux qui en ont été témoins n'oublieront de leur vie. Le cri *No Popery !* éveilla mille échos retentissants. On traîna dans le ruisseau, avec des imprécations et le rire de la colère, l'image du pape accouplée à celle du nouveau cardinal. Les dénonciations du Parlement s'unirent aux clameurs de la rue. Les salons s'émurent comme les ateliers. Contre les prétentions de Rome, aristocratie et classe moyenne, classe moyenne et peuple ne firent qu'un.

Ces transports étaient trop violents pour durer, et l'on ne tarda même pas à laisser sans application le bill comminatoire qui en avait été l'expression législative. Mais ce qui survécut, ce fut l'effet produit par cette démonstration

sur le développement du *Tractarianisme*. Beaucoup, qui se laissaient conduire tout doucement vers Rome par l'idée qu'on pouvait se rapprocher d'elle sans pour cela tourner tout à fait le dos au protestantisme, reculèrent lorsqu'ils s'aperçurent que Rome ne pouvait et ne voulait vivre en Angleterre qu'à la condition de tout dominer, de tout absorber. Beaucoup, qui allaient s'engager sur le pont que le docteur Pusey avait construit pour eux, perdirent courage et rebroussèrent chemin, dès qu'on leur dit que, pour aller à Rome, il y avait un torrent à franchir.

Et voilà comment le cardinal Wiseman, après avoir secondé habilement le *Tractarianisme*, lui porta, sans le vouloir, un coup mortel

IX.

LES ORTHODOXES DE LA HAUTE ÉGLISE.

20 février.

J'ai parlé de l'ardeur des orthodoxes de la haute Église à disputer le jugement en dernier ressort des causes ecclésiastiques à la décision d'un tribunal composé en partie de laïques. Eh bien, ne voilà-t-il pas qu'une association s'est formée pour donner du corps à cette *agitation*, sous le nom, un peu long mais très explicite, de *Law of appeal amendment association?* Et lequel, des hommes haut placés qui sont aujourd'hui le plus en vue, cette association a-t-elle songé, tout d'abord, à mettre en avant? M. Gladstone.

Il se trouve, en effet, que M. Gladstone, en 1850, publia sur la suprématie royale une lettre adressée à l'évêque de

Londres, et qui était le développement du thème : *Lois ecclésiastiques, juges ecclésiastiques.* Cet écrit était épuisé. Le remettre en lumière par la publication d'une édition nouvelle est une des mesures par lesquelles les membres de la pieuse association se font la main.

J'ignore jusqu'à quel point M. Gladstone professe aujourd'hui, sur la question dont il s'agit, l'opinion qu'il avait il y a quatorze ans. M. Gladstone a fait tant de chemin depuis! Mais, si l'autorité de M. Gladstone d'autrefois est souveraine en matière ecclésiastique, pourquoi s'arrêter rétrospectivement à 1850 ? pourquoi ne pas remonter à l'ouvrage qu'il publia en 1839 sous le titre de *l'Etat dans ses rapports avec l'Église*, ouvrage que Macaulay soumit au scalpel d'une critique si pénétrante? Ou je me trompe fort, ou ce serait lui rendre un genre d'hommage dont il n'aurait guère lieu d'être reconnaissant à ses admirateurs de la *Law of appeal amendment association.*

Quoi qu'il en soit, voyons comment a été amenée l'*agitation* religieuse que j'ai signalée. C'est le seul moyen d'en bien préciser le caractère.

On se rappelle qu'en 1861 des professeurs d'Oxford, théologiens de grand savoir et de grand renom, publièrent, sous le titre de *Essays and Reviews*, un livre qui produisit en Angleterre une sensation énorme et que la majorité du clergé anglican regarda comme un scandale.

Parmi ces essais, qui, aux yeux des orthodoxes, étaient tous plus ou moins entachés d'hérésie, il y en avait deux surtout qui avaient ému l'opinion : c'était celui qui portait le titre de *Recherches bibliques de Bunsen*, et celui qui était intitulé *Séances historiques de Genève; l'Église nationale.* Le docteur Williams, auteur du premier, et M. Wilson, auteur du second, furent traduits, en 1862, devant la cour des Arches, c'est-à-dire devant la cour ec-

clésiastique métropolitaine, ainsi nommée parce qu'elle se tenait autrefois dans l'église Sainte-Marie des Arches.

Vous savez que les juges des cours ecclésiastiques sont ordinairement des laïques, des hommes de loi, qui tiennent leur pouvoir, par délégation, du dignitaire ecclésiastique qui les désigne. Le jurisconsulte appelé à juger le docteur Williams et M. Wilson fut sir Stephen Lushington.

Les divers chefs d'accusation portés contre les auteurs incriminés ayant été passés au crible, il n'en resta que deux contre le docteur Williams, et deux contre M. Wilson.

Le docteur Williams avait décrit la Bible comme « l'expression d'une raison pieuse », et il s'était, de plus, demandé si c'était bien réellement par la substitution des souffrances du Christ aux nôtres que l'œuvre de la rédemption s'accomplit.

M. Wilson, lui, avait jeté des doutes sur le caractère inspiré de certains passages de la Bible, d'une part, et, d'autre part, sur l'éternité des peines.

Y avait-il là contravention à la loi ecclésiastique, brèche faite aux croyances que les TRENTE-NEUF ARTICLES rendent obligatoires pour le clergé de l'Église établie? C'est de la sorte qu'en jugea le docteur Lushington, et sa sentence fut que chacun des deux écrivains serait suspendu pour un an de ses fonctions, et privé conséquemment, pendant une année, du traitement attaché à ses fonctions.

Appel du jugement fut porté devant le « comité judiciaire du conseil privé », et, le 8 février 1864, ce comité fit connaître sa décision, par l'organe du lord chancelier.

De cette décision, brève, nettement formulée, et frappée au coin d'une haute sagesse, il résultait :

Que la cour suprême d'appel n'avait en aucune manière entendu exprimer son opinion sur le caractère général ou les tendances des deux essais soumis à son examen;

Qu'elle n'avait même pas considéré comme étant de

son domaine de se prononcer pour ou contre les doctrines professées dans les passages sur lesquels l'accusation avait mis le doigt;

Qu'elle ne se reconnaissait pas le droit de déterminer quelles doivent être, en de telles questions, les principes de l'Église;

Que son rôle avait dû se borner et s'était borné à examiner si les passages incriminés étaient ou n'étaient pas contraires aux articles et aux formulaires, interprétés à la lueur du flambeau de la loi;

Qu'elle avait été de la sorte conduite à casser le jugement rendu contre le docteur Williams et M. Wilson, ceux-ci n'ayant rien écrit qui fût en opposition manifeste avec aucun des *Trente-neuf articles*, et n'ayant point dépassé la limite légale que ce code des croyances anglicanes, légalement interprété, trace autour des ministres de l'Église établie.

Ce tribunal, duquel émane une décision qui marquera dans l'histoire du libre examen, se composait du lord chancelier, d'abord; puis des archevêques de Cantorbéry et d'York, de l'évêque de Londres, et enfin des lords Cranworth, Chelmsford et Kingsdown.

Y eut-il unanimité parmi les juges? Oui, excepté sur un seul point. Les archevêques de Cantorbéry et d'York protestèrent contre cette doctrine, que le clergé n'est pas obligé par l'Église d'Angleterre de croire au caractère inspiré de toutes les parties de la Bible. Mais, même à cet égard, l'évêque de Londres, chose remarquable, fut de l'avis de ses collègues laïques.

Ainsi le « comité judiciaire du conseil privé » rejetait dans la sphère du libre examen trois points importants, savoir :

La nature de l'inspiration biblique ;

Le sens de la justification par la foi ;

La durée du châtiment réservé par Dieu au péché.

Mais, en donnant, sur ces trois points, du jour et de l'air à la conscience des ministres de l'Église établie, il n'attentait à la foi d'aucun d'eux. Si parmi les membres du clergé, comme l'observa fort bien le *Spectator*, il en était qui voulussent absolument voir dans Joël, coupable d'un acte horrible de trahison et de cruauté, une femme inspirée par Dieu lui-même, libre à eux de la proclamer plus que jamais bénie entre toutes les femmes; s'il en était qui eussent absolument besoin, pour leur tranquillité, de croire à l'enfer, le jugement de la cour suprême d'appel ne leur défendait nullement de s'abandonner aux douceurs de cette croyance. Seulement, ceux-là, parmi les membres du clergé, cessaient d'être exposés à porter la peine de leur infirmité intellectuelle, qui seraient impuissants à concilier leur idée d'un Dieu infiniment juste avec celle d'une perfidie *inspirée*, et leur idée d'un Dieu infiniment bon avec celle d'une damnation éternelle !

La décision fut accueillie avec une joie très vive, non seulement par le monde laïque, mais encore par la portion la plus éclairée du monde clérical, celle qui compte dans ses rangs les Jowett, les Maurice, les Stanley.

Mais ceux qui forment la majorité du clergé ne sont pas ceux qui veulent qu'on les laisse penser, ce sont ceux qui veulent qu'on les laisse dominer. Ces derniers poussèrent un grand cri de colère et d'effroi.

De quoi s'avisaient des hommes qui n'avaient pas fait une étude particulière de la théologie dogmatique ? Fallait-il donc souffrir que les formules ecclésiastiques fussent interprétées d'après les mêmes règles qui servent à l'interprétation de la loi ? Les représentants de Dieu sur la terre étaient-ils descendus si bas, qu'ils n'eussent plus qu'à être dirigés, en matière de foi, par des « lawyers » ? Ce fut un déchaînement qui aurait été risible s'il n'eût été lamentable.

Malheur à qui affronte des ressentiments de prêtre !

La chaire de grec, à Oxford, était occupée par un homme d'une intelligence supérieure, qui, depuis son élévation à cette chaire, avait enseigné la langue et la littérature grecques, aux émoluments de 40 liv. st. par an (1 000 fr.). 40 liv. st. par an ! Le salaire du premier sommelier venu! C'était une honte. Et notez qu'Oxford n'avait pas de professeur plus savant, plus zélé, plus populaire, plus utile que M. Jowett.

Aussi avait-il été question d'ajouter à ses appointements, après l'avoir tirée des coffres de l'Université, la somme de 360 liv. st. La proposition en avait été faite maintes et maintes fois par le docteur Stanley, aujourd'hui doyen de Westminster, et elle avait été appuyée par l'élite des membres de l'Université.

Mais quoi! c'était un *hérétique* que ce docteur Jowett; il avait trempé dans le crime connu sous le nom de *Essays and Reviews;* il osait, lui aussi, ne pas comprendre comment un être souverainement miséricordieux peut d'avance condamner ses créatures à une agonie effroyable, sans relâche et sans fin.

Déjà le docteur Pusey et les fanatiques à la suite avaient essayé de le faire chasser de l'Université comme indigne. Vain effort! Il avait été reconnu que le professeur Jowett ne pouvait être légalement dépossédé. Lui, de son côté, tenait bon, ne voulant capituler, ni en ce qui concernait sa chaire, ni en ce qui concernait ses convictions. Il ne restait donc plus qu'à savoir s'il n'était pas possible de prendre la conscience de cet homme de bien par famine.

Mais une guerre de ce genre était si scandaleuse, si propre à augmenter la popularité et à rehausser l'éclat des services de celui qui en était victime, que le moment vint où un compromis parut nécessaire. Pourquoi ne consentirait-on pas à accorder à l'éminent professeur un salaire de 400 liv. st. par an, avec stipulation formelle qu'un pareil vote n'entraînait pas la moindre approbation

de ses doctrines théologiques? L'arrangement, suggéré par M. Keble, admis par le docteur Pusey, accepté par les amis de M. Jowett, donna lieu à un statut que le conseil hebdomadaire proposa, et qui fut voté par la congrégation, à la majorité de 105 contre 65.

Hélas! ce vote avait besoin d'une sanction. Il ne suffisait pas que la mesure eût l'assentiment de la vaste majorité de ceux qui, à Oxford, gouvernent les collèges et l'Université, qui y sont à demeure, qui y consacrent leurs soins au développement de l'éducation : il fallait que l'assemblée générale nommée « Convocation » prononçât le oui définitif.

C'était là que les bigots attendaient les libres penseurs. Recteurs, doyens ruraux, vicaires, furent appelés, de loin et de près, à venir en toute hâte se déclarer contre le bon sens et la justice. Les fanatiques, les ignorants, ne furent que trop exacts au rendez-vous; et, le 8 mars 1864, une majorité de 467 contre 395 décida, en rejetant l'augmentation de salaire proposée, que, puisque la mode n'était plus de brûler les hérétiques, c'était bien le moins qu'on essayât de les faire mourir de faim [1].

Telle fut leur manière de protester contre la décision rendue par le « comité judiciaire du conseil privé » en faveur du docteur Williams et de M. Wilson! Protestation ignoble, s'il en fut jamais, et qui excita, parmi le parti libéral en Angleterre, un sentiment où le dégoût se mêlait à l'indignation.

Mais il fallait aux orthodoxes une victoire qui eût quelque chose de plus substantiel, de plus permanent surtout. Deux mois s'étaient à peine écoulés que l'évêque de Salis-

1. Au moment même ou j'écris ces lignes, j'apprends que le doyen et le chapitre de « Christ Church », par un noble mouvement de générosité, viennent de doter convenablement, sur les fonds qui leur appartiennent en propre, la chaire de grec, et de tirer ainsi l'Université d'une position aussi embarrassante que peu honorable.

bury, vaincu dans ses efforts pour frapper les coupables des *Essays and Reviews*, s'attaquait publiquement et directement à la juridiction d'appel elle-même, et exprimait, dans une adresse à son clergé, l'espoir qu'on reviserait cette juridiction. N'était-il pas temps de revenir au principe du grand statut de 1532, établissant que la spiritualité de l'Église se suffit? Pourquoi cette cour suprême d'appel, composée de laïques si prompts à donner à l'hérésie ses coudées franches? Le mot d'ordre de la piété désormais devait être : *Lois ecclésiastiques, juges ecclésiastiques*.

Vous avez maintenant la clef d'une agitation dont il importait de bien connaître l'origine pour en bien apprécier le caractère.

L'habitude d'interpréter la loi séculière et de l'administrer impartialement rend les « juges du peuple » beaucoup plus propres à résoudre d'une manière équitable les questions ecclésiastiques, quand leur solution dépend d'un formulaire, que l'habitude de discuter des points théologiques et de manier la scolastique.

Quelle est la tendance naturelle des juges ecclésiastiques? De proscrire comme criminelle toute croyance qui ne cadre pas exactement avec les leurs.

Quelle est la tendance naturelle des juges civils? D'assurer la protection de la loi à toutes les formes de la pensée humaine, en ce qui n'est pas contraire à l'ordre public.

Mais voilà justement ce qui désespère nos orthodoxes, et c'est à cause de cela que le « comité judiciaire du conseil privé », tel qu'il est composé aujourd'hui, les gêne.

C'est ainsi que le parti libéral en Angleterre se trouve amené à envisager momentanément sous un autre aspect que le parti libéral en France l'union de l'Église et de l'État; ce qui résulte, je le répète, de la diversité des circonstances, et n'implique aucune différence de sentiments.

X.

LE TRACTARIANISME.

26 février.

Je vois bien qu'il n'est pas prudent d'avoir affaire à MM. les dévots. Ils prennent feu si vite, et les satisfaire est si difficile!

En vous parlant de la mort récente du cardinal Wiseman, j'ai osé toucher à l'arche sainte de sa renommée, mais le ciel m'est témoin que j'ai cru le faire avec tout le respect requis. Et même, je pensais m'être exprimé sur son compte en termes dont tout personnage pieux me saurait gré, fût-il rédacteur du *Bien public*, bedeau ou marguiller. N'ai-je pas dit que le cardinal défunt était un homme d'un grand mérite; qu'il avait du savoir; qu'il possédait une singulière variété de talents profanes; que les grâces de l'homme du monde brillaient en lui; que son langage ne présentait presque jamais rien d'agressif et d'amer; enfin — que son ultramontanisme était immaculé, son dévouement au saint-siège absolu?

Hélas! il paraît que je ne m'entends pas à faire l'éloge des ministres du Seigneur. A l'essayer, j'ai perdu mes peines. J'ai voulu, moi qui ne suis pas enfant de chœur, manier l'encensoir : mal m'en a pris. Dans une bulle d'excommunication lancée contre moi par *le Bien public*, je suis dénoncé comme coupable d'un article *où, malgré quelques éloges superficiels, se manifeste un visible esprit de haine et de dénigrement.* Je ne m'en serais

guère douté, et cela m'apprendra à ne pas désormais louer à la légère les hommes de Dieu.

Je remercie *le Bien public* de m'avertir que, quand il m'arrivera de dire d'un prélat, comme je confesse l'avoir dit du cardinal Wiseman, « qu'il avait la foi, une foi absolue, une foi bien décidée à fuir le contact de l'esprit de recherche », je me trouverai, par cela même, faire œuvre *de haine et de dénigrement*. Si *le Bien public* n'avait pris soin charitablement de m'éclairer, jamais je n'aurais compris qu'on insultât un prêtre catholique en disant qu'il a la foi.

Et non seulement cela montre que je suis guidé par un visible esprit de haine et de dénigrement, mais cela dénote, en outre, de ma part, une *profonde ignorance*, et prouve clair comme le jour que j'ai *perdu le sens commun*. Je m'incline, en toute humilité, devant cet arrêt d'hommes qui croient à l'infaillibilité du pape, et doivent, je suppose, avoir de bonnes raisons pour croire à la leur par-dessus le marché.

Toutefois, puisque me voilà en train de me convertir, je me hasarderai à demander quelques éclaircissements. Je pourrai faire alors pénitence en toute connaissance de cause.

J'ai écrit que « à l'exemple de tous ceux dont le catholicisme s'empare de bonne heure, le cardinal Wiseman s'était fait une loi d'endormir sa pensée, en matière religieuse, et que sa foi était une foi absolue, bien décidée à fuir le contact de l'esprit de recherche ». C'est à cause de cela, que je suis animé d'un « esprit de haine et de dénigrement », que je suis dans un état de « profonde ignorance », et que j'ai « perdu le sens commun ». C'est certain, dès que *le Bien public* l'affirme; mais, l'avouerai-je? je trouve que ce n'est pas tout à fait clair; et ce qui l'est moins encore, c'est l'explication que *le Bien public* en donne :

« Si jamais, dit ce journal vénérable, il s'est trouvé un esprit investigateur qui ait scruté jusqu'aux fondements de l'édifice religieux ; s'il est un homme en qui la raison et la foi, l'érudition la plus éclairée et la soumission la plus humble se soient jamais rencontrées, c'est bien assurément le cardinal-archevêque de Westminster. »

Quand on scrute jusqu'aux fondements de l'édifice religieux, c'est, j'imagine, pour s'assurer de leur solidité. Il faut donc commencer par la mettre quelque peu en doute, et, tant que le doute existe, on n'a pas la foi. Le cardinal Wiseman avait-il la foi, oui ou non? Est-il un moment de sa vie où il ne l'ait pas eue? Sur son lit de mort il a déclaré lui-même que, durant tout le cours de sa vie, il ne lui était jamais arrivé de concevoir le moindre doute sur aucun des articles du catholicisme. Pourquoi dès lors se serait-il mis en peine de scruter jusqu'aux fondements de l'édifice religieux? On ne cherche pas ce qu'on est sûr d'avoir dans la main ; on ne s'étudie pas à résoudre les questions qu'on sait résolues ; on n'examine pas ce qu'on tient pour absolument certain. La raison peut conduire à la foi, mais en passant par le doute ; car, avant de se décider en faveur du pour ou du contre, il faut avoir pesé l'un et l'autre, et conséquemment avoir un moment hésité entre les deux. Or comment est-il possible qu'un homme qui, sur un point donné, n'a jamais eu un instant de doute, ait raisonné sur ce point? La « soumission la plus humble », qui est la grande vertu des ultramontains, était la grande vertu du cardinal Wiseman : loin de le nier je l'ai dit bien haut ; mais le mot même de « soumission la plus humble » implique l'habitude de sacrifier ses lumières aux décisions d'une autorité supérieure, de subordonner sa *raison* à la *foi*. Lorsque le dogme de l'Immaculée Conception fut proclamé à Rome, le cardinal Wiseman le passa-t-il au crible du raisonnement? Non. Il dut l'admettre et l'admit comme article de

foi. Éclairée ou non, son érudition n'avait rien à voir là. Le pape ayant parlé, lui n'avait qu'une chose à faire : se soumettre. A quoi lui aurait servi, en cette occurrence, son « esprit investigateur » ? Il n'aurait pu en faire usage sans cesser du coup d'être bon ultramontain.

Il est vrai que, vivant dans un pays où, grâce à Dieu, on a quelque respect pour la raison et la science, le cardinal Wiseman a beaucoup insisté, toutes les fois que l'occasion s'en est offerte, sur les « rapports entre la science et la religion révélée ». Mais dans quel sens, et de quelle manière?

J'ai précisément sous les yeux un volume qui vient d'être publié par M. E. Manning. Ce volume, intitulé *Essais sur la religion et la littérature*, contient, entre autres écrits du cardinal Wiseman, une adresse de lui, en date de 1861, par laquelle il invite un certain nombre de personnes — cléricaux ou laïques — à se former en « Académie de la religion catholique ». Eh bien, voici de quelle façon l'auteur s'y prend pour nier qu'il y ait antagonisme entre la science et la religion révélée :

« La science de nos jours s'avance, non seulement en reniant toute idée de coopération, de sympathie ou de bienvenue à l'égard de l'Église ou de la religion, mais en se présentant comme une puissance rivale, hostile, antagonistique... Lorsqu'on verra les gens aller les bras tendus au-devant du voleur qui déclare venir les dépouiller; lorsqu'on les verra conduire ce voleur dans leurs maisons, ou agir de la sorte envers l'incendiaire qui leur montre la torche avec laquelle il se propose de mettre le feu à leurs propriétés, alors, mais pas avant, on pourra s'attendre à nous voir fraterniser avec des hommes dont le but avoué est de voler et de détruire. Quand donc est-il arrivé à un seul catholique de chercher querelle aux recherches ou aux découvertes de Herschel, de Leverrier, ou de lord Ross? Quand donc a-t-on en-

tendu les autorités ecclésiastiques mettre le public en garde contre les transmutations chimiques de Liebig ou de Faraday?... Non; ce n'est pas avec les découvertes des philosophes honnêtes que l'Église est en guerre. »

Voilà la science bien avertie. Sa valeur dépend, non pas de ce qui la constitue comme science, mais de son plus ou moins d'accord avec les intérêts de l'Église. Quiconque se présente armé d'une vérité scientifique difficile à concilier avec les dogmes de l'Église est un voleur, un incendiaire. Mais, quant aux vérités scientifiques dont l'Église n'a rien à craindre, elle ne demande pas mieux que de leur signer leur visa. Parlez-moi des transmutations chimiques de Liebig et de Faraday; parlez-moi des découvertes de Leverrier! La science qu'on peut laisser passer, c'est celle qui n'est en opposition avec rien de ce que l'Église enseigne. Si les livres saints n'avaient pas représenté Dieu arrêtant le soleil pour permettre à Josué d'achever sa victoire, est-ce qu'il serait jamais venu à l'esprit du tribunal de l'Inquisition de forcer Galilée a abjurer à genoux sa théorie du mouvement de la terre? Mais on ne court pas à un voleur, les bras tendus; on n'introduit pas chez soi un incendiaire agitant sa torche.

Telles étaient les vues du cardinal Wiseman, touchant les rapports de la science et de la religion révélée. Il ne lui suffisait pas, pour se montrer prêt à faire bon ménage avec une vérité, qu'elle fût vraie, il fallait encore qu'elle ne gênât point l'Église dont il était membre. Faire la guerre aux philosophes, fi donc! Ils n'avaient qu'à être *honnêtes* pour qu'on les traitât en amis. Mais, par ces mots « philosophes honnêtes », le cardinal Wiseman entendait-il des hommes intègres, sincères, entièrement dévoués à la science? Non : être un « philosophe honnête », pour lui, c'était professer un genre de philosophie dont son Église n'eût pas sujet de se plaindre. La preuve,

c'est que, dans l'écrit même que je vous signale, il ne parle qu'avec horreur des *Essays and Reviews*, dont les auteurs, cependant, sont des hommes d'une intégrité absolue, d'une sincérité à laquelle l'Angleterre entière rend hommage, et qui ont poussé jusqu'à l'immolation de leurs intérêts les plus chers le courage de dire ce qu'ils croyaient la vérité. Mais il est clair que le docteur Williams, M. Wilson, M. Jowett, ne sauraient être des « philosophes honnêtes » dans le sens de l'orthodoxie, eux qui se sont montrés protestants jusqu'au point de faire usage, pour juger la Bible, de leur haute raison, de leurs vastes connaissances en histoire et de leur profonde étude de la théologie.

Et maintenant, quelques mots sur la question de savoir jusqu'à quel point l'action du cardinal Wiseman a été favorable au développement du catholicisme en Angleterre.

J'ai dit qu'en tendant la main au *Tractarianisme* le cardinal Wiseman avait fait preuve d'une intelligence très pénétrante, et avait très efficacement servi la cause de son Église; mais que, plus tard, en conseillant le rétablissement de la hiérarchie catholique dans un pays qui est protestant jusqu'à la moelle des os, il avait détruit en partie son œuvre précédente, provoqué une violente réaction, et renversé le pont construit par le docteur Pusey sur le torrent qu'il faut passer pour aller de l'anglicanisme à l'ultramontanisme.

En exprimant à cet égard mon opinion, j'ai, selon les doux rédacteurs du *Bien public*, « méconnu l'évidence des faits impudemment ». Impudemment! L'expression est vive. Mais, depuis que M. Veuillot a mis l'engueulement (pardon si je me sers de ce vilain mot) au service de la charité chrétienne, la sacristie n'a pas d'autre langage. Moi qui n'ai pas acquis par mon zèle le droit d'être fort en ueule, je répondrai au *Bien public*, avec l'urbanité qui

sied à des écrivains profanes, qu'en affirmant le contraire de mon dire, il a émis une assertion, non pas impudente, mais imprudente. On ne peut pas être plus poli, j'espère.

Or donc, que nous enseigne l'évidence des faits? Elle nous enseigne que, lorsque la tentative d'établir en Angleterre une hiérarchie épiscopale fut risquée, les affaires du catholicisme, ici, étaient en assez bon train. Les fameux traités connus sous le nom de *Tracts for the times* se trouvaient avoir singulièrement aplani la route qui, par une pente insensible, menait à Rome. Au sein même de l'Université, beaucoup d'étudiants, sans bien savoir jusqu'où cela les conduirait, se laissaient aller peu à peu à croire, sur la foi du docteur Pusey et de ses adhérents, qu'il n'y avait pas grand mal, après tout, à admettre la croyance au purgatoire, l'invocation des saints, la confession auriculaire, le culte de la Vierge, la liturgie romaine, et même l'organisation monacale. La maxime des meneurs du *Tractarianisme :* « Point de salut dans une Église sans traditions et asservie à l'État » se propageait. Dès 1845, le catholicisme avait fait, dans la personne de John Henry Newman, une acquisition considérable. On annonçait d'autres conversions importantes. De riches héritières protestantes avaient pris le voile et donné leur fortune aux couvents. Une cathédrale catholique avait été construite à Londres. Bref, l'état des choses était tel que lord John Russell, dans sa lettre à l'évêque de Durham, le décrivit avec tant d'amertume.

Mais qu'arriva-t-il, lorsqu'en 1850 Pie IX, conseillé par le cardinal Wiseman, s'avisa de pourvoir au gouvernement ecclésiastique de l'Angleterre, comme à celui d'une contrée désormais réunie au domaine de Rome?

Est-ce que l'Angleterre ne se tint pas pour insultée? Est-ce qu'elle n'éprouva pas une sorte de tressaillement formidable? Est-ce que lord John Russell, alors premier ministre, ne qualifia pas officiellement d'*insidieuse et*

insolente une tentative dénoncée d'une commune voix sous le nom d'*agression papale?*

Est-ce que le comte d'Effingham ne s'écria pas que *l'Angleterre ne pouvait tolérer cette insolence, même pendant une heure?*

Est-ce que lord Stanley ne déclara pas que *le Parlement verrait à ce que la légitime indignation du pays ne fût point déjouée par des demi-moyens dérisoires?*

Est-ce que, d'un bout à l'autre de l'Angleterre, la presse ne se répandit pas en imprécations?

Est-ce que le pape et le cardinal ne furent pas brûlés en effigie au milieu des plus fougueux transports?

Est-ce que les feux de joie du 5 novembre, qui ne servaient plus depuis longtemps qu'à amuser les gamins de Londres, n'eurent pas, en cette occasion, le caractère d'une démonstration nationale?

Est-ce qu'enfin l'«Ecclesiastic Titles Bill » fut autre chose que la sanction législative donnée par le Parlement à une des plus ardentes protestations populaires dont l'histoire ait conservé le souvenir?

Oui, voilà comment l'Angleterre répondit à ces mots du cardinal Wiseman, si caractéristiques de l'esprit envahissant de Rome : « Nous gouvernons et nous continuerons de gouverner les comtés de Middlesex, de Herford et d'Essex »; voilà comment elle répondit à cette audacieuse vanterie du docteur Newman : « Le peuple d'Angleterre, si longtemps séparé de Rome, va, *de son propre consentement*, lui être rendu. »

Avouez qu'il serait bien étrange qu'une réaction aussi violente et aussi témérairement provoquée eût eu pour effet d'affermir le catholicisme en Angleterre. Aussi me permettrai-je de répéter, en demandant grâce au *Bien public* pour cet excès « d'impudence », que rien de semblable n'eut lieu. Voici de quelle manière un éminent historien de nos jours, M. Thomas Erskine May, apprécie

les résultats de ce que *le Bien public* appelle « cette grande pensée du cardinal Wiseman, et cet acte immense ». M. May a, lui aussi, « l'impudence » d'écrire :

« L'excitation du peuple et les acrimonieuses discussions du Parlement firent revivre des animosités qu'une législation récente avait tendu à modérer; toutefois, ces événements ne furent pas sans porter de bons fruits (c'est, notez bien, un protestant qui parle) : ils dissipèrent les absurdes visions du parti ultramontain; ils coupèrent court, dans l'Église d'Angleterre, au mouvement « tractarien »; ils démontrèrent combien le peuple était ferme dans son protestantisme! Et certes, les hommes du parti ultramontain n'eurent pas sujet de se féliciter de leur triomphe apparent sur l'État. Ils avaient offensé les champions les plus avancés de la cause catholique; leur conduite fut déplorée par les laïques de leur propre Église; et ils se trouvèrent avoir accru la répugnance qu'inspirait au peuple une religion qu'il avait à peine appris à tolérer[1]. »

La vérité est que le protestantisme semblait s'assoupir, lorsque l'agression papale de 1850 vint tout à coup le réveiller. Depuis, il s'est tenu sur ses gardes. Il n'est pas jusqu'au docteur Pusey qui n'ait dû revenir sur ses pas. Le *Tractarianisme* est mort. Le cardinal Wiseman l'a tué. Et quel danger plus grand pouvait menacer l'Angleterre protestante? Elle puisa tant de force et un sentiment si profond de sécurité dans l'agression papale de 1850, que, le premier moment d'émotion passé, elle ne se donna même pas la peine de tenir la main à l'exécution stricte de l'« Ecclesiastic Titles Bill ». Elle laissa le cardinal Wiseman s'intituler tout à son aise, sinon archevêque de Westminster, du moins archevêque dans Westminster. Il lui suffisait d'avoir montré que l'ultra-

1. *The Constitutional History of England*, t. II, p. 457-458.

montanisme n'avait aucune prise sur elle. C'est ce que May nomme le triomphe apparent du parti ultramontain sur l'État, et ce qu'il décrit avec raison comme une défaite réelle encourue par ce parti.

Qui trop embrasse mal étreint. La maxime n'est pas neuve à coup sûr, mais elle n'en est pas moins digne d'être méditée.

XI

L'*HISTOIRE DE CÉSAR* LUE EN ANGLETERRE.

1er mars.

La préface de l'*Histoire de Jules César* a été lue en Angleterre avec l'attention que commandait la position élevée de l'auteur.

Il était naturel que, dans les vues exprimées par l'écrivain, on cherchât la clef de la politique du potentat. Et la curiosité, chez les Anglais, était d'autant plus vivement excitée, que César leur faisait tout de suite penser à Napoléon.

Autant qu'il m'a été possible d'en juger par ce que j'ai lu jusqu'à ce jour et entendu, je doute que le livre de Napoléon III ait, de ce côté de la Manche, un succès égal au bruit qu'on a fait autour de sa publication. De cela, il existe deux raisons, dont l'une touche au sentiment des rivalités nationales, mais dont l'autre prend sa source dans des régions plus hautes.

Quel qu'ait été réellement le but de l'auteur de l'*Histoire de Jules César*, il était bien difficile que l'apothéose du guerrier qui franchit le Rubicon ne fût pas, dans la pensée des Anglais, l'apothéose déguisée du guerrier

qui fit le 18 brumaire. D'autant que l'auteur, avec une franchise qui sied à sa puissance et qui l'atteste, a mis lui-même Napoléon Ier côte à côte avec Charlemagne et Jules César, dans l'Olympe des dieux mortels.

La préface de l'*Histoire de Jules César* se termine par une citation de cette prophétie (?) du captif de Sainte-Hélène : « Combien de luttes, de sang, d'armées, ne faudra-t-il pas encore pour que le bien que je voulais faire puisse se réaliser! » Que les Anglais regardent ces mots comme étant à leur adresse et s'émeuvent de la responsabilité morale qu'une pareille accusation tend à faire peser sur eux devant l'univers d'aujourd'hui et l'univers de demain, il est permis de le regretter, mais s'en étonner serait puéril. L'Angleterre est traduite au tribunal de l'histoire pour avoir condamné le monde à un nombre indéterminé d'années pleines de lutte et de sang. Elle proteste : quoi de plus simple? Aussi le *Times* a-t-il soin de distinguer entre César et Napoléon Ier. Il dit — et la circonstance présente est de celles où le *Times* est l'interprète fidèle du peuple d'Angleterre : « Quant à César, nous ne savons pas ce qui rend une justification nécessaire dans la carrière de ce grand et bon païen. Quant à Napoléon, nous verrons [1]. »

Nous verrons! Voilà une parole presque menaçante. Elle sert de conclusion à un article où on lit :

Que les esprits cultivés en Angleterre savent à quoi s'en tenir sur César ;

Qu'ils ne le jugent pas d'après Plutarque ou Suétone, ne lisant guère ces deux historiens ;

Qu'ils ne le croient pas homme à s'être lancé dans de grandes entreprises sous l'empire de motifs frivoles : ressentiment, vanité, cupidité, vaine ambition ;

Que les destins de l'humanité sont bien en effet le flam-

1. *Times* du 28 février.

beau à la lueur duquel il faut juger les hommes de la taille de César, et que c'est ce qui se trouve avoir été suffisamment fait en Angleterre, par rapport à lui;

Mais que, si c'est assez d'une grande cause et d'une impérieuse nécessité pour fermer la bouche à tout critique et à tout biographe, il y a beaucoup de causes et beaucoup de nécessités au nom desquelles on pourrait alors soutenir que le but justifie et même sanctifie les moyens.

Là est en effet le danger de la thèse soutenue par l'auteur de l'*Histoire de César*, thèse qui n'a rien de bien neuf assurément, mais qui, aux yeux de la foule vulgaire et innombrable des adorateurs du succès, ne manquera pas de paraître imposante, dès qu'un empereur la fait sienne.

« En Angleterre, dit le *Times*, nous avons cette pieuse conviction qu'il est possible de faire ce que la Providence commande sans recourir à des moyens que la morale condamne. Nous ne saurions supposer que le pouvoir d'en haut mette un tel désaccord entre une vocation individuelle et un devoir universel. Nous reconnaissons, en le déplorant, que les artisans, choisis, de grandes choses, et les fondateurs de grands systèmes, ont souvent été tentés d'employer la fraude, le mensonge ou la violence, faute de foi en eux-mêmes et dans leur vocation; mais nous n'admettons pas que l'emploi de pareils moyens ait son excuse dans la mission même la plus haute. »

Voilà qui est bien parler!

Seulement, si c'est d'après cette règle que nous devons juger César, je ne vois pas bien pourquoi il a trouvé si complètement grâce auprès de ceux qui, en Angleterre, s'il faut en croire le *Times*, ont étudié la vie de César autre part que dans Plutarque et Suétone.

Et d'abord, pourquoi rayerait-on si rondement Plutarque et Suétone de la liste des autorités historiques, en

ce qui concerne César? Est-ce parce qu'ils ont montré son génie en déshabillé? C'est ce que Suétone, surtout, n'a pas craint de faire. Et où est le mal? Connaîtrions-nous réellement le vainqueur de Pompée, le triomphant ravageur des Gaules, si le secrétaire de l'empereur Adrien ne nous l'avait représenté se croyant appelé à l'empire du monde parce qu'il avait rêvé qu'il violait sa mère; et se frayant à force de largesses corruptrices une route au pouvoir; et flattant le peuple pour arriver à l'asservir; et achetant à beaux deniers comptants la charge d'édile d'abord, puis celle de consul; et se faisant à Rome des créatures de tous les gens perdus de dettes; et se dégradant par une licence de mœurs si monstrueuse, qu'il mérita d'être appelé « le mari de toutes les femmes et la femme de tous les maris ».

Je conviens que de semblables détails ne sont pas trop de nature à être goûtés par tout le monde; ils ne le sont certainement point par l'auteur de l'*Histoire de César*, lui qui craint tant « que l'attrait piquant des détails sur la vie des hommes publics ne détourne l'attention de leur rôle politique ». Mais, n'en déplaise à l'historien impérial, des détails de ce genre ont plus qu'un « attrait piquant », ils ont un côté éminemment instructif. En faisant connaître tout l'homme, ils aident à mieux comprendre le glorieux conquérant, le fondateur d'empires, le demi-dieu. Ils éclairent, d'une lumière qui est la vraie, le rôle de ces orgueilleux devant qui la bassesse humaine n'est que trop portée à s'agenouiller. Ils nous avertissent du danger des apothéoses. Ils nous disposent à nous courber un peu moins bas sur le passage des triomphateurs. A cela il ne saurait y avoir grand mal. On admirera toujours à un degré suffisant la force heureuse; et l'on s'inclinera toujours assez profondément devant César chauve, pour qu'il puisse à la rigueur se dispenser de cacher sa calvitie sous une couronne de lauriers.

Aussi Jean-Jacques Rousseau dit-il quelque part qu'il est à regretter qu'il n'y ait plus de Suétone.

Oh ! si les détails dont on se plaint étaient calomnieux ; si la biographie, au lieu de s'employer à éclairer l'histoire, n'avait pour but que de la dénaturer, la question changerait de face. Mais sur quoi se fonder pour intenter contre Suétone une accusation en calomnie ? Jamais, peut-être, écrivain ne fut à ce point étranger à l'esprit de parti. Son impartialité est telle, qu'elle ne diffère en rien de la plus complète indifférence. Il décrit, il ne juge pas. Il enregistre des faits, sans prendre souci de leur portée ou de leur signification. Simple narrateur, il dit le bien, il dit le mal, et ne se passionne ni pour l'un ni contre l'autre. Il raconte du même ton et avec le même sang-froid que César se fit corrupteur pour atteindre à la dictature, et que, devenu dictateur, il chassa du Sénat quiconque était coupable de péculat. Il nous apprend que César se rendit fameux par le nombre et le scandale de ses adultères ; mais il nous apprend aussi qu'il faisait du vin un usage très modéré ; et, s'il cite la chanson militaire : « Citoyens, gardez vos femmes ; nous amenons le libertin chauve qui achetait les femmes dans la Gaule avec l'argent qu'il avait emprunté dans Rome ! » Il cite aussi le mot de Caton : « De tous ceux qui ont bouleversé la République, César est le seul qui ne fût pas ivre. » Le génie militaire de Jules César, son éloquence, ses actes de générosité, la clémence dont il étendait la protection sur ses ennemis vaincus, le soin avec lequel, au sein de la puissance, il administra la justice, tout cela ressort de faits que Suétone expose avec la même sincérité et le même calme qu'il met à constater certaines actions abjectes du héros. Si donc en lisant l'*Histoire des douze Césars*, on se rappelle naturellement les célèbres paroles de Pascal, à propos de l'homme en général : « S'il s'abaisse, je le vante ; s'il se vante, je l'abaisse, » la faute n'en est pas à Suétone.

Et l'on ne peut pas non plus l'accuser d'enfler sa chronique de vains bruits, recueillis au hasard, rassemblés à la légère. Quand il parle des relations infâmes, monstrueuses, de César adolescent avec Nicomède, roi de Bithynie, il accumule les témoignages. Il cite les vers de Licinius Calvus, les discours de Dolabella et de Curion, les édits de Bibulus, les apostrophes de Cicéron à César en plein Sénat, et les plaisanteries que les soldats de César eux-mêmes se permettaient autour de son char de triomphe, à son retour des Gaules.

Oui, décidément Pascal a raison. « S'il s'abaisse, je le vante; s'il se vante, je l'abaisse. » Cela est vrai de la plupart des hommes que nous appelons grands; et cela restera vrai en dépit de toutes les préfaces, qu'elles portent ou non l'estampille d'un empereur.

XII.

JUSTICE DES HOMMES.

6 mars.

Un jour, en traversant les Alpes, un voyageur tomba dans un précipice. Il y attendait la mort, lorsque non loin de là vinrent à passer des chasseurs de chamois. Ils entendirent les cris du malheureux, lui jetèrent de quoi manger, de quoi se couvrir, et coururent au chalet le plus voisin pour y chercher des cordes. Ils espéraient être de retour à temps : quand ils arrivèrent, l'homme était mort.

Le *Daily Telegraph* d'aujourd'hui rappelle cette histoire dans un excellent article où, au nom de l'humanité, au nom de la justice, il adjure le ministre de l'intérieur de mettre en liberté, sans lui infliger les tourments d'une

plus longue attente, un prisonnier qui, le 3 février, fut condamné à mort comme assassin, et qu'il a fallu, depuis, reconnaître innocent.

Comme tout concourt à décrier une idée fausse, quand l'heure de sa chute a sonné ! Les faits de nature à montrer jusqu'à quel point la théorie de la peine de mort est barbare, grosse d'iniquités, effrayante, ces faits se succèdent avec une rapidité telle, que bientôt on rougira de s'être avoué partisan de la guillotine, avocat de la potence.

Et, pour que rien ne manque à la force des arguments que l'histoire de chaque jour vient fournir au génie de la civilisation dans sa lutte contre le bourreau, c'est en Angleterre, où la justice se vante d'assurer tant de garanties à l'accusé, qu'on voit éclater avec le plus de scandale le danger d'abandonner à qui n'est pas infaillible le droit d'infliger une peine irréparable !

Voici, par exemple, un malheureux qui avait été condamné à mort comme coupable d'un crime commis par un autre. Eh bien, il n'a tenu presque à rien qu'on ne le pendît haut et court. L'histoire est bonne à raconter en détail. Si, après l'avoir lue, les partisans du droit de pendre ne se sentent pas le cœur un peu troublé, il n'y a plus qu'à les plaindre.

Le 26 décembre dernier, des Anglais, parmi lesquels des Italiens, se trouvaient réunis en grand nombre, à Londres, dans la taverne de l'Ancre d'or. On but, paraît-il, de manière à s'échauffer le sang. Une querelle s'éleva. Un des Italiens frappa le maître de la maison au visage. Il y avait dans une arrière-salle, désignée sous le nom de « Bagatelle room », une quinzaine d'Anglais. Ils entrèrent en fureur contre les Italiens. La porte de l'arrière-salle s'ouvrit. Les Italiens furent défiés. Le garçon de l'établissement avait apporté des bâtons dont les Anglais s'armèrent et firent usage. Il y eut une véritable mêlée, et, dans la confusion, des coups de couteau furent

donnés. Par qui? Trois Anglais avaient été blessés. Quand la police parut, elle vit sur le corps sanglant de Michel Harrington, l'un d'eux, l'Italien Pelizzoni. Ce dernier avait du sang à ses mains; il avait du sang sur son visage : il fut arrêté, et, lorsqu'on le fouilla, on trouva un couteau dans la poche droite de son pantalon. Michel Harrington avait été transporté à l'hôpital, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Avant que la mort l'eût envahi, avant qu'il eût perdu la possession de ses facultés, on lui amena le prisonnier, qu'il reconnut sur-le-champ comme l'homme de la main de qui il avait reçu le coup mortel. Que dire encore? Rebbeck, un des Anglais blessés, déclara, au procès, que c'était bien Pelizzoni qui lui avait donné un coup de couteau; et ce Rebbeck, un nommé King, la femme de King, Richard Millesship, Charles Bannister, John Liddle, tous Anglais et témoins oculaires, affirmèrent, sous la foi du serment, non seulement que, dans la fatale soirée du 26 décembre, *un seul* Italien était entré dans la « Bagatelle-Room », mais encore que cet Italien était Pelizzoni.

Pelizzoni était donc le meurtrier : comment à cet égard concevoir un doute? Il eut beau protester de son innocence, il fut condamné à être pendu, et le juge, baron Martin, déclara que jamais de sa vie il n'avait été aussi profondément convaincu de la culpabilité d'un homme.

Cependant, d'étranges rumeurs circulaient parmi les Italiens qui résident à Londres. On parlait d'un certain Grégorio Mogni, cousin du condamné, qui, disait-on, avait fait à plusieurs de ses compatriotes des révélations importantes, s'était désigné lui-même comme l'homme aux coups de couteau, s'était enfui de Londres, le lendemain de l'événement, après avoir passé la nuit, non pas dans sa demeure, mais chez un autre Italien, auquel il était allé demander refuge en s'ouvrant à lui de son malheur, de son désespoir, de son épouvante.

Ces bruits vinrent à l'oreille de M. Negretti, opticien bien connu à Londres; et M. Negretti, dont la conduite en cette circonstance a été de tout point admirable, jura qu'il lèverait le voile. Apprenant que Grégorio Mogni s'était réfugié à Birmingham, il part, le cherche, le découvre dans une boutique de charpentier, va droit à lui, et lui crie : « Malheureux, tu ne peux donc pas te mêler à une querelle sans avoir un couteau? » Grégorio chancelle et répond : « Monsieur Negretti, à ma place, vous auriez agi comme moi. — Mais sais-tu bien que ton cousin va être pendu? — Non. — Eh bien, c'est ainsi. — Et n'y a-t-il aucun moyen de le sauver? — Un seul. » Grégorio prit aussitôt son chapeau, disant : « Je vous suis. Mon cousin ne sera pas pendu à ma place. » Sans perdre un moment, ils montèrent en chemin de fer.

Sur la route, Grégorio raconta à M. Negretti que, dans la soirée du 26 décembre, étant dans un état de demi-ivresse, il s'était pris de querelle avec le propriétaire de la taverne de l'Ancre d'or et lui avait donné un soufflet; que, quelques minutes après, la porte de la « Bagatelle room » s'était ouverte; que les Anglais, armés de bâtons, avaient crié aux Italiens : « Voyons, avancez! » que lui, Grégorio, et deux de ses compatriotes s'étaient alors élancés, tête baissée, dans l'arrière-salle; qu'en atteignant la cheminée, il avait aperçu son frère Giovanni accablé de coups, le visage inondé de sang; qu'il avait couru à son secours et, pour le sauver, fait usage de son couteau.

Les démarches de M. Negretti, auxquelles la confession nette, détaillée, persistante, invariable de Grégorio, donnait un caractère d'autorité irrésistible, ne pouvaient manquer de rendre un second procès indispensable. Ce procès a eu lieu, le 2 mars, à « Old Baily », et il a mis la vérité en pleine lumière.

Les aveux de Grégorio ont été confirmés de la façon la plus positive par le témoignage de Giovanni, et, en outre, par celui de Pietro Marazzi, qui s'était élancé avec eux dans l'arrière-salle, et qui, voyant Grégorio tirer son couteau pour défendre son frère, chancelant sous les coups, lui avait crié : « Au nom du ciel, Grégorio, mets ce couteau de côté ! » A quoi ce dernier avait répondu : « Laisse-moi, ou nous ne sortirons pas vivants d'ici ! »

Après la lutte, et lorsqu'ils furent dans la rue, Grégorio, désespéré, jeta ses bras autour du cou de Marazzi, disant : « O mon cher Marazzi, qu'ai-je fait ? J'en ai blessé trois ou quatre. »

Que, dans la nuit, il ne soit pas retourné chez lui, c'est ce qui a été prouvé par la déposition de Rocco Angeletto, au service duquel il était, et par celle de John Manzoni, auquel il alla, cette nuit-là, demander asile, et qui a déposé comme suit :

« Je demeure n° 1, Francis-street, Clerkenwell. Je connais le prisonnier. Je le vis arriver dans la nuit du 26 décembre. Il était environ dix heures moins un quart. Il me demanda si je voulais le laisser coucher sur les copeaux. Je le questionnai sur les motifs qui lui faisaient quitter son maître. Il me répondit : « J'étais à la taverne de l'Ancre. Nous nous sommes battus avec les Anglais. Ils ont ouvert la porte de la « Bagatelle room ». Ils étaient armés de bâtons et m'ont frappé à la tête. Je me suis vu assailli de toutes parts et maltraité impitoyablement. J'ai alors tiré mon couteau et j'en ai blessé trois ou quatre. Sans cela, je ne serais point sorti vivant de cette salle. » Je l'interrogeai sur l'origine de la querelle. Il me dit : « Il y a eu échange de gros mots avec le landlord, et je lui ai donné un soufflet. »

A ces dépositions, dont la concordance est si décisive, permettez-moi d'en ajouter une dernière, celle de Domenico Cetti : « Le 26 décembre, j'étais à la « Bor-

dessa », taverne dans Cross-street. Vers sept heures du soir, le prisonnier m'appela dans le passage et me dit, en me montrant un couteau qu'il avait à la main : « Aie la bonté de garder ceci. » Je lui demandai ce qu'il avait fait. « Il y a eu du tapage à la taverne de l'Ancre, me répondit-il, et j'ai peur qu'on ne trouve ce couteau sur » moi. » Je pris le couteau, et, plus tard, je le jetai dans l'urinal, derrière la maison. »

Et ce fut là, en effet, que le couteau dont Grégorio s'était servi fut ramassé par Thomas Cowland, garçon de « la Bordessa », comme celui-ci en a déposé.

Après cela, vous serez naturellement curieux de savoir comment s'expliquent les faits qui, au premier abord, avaient semblé si concluants contre Pelizzoni. C'est ce que je vous dirai dans ma lettre de demain, rien ne montrant d'une manière plus péremptoire, plus saisissante, plus tragique, combien est sujette à erreur cette justice humaine qui ose s'arroger les prérogatives de l'infaillibilité. En attendant, j'ai hâte de vous informer que Grégorio Mogni a été, par le verdict du jury, reconnu coupable du meurtre de Michel Harrington, mais sans préméditation, ce qui signifie d'abord que Pelizzoni est une proie sur laquelle le bourreau n'a pas à compter, et, ensuite, qu'on ne lui livrera même pas comme dédommagement Grégorio Mogni, condamné seulement à cinq ans de servitude pénale.

Mais cet infortuné Pelizzoni, à qui l'on a fait savourer dans toute son affreuse amertume l'idée d'une mort certaine et infamante, a-t-il enfin recouvré sa liberté ? Non ! il paraît qu'on délibère sur son sort. O justice des hommes !

XIII.

UN INNOCENT CONDAMNÉ A MORT; IL A LA CHANCE D'OBTENIR SON PARDON.

10 mars.

Pelizzoni, dont je vous ai raconté la tragique histoire, n'est pas encore rendu à la liberté, bien que Grégorio Mogni se soit confessé coupable et ait été reconnu solennellement coupable du crime pour lequel Pelizzoni avait été condamné à mort. Toutefois, le *Morning Star* annonce que le ministre de l'intérieur, sir George Grey, a conseillé à la reine de faire grâce au condamné.

Lui faire grâce! Pouvez-vous imaginer rien de plus cruellement dérisoire? Ah! ce serait à lui à faire grâce, pour les tourments injustes qu'on lui a infligés, pour l'agonie qu'il lui a fallu subir, depuis le moment où il a eu en quelque sorte la corde autour du cou et a dû endurer le supplice d'attendre que le bourreau vînt la serrer!

Que la peine de mort existe encore en Angleterre, en présence des faits sans nombre qui en démontrent le scandale et les dangers, on a quelque peine à le comprendre; mais ce qui est bien plus inconcevable encore, c'est que, dans un pays aussi éclairé que celui-ci, il n'y ait pas de cour d'appel, en matière de condamnations capitales. C'est là dans la législation anglaise une lacune monstrueuse.

Il est bien vrai que, lorsque le jugement a été défectueux *au point de vue légal*, le mal n'est pas sans remède. Si, au procès, quelque difficulté a été soulevée touchant le caractère *légal* de l'acte incriminé ou l'ad-

missibilité des témoignages, le juge a pouvoir de réserver la question, et de la renvoyer à la *cour des cas à la Couronne réservés* (*Court for Crown cases reserved*), laquelle est investie du droit de casser la sentence et de mettre en liberté le prisonnier. Si, d'autre part, il y a eu dans la procédure violation des formalités requises, le prisonnier peut en prendre acte, et obtenir de la *cour du banc de la reine* (*Court of Queen's bench*), ce qu'on appelle *a writ of error*.

Mais qu'il y ait eu erreur *de fait;* que le condamné ait succombé sous le poids de faux témoignages, ou bien que ceux dont on s'était armé contre lui aient été mis à néant par la découverte, faite depuis sa condamnation, de circonstances établissant de la manière la plus complète son innocence, adieu la vérité! adieu la justice! Le malheureux ne pourra porter sa cause devant aucun tribunal supérieur. Innocent, non seulement il ne recevra aucune indemnité, mais encore il sera redevable de la vie à la *miséricorde* de la reine, conseillée par son ministre de l'intérieur.

Sir F. Kelly, en 1844, et M. Ewart, en 1848, avaient proposé qu'on assimilât le droit d'appel dans les causes criminelles au droit d'appel dans les causes civiles; ils avaient proposé l'institution d'une cour criminelle d'appel qui, absorbant les fonctions de *la cour des cas réservés* et celles de la *cour du banc de la reine* en matière de *writs of error*, aurait eu, comme celles-ci, le pouvoir d'annuler tout verdict contraire à la loi, et, en outre, le pouvoir d'ordonner un nouveau procès, dans le cas où se seraient produits des faits nouveaux démentant les conclusions premières. Quelles pensez-vous que furent les objections faites à l'adoption de propositions si sages, si nécessaires, si impérieusement commandées par le respect de la justice? L'appel ne pouvait manquer d'entraîner de grands retards, et la création d'une nouvelle cour

d'appel, devant laquelle la règle pour les condamnés serait de se pourvoir, ne pouvait manquer d'entraîner de grandes dépenses! N'est-ce pas merveille qu'on ose, je dis qu'on ose, mettre en avant de pareilles raisons, quand il s'agit de savoir si l'on pendra un homme?

Le *pardon* de la reine, voilà donc tout ce qu'il est permis d'espérer, dans l'état actuel de la législation, à un innocent placé par la faillibilité humaine sous la main du bourreau...

Encore si l'on avait la certitude! Mais non : il est quelquefois arrivé que les découvertes faites après la condamnation, tout en bouleversant les bases sur lesquelles la condamnation reposait, aient néanmoins laissé derrière elles quelques légers nuages; et alors le sort de l'infortuné justiciable de la potence dépendait du plus ou moins de sagacité du ministre en place, de la nature de ses dispositions, du tour de ses idées, des influences appelées à agir sur lui, et de la direction imprimée, à tel ou tel moment, soit aux sympathies du public, soit à ses antipathies.

Dans l'affaire Pelizzoni, par exemple, il est clair comme le jour qu'une lamentable erreur a été commise. Comment croire que, pour sauver son cousin, Grégorio Mogni se fût déclaré coupable d'un crime que son cousin aurait commis? D'aussi magnanimes mensonges ne sont pas chose qu'il faille supposer à tort et à travers. Mais quoi! la supposition ici est impossible. Grégorio Mogni était si peu pressé de se mettre la corde au cou, que, le soir du meurtre de Michel Harrington, il se hâta de prendre la fuite, de se cacher. La personne chez laquelle il demeurait ne le vit point reparaître. Il ne songea même pas à aller demander de l'argent qui lui était dû, tant il avait hâte de se soustraire aux poursuites! Il fallut, pour l'amener à un aveu décisif, que M. Negretti l'allât chercher à Birmingham, et lui montrât l'image de son cousin mourant pour lui et par lui.

Alors, alors seulement, il se décida, non par un sentiment de générosité chevaleresque, mais par un sentiment de justice, et parce qu'il était, non pas un héros, mais un honnête homme, à accepter la responsabilité de ses actes, responsabilité qu'il avait, d'ailleurs, encourue par de précédents aveux arrachés à son désespoir le soir de l'événement et dont plusieurs de ses compatriotes étaient dépositaires. Aussi son procès n'a-t-il pas été long. Au terme du verdict qui l'a frappé, c'est lui, c'est lui seul, qui est reconnu coupable du meurtre de Michel Harrington. Mais cela n'empêche pas que Pelizzoni n'ait été trouvé, les mains et le visage en sang, sur le corps de la victime; et qu'on n'ait saisi un couteau dans sa poche; et qu'un des Anglais blessés dans la lutte ne l'ait désigné comme le meurtrier, et qu'il n'ait eu contre lui le témoignage de plusieurs Anglais mêlés au combat, sans parler de celui de Michel Harrington, qui, le voyant près de son lit de mort, a dit : « Celui qui m'a frappé, le voilà! »

Maintenant, il va sans dire que ceci s'explique, quand on approfondit l'affaire. Pelizzoni fut trouvé sur le corps de la victime, parce qu'il avait été traîné là. Il avait le visage en sang, parce qu'il avait reçu un coup à la tête. Il avait un couteau dans sa poche, parce que c'est la mode des hommes du peuple de son pays de porter des couteaux. Les témoins qui ont déposé contre lui ont prouvé, par les contradictions scandaleuses dans lesquelles ils sont tombés, qu'ils ne méritaient aucune créance. Enfin, lorsque Harrington a cru le reconnaître, au milieu de sept ou huit Anglais dont il différait si fort par la physionomie, la barbe, le costume, Harrington était sous l'influence de l'opium et presque dans les bras de la mort. Oui, tout cela est vrai; mais il l'est aussi que tout cela n'est pas sans laisser quelque marge, si petite qu'elle soit, à la discussion; de sorte que quelques personnes pourraient encore être tentées de dire : « Il n'est pas certain

que Pelizzoni soit coupable, non sans doute; mais est-il tout à fait certain qu'il soit innocent? » Or, s'il se trouve qu'une de ces personnes soit sir Grey lui-même, c'est assez pour que le prisonnier ait à languir dans une attente qui ressemble à l'angoisse.

Je suis certes loin de nier la nécessité du droit de grâce, dès que la peine de mort existe, et qu'il n'existe, pour les condamnations capitales, aucun tribunal supérieur de revision et d'appel; mais, comme dit Bentham : « Si le pouvoir de pardonner est un correctif nécessaire, ce correctif n'en est pas moins un mal. Faites de bonnes lois, et vous n'aurez pas besoin d'en annuler l'effet. Si le châtiment est nécessaire, il doit être appliqué; s'il n'est pas nécessaire, nul criminel ne doit le subir. »

Bentham a raison. Abolissez la peine de mort, et vous n'aurez pas besoin du droit de grâce. Supprimez le bourreau, et vous n'aurez pas, à défaut d'une cour criminelle d'appel, à *pardonner* l'innocent.

Une commission, dont celui qui écrit ces lignes a été invité à faire partie, s'est constituée à Milan dans le but d'élever un monument à l'immortel Beccaria. Noble protestation contre la guillotine et la potence! Puisse l'Angleterre ne pas se laisser devancer par l'Italie!

XIV.

UN SCANDALE DANS LE MONDE OFFICIEL.

14 mars.

Un scandale affreux, dans lequel se trouvent mêlés le nom du lord chancelier, c'est-à-dire du *gardien de la conscience du souverain* (*keeper of the sovereign's con-*

science), et le nom de lord Brougham, fait depuis quelques jours le sujet de toutes les conversations en Angleterre.

Voici l'histoire, ou du moins ce qu'on en connaît, à l'heure où je vous écris.

En 1833, un M. Léonard Edmunds fut préposé au bureau des patentes. La place rapportait comme appointements fixes, 400 liv. st; mais, par suite de transactions dont le mystère reste à approfondir, le titulaire dut s'engager à abandonner les trois quarts de ses appointements. Il fut convenu que, des 400 liv. st., il en donnerait chaque année 100 à M. William Brougham, frère de lord Brougham, et en abandonnerait 200, qui furent destinés à payer l'intérêt d'une hypothèque de 5 000 liv. st., qui pesait sur la propriété territoriale de ce dernier.

Ce marché fut-il conclu sans la participation de lord Brougham, à son insu? C'est sur quoi une enquête qui se poursuit en ce moment jettera, il faut l'espérer, la lumière désirable. Ce qui est donné pour certain, c'est que lord Brougham était, à cette époque, lord haut chancelier; que la nomination vient de lui; que le marché qui s'y rattache était profitable, et que ce marché a été fidèlement exécuté depuis par M. Edmunds.

De 1833 à 1852, M. Edmunds, paraît-il, n'eut point à rendre compte de sa gestion, quoique tenu de verser au Trésor le montant des droits perçus par lui sur les patentes.

Chose étrange, inconcevable même! La nécessité d'un examen des comptes n'avait pas été prévue! En 1852, cette lacune fut comblée, à l'occasion d'un nouveau statut qui regardait spécialement les brevets d'invention. Cette fois, des commissaires furent désignés pour la vérification des comptes, et l'agent choisi de la commission fut M. Edmunds lui-même, dont les appointements furent fixés à 600 liv. st., sans préjudice des appointements de 400 liv. st. attachés au premier emploi, qu'il conservait.

L'eau continuant de couler au moulin, M. Edmunds, en 1847 ou 1848, devint « reading clerk » de la Chambre des lords, et aussi « clerk » du comité des lords, aux appointements de 1 500 liv. st.

Il se trouva de la sorte pourvu de quatre emplois; et il jouissait de tous les avantages que comporte un cumul lucratif, lorsque, l'année dernière, des rumeurs fort désagréables commencèrent à circuler touchant ce qui se passait au bureau des patentes. On parlait de sommes importantes qui, au lieu d'avoir été versées au Trésor public, avaient été placées dans une banque par M. Edmunds, comme lui appartenant à lui; si bien qu'il en touchait les intérêts.

Au pain de l'État que mangeait le fonctionnaire s'ajoutait celui dans lequel il mordait en qualité de dépositaire non surveillé. Voilà ce que se disaient l'un à l'autre, à voix basse, les gens bien informés.

Si la presse ici était muette, condamnée à faire la sourde, ou forcée d'être aveugle, il est probable que les choses auraient pu suivre tout doucement leur cours. Mais, fort heureusement pour l'Angleterre, la presse est là, sentinelle qui a l'œil perçant, l'oreille fine, et qui, sans qu'il y ait puissance au monde capable de l'en empêcher, finit toujours, un peu plus tôt, un peu plus tard, par crier à la fraude : « On ne passe pas ! »

M. Edmunds fut amené à demander une enquête. Elle eut lieu, et tourna mal pour lui. Un premier rapport le déclara concussionnaire jusqu'à concurrence de 2 681 liv. st. Un procès criminel pouvait et devait s'ensuivre : M. Edmunds réussit à détourner le coup, d'abord en offrant de tenir compte au Trésor de l'argent qui lui était dû, et ensuite en donnant sa démission des emplois qu'il occupait au bureau des patentes.

Cette démission laissait donc deux places vacantes. Le lord chancelier (lord Westbury) voulut bien s'abstenir

provisoirement de remplir celle dont les appointements étaient de 600 liv. st; mais, par un choix qui fait honneur à ses sentiments de famille, il s'empressa de pourvoir de l'emploi de 400 liv. st. son gendre, M. Carter.

Restait la question de savoir si l'on permettrait à M. Edmunds de garder ses fonctions à la Chambre des lords.

Le lord chancelier montrait à cet égard des dispositions peu rassurantes. Il consulta les lords Cranworth et Kinsdown, et le résultat de la consultation fut qu'à la Chambre des lords seule appartenait le droit de disposer du sort de ses employés.

L'affaire en était là quand, au mois de septembre, M. Edmunds, sentant sa situation très menacée, versa au Trésor une somme de 7 872 liv. st., somme plus forte conséquemment que celle que le premier rapport des commissaires avait signalée comme constituant le déficit. C'était s'exécuter bravement, ce semble. Par malheur, un second rapport parut en janvier dernier, lequel déclarait M. Edmunds débiteur de 9 100 liv. st. en sus, un examen plus attentif ayant amené la constatation d'un plus grand vide.

Ce plus grand vide, M. Edmunds en niait l'existence; mais avait-il raison? C'était à prouver.

Or, ceci se passait au moment où le Parlement devait se réunir. Lord Westbury, après en avoir conféré avec les autres membres du cabinet, avertit M. Edmunds qu'il déposerait sur la table de la Chambre des lords tout ce qui avait trait à cette affaire, et demanderait la formation d'un comité d'enquête.

A cette communication menaçante, M. Edmunds répondit par son « solicitor » qu'il conjurait le lord chancelier de lui accorder du temps, attendu qu'il avait à recevoir avis du dehors (*from abroad*). Lord Westbury, qui avait déjà le bras levé, céda à un mouvement qu'il a lui-

même décrit comme ayant sa source dans un cœur naturellement miséricordieux. Ce pauvre M. Edmunds! Que ne donnait-il sa démission? le scandale avait été évité, une première fois, par ce moyen : il n'y en avait pas d'autre pour l'éviter une seconde fois. Voilà ce que le lord chancelier essaya de faire entendre à M. Edmunds.

L'alternative n'était pas gaie. Que faire?

D'une part, M. Edmunds pouvait se dire qu'il n'y avait pas, après tout, nécessité absolue pour lui de donner sa démission; que la Chambre des lords n'avait rien à voir dans ce qui avait eu lieu au bureau des patentes; qu'il avait servi cette Chambre fidèlement, pendant de nombreuses années, à la satisfaction de chacun; qu'il s'y était fait beaucoup d'amis; qu'il y comptait des protecteurs puissants, et que ces protecteurs ne l'abandonneraient pas.

D'autre part, il avait à considérer s'il ne valait pas mieux battre prudemment en retraite qu'affronter un débat d'où il risquait de sortir tout meurtri.

C'est pour ce dernier parti qu'il se décida, et l'on suppose qu'il y fut conduit par l'espoir d'une bonne pension, rémunération ordinaire des services rendus dans une situation comme celle qu'il occupait à la Chambre des lords.

Mais cet espoir, par qui lui fut-il donné? Le lord chancelier, qui lui avait promis, pour prix d'une démission consentie à propos, le bénéfice du silence, avait-il, en outre, fait briller à ses yeux la perspective d'une pension? Rien de tel, assure le lord chancelier; mais, hélas! on ne le croit pas.

Qu'il ait dit ou écrit à M. Edmunds : « Retirez-vous, afin que j'aie une place vacante à offrir à mon fils, et rien n'empêchera de ma part qu'une pension ne vous soit accordée, » c'est ce dont personne ne songe à accuser Richard Bethell, devenu lord Westbury et chancelier

d'Angleterre par un genre de mérite qui, en général, se concilie mal avec un excès de naïveté : le vice des hommes de loi n'est pas d'être naïfs. On ne suppose donc nullement qu'en ce qui touche la pension, le lord chancelier ait donné *directement* à M. Edmunds une assurance fort compromettante de sa nature; mais les esprits soupçonneux sont d'avis qu'il y a moyen de faire savoir aux gens ce qu'il y aurait inconvénient trop grave à leur dire ou à leur écrire.

Toujours est-il que M. Edmunds ayant laissé, par sa démission, une place vacante, et demandé une pension comme récompense de ses fidèles services, lord Westbury, devant le comité, n'a soufflé mot des malversations qui étaient à sa connaissance, et a présenté lui-même la pétition de M. Edmunds; d'où il est résulté que l'octroi de cette pension, qui ne s'élève pas à moins de 800 liv. st., n'a fait aucune difficulté.

Non que le comité fût dans une ignorance complète des rumeurs qui avaient cours; mais condamne-t-on un homme sur de simples rumeurs? Puis, comme je l'ai dit, M. Edmunds avait des amis dans la Chambre des lords. Et enfin, qui se serait pressé de parler, quand le lord chancelier se taisait?

Quoi qu'il en soit, le *gardien de la conscience du souverain* était arrivé à avoir sous la main une place vacante. Sans perdre de temps, en bon père, il y a installé monsieur son fils. Et voilà comment M. Slingsby Bethell est devenu « reading clerk » de la Chambre des lords.

Vous devinez l'impression produite sur les esprits, quand cette étrange histoire, d'abord chuchotée dans les salons et les clubs, puis racontée à mots couverts par quelques journaux, a enfin acquis par les débats du Parlement, par les interpellations de lord Stanley dans la Chambre des communes, et par les explications, plus humbles que satisfaisantes, du lord chancelier dans la

Chambre des lords, l'importance d'une révélation scandaleuse.

Quoi! il était possible, en Angleterre, que la nomination à un emploi public fût liée à des transactions secrètes dictées par l'intérêt privé! et que l'argent dû au Trésor fût pendant nombre d'années détourné de sa destination, sans que le Trésor s'en doutât! et qu'un fonctionnaire convaincu de péculat reçût une pension de retraite de 800 liv. st.! et que le chef suprême de la magistrature se laissât aller, pour caser les siens, à étouffer la vérité, à déjouer la justice, à manquer au plus impérieux des devoirs de sa charge! Quelle élasticité de conscience chez les habitants des hautes sphères, et quel désordre dans l'administration ne semblaient pas indiquer de pareilles découvertes! Tel est le résumé des commentaires auxquels a donné lieu ce déplorable texte.

Je ne dois pas oublier un détail curieux. Lord Derby pense — et il s'en est ouvert avec abandon devant ses pairs — que M. Edmunds s'étant contenté de placer à son compte personnel l'argent de l'État et d'en toucher l'intérêt, il n'est pas aussi coupable que s'il s'était approprié le capital pour en user à sa guise. La distinction est d'une subtilité édifiante; elle mérite de trouver place dans le code de la moralité à l'usage des hommes d'État.

Quoi qu'il en soit, une enquête se poursuit : il faut attendre.

En ce qui concerne lord Brougham, se hâter de conclure serait singulièrement téméraire, et risquerait d'être fort injuste. C'est le *Times* qui, pour faire diversion aux attaques dirigées de toutes parts contre le lord haut chancelier de 1864, s'est efforcé de mettre en cause le lord haut chancelier de 1833, — mouvement stratégique qui a eu pour effet d'émouvoir douloureusement l'opinion publique, sans avoir néanmoins le succès que le *Times* en attendait.

Mais, quant à lord Westbury, sa réputation, quoi qu'il arrive, ne sortira probablement pas intacte de cette épreuve. Il était déjà connu pour sa façon de pratiquer en grand le népotisme : l'*Edmunds scandal*, comme on dit ici, a fourni à ses adversaires l'occasion de rappeler avec quelle inépuisable tendresse de cœur il avait pourvu, aux frais du public, chacun de ses enfants, et son beau-frère, et son gendre, et les Bethells, et les Abrahams. On cite un de ses fils, sous-gradué à Oxford, auquel il a donné, par anticipation, une place de 400 liv. st. ! C'est beaucoup se presser, et l'on n'est pas meilleur père que cela.

Le mal est que ces vertus de famille ne paraissent pas suffisamment appréciées par le public. Aussi rencontre-t-on des gens qui s'étonnent que lord Westbury n'ait pas donné sa démission, au moins provisoirement, et jusqu'à ce que toute cette affaire soit tirée au clair.

Mais en saura-t-on jamais beaucoup plus qu'on n'en sait déjà? A cet égard, j'ai entendu exprimer des doutes. Quelque contraire que soit au principe de la politique anglaise l'institution de tribunaux secrets, il est certain que ce n'est pas sous l'œil du public que le comité chargé d'approfondir l'*Edmunds scandal* est appelé à faire sortir de son puits la vérité toute nue. Et puis, il y a la fable que vous savez : la fable des *Animaux malades de la peste*. Mais, je le répète, la presse est là, et chacun, en Angleterre, peut crier impunément : « Sentinelles, prenez garde à vous ! »

XV.

L'ANGLETERRE EN TRAIN DE SE CONVERTIR A LA CAUSE DU NORD.

16 mars.

Aujourd'hui, j'ai à vous entretenir d'un sujet dont le caractère est presque piquant. J'ai à vous annoncer cette grande nouvelle, que l'Angleterre aristocratique et manufacturière est, en ce qui concerne les États-Unis, à la veille d'être convertie.

Oui, Monsieur, les victoires répétées des fédéraux ont fini par attendrir le cœur de leurs plus implacables adversaires. *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni* est un fort beau vers; mais la race saxonne, race à la fois pratique et religieuse, estime que Caton ne saurait avoir raison contre les dieux. Il doit y avoir du bon dans une cause qui gagne des batailles et prend des villes. Ainsi raisonnent nos logiciens.

Et puis qu'arriverait-il si le Nord, qui décidément l'emporte, se tournait, une fois débarrassé de la résistance du Sud, contre cette Angleterre qui, officiellement, est restée si neutre, et, moralement, s'est montrée si partiale?

Pour les Anglais, la question vaut qu'on s'y arrête ; et cette question vient de recevoir une très inquiétante importance de certain article du *Times* qui fait peu d'honneur, je dois le dire, à son habileté tant vantée.

Il y a quelques jours, le *Times*, avec une candeur qui n'est guère dans ses habitudes, confiait à ses lecteurs la terreur extrême que lui inspirait la république des États-

Unis, rétablie sur ses anciennes bases, reconstituée, enivrée du sentiment de la puissance récemment déployée par elle, et irritée jusqu'au fond de l'âme de l'assistance soit morale, soit matérielle, qu'a donnée au Sud l'Angleterre des classes gouvernantes. Là-dessus, dépression des fonds publics, grandes alarmes dans le monde commercial, panique dans la cité.

Le *Times* pensait sans doute qu'en présentant aux Anglais la perspective d'une guerre possible avec le Nord vainqueur, il les animerait de plus belle contre lui. Lourde bévue, presque impossible à concevoir de la part d'un journal qui fait profession d'avoir du flair! L'impression produite a été juste l'opposé de ce qu'il croyait. La conséquence tirée par le public de cet effort pour le mettre en colère, a été simplement que, puisque les fédéraux étaient si forts et si disposés à être de mauvaise humeur, c'étaient des gens bons à ménager. De là, dans le langage de la presse sudiste, un changement de ton qui aurait quelque chose de risible s'il n'avait pas quelque chose de douloureux — en ce sens qu'il montre combien les causes justes ont besoin du succès pour être adoptées. De là aussi le ton mielleux de tous les discours prononcés lundi dernier, dans la Chambre des communes, au sujet des chances possibles d'une guerre entre l'Angleterre et l'Amérique.

Le débat a été soulevé par M. Seymour Fitzgerald, sous-secrétaire des affaires étrangères pendant l'administration de lord Derby. M. Fitzgerald voulait savoir — curiosité bien naturelle! — de quelle façon le gouvernement actuel comptait pourvoir à la défense du Canada, dans l'hypothèse d'une agression des États-Unis. Ceux-ci, en effet, ont su rendre imprenables Boston, New-York et l'embouchure de la Delaware, tandis que Québec, Montréal et la frontière du Canada se trouvent à la merci d'une invasion. Mais, tout en recommandant les précautions,

M. Fitzgerald a eu bien soin de dire qu'au fond il ne les jugeait pas absolument indispensables; qu'il était rassuré par l'attitude pacifique du gouvernement fédéral; qu'à la vérité, ce gouvernement n'avait rien négligé pour augmenter son pouvoir naval sur les Lacs, mais qu'il y était suffisamment autorisé par les excursions de ceux des confédérés qui avaient choisi le Canada pour point de départ de leurs attaques; qu'à la vérité les hommes d'État de Washington ne paraissaient pas très désireux de maintenir le « traité de réciprocité » (*Reciprocity Treaty*), mais qu'en cela ils étaient dans leur droit.

On ne pouvait pas, vous le voyez, interpeller le ministère en termes plus profondément empreints de l'esprit de paix et de conciliation.

La réponse de M. Cardwell a été à l'avenant. Ce n'était pas la faute du ministère si le Canada n'était pas dans un état de défense plus satisfaisant; c'était la faute des Canadiens, qui avaient prétendu rejeter sur la mère-patrie tout le fardeau des dépenses nécessaires à leur sûreté. On interrogeait le gouvernement sur ce qu'il ferait en cas de guerre : sur ce point, il n'avait rien à répondre, sinon que frapper le Canada, ce serait frapper l'Angleterre elle-même. Mais pourquoi prévoir les malheurs de si loin? Les relations actuelles des deux gouvernements étaient amicales, aucune demande de dédommagement n'avait été encore adressée au cabinet de Saint-James par celui de Washington pour les ravages de l'*Alabama* et des autres croiseurs sortis des ports de l'Angleterre. Le gouvernement espérait donc que la paix serait conservée, et, cela va sans dire, il le désirait.

Cette espérance et ce désir sont-ils partagés par l'opposition? Sans doute. M. Disraeli l'a confessé assez clairement, Dieu merci. Lord Derby, dans l'autre chambre, avait été un peu vif contre les fédéraux : M. Disraeli s'est attaché à détruire de son mieux l'effet d'une sortie dont

il paraît comprendre le danger. Lui, M. Disraeli, rend pleine justice, assure-t-il, à l'énergie, à la sagesse du gouvernement fédéral, et il est convaincu que ses sentiments sont ceux de lord Derby. Vous verrez que bientôt l'aristocratie anglaise se défendra comme du plus noir des crimes d'avoir sympathisé avec le Sud! Aussi pourquoi ne se sont-ils pas arrangés de manière à avoir le dessus, les imbéciles?

Cette justice est due à lord Robert Cecil, l'enfant terrible du parti, que l'hypocrisie solennelle des orateurs de l'un et de l'autre camp lui a fait honte; et il s'en explique sans détour : « On a beau prétendre, s'est-il écrié brusquement, qu'on ne craint pas la guerre : entre une pareille déclaration et le fait même de la discussion actuelle, la contradiction est flagrante ; elle n'est certes pas de nature à témoigner de notre confiance en nous-mêmes et n'ajoutera pas à notre réputation au dehors. »

Il est certain que, la Chambre des communes n'ayant jamais jusqu'à ce jour fait mystère de ses ardentes sympathies pour le Sud et ayant maintes fois servi d'écho sonore aux déclamations passionnées de la presse anglaise contre le Nord, son attitude dans la séance de lundi présentait je ne sais quoi d'humiliant.

Il n'y avait là qu'un homme qui pût se sentir à l'aise: M. Bright. Il avait droit, lui, de parler des fédéraux en bons termes, ayant toujours employé son éloquence à les défendre. Et comme il avait beau jeu contre ceux qui, soit dans les salons, soit dans les clubs, soit dans la presse, les avaient tant et si injustement vilipendés! Ai-je besoin d'ajouter qu'il a profité de son avantage avec tout l'emportement de sa nature de tribun? Jamais sa parole n'avait été plus incisive, plus amère, on pourrait presque dire plus foudroyante. De quel air de triomphe il s'est félicité des conversions opérées par les exploits de Sherman! Avec quel mélange de véhémence et de dédain il a

dénoncé l'ignorance, flétri la partialité, raillé la folie, de tous ces politiques de canapé et de tous ces journalistes à tant la ligne qui, depuis deux ans, ne tarissent pas sur les vertus des propriétaires d'esclaves, sur la justice de leur cause, sur l'admiration qui leur est due, sur le succès définitif que leur assure leur héroïsme, et, d'autre part, sur la lâcheté, la sottise, les extravagances, l'irrémédiable faiblesse de leurs adversaires ! Il fallait l'entendre !

Il a été, du reste, jusqu'au bout, fidèle à son rôle, en soutenant, lui, l'homme de la paix quand même, le quaker au cœur et aux poumons de Caïus Gracchus, que redouter la guerre était absurde et que cette appréhension n'avait pu naître chez ceux qu'elle agitait que du sentiment des torts dont ils s'étaient rendus coupables envers la grande république transatlantique.

Mais, si ces torts sont réels — et il n'y a pas, malheureusement à le nier ! — d'où M. Bright tire-t-il l'assurance que le gouvernement des Etats-Unis, une fois libre de ses mouvements, ne se rappellera pas les déprédations de l'*Alabama*, la réception faite ici au capitaine Semmes, les chants d'allégresse qui ont retenti d'un bout à l'autre de l'Angleterre à chaque avantage remporté par le Sud, et le déchaînement de la presse tout entière contre le Nord? Pour s'emparer du Canada, objet de leur longue convoitise, les Américains du Nord n'ont qu'à tendre la main : tentation bien forte que celle-là, quand on est poussé à y céder par le ressentiment, l'orgueil national, le besoin de trouver un emploi aux passions militaires surexcitées, l'esprit d'aventure, si puissant en Amérique, et cette confiance exubérante qui doit naturellement résulter de périls affrontés avec tant de sérénité, combattus avec tant de constance et surmontés avec tant d'énergie.

XVI.

ET L'AVARE ACHÉRON NE LACHE PAS SA PROIE.

28 mars.

Dans mon avant-dernière lettre, je vous disais :

Qu'un Italien nommé Pelizzoni avait été ici solennellement condamné à mort comme atteint et convaincu d'avoir tué d'un coup de poignard, dans une rixe, un Anglais nommé Harrington;

Que les preuves contre lui avaient paru absolument décisives;

Que cependant elles avaient été, depuis, reconnues fausses et trompeuses;

Que le vrai coupable était venu se dénoncer lui-même, au moment où l'innocent allait être pendu;

Qu'un second procès avait eu lieu;

Que le meurtrier avait été condamné sur son propre témoignage, corroboré par celui de son frère et de nombreux témoins;

Qu'il n'avait été, toutefois, condamné qu'à cinq ans de servitude pénale pour le même crime que, sans son aveu, un de ses compatriotes aurait eu à expier par une mort infamante;

Qu'ainsi l'échafaud élevé par un premier jury avait été renversé par un second jury, et un premier verdict formellement contredit par un second verdict : nouvelle et tragique démonstration de la faillibilité des jugements! Argument de plus à ajouter à tous ceux qui militent

contre cette peine de mort qui rend impossible la réparation d'une erreur!

Restait à savoir quel parti on prendrait.

Comme je l'ai fait remarquer, il n'existe pas en Angleterre de cour d'appel en matière criminelle. Donc, nul moyen d'annuler judiciairement un arrêt reconnu injuste. Aux termes de la loi, dans le cas dont il s'agit, il aurait fallu pendre Pelizzoni et infliger à Mogni ses cinq années de servitude pénale, c'est-à-dire tuer le premier pour un crime dont il était innocent, et se borner à emprisonner le second pour le même crime, dont, de son propre aveu, il était certainement coupable! L'infaillibilité de la justice humaine, ayant l'insolence de prononcer des peines irréparables, aurait de la sorte éclaté dans tout son lustre!

Heureusement, on avait une issue pour sortir d'embarras : la prérogative royale, le droit de grâce. La reine pouvait pardonner à Pelizzoni le crime... d'avoir été injustement condamné.

C'est ce qu'on supposait qu'elle ferait, et l'on s'étonnait fort qu'elle tardât tant à le faire. Quand je dis la reine, j'entends sir George Grey, qui, en sa qualité de ministre de l'intérieur, a charge, en pareille circonstance, de décider en son nom.

Mais sir George Grey, paraît-il, ne se décide pas sans mûres réflexions. Faire grâce à un innocent! Mais que penserait-on, au dehors, de la manière dont la police, en Angleterre, s'acquitte de son rôle, et de la manière dont la justice y remplit sa mission? Faire grâce à un innocent, juste ciel! Mais quel encouragement donné aux coupables, et quel triomphe ménagé aux adversaires du bourreau, que sir George Grey compte au nombre de ses protégés! Ne valait-il pas mieux, dans l'intérêt de l'ordre public, qu'on crût Pelizzoni coupable, sinon du meurtre de Michel Harrington, au moins de quelque chose? La police

ne saurait se tromper du tout au tout. Il est impossible qu'un homme condamné à être pendu se trouve être un agneau sans tache.

Voilà, je le suppose, comment sir George Grey a raisonné. Car, jeudi dernier, dans la Chambre des communes, à M. Rœbuck, qui l'interrogeait sur ce qu'il voulait faire de Pelizzoni, il a répondu : « Le faire juger. »

Le faire juger? Dans quel but, s'il vous plaît? Pour arriver à découvrir que c'est bien lui qui a tué Michel Harrington, et donner de la sorte raison au premier verdict? Mais ce serait alors le second verdict qui aurait tort, et il faudrait que Mogni fût rejugé, lui aussi. A ce compte, de procès rectificatifs en procès rectificatifs, cette affaire pourrait durer jusqu'à la fin des siècles.

Ce que la chose aurait de tristement grotesque, sir George Grey semble l'avoir pressenti. Pelizzoni sera poursuivi, sur nouveaux frais, non pour avoir tué Harrington, mais pour avoir blessé Rebbeck, autre Anglais, enveloppé dans la rixe. De cette façon, l'on a l'espoir que s'il échappe à la potence, il n'échappera pas du moins à la prison; on aura, pour se consoler de la besogne enlevée au bourreau, la besogne donnée au geôlier; la police ne pourra pas être accusée d'arrêter les gens à tort et à travers; la justice ne pourra pas être accusée de s'être trompée tout à fait, et nous continuerons de vivre dans le meilleur des mondes possibles.

Pourquoi faut-il, hélas! que les circonstances ne se prêtent pas aux succès d'un aussi beau plan? Pourquoi faut-il que les raisons qui montrent Mogni frappant Harrington soient identiquement les mêmes que celles qui le montrent frappant Rebbeck? Pourquoi faut-il que ce dernier, par le caractère scandaleusement contradictoire de ses dépositions, nous ait lui-même appris que son témoignage ne méritait aucune créance? Pourquoi-faut-il que trois personnes seulement aient été blessées

au milieu de la bagarre, et que Mogni, dans les aveux échappés à son désespoir le soir de l'événement, ait précisément porté à trois ou quatre le nombre des personnes qu'il avait blessées?

Quoi qu'il en soit, voici une cause qui, sous tous les rapports, mérite une place dans l'histoire des causes célèbres. Et j'ajoute qu'elle éclaire d'un jour singulier certains vices de la jurisprudence anglaise, que décidément l'on a trop vantée.

C'est ce que j'essayerai d'expliquer dans ma lettre de demain.

XVII.

DE QUELLE MANIÈRE LA JUSTICE CRIMINELLE EST ADMINISTRÉE EN ANGLETERRE.

30 mars.

L'affaire Pelizzoni, qui faisait l'objet de mes dernières lettres, jette, il faut le dire, un jour bien peu favorable sur la façon dont la justice criminelle est administrée en Angleterre.

Cette affaire a effectivement donné lieu, vous le savez, à deux conclusions judiciaires tout à fait opposées, à deux verdicts absolument contradictoires. « C'est Pelizzoni qui a tué Michel Harrington, » ont dit les jurés dans le premier procès; et le juge a prononcé contre Pelizzoni la peine de mort. « Non pas, ont dit les jurés dans le second procès : le meurtrier de Michel Harrington, c'est Mogni; » et le juge a condamné Mogni à cinq ans de servitude pénale.

Or, ce qui est remarquable, c'est que, dans le premier

procès comme dans le second, les témoignages étaient si concluants, si péremptoires, que le doute était impossible. Cependant, la vérité est une. Comment expliquer ce qui, au premier abord, semble si peu explicable? La chose est bien simple, par malheur.

Dans le procès de Pelizzoni, on n'a appelé et entendu qu'une partie des témoins : ceux qui avaient à déposer contre lui; et, dans le procès de Mogni, ce sont seulement les témoins qui avaient à déposer contre ce dernier qui ont été appelés et entendus.

Ainsi, le pour et le contre n'ont pas été mis en présence; le oui et le non, au lieu de se rencontrer, ont suivi deux lignes parallèles; il n'y a pas eu ombre de contact entre les deux cailloux dont le choc devait faire jaillir la lumière.

Et pourquoi? Parce que, au lieu de procéder par voie d'enquête publique au moyen d'un fonctionnaire *ad hoc*, l'administration de la justice criminelle en Angleterre est abandonnée au jeu des intérêts privés. Il est vrai que, pour avoir le droit de dénoncer un délit et de se porter accusateur, il n'est pas nécessaire d'être personnellement intéressé à la punition du coupable : chaque citoyen peut, si bon lui semble, s'ériger en ministère public; mais, dans ce cas comme dans celui où la partie plaignante est la partie lésée, les frais de la poursuite sont à la charge de celui qui l'intente, sauf, en ce qui touche certaines dépenses et à l'égard de certaines personnes pauvres, une indemnité dont la fixation est fort arbitraire et qui ne couvre jamais les frais.

Que résulte-t-il de là? que, la poursuite étant très onéreuse, ceux-là mêmes qui ont souffert d'un délit, surtout quand ils sont pauvres, n'ont souvent rien de mieux à faire que de laisser échapper le coupable, ou d'entrer, si c'est possible, en composition avec lui.

Je sais bien que, lorsqu'il n'y a pas de plaignant, le

droit de poursuite peut être exercé par la police; mais rien n'est plus dangereux que l'intervention de la police dans le rôle de ministère public. La police arrête un homme coupable d'un crime. Si c'est elle qui a charge de choisir un avoué, de rassembler des témoins, en un mot de poursuivre, quelle sera sa préoccupation absorbante? De faire condamner l'accusé pour prouver qu'en l'arrêtant elle a eu la main heureuse, que sa vigilance ne s'est pas trompée d'adresse, et qu'on n'a aucune erreur à mettre sur son compte. C'est précisément ce qui est arrivé dans l'affaire Pelizzoni. En l'arrêtant, la police avait fait preuve de précipitation et manqué de sagacité. Eh bien, elle n'a pas voulu en avoir le démenti. Elle a cru son honneur intéressé à la condamnation de l'homme qu'elle avait tout d'abord supposé coupable. Elle a systématiquement caché des faits importants venus ultérieurement à sa connaissance. Elle s'est abstenue systématiquement de recueillir des indices qui auraient contrarié sa thèse. Animée de toutes les passions de l'esprit de corps, elle s'est bien gardée de mettre la justice sur la trace de dépositions contraires à celles des témoins à charge. Pour tout dire, c'est le triomphe de son intérêt à elle qu'elle a poursuivi dans la condamnation de l'accusé.

Ici, je touche au point le plus vulnérable du système anglais.

Il repose sur cette supposition que, si l'accusation et la défense se comportent à l'égard l'une de l'autre comme feraient deux intérêts privés en lutte, l'intérêt social sera suffisamment garanti, parce que, l'accusation disant tout ce qui est à dire contre l'accusé, et la défense tout ce qui est à dire en sa faveur, la vérité sera connue. Mais la pratique dément ici la théorie. Il peut arriver en effet qu'il y ait, dans un cas donné, telles circonstances que les deux parties, si elles agissent uniquement au point de vue de leur intérêt respectif, se croient intéressées

également à écarter; il peut arriver qu'il y ait des témoins que ni l'une ni l'autre ne veuille faire entendre, bien que leur témoignage fût de nature à dissiper toutes les ténèbres. De ceci, l'affaire en question fournit un exemple on ne peut plus frappant. Lorsqu'on a jugé Pelizzoni, les accusateurs ont dû naturellement se dire : « N'appelons pas les témoins devant qui Mogni s'est confessé coupable, parce qu'alors nous risquerions d'avoir le dessous. » Et, de leur côté, les défenseurs ont pû se dire : « N'appelons pas ces témoins; car, s'ils niaient, la situation de l'accusé en serait aggravée. » Voilà comme il se trouve que les témoins qui ont, plus tard, figuré dans le second procès, n'ont pas figuré dans le premier, de sorte que Pelizzoni a été condamné sur des preuves qui n'en étaient pas, sur des témoignages à charge qui n'ont paru décisifs que parce que les témoins à décharge n'avaient pas été interrogés. N'ayant entendu qu'une cloche, les jurés n'avaient entendu qu'un son.

Maintenant, il est bien clair que rien de semblable n'aurait pu se produire, s'il avait existé un ou plusieurs fonctionnaires publics investis de la mission spéciale de découvrir la vérité, dans l'intérêt social et sans égard à l'intérêt particulier, soit de l'accusateur, soit de l'accusé.

Ce n'est pas tout. De même que ce n'est point par la société considérée comme telle que l'accusé est poursuivi, de même ce n'est pas d'elle qu'il doit attendre les moyens de repousser l'accusation. A cet égard, il est entièrement abandonné à lui-même. S'il est riche, s'il est instruit, s'il a des amis, c'est à merveille : il aura de quoi payer un attorney habile et un avocat éloquent; les témoins, sûrs d'être généreusement indemnisés accourront à sa voix; nul doute, pour peu qu'il soit innocent, que son innocence ne soit victorieusement établie. Mais, s'il est pauvre, hélas! s'il est ignorant, s'il est isolé, s'il n'a auprès de lui personne qui le protège ou le conseille, que deviendra-t-il,

en supposant même que son innocence soit incontestable? S'il est dans un état voisin de l'indigence, le juge lui donnera un avocat d'office, soit ; mais cet avocat lui sera donné à l'audience, sans instructions antérieures reçues d'un attorney ; et le défenseur ainsi désigné sera forcé d'improviser un discours sur une affaire qu'il connaît très mal ou ne connaît pas. Que d'injustices ne couvre pas un pareil système !

Ajoutez à cela que les frais de la défense pèsent sur l'accusé, quel que soit le résultat. Victime d'une poursuite inique ou mal fondée, on lui devrait un dédommagement. Eh bien, non : aucun dédommagement ne lui sera offert ; que dis-je ! les dépenses qu'il aura été obligé de faire resteront à sa charge. S'il est pauvre, il pourra lui en coûter, pour établir son innocence, de sacrifier jusqu'à son dernier farthing. Il sortira de l'audience acquitté et ruiné. Concevez-vous rien de plus monstrueux?

Autre monstruosité. J'ai raconté comme quoi c'était aux efforts et aux démarches d'un homme de bien, M. Negretti, que Pelizzoni devait de n'avoir pas été pendu pour un meurtre commis par Mogni. Le service rendu, en cette occasion, à la société par M. Negretti est d'un prix inestimable. Sans lui, c'en était fait : la justice anglaise avait à répondre devant l'histoire d'un nouvel assassinat judiciaire. Or, aux frais de qui pensez-vous que M. Negretti ait rendu à la justice anglaise, à la vérité, à l'humanité tout entière le grand service dont je parle? A ses propres frais! Oui, comme, en matière de justice criminelle, l'intérêt social — à part quelques cas d'une importance particulière qui réclament l'intervention de l'attorney général ou du solicitor général — n'est représenté ici que par des particuliers ; c'est en sa qualité de simple particulier, partant à ses frais, que M. Negretti a dû agir. Pour arracher un innocent à la potence, il a fallu qu'il intentât une action contre le vrai coupable ; qu'il

payât un avoué, qu'il payât un avocat, qu'il perdît son temps à courir après les témoins, qu'il se détournât de ses affaires, qu'il soutînt contre la police une interminable polémique, qu'il affrontât la mauvaise humeur de sir Richard Mayne, le chef de cette police immaculée; qu'il se résignât enfin à toute sorte de désagréments.

Et notez bien que M. Negretti est Italien. N'est-il pas surprenant qu'en Angleterre le soin d'établir l'innocence d'un homme condamné à mort soit considéré comme une chose où la société n'a rien à voir, et soit laissé en conséquence à un simple particulier, à un étranger?

Il est certain que la jurisprudence criminelle anglaise a grand besoin d'être réformée. Les esprits les plus éclairés en conviennent. Mais, dans ce calme pays, le génie des réformes marche à pas de tortue. Combien faudra-t-il encore de procès Pelizzoni pour secouer votre torpeur, messieurs les hommes d'État?

XVIII.

MORT DE RICHARD COBDEN.

8 avril.

L'Angleterre éprouve, à cette heure, comme le sentiment d'un grand vide qui vient de se faire en elle. Un homme est parti, dont elle aura pour jamais à pleurer l'absence; car il est allé dans ces régions obscures d'où nul voyageur ne revient.

> The undiscover'd country, from whose bourn
> No traveller returns.

Vivant, il avait des contradicteurs nombreux, des ad-

versaires, et ses admirateurs eux-mêmes ne l'estimaient peut-être pas tout à fait à son prix. Mort, tous, d'un cœur troublé, regardent du côté où ils avaient coutume de le voir; tous s'inquiètent de n'avoir plus à l'entendre ; tous sentent que la patrie vient de perdre en lui quelque chose de son âme. L'âme d'une nation, en effet, palpite dans le très petit nombre des grands hommes qui concentrent en eux, comme en un brûlant foyer, soit ses idées, soit ses aspirations. Richard Cobden n'avait pas le Pactole sous la main; il ne faisait pas mouvoir à son gré des millions de marionnettes animées; nul ne croyait que le sort du monde dépendît d'un froncement de ses sourcils; il n'avait pas à ses ordres l'ombre de ce que les observateurs vulgaires prennent pour *la force;* la bassesse humaine ne lui fit jamais cortège; il ne fut même jamais, comme on dit, *au pouvoir*. Mais tout cela n'est que la comédie de la puissance. La puissance a son vrai siège dans le cerveau et dans le cœur; là seulement. Son vrai mode d'action est l'idée serrée par la plume ou par la parole. N'est-ce pas la pensée qui crée les situations et les lois nécessaires qui les régissent? Je sais tel penseur qui, du fond de son grenier ou de son tombeau, agira plus souverainement sur les hommes que ne saurait le faire, du haut de son trône, le plus grand roi de la terre. Les personnages qu'on salue du nom de potentats s'imaginent qu'ils commandent : illusion pure ! Ils ne font qu'obéir à des ordres silencieux que leur donnent les penseurs de la veille, et qu'il exécutent, eux, sans en avoir conscience, quelquefois sans les comprendre. Non, non, ceux qui ont l'air de gouverner ne sont pas ceux qui gouvernent. Entre eux et les véritables dépositaires du pouvoir, il y a la différence qui existe entre l'acteur qui joue la pièce et l'auteur qui l'a conçue.

Cobden ne l'ignorait pas. Aussi refusa-t-il d'être ministre. Son influence était ailleurs.

Il est — je crois avoir déjà fait cette remarque — deux sortes de grands hommes : ceux qui viennent à l'heure, et ceux qui viennent avant l'heure; ceux dont le génie consiste à résumer énergiquement, à personnifier, à incarner, pour ainsi dire, les idées et les besoins du présent, et ceux dont le génie consiste à préparer l'avenir, à enfanter l'histoire. Pour les premiers, le succès, la gloire, les applaudissements; pour les seconds, quoique d'un ordre supérieur, la haine ou le dédain, les sifflets ou le silence.

Eh bien, Richard Cobden eut cela de remarquable, qu'il appartint à la fois à ces deux catégories de grands hommes. Comme avocat du libre échange, il fut le représentant des nécessités du jour, l'homme qui vient à propos; comme apôtre passionné, intraitable, de la paix, il fut le pionnier de l'avenir, l'homme qui vient avant l'heure.

De là les joies, les triomphes qui marquèrent le commencement de sa carrière, et les échecs, les mécomptes, les amertumes qui en assombrirent la fin.

De là aussi, dans son humeur, une révolution dont, plus d'une fois, s'affligèrent ses amis. Il était devenu impatient de la contradiction, agressif et véhément dans son langage, prompt à mettre en question la bonne foi de ses adversaires, lui qu'on avait connu, à l'époque de sa lutte contre les protectionnistes, si calme, si patient, si plein de foi dans l'invincible bonté de sa cause et si parfaitement maître de lui. Ah ! c'est que la sérénité est facile aux convictions qu'on acclame. Mais qu'il en coûte pour commander le calme à son cœur, quand, pour prix d'un dévouement absolu à ce qu'on estime être la vérité, on ne recueille que défiance et anathèmes !

Ce ne fut pas tout à fait là, il est vrai, le sort de Cobden, même quand la popularité sembla se retirer de lui. Le souvenir de services dont son pays savourait le prix, et sur l'importance *pratique* desquels personne ne pouvait

se méprendre, ne cessa de le protéger. On lui pardonna toujours sa généreuse ardeur à préparer l'avenir, en considération des avantages, aisément appréciables, matériels, palpables, dont le présent lui était redevable. Le libre échangiste en lui demandait et, jusqu'à un certain point, obtint grâce pour l'ennemi systématique du meurtre en grand.

Mais, d'un autre côté, ses succès d'avant 1846 et de 1846 durent naturellement lui rendre plus sensible son impuissance radicale à faire accepter la dernière partie de son programme. De quel serrement de cœur ne dut-il pas être saisi, lorsqu'il vit traiter de rêveries creuses ses aspirations les plus chères; lorsqu'on mit presque en doute son patriotisme, parce qu'il protestait contre les dépenses militaires, les forts, les canons, les attitudes martiales, et tout ce qui nous montre les gouvernements courant à la poursuite de la paix, l'épée au poing! Lorsqu'il s'entendit accuser en face d'être un rêve creux, un *utopiste*, lui qu'on avait proclamé, et qui se savait l'homme pratique par excellence! Il n'avait pas reçu, lui, dès ses premiers pas dans la vie active, la fortifiante discipline que donnent à subir aux *utopistes* les dédains ou les attaques de l'opinion ; il n'avait pas pu s'accoutumer de bonne heure à être méconnu ou vilipendé ; la popularité l'avait tout d'abord porté dans ses bras ; l'éducation de la sérénité lui avait manqué.

Voilà ce qui explique les emportements auxquels il était devenu sujet, et les accès de découragement dont il ne lui fut pas toujours possible de se défendre; témoin l'envie qu'il manifesta d'abandonner la vie publique, après son inutile croisade contre la guerre de Crimée.

De fait, quel étonnement pouvait être plus douloureux que le sien, lorsqu'il lui fallut savoir qu'il prêchait maintenant dans le désert? Était-ce lui qui avait changé? était-ce la nation à laquelle il s'adressait? n'était-il plus

ce Cobden qui, du rappel des lois sur les céréales, si timidement et si vainement demandé avant lui par M. Charles Williers, avait fait une question formidable? n'était-il plus ce Cobden dont la voix avait éveillé tant d'échos, dont le peuple avait béni l'influence, et auquel il avait suffi, pour être le héros de la classe moyenne aussi bien que du peuple, d'écrire sur le drapeau de l'agitation : « Le pain à bon marché ! » Quels jours que ceux-là ! Jamais, peut-être, mortel n'en connut de semblables.

Ce n'est pas que la lutte n'entraînât de rudes fatigues et de sérieux périls. Lorsque l'Anti-Corn-Law-League se forma en 1838, le système protectionniste était fortement appuyé par les deux Chambres, par tous les chefs de parti de quelque autorité, par la puissante classe des landlords, par l'universalité des fermiers.

Il n'y avait qu'un cri dans le camp des conservatistes sur l'immense folie de toucher à un régime dont la suppression ne pouvait manquer, à les entendre, de tuer l'agriculture. Parmi les wighs eux-mêmes, beaucoup étaient contre un changement. Lord Melbourne ne se cachait pas pour dire qu'il n'y avait qu'un insensé qui pût vouloir le rappel des lois sur les céréales. Lord John Russell, qui finit par se rallier à cette mesure, commença par la combattre. Elle avait à vaincre l'opposition d'un parti qui ne comptait pas moins de cent voix de majorité, dans la Chambre des communes, qui dominait complètement la Chambre des lords, et que conduisait au combat le premier des hommes d'État de cette époque. Il n'était pas jusqu'aux efforts de M. Poullett Thompson, de M. Charles Williers et des autres avocats du libre échange, qui ne prouvassent, par leur stérilité, combien les obstacles à surmonter étaient considérables. Nul doute qu'il ne fallut à Cobden, pour les affronter, un grand fond de courage et une conviction d'airain.

Heureusement c'est ce qu'il possédait. Le *Star* raconte

à ce sujet une anecdote touchante. Il s'agissait d'enrôler M. Bright, qui était alors à Leamington, où sa femme venait de mourir. Cobden va le voir et le trouve accablé de chagrin. De quoi l'entretiendra-t-il? Il lui offre une consolation digne de lui : qu'il cherche à échapper à ses tristes pensées, en disputant à la faim tant de milliers de femmes et d'enfants, victimes d'une loi meurtrière : « Allons, venez avec moi, et, jusqu'à ce que cette loi soit abolie, pas de repos! »

Il serait donc bien injuste de marchander à la mémoire de Cobden l'honneur qui lui revient dans cette entreprise fameuse. En réalité, ce fut son œuvre, et c'est par là qu'il entra dans l'histoire, où il a sa place marquée pour toujours. Mais son indomptable persévérance, son activité sans égale, son éloquence incisive et vigoureuse, son art de manier les faits et de les exposer, ne lui auraient pas donné gain de cause, s'il fût venu avant l'heure. Il se trouva être l'homme dont la situation avait besoin; rien de moins assurément, mais rien de plus. La classe des manufacturiers, la population des villes, et, plus que cela, le progrès de la science politique, joint au caractère pressant des circonstances qui exigeaient le genre particulier de réformes dont il se fit le missionnaire : voilà ce qu'il avait derrière lui.

Et il eut aussi, pour lui assurer la victoire, ce que la France n'a pas, et ce que l'Angleterre est heureuse d'avoir, le droit de pétition le plus étendu, la liberté de réunion la plus absolue, et une complète liberté de la presse. Si par les journaux, les brochures, les livres, la doctrine du *Free Trade* se répandit avec la rapidité de l'éclair; si les citoyens se réunirent sur tous les points du royaume, et en foule, pour entendre M. Cobden, M. Bright et leurs auxiliaires; si les divers comtés de l'Angleterre envoyèrent à Manchester, à Westminster et ailleurs des délégués chargés d'entrer en conférence avec des membres du Parlement

et des ministres; si, à Londres, les théâtres de Drury-Lane et de Covent-Garden furent convertis en arènes politiques; si des émissaires parcoururent les campagnes, prêchant aux fermiers une doctrine qu'ils ne repoussaient que faute de la comprendre; si les exhortations de la chaire s'unirent aux clameurs des meetings; si les femmes ouvrirent des bazars en l'honneur du *Free Trade*, si la chambre des communes fut en quelque sorte battue par une marée montante de pétitions; si enfin la raison, le droit, l'intérêt de tous l'emportèrent; c'est parce qu'il fut donné à Richard Cobden de vivre dans un pays libre.

Et c'est parce qu'il avait affaire à un pays libre, que le grand adversaire de Richard Cobden, sir Robert Peel, fut contraint de mettre bas les armes, de s'incliner devant la souveraineté du peuple et la souveraineté du bon sens, malgré les cris de rage de son propre parti, malgré les reproches de trahison dont il était assailli, malgré le mot dont la colère de M. Disraeli essaya de flétrir le gouvernement du célèbre déserteur : *hypocrisie organisée*.

Je le répète : rien de tout cela ne diminue la gloire de Cobden. Mais il a dû amèrement comprendre, après 1846, que, même dans un pays libre, le succès dépend beaucoup de cette question : se présenter à temps. Dans l'état actuel des esprits, il se présentait avant le temps, quand il faisait systématiquement la guerre à la guerre.

Pourquoi le taire, d'ailleurs? Poussé jusqu'à l'horreur de toute intervention nationale, quel qu'en pût être le but, poussé jusqu'au culte de l'isolement politique pour chaque peuple, l'amour de la paix chez Cobden manquait de logique et de grandeur. Cobden recommandait sans cesse à son pays de n'intervenir jamais, en aucun cas, à aucun prix. Mais, comme cela n'aurait pas empêché d'autres puissances d'intervenir si elles en avaient eu envie, ou avaient cru y avoir un intérêt, à quoi sa doctrine revenait-elle, je

le demande, sinon à rendre l'Angleterre indifférente aux attentats qui pouvaient se commettre en dehors d'elle.

Cette politique serait celle de l'égoïsme; elle serait aussi celle de l'amoindrissement. Les Anglais l'ont bien senti. Non moins que Cobden, ils avaient horreur de ce militarisme, qu'avec tant de véhémence il dénonçait devant eux; non moins que lui, et j'ajoute avec autant d'exagération que lui, ils prisaient ce génie du commerce dont il se plaisait tant à leur vanter la supériorité; mais, quand il semblait leur demander de n'être que des gens d'affaires, il les humiliait sans les convaincre.

Et puis — j'ai eu déjà occasion de le dire, si j'ai bonne mémoire — il était étrange de voir l'apôtre du *Free Trade* se faire l'apôtre du système absolu de non-intervention. Comme s'il n'avait pas, lui, plus que personne, travaillé à rendre l'isolement politique de chaque peuple impossible, en poussant à l'engrenage des intérêts! comme si le libre échange n'était pas, de sa nature, l'instrument de la solidarité humaine! comme si l'extension du commerce, si chère à l'illustre *Free Trader*, n'amenait pas forcément les diverses fractions de la famille universelle à vivre d'une même vie! comme si ce résultat, enfin, n'était pas servi par ces puissances dont Richard Cobden ne nia jamais la légitime domination: l'électricité, la vapeur, les chemins de fer, toutes les inventions de la science moderne!

Si j'avais à compléter cette appréciation critique, je dirais que le grand homme dont l'Angleterre porte le deuil, n'était pas assez touché des avantages de la culture intellectuelle; qu'il n'accordait pas à l'influence de la littérature et des arts la part qui leur est due; qu'il envisageait trop les choses au point de vue de l'intérêt commercial et de la prospérité matérielle... Mais quel grand homme a jamais été complet? Il suffit à la gloire de celui

qui vient de mourir qu'il ait été un des meilleurs « de son espèce ». Car en lui le génie se mariait à la bonté. Toutes les vertus de l'homme privé lui étaient échues en partage et il avait tous les genres de désintéressement comme tous les genres de courage. Semblable en cela à son puissant émule M. Bright, jamais il n'hésita, quand sa conscience l'ordonnait, à braver en face, à gourmander, à flétrir l'opinion publique, dans un pays où l'opinion publique est si impérieuse et si prompte à s'irriter. Honneur à sa mémoire!

La France, qui lui doit le traité de commerce, portera son deuil, elle aussi. Mais que dis-je! la mort de Richard Cobden est une perte pour tous les peuples. Quand un tel homme meurt, c'est un flambeau qui s'éteint. Or les flambeaux sont aujourd'hui aussi nécessaires que rares; car elle est bien profonde encore la nuit qui couvre le monde, et nul ne peut prévoir le moment où il fera enfin grand jour parmi les hommes.

XIX.

COMME QUOI RICHARD COBDEN ET JOHN BRIGHT ÉTAIENT NECESSAIRES L'UN A L'AUTRE.

6 avril.

La mort de Richard Cobden est ici la grande préoccupation du moment. Pas un parti qui ne ressente amèrement la perte qu'en le perdant l'Angleterre vient de faire.

Il reste, il est vrai, pour continuer son œuvre, l'homme avec qui il l'a commencée et dont il n'avait ni la culture intellectuelle, ni la sauvage énergie, ni l'éloquence. Mais,

par la mort de Cobden, la force de John Bright lui-même se trouve considérablement diminuée. Dans la lutte qu'ils soutenaient en commun contre les privilèges de l'aristocratie et en faveur de la paix universelle, Cobden n'apportait pas à coup sûr cette terrible puissance d'invectives, cette chaleur d'âme, cet entraînement passionné, cette élévation de sentiments, qui sont le génie de Bright ; mais, d'un autre côté, celui-ci n'a pas cette intelligence des choses du monde commercial, cette profonde connaissance des faits, cet art d'exposition, cette logique impressive, qui constituaient le génie de Cobden. Ces deux hommes étaient nécessaires l'un à l'autre, parce qu'ils se complétaient l'un l'autre ; de sorte qu'on pourrait dire que, dans Cobden, c'est une moitié de Bright qui vient de mourir.

Il faut dire aussi que, par le déploiement des qualités qui lui sont propres, le quaker-tribun a excité contre lui des animosités qui n'existèrent jamais contre son grand auxiliaire, du moins au même degré. Dans le second, l'aristocratie ne voyait qu'un contradicteur ; dans le premier, elle hait un ennemi.

C'est avant-hier que les restes de l'illustre défunt ont été transportés de Suffolk street à Dunford, d'où partiront vendredi le cercueil et les voitures de deuil, et c'est à Leamington qu'aura lieu la cérémonie des adieux suprêmes. Aucune lettre d'invitation n'a été envoyée. A quoi bon ? Le deuil dont il s'agit est un deuil national. Il y aura foule à de telles funérailles. Ministres, membres de la Chambre des lords, membres de la Chambre des communes, publicistes, délégués des grandes industries, hommes de la presse, hommes du peuple, n'ont pas besoin qu'on les appelle à grossir le cortège funèbre. Déjà la ville de Manchester a décidé qu'elle serait officiellement représentée aux obsèques par le maire et deux aldermen. Semblable décision vient d'être prise par la

ville de Suffolk. Quant à la chambre de commerce de Manchester, elle enverra son président, son vice-président et son secrétaire.

Richard Cobden laisse une femme et des enfants : que fera pour sa famille la reconnaissance du peuple anglais? La question commence à être posée.

Les Anglais, vous le savez sans doute, n'ont pas, quant à la manière dont il convient d'honorer un homme distingué et de récompenser ses services, les idées qui prévalent sur le continent. Ardents à s'enrichir par le commerce, adonnés au culte des intérêts matériels, et animés contre la pauvreté d'une sorte de haine dont ils ne se rendent pas bien compte, mais qu'ils ne peuvent s'empêcher d'éprouver, c'est par l'offre, non d'une couronne de chêne, mais d'une bourse bien garnie, qu'ils se plaisent à marquer leur gratitude. Plus enclins à consulter, dans leur conduite, les règles du bons sens qu'à suivre des inspirations chevaleresques, ils ne croient pas humilier ceux qui les servent en s'occupant de leur bien-être. Aussi les manufacturiers dont Richard Cobden, par le rappel des lois sur les céréales, avait augmenté la fortune, s'empressèrent-ils de faire la sienne. Le don était magnifique. Il fut accepté. Un vif attrait attirait Cobden vers l'Amérique : il y plaça son avoir dans des entreprises de chemins de fer, et ne tarda pas à être ruiné. Mais quoi! était-il possible de laisser pauvre un homme à qui la classe moyenne avait dû de voir quadrupler ses revenus, un homme qui dans le libre échange avait ouvert aux peuples une source si féconde de richesses? On songea donc à lui donner une seconde fortune ; et les souscripteurs se hâtaient de prendre date, lorsque certains commentaires du *Times*, en blessant la fierté de Cobden, provoquèrent de sa part un refus. De là, pour sa famille, une situation qui, sans être de nature à nécessiter l'intervention de la sollicitude publique, ne répond ni à la réputa-

tion de ce grand citoyen, ni à l'éclat des services qu'il a rendus à son pays.

On a parlé de souscriptions. Il est certain qu'elles afflueraient. Mais ce mode de donation, quoique très conforme au génie et aux mœurs de l'Angleterre, n'aurait pas le caractère imposant que les circonstances réclament. C'est à la nation agissant comme telle, c'est-à-dire par ses représentants élus, à acquitter une dette que la nation a contractée. C'est au Parlement à assurer, par un vote solennel, le bien-être de la famille que laisse après lui un homme qui a tant enrichi l'Angleterre et le monde.

Un autre genre d'hommage qui ne lui sera pas accordé semblait lui être dû. Pourquoi ne pas porter ses restes à Westminster abbey? Richard Cobden, il ne faut pas l'oublier, n'a pas seulement servi les intérêts matériels de l'humanité, rapproché les peuples par le commerce, fait prévaloir en Angleterre la doctrine du pain à bon marché, agrandi le domaine du libre échange : il a aussi — quoique à un point de vue trop exclusivement commercial, peut-être, — combattu, et combattu sans relâche, vaillamment, avec toutes les ressources d'un esprit lumineux, avec toute la chaleur d'une belle âme, ces deux affreux fléaux de l'univers moral : l'esclavage et la guerre. Une ombre de cette taille avait bien droit, je pense, de se présenter à l'abbaye de Westminster. S'ils pouvaient se lever, les morts illustres qui dorment là seraient tous allés avec respect à sa rencontre.

XX.

PRÉOCCUPATIONS DE L'ANGLETERRE TOUCHANT LA DURÉE DE L'EMPIRE.

11 avril.

Chose singulière en apparence, et pourtant bien explicable quand on y réfléchit! Plus l'empire dure, moins les esprits éclairés, en Angleterre, semblent le croire durable.

Depuis le coup d'État, et malgré la diversité des événements, l'Angleterre pensante n'a cessé d'être tourmentée, en ce qui concerne le lendemain de l'Europe, d'une inquiétude qu'on voit éclater à chaque incident nouveau de l'histoire impériale contemporaine. Un homme de l'entourage vient-il à mourir, c'est une pierre importante, dit-on, qui se détache de l'édifice. Un journal est-il averti ou suspendu, le fait est sur-le-champ dénoncé comme une preuve alarmante de l'impuissance où l'Empire est de faire bon ménage avec la pensée. Un pamphlet éloquemment amer est-il lancé, on s'en préoccupe comme de la révélation soudaine des sentiments de colère et de haine que le cœur d'une nation réduite au silence cache dans ses replis. La parole est-elle ôtée à un orateur de l'opposition, on se demande avec une sorte d'anxiété comment se soutiendra un régime qui ne sait même pas qu'on s'appuie sur ce qui résiste.

J'ai sous les yeux un article inspiré au *Daily News* par le spectacle de la majorité du Corps législatif fermant la bouche à M. Jules Favre et s'avouant incapable d'entendre évoquer le souvenir du 2 décembre. Rien de mieux

écrit que cet article, rien de plus fortement pensé. L'auteur, en qui une intelligence pénétrante s'unit évidemment à une âme élevée, refuse absolument d'admettre qu'il y ait un principe réel de vitalité dans un gouvernement condamné à dire : « Je serais perdu le jour où je serais discuté. »

Et, d'un autre côté, si, à la mort de Napoléon, l'Empire s'affaissait sous son propre poids, qu'arriverait-il? L'article dont je parle signale en termes d'une vigueur saisissante le danger d'un régime où le sort de plusieurs millions d'hommes se trouve dépendre de la volonté et, par conséquent, de l'existence d'un seul homme. Dans l'état actuel du monde, et eu égard à l'influence incontestable que les mouvements de la France exercent sur les destinées des autres peuples, le danger a ici un caractère européen, un caractère universel. Voilà ce qui éveille, et non sans raison, la sollicitude du *Daily News*.

Ce journal, vous le savez, n'a pas à se reprocher, lui, d'avoir battu des mains au triomphe du système dont il signale aujourd'hui les périls. Organe accrédité de tous ceux qui, en Angleterre, envisagent la liberté sous son grand aspect, son aspect cosmopolite, et qui voient dans la victoire d'un principe quelque chose de plus que la satisfaction d'un intérêt particulier ou national, le *Daily News* n'a jamais pactisé avec le despotisme au dehors, tout en vantant les bienfaits du constitutionnalisme au dedans; il n'a jamais prétendu que la liberté fût une plante impossible à acclimater ailleurs qu'en Angleterre; il n'a jamais méconnu l'intérêt puissant qu'a l'Angleterre libre à l'existence d'une France libre; il n'a jamais fait aux Français cette mortelle injure de les comparer à des enfants qu'il faut mener par des lisières, sans espoir qu'ils atteignent l'âge de maturité; il n'a jamais, en un mot, endossé la livrée impériale, dans ses appréciations de l'état des choses en France. Il est donc aujourd'hui

dans son rôle, lorsqu'il montre que le despotisme, fatal quand il est debout, risque d'être encore fatal quand il est par terre.

Mais il y a cela de remarquable dans la situation des esprits de ce côté du détroit, que ce n'est pas uniquement le *Daily News* et le public sérieux, le public vraiment libéral, dont il est l'organe, qu'inquiète ce qui se passe en France. Ceux-là aussi commencent à mettre en doute la sagesse de leur égoïsme, qui s'étaient imaginés que l'ordre européen exigeait le sacrifice momentané des libertés du peuple français. Ils sont, en effet, obligés maintenant de reconnaître que ce qu'ils croyaient une nécessité purement transitoire est donné pour une nécessité permanente. Qu'est-ce que la *Vie de César*, sinon la déclaration faite à l'Europe par Napoléon lui-même que le despotisme impérial est regardé par lui, non pas comme un expédient, mais comme un système; que le césarisme est, à ses yeux, la réalisation d'un principe; que le couronnement, promis, de l'édifice est tout simplement une phrase de rhétorique; et que l'Empire doit rester ce qu'il est, dût-il produire ce que produisit à Rome la dictature de César continuée par Auguste, c'est-à-dire le règne d'un Tibère, le règne d'un Caligula, le règne d'un Néron?

Eh bien, il y a dans cette déclaration de quoi effrayer, non seulement la France, mais l'Angleterre, parce que, de la part du potentat qui a risqué une pareille théorie sous forme historique, elle semble indiquer une ignorance profonde des conditions de la vie moderne, conditions qui ne sauraient être jusqu'au bout méconnues sans amener des convulsions et troubler le repos universel.

Il n'échappe à aucun des hommes politiques de ce pays que la lutte où l'Empire s'obstine contre le génie de la France et les tendances de notre époque est une lutte désespérée, une lutte aveugle, une lutte impossible. La persistance avec laquelle les journaux indépendants ré-

clament la liberté; l'espèce d'effroi causé aux partisans de l'empire par la mort du duc de Morny; la publication de cette éloquente, véhémente et audacieuse satire : *les Propos de Labiénus;* l'ardeur du public à se la procurer; la remarque faite généralement par la presse française, à l'occasion de la mort de Richard Cobden, que, si Richard Cobden eût essayé en France ce qu'il a accompli en Angleterre, le sol se serait dérobé sous lui, tout enfin conduit les Anglais à penser qu'entre l'Empire et la France il y a, pour ne rien dire de plus, un malentendu terrible. Il n'est pas jusqu'à la préférence que l'Académie vient d'accorder à M. Prévost-Paradol sur Jules Janin qui ne soit considérée par les Anglais comme une protestation des droits de l'esprit contre la puissance du glaive, de l'intelligence contre la force. Voici ce que le *Times* dit à ce sujet : « L'Académie a survécu à deux monarchies, à deux républiques, à un empire, et continuera de vivre, à moins qu'elle ne soit violemment supprimée, car la littérature aura toujours des autels; mais les empereurs sont mortels, et ils auraient beau avoir les meilleurs instruments imaginables pour faire leur besogne, ceux-ci, à leur tour, sont destinés à périr. Est-il donc impossible au gouvernement de France de s'assurer, par une concession prudente, l'appui de ces solides influences sans lesquelles rien ne saurait durer? »

Inutiles conseils! Les principes ont leur logique, logique qui mène au salut ou à l'abîme, selon qu'on est parti de la vérité ou de l'erreur. Si la liberté était de nature à être donnée à un peuple par le despotisme et pouvait être donnée au peuple français par l'Empire, croit-on de bonne foi qu'après tant d'années de calme, de résignation silencieuse, de soumission non interrompue, la France en serait encore à attendre? Et si l'Empire estime que ce calme est trompeur; s'il se défie de cette résignation; s'il a peur de ce silence; s'il croit que cette soumission

n'a rien de volontaire, à quels signes reconnaîtra-t-il jamais que le moment est venu de rendre la France à elle-même? Voilà ce qu'on se dit en Angleterre, et ce qui inquiète les Anglais, parce qu'une situation semblable ne présente qu'une issue, et que la France, quand elle se meut, imprime une secousse au monde.

XXI.

SI LES WHIGS DIFFÈRENT BEAUCOUP DES TORIES.

18 avril.

Qui remplacera Richard Cobden à la Chambre des communes? Telle est ici la question politique du moment.

Il semble que, le lendemain même de la mort d'un tel homme et au moment où toute l'Angleterre le pleure, il ne devrait y avoir qu'une voix sur la convenance, sur la nécessité de lui donner pour successeur un homme appartenant à l'école dont il était la gloire, professant les opinions qu'il professait, et marchant dans la voie tracée par lui. Il n'en est rien, cependant. A M. Potter, le disciple, l'intime ami de M. Cobden; à M. Potter, dont la candidature a pour patrons des hommes tels que M. John Stuart Mill, M. Bright, M. Goldwin Smith, les tories, avec une assurance caractéristique, opposent M. Brett, partisan déclaré de la politique de lord Derby.

Le fait est d'autant plus surprenant, que les suffrages à conquérir sont ceux des électeurs de Rochdale, le berceau de M. Bright, le centre lumineux du mouvement coopératif, la ville qui, en 1857, s'empressa d'élire Cobden, scandaleusement puni par les électeurs de Hud-

dersfield de sa glorieuse ardeur à mettre au-dessus de l'Angleterre les intérêts de la justice, dans le fameux débat sur la guerre de Chine.

La *Reform association* avait naturellement pensé que, Cobden mort, l'honneur de lui succéder comme représentant de Rochdale revenait de droit à M. Bright. Mais, quel que soit l'attachement de M. Bright pour sa ville natale, il n'a pas cru devoir lui sacrifier, en cette occasion, les liens qui l'unissent aux électeurs de Birmingham.

C'est donc pour appuyer, non sa propre candidature, mais celle de M. T.-B. Potter, que le grand tribun s'est présenté dans l'arène, où, s'arrachant à sa douleur, il a disputé avec sa vigueur ordinaire, à des mains selon lui indignes de la posséder, la succession de son ami.

« Nous voyons en présence, a-t-il dit tout d'abord, deux hommes, deux croyances, deux systèmes de législation et de gouvernement. Il s'agit de choisir. » Faisant ensuite allusion à cette idée que, entre les tories et les whigs, il n'y a pas de différence, et déclarant que telle n'était pas *tout à fait* son opinion, il s'est mis à attaquer les premiers en termes d'une amère et puissante éloquence.

A vous dire vrai, je doute que M. Bright soit très frappé de la différence qui peut exister, au temps où nous sommes, entre les tories et les whigs. J'avoue, quant à moi, que je n'ai jamais réussi à m'en rendre bien compte. Autant qu'il m'est donné d'en juger, la lutte n'est guère plus qu'entre des familles et des familles, des noms et des noms. Je vois bien face à face deux partis parfaitement distincts, mais je cherche, sans les trouver, les deux doctrines parfaitement distinctes qui devraient répondre à l'antagonisme de ces deux partis. Ni les dénominations de *tories* et de *whigs*, aujourd'hui tombées en désuétude, ou peu s'en faut, ni celles de *conserva-*

tistes et de *libéraux*, qu'on emploie maintenant de préférence, ne me paraissent se rapporter, en ce qui touche la politique intérieure, à rien de bien déterminé. Lord Palmerston n'est certes pas moins opposé à une réforme électorale que lord Derby. Le *ballot* n'est pas plus du goût de lord Russell que de celui de M. Disraëli. Quand M. Bright tonne en faveur du droit de suffrage étendu à la classe ouvrière, il n'est pas un moindre sujet d'effroi pour ceux qui, dans la Chambre des communes, siègent à la gauche du *speaker*, que pour ceux qui siègent à sa droite. Essayer de prendre en main les affaires, disposer des emplois, gouverner, et, comme moyen, soit de conquérir le pouvoir, soit de le garder, satisfaire, lorsqu'elles se montrent impérieuses, les exigences de l'opinion puplique : voilà le but et le procédé commun aux deux partis.

Il est certain que cette rivalité d'ambitions sert, après tout, la cause du progrès, et que la liberté trouve son compte à être ainsi mise au concours; mais il n'en est pas moins vrai que celui-là serait fort embarrassé à qui l'on demanderait de tracer, à l'heure qu'il est, entre la doctrine des tories et la doctrine des whigs, une ligne de démarcation bien nette, bien fixe et invariable.

Je ne me rappelle plus qui a dit : « Un gouvernement conservatiste, pour être bon, doit être tory quant aux personnes et whig quant aux mesures. » On pourrait dire avec tout autant de raison : « Un gouvernement libéral, pour être bon, doit être whig quant aux personnes et tory quant aux mesures. »

Entendons-nous, toutefois. Je ne prétends pas qu'il en ait toujours été de même. Les mots *whig* et *tory* ont une valeur historique qu'il y aurait ignorance profonde à nier. Depuis 1680, époque où ils commencèrent à être employés, jusqu'à l'expulsion de Jacques II en 1688, ils répondirent l'un et l'autre à quelque chose de très réel.

En ce temps-là, les whigs étaient bien décidément pour la liberté, le gouvernement parlementaire, le droit de résistance à la royauté quand elle violait les lois, la tolérance en matière religieuse; et les tories, eux, n'étaient pas moins décidément pour le droit divin des monarques, l'inviolabilité de la prérogative, l'obéissance passive, l'absolutisme dans l'Église comme dans l'État.

La chute de Jacques II modifia cet antagonisme sans le détruire; et, jusqu'à la défaite du prétendant en 1745, on peut dire que la politique des whigs fut vraiment libérale, son objet étant d'établir et d'asseoir d'une manière solide un système de gouvernement parlementaire. Mais après l'affermissement de la maison de Hanovre, la question entre tories et whigs fut de savoir, non pas jusqu'à quel point il fallait étendre les droits populaires, mais lequel valait mieux de ces deux systèmes : le système des tories, demandant qu'on laissât le roi choisir ses ministres, et celui des whigs, voulant qu'on laissât l'aristocratie choisir les siens. Or il n'est pas sûr que le peuple eût gagné plus à l'adoption du second qu'au triomphe du premier. Des ministres choisis par l'aristocratie sont assurément très propres à faire les affaires de l'aristocratie, mais c'est tout.

D'ailleurs, même dans l'intervalle dont je parle, ne vit-on pas les tories et les whigs changer entièrement de rôles, selon qu'ils étaient au pouvoir ou dans l'opposition? Ne vit-on pas, sous la reine Anne, Bolingbroke et Windam vanter les parlements triennaux, dénoncer les « bourgs pourris », se plaindre de l'influence trop grande de la couronne, signaler le danger des armées permanentes, alors que les whigs, au contraire, et pendant le règne d'Anne et après sa mort, se montraient pleins de tendresse pour les parlements septennaux, les tarifs protecteurs et le militarisme, comme il convenait à des gens en place?

Sous George III, élevé à l'école de l'absolutisme, les rôles changent encore. Le roi, qui se souvient des services rendus jadis à la prérogative royale par les tories, n'est pas plus tôt installé sur le trône qu'il les appelle au pouvoir. Dès ce moment, volte-face complète. Les tories, maîtres du pavé, repoussent tout progrès, traitent la liberté en ennemie; et les whigs, rejetés dans l'opposition, ne manquent pas de revenir à leurs anciens principes, quelque peu oubliés par eux sous les règnes précédents.

Rien de plus admirable à coup sûr que la vigueur et l'éloquence avec lesquelles lord Chatham, lord Camden, Fox, Burke, Sheridan, décrièrent les empiètements de la couronne, protestèrent en faveur de la publicité des débats, défendirent la liberté de la presse, flétrirent la corruption électorale. Mais il ne faut rien taire : ce fut, au bout du compte, un whig, M. Grenville, qui, en ce qui concernait le droit des Américains de se taxer eux-mêmes, proposa le « Stamp Act » ; ce fut un whig, lord Rockingham, qui y ajouta le « Declaratory Act ». La réforme parlementaire compta Burke au nombre de ses adversaires, et chacun sait que la masse du parti whig fut loin de partager les sympathies de Fox pour la révolution française.

M. Bright, dans son discours de Rochdale, reproche avec raison aux tories d'avoir, à des dates plus récentes, combattu le « Reform Bill » et l'abolition des lois sur les céréales. Ce que M. Bright n'a pas dit, c'est qu'en 1832 plus d'un membre du parti whig, dans la Chambre des lords, aurait bien voulu voir échouer la fameuse mesure proposée par lord Grey, mesure fort utile sans aucun doute, mais dont il convient de ne pas exagérer l'importance populaire : car le « Reform Bill » n'a pas coupé court à la corruption parlementaire, et s'il eut pour effet de balayer ceux des « bourgs pourris » dans lesquels l'influence des tories était dominante, il en laissa subsister

beaucoup dans lesquels c'était l'influence des whigs qui dominait.

C'est aussi avec raison que M. Bright accuse les tories de s'être opposés à l'abolition des lois sur les céréales; et, quand le *Standard* lui répond que c'est un ministre conservatiste, sir Robert Peel, qui a proposé cette grande réforme, le *Standard* feint d'ignorer que sir Robert Peel, en cette circonstance, fut cerné par l'opinion, vaincu, forcé de mettre bas les armes; qu'il ne se rendit qu'après un combat désespéré; que, loin de le suivre, les tories le regardèrent comme un déserteur, l'appelèrent un traître, et que, par conséquent, ils seraient aujourd'hui fort mal venus à revendiquer pour leur parti l'honneur d'un acte dont le seul souvenir les fit si longtemps frémir de colère. Mais ce qu'il est juste de reconnaître, et ce que M. Bright, à son tour, n'a pas voulu se rappeler, c'est que, sur la question du « Free Trade », à l'époque de cette lutte célèbre, le parti whig était fort divisé. Lord John Russell, par exemple, commença par combattre le principe du libre échange comme sir Robert Peel, et, comme sir Robert Peel, il ne céda que lorsque l'opinion publique devint assez forte pour l'entraîner.

Ainsi donc, même en remontant le cours de l'histoire, même en revenant par la pensée aux époques où il y avait à résoudre des questions de nature à expliquer la division de l'aristocratie en deux partis armés de deux doctrines opposées, on a quelque peine, en fait de principes, à trouver toujours d'accord avec eux-mêmes, soit les tories, soit les whigs, bien qu'ils se distinguent les uns des autres, dans le passé, sinon par un ensemble d'opinions immuables, au moins par un ensemble assez marqué de tendances générales. Mais du passé, en tout cas, il n'y a pas à conclure au présent. Aujourd'hui, je le répète, la ligne de démarcation est effacée au point de n'être guère perceptible. Qu'il y ait *certains whigs qui*

ressemblent beaucoup à certains tories, c'est ce dont M. Bright s'est cru obligé de convenir; et ceci n'exprime très probablement, sous une forme adoucie à dessein, qu'une partie de sa pensée. Ardent à soutenir la candidature de M. Potter, il aura craint, je le suppose, de la compromettre en ne circonscrivant pas ses attaques. Mais, au fond, il sait à quoi s'en tenir sur les deux partis qui se partagent les dépouilles opimes du pouvoir; et il a ses raisons, lorsqu'il ménage l'un en s'étudiant à écraser l'autre.

XXII.

ACQUITTEMENT DE PELIZZONI CONDAMNÉ A MORT. — COMMENTAIRES.

17 avril.

Hier, Pelizzoni a été acquitté. Aujourd'hui, probablement, il est libre. Il a fallu presque un miracle pour qu'il ne fût pas pendu.

Chose étrange, l'accusé était un condamné! Il s'agissait de savoir si un homme, solennellement déclaré digne de la potence et appartenant à la potence, méritait d'être mis en prison!

Lorsque, après une absence de dix minutes, le jury a reparu et a prononcé le verdict d'acquittement, on a vu éclater une scène dont jamais, peut-être, cour de justice ne fut le théâtre. La foule était considérable Les Italiens étaient accourus en grand nombre, et l'on remarquait parmi eux le marquis d'Azeglio.

Les mots sauveurs *non coupable* (*not guilty*) n'étaient

pas plus tôt tombés des lèvres du chef du jury, que tous les assistants se sont levés dans un indescriptible transport. La joie, l'attendrissement étaient au comble. Un cri puissant d'enthousiasme a retenti. Les femmes agitaient leur mouchoir. Les chapeaux volaient en l'air. Pendant quelques minutes, les officiers du tribunal ont tout fait pour rétablir le calme. Inutiles efforts ! L'entraînement s'est trouvé être absolument irrépressible. Le marquis d'Azeglio lui-même n'a pu s'empêcher de montrer combien il se sentait ému. Longtemps les clameurs et les applaudissements de l'intérieur ont été prolongés, portés au loin, par la multitude entassée au dehors. Désordre admirable! Noble condamnation de la peine de mort ! Protestation, désormais impossible à oublier, de la conscience humaine contre l'importance sociale donnée au bourreau.

Du reste, je ne crois pas qu'à une autre époque, dans aucun pays, le vice d'un système pénal fondé sur le principe du *chacun pour soi*, et couronné par le droit de pendaison, se soit révélé par un semblable enchaînement de bévues, d'erreurs, de contradictions, d'absurdités. Quelle cause extraordinaire! et combien elle est instructive!

Devoir imposé à la *société* de faire son affaire de tout ce qui est *social* par essence ; — danger d'abandonner à des intérêts individuels ou aux passions de l'esprit de corps la mission de poursuivre le crime ; — effrayante incertitude des jugements humains ; — caractère monstrueux des conséquences qu'entraîne la peine de mort ; — nécessité d'une cour criminelle d'appel, là où cette peine existe ; — scandaleuse insuffisance du droit de grâce comme moyen de réparer une injustice commise, voilà ce que ce grand drame judiciaire vient d'éclairer d'un jour aussi singulier qu'éclatant.

Laissez-moi en rassembler sous les yeux de vos lecteurs les divers incidents, et les montrer dans leurs rapports

avec les vices de l'administration de la justice criminelle, telle que la comprennent et la pratiquent les Anglais.

J'ai déjà eu occasion de raconter comme quoi, le 26 décembre dernier, une rixe ayant eu lieu dans une taverne entre Anglais et Italiens, et trois des premiers ayant reçu des coups de poignard, la police avait arrêté comme coupable de meurtre l'Italien Pelizzoni, trouvé par elle étendu sur le corps de Michel Harrington, un des hommes qui avaient été blessés, et le seul d'entre eux qui soit mort de sa blessure.

En France, où l'on part de ce point de vue, que la découverte d'un crime et le châtiment du criminel sont choses qui intéressent la société tout entière, et doivent conséquemment être poursuivis en son nom par des fonctionnaires publics dont c'est l'office, en France il y aurait eu instruction complète et approfondie de l'affaire : on aurait appelé tous les témoins à charge et tous les témoins à décharge; on les aurait mis en présence. Rien de ce qui peut, en pareil cas, conduire au triomphe de la vérité n'aurait été omis : le pour et le contre, le oui et le non auraient été, dès l'abord, placés face à face; et, s'il était arrivé aux jurés de commettre une erreur, ce n'aurait pas été du moins faute par eux d'avoir sous la main tous les éléments d'une décision juste, et d'avoir pu examiner la question sous tous ses aspects.

Mais, en Angleterre, où la doctrine du chacun pour soi est la doctrine dominante, il n'en va pas de la sorte. Il n'y a pas ici de ministère public. Bien que l'attorney général intervienne dans les cas d'une nature très sérieuse, et dont l'opinion publique se préoccupe fortement, le principe général est que le soin de protéger la société contre le crime rentre dans la catégorie des droits et des devoirs purement individuels. A la partie lésée de poursuivre la répression du délit dont elle a souffert. Que dis-je la partie lésée? Chaque citoyen, qu'il soit intéressé

ou non à la punition du coupable, a le droit de s'ériger en ministère public; et le fait de la poursuite est si bien considéré comme l'exercice d'un droit individuel, que c'est à celui qui l'intente à en supporter les frais.

En 1846, on décida que le gouvernement prendrait à sa charge certaines dépenses des procès criminels; mais, outre que l'indemnité accordée en pareille occasion est fixée arbitrairement, elle ne couvre jamais qu'une très petite partie des frais.

Il résulte de là : d'abord que les victimes d'un délit ont souvent intérêt, pour éviter les inconvénients d'une poursuite onéreuse, soit à laisser échapper le coupable, soit à entrer en composition avec lui, surtout s'il est riche; et ensuite, que les procès criminels ne mettant en présence, comme les procès civils, que deux intérêts privés, l'intérêt social risque d'être sacrifié à des considérations particulières. Que de fois l'accusation et la défense se sont accordées, quand, pour des motifs qui leur étaient communs, elles l'ont cru nécessaire ou utile, à voiler certaines circonstances qui auraient conduit au triomphe de la vérité ! que de fois elles ont écarté de concert des témoins dont, à tort ou à raison, elles jugeaient également la présence gênante!

Que si l'on examine le cas où, à défaut d'une partie plaignante, le droit de poursuite est exercé par la police, on ne sera pas moins vivement frappé des inconvénients du système adopté en Angleterre. La police, en effet, a comme telle un intérêt qui peut fort bien ne pas cadrer toujours avec celui de la vérité et de la justice. C'est ce que le procès Pelizzoni n'a que trop prouvé. Pour expliquer la passion extraordinaire que la police a déployée contre l'homme dont l'arrestation lui était due; pour rendre compte du triste acharnement dont elle a fait preuve en cette occurrence; pour comprendre les motifs qui l'ont poussée, dès le commencement des poursuites, à taire ce

qu'elle savait des circonstances nombreuses qui semblaient désigner comme le vrai coupable un autre que le prisonnier, il n'est nullement nécessaire de recourir à la supposition d'un noir complot tramé contre un homme innocent, ou, plutôt, la supposition tombe devant l'atrocité même du fait supposé. Mais ce que l'on conçoit, c'est que, ayant commencé par croire très honnêtement, très sincèrement, que Pelizzoni était le meurtrier de Michel Harrington, et l'ayant arrêté comme tel, et s'étant porté partie contre lui, la police ait tenu à bien établir que ses coups ne s'étaient pas égarés; qu'elle n'avait pas eu la vue courte; qu'elle n'avait pas eu la main malheureuse; que sa sagacité enfin était au niveau de sa vigilance. Exposée au reproche d'avoir manqué de pénétration, puis au reproche, plus grave, d'avoir manqué d'impartialité, elle s'est laissée aller à une irritation croissante; elle a cru sa réputation compromise, si sa proie lui échappait, et c'est comme *partie intéressée*, c'est avec toute la violence de l'esprit de corps, qu'elle a poussé sa pointe.

Ce qui est sûr, c'est que Pelizzoni, une fois arrêté et accusé, elle a *voulu* ignorer les indices qui s'élevaient contre Grégorio Mogni, a feint de n'attacher aucune importance à des déclarations dont il était de son devoir de tenir compte, et n'a fait, quoique mise sur la trace de la vérité, aucune des démarches qui lui auraient donné le pouvoir de la découvrir, et lui auraient épargné plus tard l'humiliation de la combattre.

Voilà comment il est advenu que les seuls témoins qui aient figuré au premier procès de Pelizzoni ont été les témoins à charge, les témoins à décharge n'ayant pas été appelés, quoique connus de la police, et l'accusé, d'autre part, étant un homme pauvre, sans instruction, sans amis, sans protecteurs, abandonné à lui-même, c'est-à-dire presque abandonné. Car, si la société ici ne se croit pas obligée de poursuivre en cette qualité l'auteur

supposé d'un crime, elle ne se croit pas non plus obligée de lui assurer les moyens de prouver son innocence. Ce n'est pas l'affaire d'autrui, c'est la sienne! Qu'il se défende de son mieux : rien ne l'en empêche, pourvu que ce soit à ses frais. — Mais il est pauvre, mais il est isolé, mais il n'a de quoi payer ni un solicitor expérimenté ni un avocat en renom, mais il lui est matériellement impossible de pourvoir à ce que les témoins de son innocence soient convoqués et entendus, mais l'avocat d'office que le juge lui donnera à l'audience plaidera au hasard, sans préparation, sans instructions reçues d'un attorney qui ait étudié l'affaire, qui la connaisse. — Qu'y faire? l'accusé est là pour son compte.

Est-il surprenant que, sous l'empire d'un semblable système, Pelizzoni ait été jugé et condamné avant que la cause ait été réellement instruite? A cette question : « Est-ce lui qui a frappé Harrington? » les témoins, tous Anglais, répondaient d'une voix unanime : *Oui!* et les témoins, tous Italiens, qui, à commencer par l'auteur du meurtre, auraient, d'une voix unanime, répondu : *Non!* étaient absents.

Il est vrai que les dépositions des premiers étaient en contradiction flagrante avec celles qu'ils avaient faites, aussitôt après l'événement, devant la cour de police. Mais il aurait fallu là quelqu'un qui eût relevé ces contradictions, eût mission de les signaler, et criât à ceux qui s'en étaient rendus coupables : « Vous êtes de faux témoins! » Par malheur, la défense n'était pas au courant de ce qui s'était passé, et la police, qui était la partie adverse, n'avait garde d'infirmer des témoignages rendus en sa faveur. Il était donc tout simple que la conscience des jurés fût surprise, que Pelizzoni fût condamné; et ce *tout simple* est une chose qui fait frémir.

Nos lecteurs se rappellent sans doute que Pelizzoni allait être pendu, qu'il avait presque la corde autour du

cou, lorsqu'on apprit qu'un de ses compatriotes, nommé Gregorio Mogni, s'était désigné lui-même comme l'auteur du meurtre.

Cette confession était-elle spontanée? Non. Avait-elle été arrachée au coupable à la suite de renseignements nouveaux donnés à la police et d'investigations nouvelles faites au nom de la société par des magistrats socialement chargés de ce soin et investis de ce pouvoir? Non. Si, parmi les *étrangers* résidant à Londres, il ne s'était pas trouvé un homme assez ami de la justice pour prendre en main une cause qui, personnellement, ne le regardait en aucune façon, pour faire sa propre affaire du salut d'un malheureux qu'il ne connaissait pas et n'avait jamais vu, pour épargner enfin à la justice anglaise le malheur d'avoir mis à mort un innocent; si cet homme, dis-je, ne s'était pas trouvé, c'en était fait : au moment où je parle, Pelizzoni, qui est libre, ne serait plus! Il a fallu qu'un simple citoyen, qu'un étranger se mêlât de la chose, et qu'il s'en mêlât, remarquez-le bien, *à ses frais*. Comme si la société n'avait rien à voir à des questions de ce genre! comme si secourir l'innocence en péril ne regardait que celui auquel il prend par hasard fantaisie de s'y intéresser! comme si la protection due à l'innocent ne concernait pas aussi directement la communauté que le châtiment dû au coupable! Le bourreau est bien un fonctionnaire public!

Voilà donc un simple particulier, un étranger, M. Negretti, prenant sur lui de corriger, à ses frais, les erreurs de la justice, négligeant pour cela ses affaires, passant son temps à approfondir les rumeurs qu'il a recueillies, dépensant son argent à courir après le vrai coupable, le découvrant à Birmingham, recevant son aveu, le ramenant à Londres, lui intentant une action, payant un solicitor, payant un avocat, rassemblant les témoignages, et lorsque, grâce à lui, la vérité a triomphé, ayant à soute-

nir dans les journaux une longue polémique contre la police, dont il a, en remplissant son devoir d'honnête homme, excité les colères.

Il est vrai, et je m'empresse de le dire, parce que rien n'honore davantage la presse anglaise et ne met mieux en relief les sentiments de justice dont le peuple anglais est animé ; il est vrai que c'est à M. Negretti que le public a donné raison ; — chose d'autant plus remarquable, d'autant plus digne d'éloges, que, dans le procès dont il s'agit, il y avait à décider entre la véracité des témoins anglais et la véracité des témoins italiens, à l'occasion d'une querelle entre Italiens et Anglais.

Mais cela n'empêche pas qu'il ne soit bien extraordinaire qu'en un pays comme celui-ci le soin d'établir l'innocence d'un homme injustement condamné à mort soit abandonné à la sollicitude et laissé à la charge d'un particulier.

Poursuivons. Mogni, devant un jury autre que celui devant lequel Pelizzoni avait comparu, est reconnu coupable du meurtre pour lequel Pelizzoni avait été condamné. Ce n'est pas tout : le crime qui, supposé commis par Pelizzoni, avait été jugé digne de la potence, ne vaut à Mogni que cinq années de servitude pénale. Impossible d'imaginer deux verdicts plus contradictoires. Quel parti prendra-t-on? Les aveux de Mogni, corroborés par un ensemble de témoignages décisifs, prouvent que c'est bien lui qui a frappé Michel Harrington. Que fera-t-on de Pelizzoni ?

Ici encore, j'ai à vous signaler dans la législation anglaise une lacune monstrueuse.

En Angleterre, il n'y a pas de cour d'appel en matière de condamnations capitales. Ainsi, contre le danger d'erreurs que la peine de mort rend irréparables, on n'a pas même la garantie d'une révision judiciaire.

Si l'acte incriminé n'est pas légalement punissable, ou

si les témoignages ne sont pas légalement admissibles, le mal n'est pas sans remède, le juge étant investi du droit de renvoyer la question à la *Cour des cas réservés* (*Court for Crown cases reserved*).

Le mal non plus n'est pas sans remède s'il y a eu, dans la procédure, *violation des formes requises, le prisonnier pouvant, dans ce cas, obtenir, un* WRIT OF ERROR *de la Cour du banc de la reine* (*Court of queen's bench*).

Mais où le remède n'existe pas, judiciairement parlant, c'est précisément là que le mal est immense ; je veux dire dans le cas où l'accusé a été condamné sur de faux témoignages, ou sur des apparences reconnues trompeuses après la condamnation. En d'autres termes, s'il y a eu *erreur de droit*, c'est bien ; mais s'il y a eu *erreur de fait*, tant pis pour l'accusé ! Innocent, il sera pendu haut et court, à moins que la reine ne veuille bien lui faire grâce.

Et cela ne va pas de soi, malheureusement, parce que, s'il reste encore quelques doutes, l'exercice du droit de grâce dépendra du plus ou moins d'effet qu'auront ces doutes sur l'esprit du ministre de l'intérieur, lequel se décide en dehors de toute règle fixe de procédure, en vertu d'investigations que n'éclaire point la lumière de la publicité, sur des renseignements fournis par des personnes irresponsables, d'après certaines tendances particulières, et quelquefois sous l'influence des sympathies aveugles ou des aveugles antipathies qui prévalent dans le public à un moment donné.

Il semble qu'après les aveux de Mogni et sa condamnation, il n'y eût plus qu'une chose à faire : mettre le prisonnier en liberté, et, puisqu'il n'y avait que ce moyen de l'arracher à la potence, *lui pardonner*.

Mais n'était-ce pas laisser planer des nuages sur la manière dont la justice criminelle est administrée en Angleterre? n'était-ce pas donner un démenti trop hâtif au juge qui, en prononçant la condamnation de Pelizzoni,

avait déclaré n'avoir jamais été de sa vie plus certain de son fait? n'était-ce pas infliger une humiliation trop rude à la police de Londres, *partie intéressée* dans la cause? n'était-ce pas terminer trop tôt, et trop complètement, à l'avantage de l'étranger, une discussion où les Anglais étaient d'un côté et les Italiens de l'autre?

Voilà, je le suppose, ce que s'est dit sir G. Grey, qui est un homme politique et non pas un juge, et voilà sans doute ce qui l'a conduit à vouloir que Pelizzoni fût de nouveau traîné devant un tribunal, non plus comme accusé d'avoir tué Michel Harrington, mais comme accusé d'avoir blessé Rebbeck.

Ce qu'on désirait probablement, c'était une occasion, un prétexte de ramener sur le tapis l'ensemble de l'affaire. On espérait qu'en provoquant une seconde audition des témoins à charge, qu'en évoquant de nouveau le souvenir des circonstances qui avait déterminé le verdict rendu contre Pelizzoni, on réussirait, faute de mieux, à atténuer l'effet du verdict rendu, depuis, en sa faveur. Aussi ne s'est-on pas borné, dans le troisième procès, à examiner ce qui avait trait à la blessure reçue par Rebbeck : ce sont tous les détails relatifs à la mort d'Harrington que l'accusation s'est étudiée à faire revivre, de manière à répandre le plus d'obscurité possible sur le point de savoir qui était en définitive le meurtrier.

On se demande ce qui serait advenu si, par suite de ce plan ingénieux, on était parvenu à faire croire que le meurtrier, c'était bien réellement Pelizzoni. On aurait eu alors trois procès, dont le troisième aurait contredit le second, comme le second avait contredit le premier; en attendant, j'imagine qu'un quatrième fût venu contredire le troisième, et ainsi de suite! C'eût été là — passez-moi le mot — un beau gâchis.

Heureusement, nous ne verrons rien de tel. La police a perdu son procès, et cette fois pour tout de bon. L'évi-

dence des faits parlait si haut en faveur de Pelizzoni et l'éloquente voix de son défenseur, M. Ballantine a si bien servi l'évidence, que les jurés voulaient se prononcer sans même attendre le résumé du juge. L'un d'eux lui a demandé s'il croyait bien véritablement qu'en pareille circonstance le résumé d'usage fût nécessaire.

Pelizzoni a donc été acquitté, au milieu de quels transports de joie de la part du public, et au bruit de quels applaudissements, je vous l'ai dit.

Maintenant, un grand devoir resterait à remplir si la justice était juste. Il y a là un homme qui a eu à subir une longue agonie morale, un homme à qui on a infligé des tortures imméritées, à qui on a fait sentir le froid de la mort. Est-ce qu'aucun dédommagement ne lui est dû? est-ce que la société sera quitte envers lui pour lui rendre la liberté qu'elle n'était pas fondée à lui ravir?

A cette question, je le constate avec peine, la réponse est qu'en Angleterre l'accusé qu'on acquitte est considéré tout simplement comme un plaideur qui a gagné son procès. Vous êtes innocent? A merveille. Établissez votre innocence, à vos frais. Si vous n'êtes pas riche et que votre ruine s'ensuive, c'est un malheur. Jugez d'après cela si l'on a songé à assurer une indemnité à ceux que frappe une condamnation injuste! Sur ce point comme sur plusieurs autres, les Anglais, si je ne me trompe, feront bien d'aviser.

Il est regrettable qu'en Angleterre, où l'opinion publique a des yeux de lynx, où la liberté règne, et où par conséquent il n'y aurait aucun danger politique à faire du droit de poursuivre les crimes une fonction sociale, il n'y ait rien qui ressemble à notre ministère public. C'est la une lacune qui a été vivement signalée par lord Campbell et par lord Brougham. En Écosse, la poursuite des faits attentatoires à la sûreté des citoyens est confiée à un

procureur fiscal que le shériff nomme dans chaque district, et qui est élu dans les grandes villes.

C'est le système que lord Campbell et lord Brougham auraient voulu voir introduire en Angleterre; et le procès de Pelizzoni a si bien mis en saillie les inconvénients du système contraire, que, le 24 de ce mois, la question doit être agitée dans un meeting, spécialement convoqué à cet effet par la « Société pour la réforme des lois ». (*Law amendment Society.*)

Il est regrettable aussi que, lorsqu'il arrive à la justice de commettre une de ces erreurs terribles d'où dépend la vie d'un homme, le droit de grâce soit le seul moyen de la réparer. Je ne sache rien de plus révoltant que cette idée d'un *innocent* à qui l'on accorde son *pardon*. C'est l'insolence donnée pour couronnement à l'injustice. En 1844, sir F. Kelly présenta un bill consacrant le droit d'appel et l'étendant à tous les genres d'offense. La cour d'appel en matière criminelle aurait absorbé celle des *cas réservés* et celle du *banc de la reine* pour ce qui concerne les *writs of error;* et l'on aurait pu avoir recours à l'appel pour la réparation de toute erreur commise, sauf au juge à s'y opposer quand les motifs allégués lui auraient paru manifestement frivoles ou dérisoires. La proposition fut repoussée, parce qu'on craignait l'abus d'un tel droit.

Quiconque serait condamné, dit-on, tenterait la chance de l'appel; l'exception deviendrait la règle, et la marche de la justice serait entravée. Un fait que j'emprunte d'un remarquable article de la *Revue de Westminster* sur et contre la peine de mort, prouve l'inanité de l'objection. Voilà quinze ans que le droit d'obtenir un *writ of error* a été accordé par l'acte de lord Campbell, et le nombre des cas portés devant la *Cour du banc de la reine* a été si peu considérable, que c'est à peine si le travail des juges s'en est ressenti.

Lorsque c'est d'une sentence de mort qu'il s'agit, nul doute que le condamné ne soit toujours disposé à profiter de la chance, si faible qu'elle soit, que le droit d'appel lui offre, et il peut en résulter des délais. Mais que pèse cet inconvénient, à côté de celui que présente une exécution précipitée? *Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa est.* Il y aurait d'ailleurs un moyen bien simple de résoudre le problème : ce serait d'abolir la peine de mort.

XXIII.

SENSATION PRODUITE EN ANGLETERRE PAR LA DÉFAITE DE LEE.

19 avril.

La défaite de Lee et l'entrée des fédéraux à Richmond sont ici le sujet de préoccupations fort vives.

Il était bien petit, le nombre de ceux qui, en Angleterre, prévoyaitent ce résultat épique, et combien plus petit encore le nombre de ceux qui le désiraient! Je parle, bien entendu, des classes aristocratique et moyenne; car la masse des ouvriers, dirigée par un sûr instinct, n'a pas cessé de faire des vœux pour l'Union, et ne s'est pas un instant méprise sur la portée européenne et démocratique des victoires fédérales.

Les dernières nouvelles reçues d'Amérique ont donc causé beaucoup de joie à l'Angleterre d'en bas, et beaucoup de tristesse à l'Angleterre du milieu, surtout à celle d'en haut.

Les sudistes de ce côté de l'Océan sont à la fois affligés, humiliés et effrayés d'un dénouement qui heurte leurs

sympathies, confond leurs prédictions, et vient brusquement convaincre leur partialité d'imprudence. Ils ne peuvent se dissimuler que cette partialité a dû éveiller dans le Nord de terribles ressentiments. Ils savent de quelles mains sont partis les coups frappés par l'*Alabama*, et quelles voix ont acclamé les funestes exploits du capitaine Semmes, et quels journaux ont pendant si longtemps représenté les armées de l'Union comme un impur ramas de bandits lancés par des généraux féroces ou stupides contre des légions de *gentlemen*, transformés en héros.

Il est bien vrai que les États-Unis n'ont, dans ces derniers temps, élevé aucune réclamation contre l'Angleterre; qu'ils ont, au contraire, fait droit avec bonne grâce aux réclamations qu'il lui a plu d'élever; que le gouvernement de Washington est entré en relations presque amicales avec le gouvernement canadien; que la menace de couper court à la convention de 1817, limitant les forces navales de l'Angleterre et de l'Amérique sur les lacs, a été retirée; que M. Disraéli et lord Russell ont lutté de courtoisie avec le président Lincoln; que M. Bright s'est porté garant des dispositions pacifiques de ses amis d'au delà de l'Atlantique; que lord Palmerston a dit, tout récemment encore : « Je ne crois pas qu'il y ait danger de guerre avec l'Amérique; » et enfin que M. Seward, de son côté, a dit en haranguant le peuple au plus fort de l'orgueilleuse émotion produite par la nouvelle d'une victoire décisive : « L'Angleterre n'a qu'à être juste envers nous, seulement juste, et nous laisserons le Canada tranquille, aussi longtemps qu'il aimera mieux reconnaître le pouvoir de la noble reine d'Angleterre que se réunir volontairement aux États-Unis. »

Oui, tout cela est vrai; mais tout cela ne suffit pas pour rassurer des hommes qui ont la conscience de leurs torts et qui croient voir déjà la grande république améri-

caine sortir des ruines sanglantes que la guerre civile a entassées, plus forte, plus fière, plus compacte, plus confiante en elle-même, plus entreprenante, et plus formidable que jamais.

Aussi avec quelle anxiété ils s'étudient à écarter l'image d'un avenir qui les trouble! quelle ardeur ils mettent à se faire illusion sur l'énorme importance d'un résultat qui leur est un sujet d'alarme autant qu'un sujet de douleur!

D'abord, à les entendre, rien n'était encore fini, tant que Lee tenait la campagne. Une armée, disaient-ils, n'est pas anéantie, parce qu'elle est battue; elle n'est pas démoralisée et mise hors d'état de servir, parce qu'elle est amenée par le sort des combats à transporter la guerre sur un autre théâtre. Les confédérés ont abandonné leur capitale, très bien; mais les colons n'en avaient-ils pas fait autant dans la guerre de la Révolution, et leurs descendants lors de la guerre de 1812? L'abandon de Richmond n'est qu'un incident de la lutte. Le président Davis n'avait-il pas déclaré que, si Richmond succombait, la guerre pouvait être continuée quarante ans dans la Virginie seule?

Aujourd'hui, on se rejette sur la ressource des guérillas.

La résistance militaire domptée, est-on sûr que la résistance révolutionnaire n'entrera pas en jeu? C'est un immense territoire que celui du Sud : après l'avoir conquis, il s'agira de l'occuper; et, de ces deux tâches, quelque difficile qu'ait été la première, la seconde pourrait bien être plus difficile encore. Après tout, on ne gouverne pas un peuple malgré lui, du moins sans d'affreuses convulsions. Qui oserait affirmer que le Sud, en admettant qu'il soit subjugué, ne serait pas au Nord ce que la Pologne est à la Russie? Trop de sang a coulé pour qu'il soit désormais possible d'en effacer la trace. Trop de haines

ont pris racine dans les cœurs pour que l'héritage transmis désormais par la génération présente à celle qui la suivra ne soit pas un héritage de colère et de vengeance.

Ainsi parlent ceux à qui il en coûte trop de se rendre à l'évidence. Vains raisonnements, par lequel ils s'efforcent de donner le change à leurs inquiétudes!

Lorsque Davis disait que, si Richmond succombait, la lutte pourrait être soutenue dans la Virginie seule pendant quarante ans, il comptait sur ses ressources, — le *Times* en convient, — que cinq effroyables campagnes ont, depuis, entièrement épuisées. Où est l'arsenal de la confédération, maintenant qu'elle a perdu Atlanta? où est le siège de la *religion* esclavagiste, maintenant que le principe du travail domine dans Charleston? où bat le cœur de la rébellion, maintenant que Richmond appartient à l'Union?

Quelques journaux américains assurent que Jefferson Davis n'avait pas attendu que Lee jouât sa dernière partie, pour proposer de se soumettre. Suivant un correspondant de Washington, M. Seward aurait été d'avis d'accepter, et, pour faire prévaloir son opinion, se serait rendu à City-Point; mais il aurait trouvé, à son arrivée, la question résolue négativement par M. Lincoln et les troupes déjà en mouvement. Si cette assertion est fondée, elle prouve combien les confédérés redoutaient une défaite, et jusqu'à quel point les fédéraux étaient sûrs de vaincre.

Au reste, les correspondants anglais d'Amérique donnent, sur l'effet produit à New-York par la nouvelle de la « grande victoire », des détails qui dispensent de tout commentaire. Cette nouvelle a été accueillie, paraît-il, avec des transports d'ivresse qui ne s'expliquent que par la certitude d'un triomphe décisif, complet, immédiat, d'un triomphe signifiant cette fois : fin de la guerre. Les étrangers qui se trouvaient à New-York décrivent comme quelque chose de prodigieux le spectacle d'enthousiasme auquel ils ont assisté. Le peuple parcourait la ville dans

un état voisin du délire; les rues retentissaient d'hymnes religieux et de chants patriotiques ; les uns poussaient de grands cris et restaient immobiles; les autres, sans prononcer une parole, couraient çà et là les yeux humides, le visage pâle, haletants et éperdus : on s'embrassait sans se connaître, on dansait, on sanglotait, on était fou de joie ! on sentait profondément, et l'on disait bien haut qu'il n'y aurait pas dorénavant sous le soleil de nation comparable à celle qui s'était montrée capable d'efforts aussi gigantesques, et n'était pas morte noyée dans cette immense mare de sang.

On parle de guérillas; mais, outre qu'une guerre de guérillas n'est pas dans le génie de la race saxonne, ce n'est pas après les coups terribles qui viennent d'être frappés qu'une résistance de ce genre pourrait tenir longtemps en échec les forces régulières dont le gouvernement de Washington dispose.

Au moins faudrait-il pour cela que l'exaltation du sentiment qui poussa les confédérés au combat fût de nature à survivre d'une manière permanente à leur défaite, et cela n'est guère vraisemblable. Il n'est donné qu'aux causes justes d'être immortelles. Quelque vigueur que les confédérés aient déployée dans cette horrible lutte, leur énergie, née de l'égoïsme changé en fureur, disparaîtra certainement avec les motifs d'intérêt qui en ont été la source impure. Où puiseraient-ils la force d'une opiniâtreté indomptable, lorsque, l'institution de l'esclavage étant abolie sans retour, la lutte sera devenue sans objet? Ce sont de puissants mobiles, sans doute, que le désir de la vengeance et la haine; mais le désir de la vengeance et la haine sont des passions qui, faute d'aliment, finissent par s'émousser.

A en juger par le langage des journaux de New-York, le Nord est tout entier à des idées de réconciliation ; une amnistie générale est attendue ; on demande que le règne de la

générosité succède au règne de la force ; et beaucoup désirent que la générosité de la république victorieuse s'étende jusqu'à Jefferson Davis, qui, en effet, serait plus complètement vaincu s'il était gracié que s'il était mis à mort. La question se réduit ainsi à savoir si, dans le cas où les hommes du Nord tendraient noblement la main aux hommes du Sud, ceux-ci refuseraient jusqu'au bout de la serrer? Et pourquoi le refuseraient-ils? Vainqueurs et vaincus ne sont-ils pas de la même race, au bout du compte? ne parlent-ils pas la même langue? L'esclavage une fois aboli, ne sont-ils pas le même peuple? Et quel peuple, quand ils seraient unis de nouveau, étroitement, pour jamais!

Des montagnes de cadavres les séparent, répondra-t-on; mais ce n'est pas d'après nos idées européennes qu'il convient de juger les Américains. Plus encore que les Anglais, les Américains ont l'esprit pratique. Je lis dans une lettre adressée à la *Pall Mall Gazette*, que les Américains ne sont pas gens à s'obstiner dans une lutte sans espoir, sous l'unique influence du ressentiment et de la haine, comme feraient les Suisses, les Espagnols, et comme ont fait les habitants du Caucase. La justesse de cette remarque est frappante pour quiconque a eu occasion d'étudier le caractère de la race saxonne. Fécondé, repeuplé et moralisé par le travail libre, le Sud est appelé à de brillantes destinées : cette perspective répond de sa soumission, et de la reconstruction du grand édifice républicain élevé dans le nouveau monde.

Cette reconstruction est-elle un danger pour l'ancien? Je ne crois pas; mais je comprends que l'Angleterre aristocratique, l'Angleterre des classes gouvernantes, en soit préoccupée et s'en inquiète.

XXIV.

UNE NOUVELLE A VÉRIFIER.

26 avril.

Voici une nouvelle qui n'a pas encore transpiré dans le public, dont je ne trouve aucune trace dans les journaux de ce matin, mais que je tiens d'un personnage auquel sa haute position donne les moyens d'être bien renseigné sur les choses de la politique et sur se qui se passe dans les coulisses de la diplomatie.

Frappé de la prise de Richmond, inquiet des conséquences que la soumission, désormais inévitable, du Sud doit avoir sur le sort du nouvel empire mexicain, et convaincu que la grande république américaine, quitte de la guerre civile et débarrassée de l'esclavage, sera plus entreprenante, plus fière, plus puissante que jamais, Napoléon aurait soumis au gouvernement anglais, par l'intermédiaire de lord Cowley, l'idée d'une alliance spéciale, en vertu de laquelle il s'engagerait à défendre, au besoin, le Canada, à condition que l'Angleterre prendrait, de son côté l'engagement de prêter main-forte, s'il le fallait, aux Français dans le Mexique.

Si cette suggestion arrive à l'importance d'une proposition formelle, je doute fort que l'offre soit acceptée.

D'abord, ainsi que j'ai eu souvent occasion de vous le dire, le gouvernement anglais n'a aucune confiance dans les Tuileries. Il regarde tout projet venant de là comme un piège, et cette disposition d'esprit est particulièrement celle de lord Russell.

Pourquoi s'en étonner? Il est certes bien naturel que

les hommes d'État d'un pays dont chaque mouvement est éclairé par une publicité immense et qui ne peut avoir rien de caché, hésitent à se commettre avec une politique souterraine de sa nature, indiscutable, incontrôlable, irresponsable, sujette aux caprices qu'encourage le maniement impuni du despotisme, et dont la loyauté n'est garantie que par l'intérêt d'un pouvoir issu d'un second 18 brumaire.

L'Angleterre, d'ailleurs, n'est pas sans savoir par expérience ce qu'il en coûte de se risquer dans de semblables alliances. Qu'a-t-elle gagné à unir ses drapeaux à ceux de l'Empire sur les champs de bataille de la Crimée? Elle y a perdu d'avoir à jouer un rôle secondaire dans le drame guerrier où l'empereur des Français avait su se réserver le rôle principal; elle y a perdu de voir le principe de la liberté, qu'elle représente, traîné dans les bagages du militarisme triomphant; et le seul résultat d'une guerre dont le profit pour son allié était incalculable, a été pour elle l'abandon de ce *droit de visite* que si longtemps, et avec tant de raison, elle avait regardé comme la condition essentielle de sa souveraineté navale.

Peut-être mes lecteurs n'ont-ils pas oublié ce que je leur ai dit des humiliations auxquelles l'Angleterre s'était exposée en comptant sur l'appui du gouvernement français en faveur de la malheureuse nation danoise. Les déceptions qu'elle éprouva en cette circonstance n'étaient que le châtiment mérité d'une confiance dont le résultat de l'expédition du Mexique aurait dû lui montrer plus tôt le danger. On sait que, quand cette expédition fut convenue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, son but fut déterminé et limité de la manière la plus précise, la plus formelle. Il s'agissait de contraindre le gouvernement mexicain à payer ses dettes, à remplir ses obligations envers les étrangers résidant au Mexique; mais, quant à intervenir politiquement dans les affaires de ce

pays ; quant à changer le régime qui y était établi ; quant à le conquérir enfin et à y disposer, l'épée au poing, de la souveraineté populaire, c'est ce que les puissances contractantes s'interdisaient par un traité solennel. Ce fut sur la foi de ce traité que l'Angleterre consentit à faire partie de l'expédition, et ce fut par suite de la violation de ce traité que l'Angleterre se retira du concert, après une protestation véhémente dont son fidèle allié ne tint pas le moindre compte.

La fable de *Bertrand et Raton* avait été ainsi transportée dans les régions de l'histoire, précisément à propos de ce même royaume du Mexique qu'on voudrait aujourd'hui que les Anglais s'engageassent à maintenir à leurs risques et périls. C'est leur demander de tirer les marrons du feu dans la cheminée où il leur est déjà arrivé de se brûler les doigts. Bertrand n'osa jamais attendre autant que cela de la bonhomie de Raton.

D'autre part, il n'est pas aisé de comprendre quel intérêt l'Angleterre pourrait avoir à adopter cette politique d'assurance mutuelle.

La France possède sans contredit une armée extrêmement valeureuse, bien organisée, formidable. Mais cette armée, on ne saurait la jeter sur l'Amérique comme on la jetterait sur l'Autriche ou la Prusse. Il faut compter avec les distances, avec l'Océan à traverser, avec un gaspillage d'argent dont la seule idée ferait frissonner la France qui travaille et qui paye.

Il importe aussi de considérer que les États-Unis, ayant une épouvantable guerre civile de moins sur les bras, ne sont pas une puissance dont on puisse se flatter d'avoir raison en se jouant. Ils ont montré ce qu'ils savent faire, en matière de grands coups d'épée, ces boutiquiers transatlantiques. Eux aussi, ils s'entendent à pourfendre les gens. L'affreuse lutte à laquelle il vient d'être si heureusement coupé court, a développé chez eux à un degré

surprenant les plus hautes qualités militaires qu'ait jamais déployées même une nation vouée au culte sanglant des combats. Les campagnes qui ont abouti à la prise de Richmond n'ont rien qui n'égale celles du premier empire. Napoléon Ier, s'il sortait du tombeau, s'étonnerait de la prodigieuse consommation d'êtres humains qui s'est faite, pendant quatre ans, de l'autre côté de l'Atlantique, et il reconnaîtrait que, sous le rapport de l'extermination réduite en science, l'ancien monde n'a plus rien désormais à envier au nouveau. Depuis que les hommes s'entr'égorgent, on n'avait pas encore vu des batailles, sans cesse renouvelées, durer régulièrement trois jours. Ni à Marengo, ni à Austerlitz, ni à Iena, le courage guerrier ne s'était déployé avec plus d'éclat qu'il n'en a jeté à Antietam ou à Murfreesborough.

Dans les annales de l'histoire contemporaine, Chancellorsville, Gettysburg, Chickamangha sont des noms qui ne souffriront pas du voisinage de ceux de Magenta et de Solférino. La fameuse marche de Sherman à travers la Géorgie est certainement comparable aux plus hardis mouvements stratégiques qui aient jamais caractérisé le génie d'un grand capitaine : et il ne serait pas facile d'opposer à des soldats tels que Grant, Lee, Sherman, Shéridan, des hommes de guerre qui leur fussent supérieurs. L'Amérique, à l'heure qu'il est, se trouve avoir au service de ses desseins ou de sa sûreté une immense armée de vétérans, bien commandée, rompue à l'art des combats, éprouvée par des dangers sans nombre, invincible à la fatigue, familiarisée avec la victoire et en commerce avec la fortune.

Ce ne serait donc pas trop de toutes les forces militaires du second empire pour tenir en échec celles dont les États-Unis disposent en ce moment; et, comme la question de l'Océan à traverser est là, comment l'Angleterre pourrait-elle espérer conserver le Canada, s'il était

attaqué, grâce à l'assistance de Napoléon III? En acceptant cette assistance éventuelle aux conditions offertes, loin de diminuer ses périls, elles les augmenterait outre-mesure; car elle s'imposerait l'obligation, terriblement onéreuse, d'entrer en guerre avec les États-Unis, pour peu que le gouvernement de Washington songeât à appliquer au Mexique la doctrine Monroe, et alors même que ce gouvernement s'abstiendrait de toucher au Canada.

Il est peu probable qu'elle commette une pareille faute.

S'il est une chose au monde que les Anglais redoutent, c'est une guerre avec l'Amérique. La défaite de Lee, complétée par ce fait qu'il a dû mettre bas les armes, a naturellement rendu cette crainte beaucoup plus vive. Au moment où je vous écris, il n'y a personne en Angleterre qui ne regarde le triomphe du Nord comme définitif, et personne qui ne s'inquiète de l'accroissement de puissance qui va en résulter pour les États-Unis. Aussi commence-t-on à parler d'eux sur un ton de respect dont on avait étrangement perdu l'habitude. Ouvrez les journaux les plus dévoués jusqu'ici à la cause du Sud, lisez le *Times*, lisez le *Daily Telegraph*, vous y lirez que Grant est un général de premier ordre, un digne émule de Lee; que les fédéraux ont apporté dans cette funèbre lutte une intrépidité, une constance, une énergie de volonté qui, autant que le courage chevaleresque des confédérés, méritent d'arrêter les regards de l'histoire; qu'il y a enfin beaucoup à admirer chez les vainqueurs comme chez les vaincus. Ce n'était pas tout à fait le langage que tenait, il y a quelque temps, la presse sudiste! Mais n'importe. Il y a lieu de se féliciter d'un changement d'attitude qui, quel qu'en soit le motif, tend à calmer, en Amérique, des colères dont l'explosion serait calamiteuse pour le monde entier.

Non, les Anglais ne veulent pas d'une guerre avec les

États-Unis, et c'est au point que leur grande préoccupation du moment est d'éviter tout ce qui risquerait d'aigrir la situation. Jugez d'après cela s'il est vraisemblable que le cabinet de Saint-James ouvre l'oreille à des suggestions qui multiplieraient entre l'Angleterre et les États-Unis les motifs d'éloignement et les causes de rupture.

XXV.

ASSASSINAT D'ABRAHAM LINCOLN.

27 avril.

Douleur profonde chez les uns, poignante inquiétude chez les autres, horreur chez tous : tels sont les sentiments qu'a éveillés en Angleterre la nouvelle de l'horrible, de l'exécrable attentat dont M. Lincoln est déjà mort victime, et dont il est à craindre que M. Seward ne meure victime à son tour. Je n'ai encore vu personne dont le visage ne trahît une vive émotion; je n'ai encore entendu personne dont les paroles n'exprimassent une tristesse mêlée d'indignation et d'anxiété.

Dans la Cité, l'effet a été terrible. Le Stock-Exchange a éprouvé une secousse beaucoup plus forte encore qu'à la nouvelle de Richmond pris et de Lee fait prisonnier. La sinistre nouvelle a paralysé du coup le mouvement des affaires. La rente a fléchi rapidement; la réduction, qui avait été tout d'abord de 3/4 0/0, s'étant trouvée, après une réaction partielle, de 1/2 et 5/8. Toutes les valeurs ont été affectées, les valeurs américaines surtout. Dans celles-ci, la hausse, si considérable naguère, a été suivie d'une baisse dont les oscillations ont eu lieu entre 5 et 8 p. 100. Ainsi, même par les hommes qui sont accoutu-

més à ne juger les choses humaines qu'au point de vue des intérêts matériels, la mort tragique de l'illustre Abraham Lincoln est regardée comme un événement lamentable au plus haut point; comme un événement funeste pour le Nord, funeste pour le Sud, funeste pour le monde en général, et, plus particulièrement, pour l'Angleterre.

Qui aurait jamais prévu que ce grand homme d'État républicain, contre lequel les organes de l'Angleterre sudiste dirigeaient, il n'y a pas longtemps encore, de si violentes attaques, serait à ce point regretté par les Anglais? Il a fallu que le voile qu'un si grand nombre d'entre eux avaient devant les yeux fût déchiré par la balle d'un assassin, pour qu'ils en vinssent à comprendre ce qu'il y avait de rassurant dans le calme bon sens d'Abraham Lincoln, dans sa modération, dans sa sagesse. Aujourd'hui qu'il n'est plus, ils se rappellent que jamais un mot qui leur fût hostile ne sortit de sa bouche; que ses dispositions à leur égard furent toujours du caractère le plus pacifique, et ils se disent qu'avec une nation gouvernée par un tel homme, une rupture eût été, sinon impossible, du moins bien peu probable.

L'avènement d'Andrew Johnson au pouvoir leur est, au contraire, un sujet d'alarmes. Ils ne lui croient ni la capacité nécessaire pour surmonter les difficultés d'une situation exceptionnellement difficile, ni la main assez forte pour tenir le gouvernail d'une démocratie agitée de tant de passions, ni l'esprit assez modéré pour vouloir opposer une digue à ces passions, si elles venaient à déborder. C'est à peine s'ils l'estiment capable d'écouter les conseils d'hommes tels que Grant, Chase et Stanton.

Ils gémissent, en outre, du coup moral que porte à la cause du Sud, déjà matériellement perdue, un crime aussi noir; et ils tremblent que, sous l'influence d'une indignation impossible à contenir et impuissante à se contenir, les dispositions généreuses du Nord à l'égard des vaincus

ne fassent place à des vengeances, d'où naîtraient de nouvelles luttes, de nouveaux malheurs.

Sur tout cela, j'ai beaucoup à vous dire; mais le temps me manque. Le reste à demain.

XXVI.

ANDREW JOHNSON DIVERSEMENT JUGÉ EN ANGLETERRE.

28 avril.

Loin de diminuer, il semble que l'émotion publique ici devienne plus profonde, à mesure que les détails viennent préciser et compléter la sinistre nouvelle.

Rapproché de l'horrible boucherie dont la maison de M. Seward a été le théâtre, l'assassinat de ce grand honnête homme, M. Lincoln, se présente à l'imagination effrayée avec un caractère de bassesse, de perfidie et d'atrocité, qui en fait un des crimes les plus noirs dont le récit ait jamais souillé, ou puisse jamais souiller les pages de l'histoire.

Ce n'est pas la première fois, hélas! que la stupidité humaine se révèle sous la plus hideuse de ses formes, l'assassinat; mais on chercherait en vain dans les annales de la fureur devenue folie un attentat aussi impossible à concevoir. Nous trouvons dans le passé d'importants personnages qu'on assassine, ou parce qu'ils se sont mis au-dessus des lois, comme César; ou parce qu'ils ont été des tyrans, comme Hipparque; ou parce qu'ils ont armé contre eux la pire des démences, le fanatisme religieux, comme Henri III; ou parce que, comme Henri IV et Gustave-Adolphe, ils ont jeté un éclat de nature à faire croire

qu'on tuerait une idée en les tuant. Mais pour quel motif, dans quel but, sous l'influence de quel espoir, assassiner Abraham Lincoln? Quelle loi avait-il foulée aux pieds? quel acte de tyrannie avait-il commis ou menaçait-il de commettre? de quelle cause pouvait-on espérer, en le frappant, empêcher le triomphe ou arrêter la ruine?

Encore si l'affreuse tragédie avait eu lieu avant la prise de Richmond, avant la reddition de Lee! Mais déshonorer de propos délibéré la cause du Sud, quand le dernier espoir de la sauver ou de la relever était évanoui! mais irriter jusqu'au délire un vainqueur tout-puissant, quand aux vaincus, désormais à sa merci, il tendait généreusement la main! mais choisir, pour l'immoler, l'homme qui représentait avec le plus de puissance et le mieux ces dispositions vraiment héroïques, un homme dont le génie était fait de modération et de vertu, un homme dont le pouvoir promettait d'être si tutélaire à l'égard des confédérés à bout de ressources, qu'ils auraient dû prier à deux genoux pour la prolongation de sa vie! Non, ce n'est pas même par un sentiment de haine violente, de vengeance implacable, que peut s'expliquer entièrement cet assassinat infâme. Car, de tous les adversaires du Sud, Abraham Lincoln s'était précisément montré le plus doux, le plus disposé à ramener sans violence au sein de la grande famille américaine ceux qui s'en étaient détachés d'une manière si déplorable. Lincoln n'avait-il pas poussé le noble désir de la réconciliation jusqu'à proclamer, presque à l'heure du triomphe, la théorie des *State rights*, au risque de transporter du champ de bataille dans le conseil le pouvoir de la rébellion ? Et c'est le lendemain de ce discours, dont la touchante magnanimité ressemblait à de l'imprudence, qu'un histrion, parodiste ignoble de Brutus, brandissait sur la scène l'instrument de son crime, en s'écriant : *Sic semper tyrannis!* ajoutant ainsi au plus lâche des meurtres le plus effronté des mensonges, et

n'oubliant rien de ce qui pouvait avilir jusqu'à son vil attentat!

Dieu nous garde d'étendre au Sud tout entier la responsabilité morale du triple assassinat, étonnement et horreur du monde. Il sera flétri publiquement, nous en avons confiance, par Jefferson Davis, par Lee, par ceux des généraux confédérés qui ont encore les armes à la main, par tous ceux qui ont autorité pour parler au nom de la cause sur laquelle vient de tomber ce voile sanglant. Déjà, M. J.-M. Mason a rompu le silence. Dans une lettre à l'*Index*, que publient aujourd'hui tous les journaux, il affirme que « par personne, le crime commis ne sera vu avec plus d'horreur que par le peuple du Sud ». Nous le croyons sans peine; mais ce que nous ne croyons pas, c'est que ce crime soit un acte de folie, ainsi que cherche à nous le persuader le *Morning Herald*, journal plus aveuglément, plus furieusement dévoué à la cause du Sud que le Sud lui-même. Un assassinat commis à deux est un peu plus, j'imagine, qu'un acte de folie. Et puis, n'y a-t-il donc rien qui le rattache à d'autres actes trahissant l'existence du plus noir des complots? L'assassin Booth, sécessionniste forcené, n'appartient-il pas au même parti que les assaillants de M. Sumner; que les misérables qui, déguisés en tranquilles voyageurs, se jetèrent dans le Vermont et dans le Maine sur des villes sans défense pour tuer, pour brûler, pour piller; que les scélérats qui avaient formé le projet infernal d'incendier New-York et furent à la veille d'y réussir? Ah! sans doute, l'institution de l'esclavage, cela soit dit en l'honneur de la nature humaine, ne fait pas un cœur d'airain à tous ceux qu'elle investit d'un pouvoir sans bornes sur des créatures qui ont une âme; mais on comprend de reste que, parmi ceux-là, il y en ait qui, dans des circonstances données, soient changés en bêtes fauves par l'habitude d'avoir un bétail d'hommes.

M. Mason est donc mal venu à appeler M. Stanton un calomniateur, parce que ce dernier, dans sa lettre à M. Adams, représente les attentats commis sur la personne de MM. Lincoln et Seward comme les résultats d'un « complot ourdi par *des* rebelles, sous prétexte de venger le Sud et d'aider la cause de la rébellion», complot dont M. Stanton assure qu'on a des preuves.

Mais ce que M. Mason est absolument inexcusable d'avoir osé écrire, c'est ceci : « Je puis parfaitement comprendre que ces crimes aient pour effet d'aider la cause de ce parti dominant dont M. Stanton est la personnification, et dont Andrew Johnson, qui succède à la présidence est, avec Butler, surnommé ce que chacun sait, le porte-voix et le chef, — parti qui avait sur le Sud des desseins de vol et de rapine, auxquels le président défunt et son secrétaire faisaient obstacle. »

Quelle insinuation! Passons vite.

Le nom d'Andrew Johnson vient de se trouver sous ma plume, et je vous disais hier à quelles appréhensions son avènement au pouvoir donne lieu en Angleterre. Avant d'examiner ce que ces appréhensions ont de fondé, quelques mots sur les attaques virulentes dont le successeur d'Abraham Lincoln est l'objet de la part de certains journaux.

Tout ce que le vocabulaire des injures peut fournir à la haine, le *Morning Herald* l'emploie et l'épuise contre Andrew Johnson. Celui qui, né dans les rangs les plus obscurs de la société, et arrivé à l'âge viril sans savoir ni lire ni écrire, a été porté au timon de l'État par les suffrages libres de ses concitoyens, dans un des pays les plus éclairés et les plus intelligents de la terre, n'est, à entendre le *Morning Herald*, qu'un imbécile, qu'un démagogue du Nord, altéré de sang, qu'un fanfaron et un sacripant, qu'un amant de la dive bouteille, qu'un de ces malheureux que l'écume des révolutions pousse à

la surface. Oui, c'est en ces termes, c'est en insultant de la sorte, dans la personne de son chef élu, le peuple américain tout entier, que le *Morning Herald* travaille au maintien de la paix entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

Cependant quelle est la vérité? La vérité est qu'Andrew Johnson, ce *démagogue du Nord*, est un homme du Sud; qu'ayant eu à lutter seul, de bonne heure, contre la misère et l'ignorance, il les a vaincues à force de courage et de mérite; que cet homme, poussé à la surface d'une révolution par son écume, est depuis trente ans sous les yeux du public, qui a pu le juger et lui a confié librement des postes d'honneur de plus en plus élevés; qu'il fut élu en 1835, dans le Tennessee, membre de la législature d'État, puis réélu en 1839, puis élu membre du Sénat en 1841, puis envoyé au Congrès comme représentant du Tennessee, puis élu gouverneur de cet État et enfin élu sénateur dans le Congrès des États-Unis.

Le *Daily News*, de qui j'emprunte ces détails caractéristiques, et auquel l'assassinat d'Abraham Lincoln a inspiré des articles aussi sages qu'équitables et éloquents, le *Daily News* remarque avec raison que l'élévation d'Andrew Johnson, ce *démagogue du Nord*, a été justement l'ouvrage d'un État du Sud, et de celui de tous les États du Sud qui, à cette époque, était, après la Virginie, le pays à esclaves le plus peuplé et le plus riche.

Ajoutez à cela que, comme membre du Congrès, M. Johnson a déployé pendant plusieurs années un talent politique égal à l'ardeur de ses sentiments républicains, et a soutenu contre Jefferson Davis plus d'une lutte parlementaire où la raison, la modération, la justice, ont été sans contredit de son côté.

Dans un moment où tout ce qui tendait à décrier le Nord était accueilli avec transport en Angleterre, et sur la foi de correspondances dont on aimait à ne pas se dé-

fier, on fit un bruit énorme de la surexcitation, effectivement fâcheuse, à laquelle M. Johnson s'était laissé aller dans la séance d'inauguration du 4 mars. Mais, ramené à ses proportions vraies, l'accident — ce fut un pur accident — n'a rien de l'importance que la presse sudiste se plut alors et se plaît encore aujourd'hui à lui donner; importance que démentent si péremptoirement les habitudes connues d'Andrew Johnson, la carrière qu'il a fournie, et la dignité de son attitude, la dignité de son langage, le jour où il a été appelé à accepter publiquement le glorieux héritage d'Abraham Lincoln.

Les partisans du Sud, ceux du moins dont le *Morning Herald* est l'organe, affectent de regarder la nation américaine comme prête à tomber dans un abîme, à la suite d'un pareil guide. Cette joie ne leur sera pas donnée. Non seulement M. Johnson paraît décidé à laisser le ministère intact, mais rien n'annonce qu'il veuille substituer à la politique de M. Lincoln une politique plus exaltée.

C'est d'ailleurs une erreur de croire que les destinées d'une nation dépendent de la volonté ou des caprices d'un seul. Même dans les pays despotiques, il n'en va pas ainsi, parce que les situations pèsent d'un poids irrésistible sur ceux qui, aux yeux des observateurs vulgaires, semblent les dominer. Les hommes puissants ne sont en réalité que des hommes *représentatifs*. Puissants pour le bien quand ils représentent la partie saine de la société, puissants pour le mal quand ils en représentent la partie cadavéreuse : leur force, dans l'un et l'autre cas, ne leur vient que du milieu qui les entoure. Le fameux *L'État, c'est moi* est plus qu'un mot insolent, c'est un mot bête; et il n'en faut pas davantage pour convaincre l'assassinat de folie. Est-ce qu'on tua jamais une situation, en tuant l'homme qui en était le produit? Le sort du monde, n'en déplaise à Pascal, ne dépend pas de la longueur du nez

de Cléopâtre ; il ne dépend pas davantage du succès avec lequel le premier venu peut avancer le bras et presser la détente d'un pistolet.

En tout cas, s'il est un pays où il ne soit donné à personne de faire tenir les destinées d'une nation dans le creux de sa main, ce pays est l'Amérique. On n'y crie pas : « Le roi est mort, vive le roi ! » En revanche, on y peut crier : « Un homme est mort, vive le peuple ! »

XXVII.

ANALYSE DE L'ÉMOTION PRODUITE EN ANGLETERRE PAR L'ASSASSINAT DE LINCOLN.

30 avril.

Il peut paraître étrange que la sensation si vive, si profonde, causée dans le monde entier par l'assassinat de M. Lincoln, ait été, peut-être, plus vive et plus profonde en Angleterre que partout ailleurs.

N'était-ce pas en effet ici qu'étaient les détracteurs les plus passionnés du grand honnête homme que vient d'arrêter dans sa glorieuse carrière la balle d'un vil assassin?

N'était-ce pas ici que le Nord avait ses plus ardents ennemis, et le Sud ses partisans les plus fougueux?

N'était-ce pas ici enfin qu'on redoutait le plus la reconstruction de la république américaine, et l'éclat que pouvait jeter sur le principe de la démocratie l'imposant spectacle de ce principe donnant à un peuple le pouvoir de résister aux déchirements d'une guerre civile sans exemple, de dompter une rébellion gigantesque, et, quand on devait le croire épuisé par l'immensité de ses efforts,

accablé du poids de ses propres victoires si chèrement payées, à bout de ressources, altéré de vengeances, nous montrant le même peuple plein de force, plein de sérénité, et assez sûr de lui-même pour être généreux envers les vaincus?

L'aristocratie anglaise — cela se comprend de reste — n'a jamais pu voir la démocratie américaine prospérer et rayonner, sans prendre souci des résultats possibles d'un tel exemple donné au monde. Dans ce seul fait que l'homme appelé à guider son pays à travers tant de difficultés et de périls était un simple ouvrier porté au sommet de l'État par le suffrage universel, il y avait quelque chose de nature à troubler tous ceux à qui, en Angleterre, le développement des institutions démocratiques fait peur.

Aussi, avec quelle assurance, réelle chez les uns, jouée chez les autres, ils affirmèrent, dès le lendemain de la sécession, que la démocratie américaine avait touché l'écueil prédit par leur sagesse! Et tant que durèrent les péripéties de la lutte, de quel air triomphant ils annoncèrent que jamais il ne serait donné à un gouvernement populaire de survivre à d'aussi terribles épreuves!

Qu'après cela, la prise de Richmond et la reddition de Lee leur fussent un sujet de tristesse, d'inquiétude, c'était tout simple. D'où la conséquence qu'ils auraient pu être tentés, non pas de se réjouir de la mort de Lincoln, — c'eût été infâme! — mais de la regarder comme un événement favorable à *leur* cause.

Abraham Lincoln avait la confiance du peuple; au sein d'une crise formidable, il avait su se faire obéir, en obéissant lui-même aux lois; il avait grandi avec les circonstances; il s'était élevé au génie à force d'honnêteté; son autorité s'imposait avec une puissance irrésistible même aux généraux sacrés par la victoire; élu de la nation, il puisait dans la confiance que la nation mettait en lui une

force si considérable, que, dans le cas où, après la prise de Richmond, il aurait jugé nécessaire de retirer à Grant son commandement, il l'aurait pu sans que la surprise générale s'exprimât en commentaires soupçonneux ou éclatât en murmures; bref, il concentrait en lui et personnifiait tout ce que le Nord avait de courage persévérant, de calme énergie, de fermeté tranquille et d'indomptable vouloir : lui mort, le gouvernement dont il était l'âme ne serait-il pas désorganisé? les haines qu'il contenait ne se donneraient-elles pas carrière? le pouvoir, dont l'unité ne courait aucun risque tant qu'elle était représentée par lui, ne flotterait-il pas abandonné aux conflits des factions rivales ou des ambitions militaires? la confusion ne s'introduirait-elle point parmi les vainqueurs? l'espérance ne renaîtrait-elle point parmi les vaincus?

Il était d'autant plus naturel de prévoir tout cela, qu'aux termes de la Constitution, l'héritage d'Abraham Lincoln devait tomber aux mains d'Andrew Johnson, homme qui passait généralement pour avoir des sentiments exaltés, nourrir des animosités dangereuses, et manquer de cette force si nécessaire à un chef d'État dans les moments de grande crise : être maître de soi.

Il semblait donc naturel, je le répète, que les sudistes d'Angleterre ne reçussent du crime dont Abraham Lincoln a péri victime d'autre impression que celle de l'horreur dont tout cœur honnête doit être pénétré à la nouvelle d'un lâche et exécrable assassinat. Cependant, il n'en a pas été ainsi. Oui, même chez les partisans du Sud, la consternation s'est trouvée unie à l'indignation, dans le sentiment que la mort de Lincoln a inspiré.

Il est bien vrai qu'en parlant de ce martyr d'une noble cause, le *Standard* n'a pas rougi de se servir des expressions qu'on emploie à l'égard des criminels, et que le *Globe* s'est signalé par un ton d'indifférence tristement scandaleux; et que, sur l'emprunt confédéré, il y a eu

hausse de 3 p. 100 au reçu de la sombre nouvelle ; et qu'à Liverpool, au reçu de cette même nouvelle, un misérable a osé crier *hurrah* ? Mais il n'en est pas moins certain que, chez les partisans du Sud comme chez les partisans du Nord, l'impression dominante a été, en dehors de l'indignation qui ne pouvait manquer de leur être commune, une douleur mêlée d'appréhension.

Pourquoi? pour plusieurs raisons toutes fort graves.

D'abord, l'existence de Lincoln rassurait les Anglais sur la crainte d'une guerre entre l'ancien et le nouveau monde. Les prôneurs de la rébellion n'avaient certes pas épargné au président des États-Unis les sarcasmes, les attaques, les invectives; mais, au fond, ils s'applaudissaient de savoir à la tête d'une démocratie ombrageuse et irritable un homme essentiellement modéré, ami de la paix, et auquel aucune de leurs injures n'arracha jamais un mot de ressentiment ou de dépit. Lorsqu'ils apprirent qu'il n'était plus, ses grandes qualités, qu'ils avaient méconnues, leur apparurent en pleine lumière; ils tremblèrent d'avoir perdu en lui le seul homme capable d'empêcher une rupture entre les États-Unis et l'Angleterre; ils se rappelèrent de quelle façon Andrew Johnson avait souvent dénoncé la partialité des Anglais pour le Sud; ils se demandèrent ce qu'ils pouvaient gagner à l'avènement au pouvoir de cet ancien ouvrier tailleur qui était parvenu à l'âge de raison sans savoir lire; qui, lors de la séance d'inauguration du 4 mars, s'était montré au monde étonné dans un état d'ivresse, et que le correspondant du *Times* leur avait dépeint comme le plus grossier, le plus ignorant, le plus irresponsable représentant que se fût jamais donné la démagogie en délire.

Nous savons à quoi nous en tenir, à l'heure qu'il est, sur le compte de ce Johnson si complaisamment vilipendé. De renseignements puisés à bonne source, il résulte que c'est un homme d'une capacité peu ordinaire. Son éléva-

tion ne date pas d'hier; elle est l'ouvrage de trente années d'efforts dont ses concitoyens ont apprécié le mérite et de trente années de services dont ils ont reconnu l'importance. L'obscurité de sa naissance et son entrée tardive dans la vie de l'intelligence, loin de le diminuer, le grandissent. Que ne portait pas en lui un homme qui, ne devant rien aux circonstances et obligé de tout tirer de son propre fonds, a su se frayer un chemin jusqu'au poste le plus élevé de l'État, dans un pays où l'instruction est universellement répandue, où nulle fonction n'est un privilège, et où la possession du pouvoir est le prix de la confiance qu'on inspire à ses concitoyens? Quant à l'état de surexcitation qui, le 4 mars, caractérisa si malencontreusement l'attitude d'Andrew Johnson, ce fut précisément l'effet, chose curieuse, des habitudes de sobriété qu'il avait contractées.

Il revenait malade du Tennessee. Son médecin, craignant que, dans la séance d'inauguration, ses forces ne l'abandonnassent, eut la malheureuse idée de lui faire boire, pour le ranimer, un petit verre d'eau-de-vie qui lui porta tout de suite à la tête, — ce qui ne serait pas arrivé à un homme moins sobre. Voilà ce que le *Daily News* raconte et affirme, sur la foi des autorités les plus respectables; mais c'est ce que la presse sudiste est intéressée à ne pas laisser croire, et il faudra du temps, j'en ai peur, pour effacer dans l'esprit d'une partie notable du public anglais la première impression reçue.

Ce qui est vrai, c'est que Johnson, en mainte circonstance, a parlé de la conduite des Anglais à l'égard du Nord en termes empreints d'une violente amertume.

Ce qui est vrai encore, c'est que, né dans le Sud et frappé de bonne heure des excès engendrés par l'institution de l'esclavage, il a toujours figuré, en Amérique, aux premiers rangs du parti républicain. Il disait un jour, et le mot n'a pas été oublié, qu'il fallait pendre Jefferson

Davis vingt pieds plus haut que Haman. Sa politique ne sera-t-elle pas une politique de rigueur, surtout après les meurtres qui viennent de jeter l'Amérique dans le deuil et qui sont, hélas! si propres à exaspérer les passions? Les sudistes d'Angleterre ont dû le craindre, et, pour cette raison aussi, l'assassinat de Lincoln a produit sur eux une impression douloureuse.

Enfin — et c'est peut-être là le motif le plus profond de leurs regrets, — ils ne peuvent se dissimuler qu'un coup terrible vient d'être porté à la cause qui leur est chère. Ils appartenaient à cette cause, ceux qui faillirent tuer M. Sumner dans le palais du Sénat; ceux qui massacrèrent de sang-froid les nègres à « Fort Pillow » et à « Harpeth Shoals »; ceux qui pillèrent la Banque, et firent feu sur de paisibles citoyens, et les renversèrent sanglants sur le seuil même de leurs maisons à Saint-Albans; ceux qui essayèrent d'incendier pendant la nuit une des plus opulentes et des plus populeuses villes du monde. Vol, incendie, assassinat, quel couronnement donné aux furieux efforts faits pour maintenir l'esclavage!

Ah! sans doute ce n'est pas sur le Sud tout entier qu'il serait juste de rejeter la responsabilité de ces crimes. Mais qu'il faille la rapporter à une conspiration ourdie par des sécessionnistes, sous l'empire des sentiments qui ont amené la sécession, qui pourrait en douter? J'ai sous les yeux les nouvelles venues d'Amérique aujourd'hui même, et que disent-elles? Qu'à New-York l'assassinat d'Abraham Lincoln est regardé comme le résultat d'un *complot;* qu'un homme supposé être John Surrat du Maryland a été arrêté, et a été reconnu par les domestiques de M. Seward; qu'on a aussi arrêté *comme son complice* un habitant de Baltimore, dont on a les aveux; et qu'on croit Booth caché *avec de nombreux compagnons* dans le Maryland, où l'on s'attend à chaque instant qu'il sera découvert. Si tout cela est vrai, tout cela prouve, ce qui était déjà malheureuse-

ment si probable, que l'attentat dont Lincoln a été victime n'était pas un attentat isolé. Et, dès lors, on conçoit de reste que les partisans du Sud en gémissent; car il n'y a pas de cause plus complètement perdue qu'une cause déshonorée.

XXVIII.

LE SPECTRE DE LA RÉFORME ÉLECTORALE DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES.

9 mai.

Hier au soir, un événement considérable, quoique prévu, a eu lieu. A la majorité de 288 contre 214, la Chambre des communes, qui prétend *représenter* la nation anglaise, toute la nation anglaise, a rejeté un bill tendant à admettre dans le sein de la Constitution une partie de ceux qui en sont aujourd'hui exclus, lesquels forment les trois quarts de la nation!

Ce bill avait été présenté, dans la séance de jour de mercredi dernier, par l'infatigable M. Baines, que M. Horsman a grande raison d'appeler « le spectre de la réforme ». Parmi les adversaires du « spectre de la réforme », ou plutôt au premier rang de ses plus amers contradicteurs, on avait vu figurer, non sans quelque surprise, un homme que l'armée libérale aimait à regarder comme des siens, un M. Lowe; et l'enthousiasme avec lequel la majorité de la Chambre des communes avait accueilli le discours de M. Lowe était d'autant plus frappant, que ce discours, plein de lieux communs formulés avec impertinence, plein de banalités relevées par une habile affectation de dédain, concluait à déclarer irrévocable ce défi jeté à la démocratie : « Tu ne passeras pas! »

Le résultat du débat d'hier au soir était donc prévu, je le répète. En était-il moins grave? non certes; et ce qui est plus grave encore que le vote négatif dont il s'agit, c'est la nature des considérations sur lesquelles il s'appuie.

La population de l'Angleterre et du pays de Galles s'élevait, en 1861, à 20 000 000. Sur cette population, le droit de suffrage, c'est-à-dire en réalité le titre de citoyen, n'appartient qu'à 800 000 individus environ.

Quatre millions d'Anglais adultes, — on est convenu de ne pas compter les femmes, comme si elles ne concouraient pas à constituer l'être humain! — sont tenus d'obéir avec empressement, avec respect, et sont censés obéir avec amour à des lois faites sans eux, quelquefois contre eux.

Ces quatre millions d'Anglais, composant seuls, ou avec leurs familles, les trois quarts de la population totale, sont pour la plupart des hommes qui pensent, qui lisent, qui suivent d'un œil attentif, en silence, mais l'émotion dans le cœur, la marche des affaires publiques. Les innombrables sociétés d'assurances mutuelles qu'ils ont instituées, le succès des sociétés coopératives qui ont pris naissance parmi eux, le développement prodigieux des « Trades'unions », sous l'étendard desquelles beaucoup d'entre eux se trouvent déjà enrégimentés, l'important budget du travail qui se grossit chaque jour de leurs épargnes, l'ensemble et la fermeté virile qu'ils ont en mainte occasion apportés dans leurs luttes contre des prétentions oppressives, ou qu'ils jugeaient telles : tout atteste leur intelligence, et témoigne en eux une puissance d'organisation, qui devient de jour en jour plus caractéristique.

Ils ont, en outre, le calme de la force et le culte de l'ordre, ces hommes qui sont souvent en proie à des privations terribles, et qu'on pourrait croire accessibles à des

colères irréfléchies. Leur attitude pendant la crise du Lancashire fut si noblement résignée, si touchante, si héroïque, qu'elle arracha des cris d'amiration même à ceux qui, aujourd'hui, pâlissent ou affectent de pâlir à l'aspect des « spectres de la réforme ».

Eh bien, le vote d'hier au soir, tel qu'il a été d'avance expliqué par des orateurs des 288 et, notamment par M. Lowe, signifie :

Qu'invoquer, en faveur de ces quatre millions d'hommes, les « droits abstraits » est une puérilité;

Qu'ouvrir la porte à un certain nombre d'entre eux, ce serait l'ouvrir à tous, et s'exposer à une inondation de la démocratie ;

Qu'il est absurde de parler des progrès *inévitables* de la démocratie, et lâche en tout cas de lui céder;

Que c'en serait fait de l'aristocratie et de la classe moyenne, le jour où on laisserait pénétrer dans le sanctuaire des lois des représentants de la classe ouvrière, choisis par elle ;

Que la classe ouvrière, pour être effectivement et bien représentée, n'a nul besoin de se mêler législativement de la chose publique;

Qu'il est de son propre intérêt de ne s'en mêler pas;

Et enfin, qu'elle n'a pas souci de la réforme que ses défenseurs bénévoles demandent si vivement pour elle.

Examinons ces divers arguments, en commençant par le dernier.

J'avoue, tout d'abord, que cette idée d'une réforme parlementaire ne paraît pas en effet passionner le peuple, et n'a produit jusqu'à ce jour qu'une agitation superficielle. Pourquoi? Je suis, quant à moi, très disposé à croire que c'est à cause du caractère étroit, peu satisfaisant, de la réforme proposée. De quoi est-il question? d'une simple réduction du cens électoral. M. Baines, par exemple, propose de réduire le cens électoral de 10 livres st. à 6.

Le peuple gagnerait-il beaucoup à l'adoption d'une pareille mesure? Il est permis d'en douter. Elle aurait pour résultat de couper en deux la classe ouvrière, n'admettant à la participation du pouvoir politique qu'un petit nombre de ses membres, et laissant en dehors tout le reste; elle tendrait de la sorte à créer aux ouvriers les plus capables, ou le mieux payés, un intérêt distinct de celui de leurs camarades; elle inoculerait aux premiers le venin du privilège, et reculerait d'autant le jour où il faudra reconnaître le droit des seconds. Ce serait une petite réforme qui ajournerait la grande.

Voilà ce que la masse des ouvriers semble comprendre à merveille, et ce qui, selon moi, explique son apparente indifférence.

Mais c'est précisément ici que M. Lowe et les politiques de son école triomphent. « Vous l'avouez donc! s'écrient-ils, c'est le suffrage universel qu'il leur faut; et, quand on nous demande une réduction du cens électoral, il ne s'agit pas moins que de nous pousser sur la pente qui mène à la démocratie, dont nous ne voulons et ne voudrons jamais. »

Reste à savoir si la démocratie attendra, pour réclamer son dû, que ces messieurs lui en accordent la permission.

Que dis-je, réclamer son dû! M. Lowe affirme qu'on ne lui doit rien. Il fallait voir de quel air, mercredi dernier, il rejetait les « droits *a priori* » dans la catégorie des choses qui sont, dans ce siècle de lumières devenues la risée de toutes les nations civilisées! Des droits *a priori?* allons donc!

Je reviendrai sur ce point, et j'examinerai si cette négation dédaigneuse est aussi pratique que M. Lowe se le figure; j'examinerai si cette façon péremptoire de trancher une semblable question mérite le succès qu'elle a valu à l'orateur, dans la presse comme à la Chambre, et

l'approbation que lui donnait, hier au soir encore, sir George Grey. Pour le moment, il suffit de remarquer que ce n'est pas du tout la théorie des « droits *a priori* » qu'invoquent, en Angleterre, les avocats d'une réforme parlementaire sérieuse.

Leur raisonnement est-celui-ci :

Dans une société où il y a plusieurs classes, il importe, pour qu'aucune d'elles ne coure risque d'être opprimée, qu'elles soient toutes admises, dans une juste mesure, à participer par le droit de suffrage au pouvoir public. Dans une société où divers intérêts sont en présence, il importe, pour qu'aucun intérêt ne risque d'être foulé aux pieds, qu'ils aient tous voix au chapitre. Si le bien de la communauté exige des exclusions, c'est à ceux qui veulent ces exclusions à prouver qu'elles sont nécessaires.

Il n'y a rien là de vague, de nébuleux, de métaphysique.

La classe ouvrière, en Angleterre, est-elle plongée dans un tel abîme d'ignorance et d'abrutissement, que son exclusion en masse soit affaire de salut public? Le progrès moderne a-t-il fait si peu pour elle, que son incapacité politique n'ait pas même besoin d'être prouvée?

La question est tout bonnement une question de fait, et le problème peut être résolu par la statistique.

Comment nier que, depuis l'adoption du dernier bill de réforme, en 1832, l'avancement intellectuel et moral de la classe ouvrière ne se soit manifesté dans toutes les directions et n'ait été servi par le progrès sous toutes ses formes? Le discours de M. Baines contient, à cet égard, des chiffes précieux à recueillir. Entre 1833 et 1861, accroissement de 146 p. 100 dans le nombre des élèves fréquentant les écoles de jour; — entre 1831 et 1860, accroissement de 230 p. 100 dans la quantité du papier employé et payant le droit; — entre 1839 et 1864, accroissement de 834 p. 100 dans le nombre des lettres transmises par la poste; — entre 1831 et 1864, accroisse-

ment de 338 p. 100 dans le nombre des déposants aux caisses dépargne, et de 209 p. 100 dans la somme des dépôts; — enfin, accroissement de 120 p. 100 dans le nombre des sociétés ouvrières d'assurances mutuelles; telle est la forme, très aride, mais très péremptoire et fort *pratique*, à coup sûr, des arguments auxquels M. Lowe a répondu par la supposition, toute gratuite, que ses adversaires étaient des raisonneurs nourris d'abstractions, des théoriciens perdus dans les nuages. Pourquoi la circulation des journaux et des livres est-elle devenue si énorme en Angleterre, sinon parce que le goût de la lecture s'est prodigieusement répandu parmi le peuple? Pourquoi l'argent sorti des petites bourses a-t-il afflué de plus en plus vers les caisses d'épargne, sinon parce que le peuple s'est trouvé acquérir des habitudes, de plus en plus marquées, de prévoyance et d'économie? Ce sont là des *faits*. Ils ont une signification profonde. Aveugle qui ne la voit pas!

XXIX.

« SCANDALE EDMUNDS ». RÉSUMÉ DE CETTE AFFAIRE.

10 mai.

Un vote de la Chambre des lords vient d'ajouter un curieux et dernier chapitre à la triste histoire qui, sous le nom caractéristique d'*Edmunds' Scandal*, émeut depuis deux mois l'opinion publique.

J'ai déjà dit quelques mots de cette affaire, où de puissants personnages se sont trouvés compromis, qui a dévoilé subitement des prodiges de concussion, et éclairé d'une lumière étrange les désordres de l'administration

en Angleterre. Maintenant que l'ensemble des faits peut être embrassé d'un coup d'œil et que tout ce qu'ils avaient de douteux est éclairci, mes lecteurs me sauront gré, je crois, de leur en présenter l'exposé d'une manière à la fois complète et succincte. Ils forment, ces faits, dans les annales de l'Angleterre contemporaine, un épisode qui n'est certes ni sans intérêt ni sans signification. Je commencerai, s'il vous plaît, par le commencement.

Le célèbre lord Brougham était lord chancelier en 1833. Un beau jour, on lui parla, comme digne d'être préposé au bureau des patentes, d'un certain M. Léonard Edmunds.

La recommandation aux yeux de lord Brougham ne pouvait guère manquer d'avoir du poids : elle venait de son propre frère : M. James Brougham. M. Edmunds fut nommé.

Ah! si lord Brougham avait su!... Mais il ne savait pas, hélas! Il l'affirme, et l'Angleterre, qui est fière de lui, n'a garde de ne pas le croire sur parole. S'il avait su que la place accordée par lui avait été vendue par son frère, oui vendue! s'il avait su que, sur des appointements de 400 liv. sterl. par an, M. Edmunds s'était engagé à donner chaque année 100 livr. sterl. à M. James Brougham, plus 200 liv. sterl. destinées à payer l'intérêt d'une hypothèque dont la propriété territoriale de lui, lord Brougham, était grevée! et s'il avait su, plus tard, lors de la mort de son frère James, que le marché conclu avait continué d'être exécuté au profit de son frère William! Mais, je le répète, il ne savait pas.

Voilà donc M. Edmunds muni d'un emploi dont un autre touchait en secret le salaire. La corruption engendre la corruption aussi fatalement que la pourriture engendre les vers. M. Edmunds se dit sans doute qu'il était dur de travailler pour rien, qu'un dédommagement lui était dû; il imagina de s'indemniser aux dépens de

quelqu'un, et, comme la bourse du public était à sa portée, il mit la main dans la bourse du public.

Les malversations allèrent leur train jusqu'en 1864. Entre 1833 et 1864, il s'est écoulé, si je compte bien, quelque trente et un ans; et vous trouverez sans doute extraordinaire le succès de fraudes pratiquées pendant un si long espace de temps; vous vous écrierez : « Mais on ignore donc, en Angleterre, ce que c'est qu'un examen des comptes! mais l'Angleterre est donc le pays de cocagne des concussionnaires! »

Il est bien vrai qu'en 1852, à l'occasion d'un nouveau statut concernant les brevets d'invention, des commissaires furent nommés, dans le bureau auquel M. Edmunds était préposé, pour la vérification des comptes. Mais la chose ne profita qu'à M. Edmunds lui-même qui fut précisément l'agent choisi par la commission, et qui fut de la sorte pourvu d'un second emploi de 600 liv. st. par an, plus lucratif par conséquent que le premier, qu'il conservait. De contrôle, pas l'ombre. Lorsque, tout récemment, M. Gladstone a été interrogé à cet égard, il a déclaré que, des deniers publics à lui confiés, M. Edmunds avait pu garder ce qu'il avait voulu, sans qu'il y eût moyen de l'en empêcher; et il est convenu que c'était là un mal qui exigeait un prompt remède. Je le crois, parbleu, bien! La merveille est qu'on s'en soit douté si tard.

Cependant, au mois de mars 1864, à la suite de certaines querelles dans le bureau des patentes, il se répandit des bruits fâcheux, sur lesquels l'innocence indignée de M. Edmunds appela le grand jour d'une enquête. L'enquête eut lieu. Deux avocats distingués, MM. Greenwood et Hindmarch, furent chargés du rapport. Mais, avant la présentation de ce rapport, M. Edmunds fut saisi d'inquiétude. Il pensa détourner le coup dont il était menacé en se démettant des deux emplois qu'il occupait au bureau des patentes, et il écrivit au lord chancelier du

moment, lord Westbury, pour lui faire connaître son intention. Celui-ci, étonné, écrivit à son tour au maître des rôles, pour savoir s'il y avait dans le rapport de MM. Greenwood et Hindmarch quelque chose qui rendît nécessaire la résolution prise par M. Edmunds. Le maître des rôles ayant répondu « que le mieux était de laisser M. Edmunds donner sa démission », le lord chancelier était prêt à accepter cette démission, qui sauvait le démissionnaire, lorsqu'il fut averti par M. Greenwood que le rapport contenait le récit de « circonstances d'un caractère très pénible ».

Le rapport parut, en effet, rédigé de telle sorte, qu'il imposait au lord chancelier l'obligation morale de refuser la démission offerte, de laisser l'enquête suivre son cours, et, dans le cas où elle aurait prouvé que des malversations avaient été commises, de frapper le coupable.

Au lieu de cela, que fit lord Westbury! Après avoir consulté le maître des rôles et l'attorney général, qui l'un et l'autre, paraît-il, se prononcèrent pour l'indulgence, il permit à M. Edmunds de battre en retraite sans tambour ni trompette, et s'empressa de donner à son gendre, à lui, l'un des deux emplois que la démission de M. Edmunds laissait vacants.

En ce qui concerne lord Westbury, lord chancelier d'Angleterre, *gardien de la conscience de la Reine*, ceci n'était que le premier acte d'une comédie en deux actes qu'on pourrait intituler *le Népotisme*. Voyons la suite.

Le cumul fleurit en Angleterre. L'exemple de M. Edmunds le prouve assez. Indépendamment de ses deux places au bureau des patentes, il en avait deux à la Chambre des lords, celle de « reading clerck » et une autre rapportant ensemble 1 500 liv. st. par an. La question se présentait naturellement de savoir si un homme

contre lequel s'élevaient des charges si terribles, devait conserver sa position à la Chambre des lords.

C'était à elle, à elle seule, qu'appartenait le droit de le casser aux gages; mais, circonstance singulière parmi tant de circonstances singulières, c'est ce que lord Westbury se trouvait ignorer. Il croyait cette besogne sienne, et lui qui n'avait pas jugé devoir chasser M. Edmunds d'un poste qu'il remplissait fort mal, il se demanda s'il ne devait pas le chasser d'un poste que, selon tous les témoignages, il remplissait fort bien. Toutefois, ne voulant, cette fois encore, rien prendre sur lui, il en référa aux lords Cranworth et Kingsdown; sur quoi, leurs seigneuries furent d'avis « que le devoir du lord chancelier lui commandait de ne pas souffrir que M. Edmunds continuât à être employé à la Chambre des lords ».

L'affaire en était là, lorsque, au mois de novembre, lord Westbury découvrit tout à coup que ce n'était pas à lui, mais à la Chambre des lords, qu'appartenait le droit d'enlever à M. Edmunds ses fonctions de « reading clerk ». C'est alors qu'il pensa devoir consulter l'opinion du cabinet dont il fait partie, opinion qui se trouva conforme à celle que les lords Cranworth et Kingsdown avaient exprimée.

Il semble, d'après cela, que lord Westbury, en sa qualité de *gardien de la conscience de la Reine* et de protecteur officiel de la morale publique, n'eût plus qu'à mettre la Chambre des lords au courant de tout ce qui était à sa connaissance. Eh bien, non : dans l'intervalle, il avait eu deux entrevues avec M. Leman, le solicitor de M. Edmunds, et, dans la seconde de ces entrevues, il avait dit en termes formels : « Si M. Edmunds consent à donner sa démission, je ne mettrai aucun obstacle à ce qu'une pension de retraite lui soit accordée. »

Évidemment tout ce que lord Westbury voulait, c'est qu'il y eût une nouvelle vacance dont il pût disposer; moyennant quoi, il ne voyait pas d'inconvénient à ce

qu'un concussionnaire, loin d'être puni, se retirât de la scène avec un gage substantiel de la reconnaissance publique.

M. Edmunds répugnait beaucoup à lâcher prise. Mais lord Westbury avait parlé de provoquer, dans la Chambre des lords, la formation d'un comité d'enquête. Grave menace! Il fallut céder. M. Edmunds envoya donc sa démission des emplois qu'il remplissait auprès de la Chambre des lords, en y ajoutant, selon l'usage, la demande d'une pension de retraite.

Le comité des pensions (*pension committee*), qui avait à se prononcer sur cette demande, n'était pas sans avoir entendu quelque chose des circonstances qui devaient en motiver le rejet. Mais il ne lui était parvenu à cet égard que des rumeurs vagues, confuses, contradictoires même. L'homme qui était en état de renseigner le comité des pensions, et dont c'était le devoir, se taisait. Les lords qui composaient le comité des pensions regardèrent le silence de lord Westbury comme une preuve suffisante qu'il n'y avait rien à reprendre à la conduite de M. Edmunds. Une pension de 800 liv. st. fut donc accordée à ce dernier, pour prix de ses fidèles services; la place de « reading clerck » fut à donner, et le lord chancelier, en bon père de famille, eut hâte de la donner à M. Slingsbey Bethell, son fils.

Il y a cela de bon, en Angleterre, que la lumière n'y reste jamais tout à fait sous le boisseau. Le moment devait venir où de pareils faits tomberaient dans le domaine de la discussion publique : ce moment arriva plus tôt que certaines gens n'avaient cru. Je vous laisse à penser les commentaires! Une investigation approfondie devenait indispensable. De là, constitution, dans la Chambre des lords, d'un « select committee », chargé de lever le voile. Le voile est aujourd'hui levé. Le « select committee » a rendu son verdict; et ce verdict absout lord Brougham

pour cause d'ignorance, flétrit ses deux frères, blâme le lord chancelier en termes adoucis de n'avoir pas dit au comité des pensions ce qu'il savait, et, enfin, exprime le regret que, de son côté, le comité des pensions ait agi avec trop de précipitation.

C'est le reproche relatif à la précipitation de ce comité qui a donné lieu, dans la Chambre des lords, à la discussion dont je parlais au commencement de cette lettre. Lord Redesdale, qui avait présidé le « pension committee », a protesté en ce qui le touchait, lui et les autres membres intéressés, contre l'arrêt rendu par le « select committee ». Il a été soutenu, dans sa protestation, par lord Hardwicke, lord Everseley, le marquis de Bath, qui ont prétendu, soit qu'ils ignoraient les malversations commises par M. Edmunds, soit qu'ils n'avaient pas à s'en occuper. Le vote de la question préalable a coupé court au débat sur un point qui n'était, après tout, que secondaire. Toutefois, la séance n'aura pas été stérile. Sur la proposition de lord Granville, il a été décidé que la pension de retraite accordée à M. Edmunds serait annulée.

La maintenir eût été couronner une série de scandales par un scandale sans égal.

Vous serez, peut-être, curieux d'apprendre quelle était, pendant une discussion qui faisait de lui le point de mire de tous les regards, l'attitude de lord Westbury. Lord Westbury, se tenait nonchalamment appuyé sur les coussins rouges du sac de laine, les mains croisées, les yeux fixés au plafond, et aussi tranquille, aussi indifférent que si tout cela ne l'avait regardé en aucune façon...

XXX.

SYMPATHIE DE L'ANGLETERRE POUR JEFFERSON DAVIS, DÉNONCÉE PAR ANDREW JOHNSON.

18 mai.

Les partisans du Sud en Angleterre sont consternés. La proclamation dans laquelle le président des États-Unis Andrew Johnson, dénonce Jefferson Davis, comme complice de Booth est un dernier coup porté à la cause de l'esclavage, et le plus terrible de tous. Qui donc osera désormais parler de la *chevalerie* des planteurs? Qui donc osera faire revivre, en le leur appliquant, le fameux mot inexactement appliqué à François Ier : *Tout est perdu fors l'honneur?*

Le *Daily Telegraph* d'aujourd'hui, dans un article plein d'émotion, appelle la dernière proclamation de Johnson monstrueuse; il refuse absolument de croire qu'un homme de la trempe de Jefferson Davis ait pu descendre à l'assassinat; il affirme que, de la part du chef des sécessionnistes, c'eût été folie. On a peut-être trouvé sur Booth des documents révélateurs en apparence de la complicité de Jefferson Davis. Qu'en conclure, sinon que l'assassin avait cherché à donner à son crime une sorte de caractère officiel? Booth, d'ailleurs, n'a-t-il pas été tué? ne l'a-t-on pas enterré secrètement? quel preuve a-t-on que les pièces qui accusent Jefferson Davis, s'il en existe de telles, n'ont pas été *forgées* par ceux qui ont soif de son sang?

Ainsi s'exprime le *Daily Telegraph*, combattant, vous le voyez, ce qu'il se hâte d'appeler une calomnie par une supposition calomnieuse.

Le *Standard*, lui, éclate en cris de rage. A l'entendre, le gouvernement fédéral en a menti par la gorge. Le but de M. Johnson est celui que se proposèrent les whigs lorsqu'ils inventèrent le « complot papiste », et leurs adversaires lorsqu'ils mirent en avant le complot, réel cette fois, de « Rey house » ; ce que veut le président des États-Unis, c'est un prétexte qui lui permette de mettre à mort des victimes aussi innocentes que Russell. Malheur au nouveau monde! l'ère de la terreur pour lui a commencé.

C'est aussi l'inauguration du règne de la terreur que le *Morning Advertiser* voit dans la proclamation dont il s'agit. Le sang va couler par torrents, versé non plus par la main des soldats, mais par celle des bourreaux. Le spectre de Marat se dresse devant le *Daily Telegraph*, épouvanté; et le *Morning Advertiser* recule d'effroi devant le spectre de Robespierre.

En vérité, c'est à n'y pas croire.

Oh! certes, pour ceux qui, en Angleterre, n'ont cessé de représenter les auteurs d'une guerre affreuse comme autant de chevaliers sans peur et sans reproche, il est fâcheux sans nul doute que les noms de Jefferson Davis, Jacob Thompson, Clément C. Clay, Clary, Béverley Tucker, George Sanders, se trouvent figurer à côté de ceux de Booth, de Payne, d'Atzeroth; mais qu'y faire? S'il est vrai que l'assassinat de Lincoln, au lieu d'être un attentat isolé, ait été le résultat d'un noir complot à ramifications étendues et profondes, faut-il donc que, pour justifier les pompeux éloges si libéralement prodigués jusqu'à ce jour à leurs protégés par les journaux sudistes d'Angleterre, M. Johnson jette au feu les pièces « déposées dans les bureaux de la Justice militaire » ? Il est possible que les hommes désignés dans la proclamation soient innocents du crime qu'on leur impute; mais où le *Daily Telegraph*, le *Standard*, le *Morning Advertiser* puisent-ils le droit de

l'affirmer, avant tout examen des preuves dont on parle? Ont-ils lu les documents accusateurs? ont-ils la moindre connaissance des faits sur lesquels le gouvernement fédéral se propose de baser l'accusation? En vertu de quel principe d'équité s'empressent-ils de *supposer* que l'unique but d'une dénonciation aussi grave est de mettre sous le coup du traité d'extradition les rebelles auxquels le Canada sert en ce moment d'asile? Et par quel oubli de toutes les règles de la prudence appellent-ils un *mensonge infâme* — ce sont les mots que le *Standard* emploie — ce que demain l'instruction de cette ténébreuse affaire peut démontrer sans réplique n'avoir été qu'une vérité lamentable? Serait-ce que les *chevaliers* et *gentlemen* qui ont trempé dans les meurtres et les vols de Saint-Albans sont, comme la femme de César, au-dessus du soupçon?

J'ai sous les yeux une lettre qui m'est adressée d'Amérique; et, des détails qu'elle contient, il résulte que, de l'autre côté de l'Atlantique, le fait de la complicité de Jefferson Davis, dans l'attentat du 15 avril, ne rencontre pas tout à fait la même incrédulité dont on se plaît ici à accorder au Sud le bénéfice. Les dépositions recueillies par le conseil de guerre de Colombie établissent l'existence d'une conspiration dont le but était de tuer le président, le vice-président et le secrétaire d'État. C'était Atzeroth, paraît-il, qui s'était chargé d'assassiner M. Johnson. Il devait lui porter le coup mortel à « Kirkwood house », pendant la soirée du 14; mais, au moment de frapper, il hésita et alla rejoindre Booth.

Les personnages nommés dans la proclamation faisaient-ils partie de cette abominable machination? L'équité nous défend de l'affirmer, tant que la preuve n'en est pas fournie; mais que penser de ceux qui, sans attendre la preuve, affirment brutalement le contraire et accusent le gouvernement fédéral de mentir pour tuer?

Au moins serait-il juste de se demander quels sont les antécédents de ceux contre lesquels le président des États-Unis assure avoir des *preuves*.

Jacob Thompson, qui était secrétaire de l'intérieur sous l'administration Buchanan, et qui sortit du cabinet en 1861 avec M. Floyd, n'eut pas plus tôt pris du service dans l'armée rebelle, qu'il fut envoyé au Canada, en qualité d'agent confidentiel de Jefferson Davis. Ce fut lui qui organisa la conspiration de Chicago en 1864, formula le projet d'attaquer Johnson-Island pour relâcher les prisonniers rebelles, et arma en grande partie les chevaliers du Cercle d'or.

Cleary, qui est aujourd'hui sous les verrous à Toronto, et Beverley Tucker, étaient, il n'y a pas longtemps, poursuivis par la justice canadienne comme coupables d'avoir violé la neutralité des provinces anglaises.

George Sanders a été un des instigateurs les plus actifs, les plus audacieux de la guerre civile. Je me souviens de l'avoir vu à Londres à l'époque où M. Buchanan y était ambassadeur des États-Unis. M. Sanders était alors ici comme consul. J'eus occasion de causer plusieurs fois avec lui, et je ne fus pas longtemps sans me convaincre que c'était une nature dont l'énergie touchait à la violence. Je ne dirai pas qu'il me fit l'impression d'un homme capable de tremper dans un complot d'assassinat : non, certainement; mais qu'il eût un penchant décidé pour la doctrine de la *souveraineté du but*, c'est ce qu'il proclamait lui-même. Bien qu'il fît profession de sentiments démocratiques, entendus dans le sens qu'on attache à ce mot en Europe, il plaidait avec passion la cause des planteurs, et estimait l'institution de l esclavage une chose admirable, le nègre, s'appelât-il Toussaint-Louverture, n'étant à ses yeux qu'un singe qui parle. Il me dit un jour : « Le Nord est plus hostile aux nègres que le Sud. Dans le Nord, la liberté les affame; dans le Sud, l'esclavage les

nourrit : voilà toute la différence. Je pus juger, dès cette époque, et il a suffisamment montré, depuis, par son rôle dans la guerre civile, qu'il appartenait au démon du fanatisme esclavagiste.

Dieu me garde de conclure de tout cela qu'il faille, sans plus attendre, flétrir comme complices de Booth les Jefferson Davis, les Jacob Thompson, les George Sanders! Non. Plus l'accusation est terrible, plus il convient de ne l'admettre que lorsque le doute a cessé d'être permis. Je ne fais d'ailleurs aucune difficulté de reconnaître qu'il y a quelque chose de frappant dans la véhémence même avec laquelle, dans des lettres rendues publiques, MM. Beverley Tucker et Sanders se défendent d'avoir participé en quoi que ce soit au crime du 14 avril et d'avoir jamais connu l'exécrable héros de cette tragédie sanglante. Mais, je le répète, s'il y aurait précipitation peu équitable à conclure dans un sens, la précipitation et l'injustice ne seraient pas moindres à conclure dans un sens opposé. A l'heure qu'il est, il y a dans les cachots du gouvernement fédéral vingt-trois prisonniers, accusés de complot. Leur procès a dû commencer le 5 mai, à Washington. Si les preuves dont il est question dans la proclamation du président Johnson existent réellement, nous ne saurions tarder à le savoir. Ce qui, dès à présent, ne paraît guère douteux, c'est que le projet d'enlever M. Lincoln avait été, en tout cas, préparé de longue main à Richmond, et devait être un des anneaux de cette chaîne d'exploits qui commence à la saisie du Cheasapeake et se termine à l'effroyable tentative faite pour incendier New-York?

XXXI.

LES FÉNIANS.

24 mai.

Savez-vous au juste ce que c'est que la société des fénians?

Son origine, sa formation, son but, son organisation, l'étendue de ses ressources, la nature de ses espérances, et ce qu'il y a de réel dans son pouvoir, sont choses qu'il n'est pas sans intérêt de connaître ; car, en dépit du ton railleur qu'affectent, lorsqu'ils en parlent, certains journaux de ce pays, la société en question pourrait bien quelque jour causer de sérieux embarras à l'Angleterre.

J'ignore si vos lecteurs ont jamais entendu parler de Robert Emmet, Irlandais que lord Clare condamna au supplice de la potence. On rapporte qu'au moment de subir la sentence, Robert Emmet exprima le vœu que ses concitoyens n'élevassent un monument à sa mémoire que lorsqu'ils auraient délivré l'Irlande du joug de la race saxonne. De là, le nom de *Emmet monument Association* ou *E. M. A.*, donné, antérieurement à 1857, par le colonel Jean O'Mahony et le lieutenant-colonel Michel Dobeay, à l'organisation d'une société ayant pour but de rendre l'Irlande à l'Irlande.

Cette société fut l'embryon de celle qui, s'étant répandue aux États-Unis, au Canada et en Irlande, existe aujourd'hui dans ces trois contrées, sous le nom de « Société des fénians » ; — le mot *Fénians* signifiant, en langue irlandaise ou erse, Phéniciens, nom des premiers colonisateurs de l'Irlande.

L'idée mère remonte à 1848, et se ratache à l'exécution des patriotes irlandais qui furent compromis dans les mouvements de cette époque.

La confraternité des fénians se divise en trois sections indépendantes l'une de l'autre, mais ayant un même amour : l'Irlande ; une même haine : l'Angleterre ; un même but : le renversement en Irlande de la domination anglaise.

La première de ces sections a son siège en Irlande ; la seconde au Canada ; la troisième aux États-Unis.

En Irlande, la société des fénians est organisée sur le plan des sociétés secrètes dont la France fut le berceau. Pendant son séjour en France, où, frappé par la proscription, il avait été contraint de chercher refuge, le colonel O'Mahony s'était fait une loi d'étudier le système des conspirateurs français, et il l'importa en Irlande, dans une des visites secrètes qu'il fit à ce pays. La haute direction, en Irlande, est aux mains d'un gouvernement provisoire composé de quatre membres, représentant les provinces de Munster, de l'Ulster, de Leinster et de Connaught. Chacun de ces quatre chefs a choisi parmi ses plus intimes amis vingt ou trente colonels, dont chacun, à son tour, s'est trouvé appelé à choisir parmi ceux dont il avait pu éprouver le patriotisme huit ou dix capitaines, et ainsi de suite. Les plus strictes précautions sont prises, pour que le colonel ne soit connu que des capitaines, le capitaine que de ses lieutenants, et le simple soldat que de ceux dont le contact avec lui est absolument indispensable, tout cela, bien entendu, pour déjouer la surveillance de la police et désarmer la trahison. Inutile d'ajouter que les réunions auxquelles les membres assistent se tiennent dans l'ombre, et que rien n'est épargné de ce qui est de nature à assurer l'inviolabilité du secret.

Au Canada, où la latitude d'action est plus grande, la nécessité de la prudence est moins impérieuse. Là aussi,

cependant, le mystère préside aux mouvements et couvre les réunions de son voile.

C'est seulement aux États-Unis, où elle n'est condamnée à éviter aucun regard, à craindre aucune dénonciation, que la société des fénians fonctionne librement et agit à la lumière du jour. Là, point de serment occulte, point de mot d'ordre mystérieux, point de signes de reconnaissance . Un chef; autour de lui, un conseil suprême: et au-dessous, des conseils d'État, dont chacun a sous sa juridiction le territoire d'un des États de l'Union ; voilà, en quelques mots, ce qui constitue l'organisation de la confraternité, de l'autre côté de l'Atlantique. Quant aux séances ténébreuses, aux scènes de coups de stylet, aux empoisonnements..., contes de croquemitaine !

Maintenant, n'y a-t-il rien dans l'existence d'un fait semblable dont il y ait lieu pour l'Angleterre de prendre souci? A en juger par le langage du *Times* et de quelques autres journaux, on pourrait la croire au-dessus de préoccupations de ce genre. C'est en effet le sourire du dédain et de l'ironie sur les lèvres, que le *Times* parle du manifeste des fénians que vient de publier le *New-York Herald :*

« Le lecteur classique, dit-il ,se rappelle sans doute que ce fut sur une terre carthaginoise, c'est-à-dire phénicienne, qu'Énée fut rencontré par une dame qui eut la bonté de le conduire invisible, lui et tout l'équipage, en présence de la reine et de sa cour. Eh bien, les fénians irlandais ont hérité des Phéniciens, leurs ancêtres, ce privilège de l'invisibilité. »

La plaisanterie, comme vous voyez, n'est pas très fine. Si les fénians irlandais sont constitués en société secrète, il est assez naturel que le voyageur anglais qui visite l'Irlande ait peine à les apercevoir. Pour comprendre cela, pas n'est besoin d'interroger les souvenirs classiques.

Que la puissance de la confraternité féniane ait été exa-

gérée, soit. Il est possible qu'elle ne compte pas en Irlande soixante-cinq mille adhérents, tous capables de porter les armes; il est possible qu'aux États-Unis, elle en compte moins de quatre-vingt mille. Une chose est sûre, néanmoins, c'est qu'en Amérique son influence est considérable; c'est que plusieurs de ses membres y occupent des positions éminentes dans l'armée, dans la marine, dans les diverses administrations; c'est que, pendant les quatre dernières années, elle a fourni au gouvernement des États-Unis jusqu'à 28 000 combattants; c'est qu'à sa tête figurent des hommes influents et riches : des imprimeurs de premier ordre, tels que M. James Gibbons; des princes du commerce, tels que M. William Griffin; des directeurs de journaux, tels que M. Patrick J. Meehan, et des officiers supérieurs de grande distinction. Le brigadier général Thomas A. Smith, tué devant Richmond, était le dixième membre du conseil des Fénians; et ils comptaient dans leurs rangs le brave général Matthew Murphy, celui qui mourut de ses blessures à City-Point, quelques jours après avoir reçu la nouvelle de la mort de son frère d'armes le général Smith.

Les noms que je viens de citer font partie d'une liste publiée par le *New-York Herald*, et, quelque sceptique qu'il puisse convenir au *Times* de se montrer, il ne supposera pas, j'espère, que des hommes en vue et occupant une position honorable soient gens à permettre qu'on les désigne publiquement comme directeurs d'une association à laquelle ils n'appartiendraient pas!

La vérité est qu'aux États-Unis, en tout cas, la société des fénians est une puissance. Le gouvernement fédéral, qui a toujours trouvé en elle un appui dévoué, non seulement la tolère, mais la protège. Il la réprimerait sans doute, si, troublant la paix, elle songeait à attaquer le Canada ou à envahir l'Irlande: et là n'est pas le danger. Mais qu'arriverait-il, si entre les États-Unis et l'Angle-

terre une guerre venait à éclater? Croit-on qu'une société qui s'appuie d'une main sur le Canada et de l'autre sur l'Irlande n'aurait aucun rôle sérieux à jouer dans la lutte?

Cela prête à rire au *Times* : fort bien ; mais, si je dois dire ma pensée, je soupçonne le *Times* de rire jaune. Que voulez-vous ! il est ici des gens qui, toutes les fois qu'ils parlent de l'Irlande, se croient obligés de le prendre de haut. A leurs yeux, la dignité de ce pays serait perdue le jour où il aurait l'air de tenir quelque compte du mécontentement des Irlandais. Ils éprouvent je ne sais quelle jouissance brutale à affirmer par l'adoption d'un langage arrogant la supériorité de l'Angleterre sur l'Irlande. C'est bien mal comprendre la race celtique, celle de toutes les races répandues sur le monde, qu'on gagne le plus aisément par de douces paroles, qui ressent le plus vivement l'injure du dédain, qui est la plus susceptible, la plus sensitive, et une des plus fières.

On ne pourrait nier sans injustice l'importance et le salutaire effet de plusieurs réformes introduites en Irlande depuis cette terrible maladie des pommes de terre qui y causa la grande famine de 1845-1846. Ce furent des mesures législatives d'une portée incontestablement bienfaisante, que le *Land Improvement act*, le *Renewable Leasehold act*, et, surtout, le *Encumbered Estates act*. Par la première, l'amélioration des terres fut rendue possible; la seconde coupa court, du moins en partie, au funeste régime des tenures dérivatives ou superposées l'une à l'autre et rapprocha ceux qui possédaient le sol de ceux qui l'occupaient, par la suppression des sous-propriétaires appelés *middlemen*. La troisième facilita la vente des terres grevées d'hypothèques, et fut comme l'application au sol du principe de la liberté du commerce. Aujourd'hui, l'Irlande est un peu mieux cultivée ; elle tend évidemment à sortir du système qui, dans tant de misérables cabines, avait entassé tant de misérables ; le divorce entre l'agri-

culture et le capital s'y fait moins sentir ; le régime des baux de longue durée a quelque chance d'y être adopté ; la libre disposition de leurs propriétés y a été rendue aux propriétaires ; enfin, le salaire du cultivateur n'y est plus aussi cruellement disproportionné à son travail.

Mais la preuve que tout cela ne constitue pas un remède suffisant ; la preuve que l'emplâtre est encore beaucoup trop petit pour la plaie, c'est le nombre prodigieux d'Irlandais, qui, chaque année, fuient, comme une terre homicide, une patrie que cependant ils adorent ; et, s'il est vrai que cette émigration est un bien, en ce sens qu'elle diminue le nombre des affamés qui se disputent un lambeau de terre à cultiver, il est vrai aussi que des divers symptômes auxquels les Anglais feraient sagement de prendre garde, celui-là n'est pas le moins frappant.

Et qu'on ne prétende pas que ceux des Irlandais qui se condamnent à quitter leur patrie, y renoncent ! Non, non : c'est la rage dans le cœur qu'ils s'en éloignent ; c'est animés de l'esprit de retour qu'ils s'embarquent. L'organisation de la société des fénians aux États-Unis le démontre ; et, franchement, je ne cois pas qu'il y ait là, pour les Anglais, matière à plaisanteries.

XXXII.

CE QUE PENSENT LES ANGLAIS DU DISCOURS PRONONCÉ PAR LE PRINCE NAPOLÉON A AJACCIO.

30 mai.

Grande fut la surprise, le jour où l'on connut en Angleterre le discours prononcé à Ajaccio par le prince Napoléon.

Oh! certes, que le prince eût fait étalage d'idées libérales; qu'il eût proclamé le respect des nationalités comme la base indispensable d'une paix permanente; qu'il se fût vivement prononcé pour l'indépendance de l'Italie et contre le pouvoir temporel du pape; qu'il eût tendu la main aux États-Unis; qu'il eût insisté sur la nécessité de ne pas compromettre l'Europe dans les affaires d'Amérique; qu'il eût parlé du mariage de Napoléon Ier avec une archiduchesse d'Autriche comme d'une faute, et dénoncé toute alliance avec Vienne comme contraire à la politique traditionnelle de la France; qu'il eût enfin introduit dans son programme la liberté sous toutes ses formes, cela n'aurait étonné personne.

D'abord, ce n'est pas la première fois que le fils de Jérôme proteste de son ardent libéralisme; et ceux qui croient à la sincérité de ses professions de foi étaient préparés à l'entendre s'exprimer ainsi qu'il vient de le faire.

Et puis, s'il est un pays au monde où l'on doive trouver tout simple que les *princes du sang* se rangent sous l'étendard populaire en attendant mieux, ce pays est l'Angleterre. On n'y a pas oublié comme quoi George IV, qui, une fois devenu le maître, aurait bien voulu s'essayer au rôle de tyran, avait commencé par être l'ami de Fox et l'âme de l'opposition des wighs.

Le discours du prince Napoléon à Ajaccio, malgré sa saveur révolutionnaire, ou plutôt à cause de cela, n'aurait donc fait ici dresser l'oreille à personne, s'il n'eût été qu'un hymne chanté à la liberté.

Mais ce qui a étonné, c'est l'effort du prince pour faire croire à la terre entière que Napoléon Ier avait été un démocrate de bon aloi, un philanthrope pur sang, un ami des nationalités, un réformateur populaire.

Maintenant, il est très vrai que les Anglais ont leurs raisons pour ne pas aimer Napoléon Ier; mais, moi qui

suis Français, et, je m'en flatte, bon Français, j'estime, comme eux, qu'affubler Napoléon Ier en Marc-Aurèle, c'est se moquer. Cela serait tout au plus tolérable s'il s'agissait d'un héros et d'une histoire perdus aux trois quarts dans les hénèbres de l'antiquité. Mais quoi! parler ainsi d'un personnage mort en 1821 et que le monde entier, dans un siècle qui n'est pas fini, a vu à l'œuvre! prendre ces prodigieuses libertés avec une histoire qui est d'hier!

Sottes gens que nous sommes d'un bout du globe à l'autre! nous pensions que Napoléon Ier avait en lui quelque chose de la moelle des tyrans; qu'il avait eu, lui aussi, son Rubicon à franchir et qu'il l'avait franchi; qu'il n'avait voulu autour de lui qu'une représentation de muets; que son âme, aussi petite que son génie militaire était grand, n'avait pas connu de jouissance supérieure à celle du pouvoir absolu; qu'il avait brutalement écrasé l'esprit sous le poids de la force; qu'il avait eu peur de la pensée au point de faire la guerre à une femme qui tenait une plume; qu'il avait montré son respect pour les nationalités, en opprimant l'Italie, en volant l'Espagne, en abandonnant la fidèle Pologne, en essayant d'amalgamer sous ses lois d'airain la race allemande et la race latine, en distribuant à ses frères les peuples faits troupeaux, bref en découpant le monde avec son épée, au gré de sa fantaisie; que sa philanthropie avait consisté à se servir de la France pour noyer l'Europe dans le sang et à dire : « Dans une bataille, les hommes ne sont rien, les minutes sont tout! » résumé féroce de ses triomphes; que ses réformes avaient consisté à remplacer par une discipline grossière tout élan individuel, à faire table rase de la dignité humaine, à abêtir les hommes; et, quant à ce qui concerne la France en tant que nation, à la monter ainsi qu'il aurait pu faire d'un cheval, et à la pousser à travers toute sorte de meurtrières aventures, jusqu'à ce qu'elle tombât sous lui, harassée, épuisée, demi-morte... Oui, nous pen-

sions cela, tous tant que nous sommes... Et c'était un rêve! L'univers avait rêvé pendant un demi-siècle, au sujet de Napoléon Ier!

Malheureusement les Anglais, sur ce point, ne sont pas faciles à persuader ou à convertir, et ici, en tout cas, le prince Jérôme a manqué son effet. Il a eu beau citer quelques mots de son oncle d'où il semblerait résulter qu'à l'île d'Elbe d'abord, puis à Sainte-Hélène, Napoléon s'était mis à douter de l'excellence du despotisme; tout ce que ces quelques mots serviraient à prouver, même dans la supposition la plus favorable, c'est que la lourde chute du conquérant et du despote lui avait été une leçon. Mais s'ensuit-il qu'ils exprimassent ce qui avait été, antérieurement à sa chute, le fond de sa pensée et le mobile de sa politique? Que pèsent deux ou trois phrases banales prononcées par Napoléon Ier quand il n'avait rien de mieux à faire, à côté des actes de sa vie entière qui les démentent?

Nul n'ignore, d'ailleurs, combien il méritait le nom que lui avait appliqué le pape : *Comediante! comediante!* Lorsqu'il disait à Benjamin Constant, dans des circonstances qui le condamnaient à tenir ce langage : « Élections, discussions libres, responsabilité des ministres, liberté de la presse, — je veux tout cela, » bien ingénu qui l'aurait cru sincère! Qu'on lise les livres écrits par son successeur avant qu'il tînt le pouvoir : chaque page y est un hommage rendu à la liberté. Les peuples sont-ils donc destinés à se prendre éternellement à la même glu?

Pour ce qui est de la lettre dans laquelle Napoléon III a si vertement gourmandé son cousin, elle enchante le *Times*, parce que l'auteur de la *Vie de César* y brise de sa propre main le masque de libéralisme dont il entre, paraît-il, dans la politique du Palais-Royal de couvrir la mémoire du vaincu de Waterloo. Napoléon III reconnaît que c'est ne pas comprendre son oncle que de supposer

qu'il aima la liberté. A la bonne heure! Voilà qui est parler net et bien parler, suivant le *Times*.

Cela pourra ne pas convenir tout à fait à ceux qui, en France, ont eu jusqu'à ce jour la bonhomie d'attendre le couronnement de l'édifice; mais qu'importe aux Anglais? Ils disent, et avec raison, hélas! « Si les Français s'accommodent de la politique impériale, entendue dans le sens *d'une sévère discipline qui n'admet qu'une seule volonté et une seule action*, c'est leur affaire et non la nôtre. »

XXXIII.

UNE PROCLAMATION DU PRÉSIDENT JOHNSON ET LA PRESSE ANGLAISE.

11 juin.

Sur le parti qui, en Angleterre, avait si ardemment épousé la cause des planteurs insurgés, la dernière proclamation du président Johnson a produit une impression dont vous devinez sans peine le caractère.

Que cette proclamation excepte de l'amnistie les employés civils, les officiers de l'armée au-dessus du rang de colonel, les officiers de marine au-dessus du rang de lieutenant, les gouverneurs des États, les pirates, et ceux des rebelles qui ont plus de 20 000 dollars de propriété, voilà ce qui jette les partisans du Sud dans des transports de colère auxquels le style du *Standard* donne les couleurs de la rage.

L'organe du parti tory affirme que le président Johnson n'a poussé Lee, Longstreet, Hampton, Johnstone, à mettre bas les armes en leur promettant la vie sauve,

que pour s'assurer le pouvoir de les persécuter, de les pendre, ou de les dépouiller, ou de les bannir, selon son caprice. Là-dessus, il crie au vol, à la trahison, à l'assassinat! La proclamation d'amnistie n'est, du reste, à ses yeux qu'un des traits de la politique, suivant lui, gratuitement sauvage, adoptée à l'égard de Jefferson Davis, qu'on n'a, dit-il, enchaîné et jeté dans un cachot que pour le tuer sans avoir à le pendre, et recueillir de la sorte le bénéfice de sa mort sans en accepter la responsabilité odieuse.

Le *Morning Post* est moins violent dans son langage; mais lui aussi s'élève en termes non équivoques contre les exceptions énumérées dans la proclamation d'amnistie. Il se demande ce qu'on fera de ceux qu'on exclut, et si le gouvernement des États-Unis entend confisquer la propriété des rebelles, coupables d'être riches, comme moyen de payer l'immense dette contractée pendant la guerre.

Le *Times* s'apitoie plus particulièrement sur le sort de Jefferson Davis, en qui le *leading* journal ne veut voir que le chef élu d'une confédération puissante à laquelle ont été reconnus tous les droits d'un peuple belligérant et dont la défaite n'a eu lieu qu'après avoir imposé au monde le fardeau d'une ruineuse neutralité.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la *Pall Mall Gazette* qui, quoique penchant pour le Nord, ne proclame la politique de Johnson injustifiable, soit au point de vue de la justice, soit au point de vue des nécessités de la situation. Les exceptions sont injustes, s'écrie cette feuille, parce que les personnes exclues de l'amnistie ne sont pas plus coupables que celles qu'elle embrasse; et l'excuse de la nécessité ne saurait être invoquée, parce que la guerre a réduit à une impuissance radicale tous ceux que Johnson aurait pu avoir quelque raison de craindre.

Qu'y a-t-il de fondé dans tous ces commentaires d'une partie notable de la presse anglaise?

Et, d'abord, sur quoi s'appuie-t-elle pour affirmer ou supposer que l'intention du gouvernement des États-Unis est de frapper ceux qu'il s'abstient d'amnistier? N'est-il pas plus naturel de penser qu'il veut seulement retenir sur eux un pouvoir de contrôle qui les mette dans l'impossibilité de recommencer leurs machinations et d'user, pour ranimer les cendres de la guerre civile, de l'influence que donnent le rang, la réputation, la richesse?

Quoi! le gouvernement sort à peine d'une lutte épouvantable qui a déchaîné sur l'Amérique tous les genres de fléaux, a coûté la vie à des millions d'hommes, a été sur le point de noyer dans son sang la plus florissante nation du monde, et l'on exige de ce gouvernement que, contre les promoteurs les plus connus, les instigateurs, les plus actifs, les agents les plus dangereux de la révolte la plus furieuse qui fut jamais, il ne prenne aucune garantie! Et l'on se hâte de le déclarer barbare, avant qu'une seule tête soit tombée et sans savoir si une seule tête tombera, parce qu'à la générosité il croit devoir, dans l'intérêt même de l'humanité et du maintien de la paix, associer la prudence?

Est-ce que les possesseurs d'esclaves ne formaient pas une aristocratie rendue formidable par l'énergie de ses préjugés, l'ardeur de ses passions, l'étendue de ses richesses? est-ce que ce n'est pas d'elle qu'est venue l'impulsion qui a précipité le Sud dans l'abîme sanglant? est-ce que ce n'est pas à elle que les populations qu'elle a entraînées et celles qui ont été forcées de la combattre ont dû leurs malheurs? Et l'on s'étonne que le gouvernement des États-Unis se tienne sur ses gardes!

La victoire du Nord est complète, c'est vrai; mais une guerre comme celle qui vient de déchirer le nouveau monde n'arrive pas à l'épuisement de ses fureurs, sans laisser derrière elle d'âpres rancunes, des ferments d'agitation, l'amour des complots. Les sudistes de ce côté

de l'Atlantique ne devraient pas ignorer cela, eux qui, lorsque la guerre éclata, déclaraient avec tant d'assurance, que, si jamais le Nord était vainqueur, ses plus grands embarras et ses plus sérieux périls commenceraient précisément le lendemain de sa victoire !

Sans doute il est à désirer que la vie de Jefferson Davis soit épargnée; et ceux qui, comme nous, ne veulent en aucun cas la peine de mort, ne seraient certes pas les derniers à s'affliger de son supplice. Mais autant la politique qui consisterait à lui pardonner après l'avoir jugé et condamné serait concevable, autant serait absurde celle qui consisterait à le traiter comme ayant eu parfaitement le droit d'attaquer l'Union l'épée au poing. Car il n'y a pas de milieu : si Jefferson Davis est innocent, c'est alors le gouvernement des États-Unis qui est coupable; si la sécession n'a pas été une révolte, le Nord, en l'étouffant comme telle, a commis un crime. Lors donc qu'on reproche au gouvernement des États-Unis de tenir Jefferson Davis en prison et lui faire son procès, c'est comme si on reprochait au vainqueur de ne pas proclamer son triomphe inique; c'est comme si on lui demandait de tomber à genoux devant le vaincu !

Poussée jusque-là, ce que les sudistes d'Angleterre appellent de la générosité ne serait plus de la générosité, ce serait une désertion de la justice et l'avilissement de la cause pour laquelle tant de citoyens dévoués, tant de braves soldats, ont combattu et sont morts.

Accuser Jefferson Davis de haute trahison, le juger pour ce genre d'attentat et le condamner, c'est — de quelque indulgence qu'on use ensuite à son égard — obéir au plus évident de tous les intérêts de la république américaine. C'est dire en effet bien haut qu'aux États-Unis la souveraineté a eu toujours son siège à Washington et non ailleurs. C'est affirmer solennellement cette doctrine, que ce qui constitua le peuple des États-Unis

le jour où ses représentants signèrent le pacte fédéral, ce fut l'Union; c'est déclarer, à la face de la terre entière, que la légitimité d'une insurrection dépend de sa valeur morale, de son principe, et non du degré de force qu'elle déploie; c'est nier que la violation d'un contrat devienne permise quand les violateurs sont puissants et nombreux; c'est nier qu'il suffise à une révolte, pour réclamer les immunités de la guerre, d'avoir amené des calamités immenses et fait répandre des torrents de sang!

XXXIV.

LORD BROUGHAM.

24 juin.

O Dieu du succès, si jamais tu manques d'autels, ce ne sera pas en Angleterre! Quel changement d'idées autour de moi, juste ciel, quel intervertissement des sympathies, en ce qui touche l'Amérique, depuis que le Nord est décidément et irrévocablement victorieux!

Sur ce point, rien de plus curieux que le récent langage de lord Brougham dans la Chambre des lords. Qui se fût jamais douté qu'un jour viendrait où Sa Seigneurie, de son ton de voix le plus solennel, dirait : « La conduite du gouvernement des États-Unis, concernant la question de l'esclavage, a été *parfaite?* » Est-ce donc ainsi que vous parliez, milord, au mois de septembre 1864? Mes souvenirs ne sauraient me tromper, car j'ai sous les yeux votre discours d'alors, et j'y lis :

« De bonnes gens se sont laissé prendre à ce prétexte que le Nord combattait pour affranchir les esclaves, tandis

qu'en réalité l'édit d'émancipation n'a été qu'une mesure de guerre adoptée après coup, les Américains du Nord ne se souciant pas plus, comme disait l'évêque Wilberforce, de la liberté des noirs que de celle des blancs. De fait, nous étions destinés à voir, comme dernier acte de la tragédie, le gouvernement fédéral pousser à la mort, quand il s'est trouvé n'avoir plus d'autres soldats, des troupeaux de malheureux nègres, et cela avec la même insensibilité que mettent des chasseurs à tuer le gibier mis en réserve pour leur plaisir. »

La conduite du Nord, qui était horrible il y a quelques mois à peine, est devenue *parfaite*, à dater du moment où le Nord s'est arrangé de manière à avoir le dessus!

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici qu'en 1811, lord Brougham fit passer le bill qui déclarait crime de félonie tout acte de participation au commerce des noirs; et que, lorsque, en 1815, il fut envoyé à la Chambre des communes par le bourg de Winchelsea, nul ne se prononça plus énergiquement que lui contre l'institution de l'esclavage; et qu'en 1833, ce fut lui qui conduisit le grand mouvement appelé « anti-slavery movement ». Un tel passé oblige; mais c'est là par malheur ce que lord Brougham oublia tant qu'il fut donné au Sud de tenir bon, et ce qu'il n'a été capable de se rappeler que le lendemain de la défaite définitive du Sud.

Ah! si vous l'aviez entendu au mois d'octobre 1863, discourant comme président de l'*Association pour l'avancement de la science sociale!* Avec quelle ardeur il saluait la perspective du Sud triomphant, c'est-à-dire du Sud recevant de la victoire le pouvoir de maintenir l'esclavage, d'agrandir son domaine, de lui livrer, si besoin était, l'empire du nouveau monde! Pour pulvériser les fédéraux, il n'avait pas assez de foudres, ce Jupiter olympien de quatre-vingt-six ans. Jamais il ne lui était arrivé d'épancher en paroles une aussi grande quantité

de cette bile qui est un des éléments constitutifs de son éloquence. Aujourd'hui, le voilà soudainement converti à la cause des États-Unis. C'est du moins ce que semble indiquer son attitude.

Ainsi, nous avons devant nous trois lord Brougham, parmi lesquels l'embarras est de trouver le véritable : celui de 1833, celui de 1863 et 1864, celui de 1865. Le véritable, entre nous, j'ai quelque idée qu'il n'existe pas. Et cependant, il y a quelqu'un de ce nom qui a beaucoup fait parler de lui, qui occupe une place considérable dans l'histoire contemporaine, qui a même rendu à son pays d'importants services.

Que voulez-vous! lord Brougham est ainsi fait qu'il ne peut pas longtemps rester lui. La raison en est que la direction de ses idées suit celle du vent, et, comme vous savez, « l'esprit souffle où il veut ». Lord Brougham a au plus haut degré la vanité et la passion de l'agitation. Il lui faut un auditoire à remuer, coûte que coûte, un public à émouvoir d'une façon ou d'une autre. On a dit de lui qu'il avait assez de misanthropie pour être philanthrope; c'est vrai, mais on aurait dû ajouter qu'il a aussi assez de philanthropie pour être misanthrope. Agitateur quand même, il a toujours été ce qui, dans tel ou tel moment donné, lui offrait la meilleure chance d'agiter. Or cette chance dépend de la nature de l'air ambiant, du caractère changeant des circonstances, du cours mobile de l'opinion. En 1864, il se fit agitateur au profit des confédérés possesseurs d'esclaves, comme il s'était fait, en 1833, agitateur contre l'esclavage, pour les mêmes raisons, par l'effet du même tempérament, sous l'empire du même besoin de jouer les divers rôles dont se compose son rôle. Il n'est pas de ceux qui aiment une idée à cause de ce qu'elle renferme : ce qu'il demande à une idée, lui, c'est de lui fournir un moyen d'agir momentanément mais puissamment sur l'opinion, sauf à demander plus

tard ce moyen à une idée contraire. Aussi l'a-t-on vu tour à tour libéral et conservatiste.

Du reste, cette justice lui est due, qu'il a toutes les qualités propres à son emploi.

Son éloquence n'élève pas, elle entraîne quand on est disposé d'avance à être entraîné.

Son intelligence manque absolument d'assiette et de profondeur, mais elle se distingue par une singulière vivacité de perception.

Ses connaissances n'ont rien de solide, mais elles sont étonnamment variées. Que ne sait-il pas, cet homme qui ne sait rien? De quoi n'a-t-il point parlé depuis qu'il a atteint l'âge de raison — et il y a certes longtemps de cela? — Sur quoi n'a-t-il pas écrit? Histoire, science sociale, économie politique, éloquence des anciens comparée à l'éloquence des modernes, Voltaire comparé à Rousseau, institutions de l'antiquité, mécanisme des sociétés modernes, chimie, théologie naturelle, réfraction de la lumière, calcul intégral, que n'a-t-il pas embrassé, cet homme qui n'est jamais parvenu à rien étreindre, ou, plutôt, qui ne s'en est jamais soucié?

Ajoutez à cela une activité prodigieuse, servie par une prodigieuse constitution. Il n'a pas aujourd'hui moins de quatre-vingt-sept ans, et il va, il vient; il passe des journées entières en chemin de fer; il passe des soirées entières à présider des meetings; on le rencontre partout, on l'entend à propos de tout. Il possède deux facultés dont l'union est rare : il peut parler énormément et agir énormément. Je me souviens de l'avoir vu à Glasgow, en 1860, dans un meeting monstre de plus de 4 000 ouvriers; et j'ai peine à croire que sa voix fût beaucoup plus ferme, son regard beaucoup plus vivant, son geste beaucoup plus assuré, à l'époque du très célèbre et très scandaleux procès intenté par George IV à sa femme, Caroline de Brunswick, — procès dans lequel lord Brougham réussit à

intéresser toute l'Angleterre à la chasteté de la reine, — ou bien encore à l'époque du « Reform Bill », lorsque, sans lasser son auditoire, il parla sept heures de suite!

Quel dommage que l'emploi d'un pareil pouvoir ne soit déterminé que par un désir malsain de s'accommoder au temps et d'être tout à tous! Non que ce désir soit à la rigueur inconciliable avec la faculté d'être occasionellement utile. Lord Brougham, je le répète, a rendu à son pays d'importants services. La cause de l'enseignement lui doit beaucoup. C'est à l'appui prêté par lui aux vues et aux efforts du Dr Birbeek que se rapporte la création des *Mechanic's institutes*, en Angleterre. C'est lui qui a mis au monde l' « Association pour l'avancement de la science sociale ». Nul enfin n'a porté jadis de plus rudes coups au principe de l'esclavage. Mais il a fait du mal aussi, parce que, pour lui, la question a toujours été de savoir de quel côté soufflait le vent.

XXXV.

MISE EN ACCUSATION DE LEE. EXPLOSION DE COLÈRE A CE SUJET DANS LE CAMP DE L'ARISTOCRATIE ANGLAISE.

20 juin.

Les affaires d'Amérique n'ont pas cessé de préoccuper très vivement les organes de l'aristocratie anglaise. Ils épient avec une curiosité hostile tous les actes du gouvernement des États-Unis; ils enregistrent avec une joie maligne tous les faits qui gênent sa marche; et la violence de leurs attaques redouble, à mesure qu'approche l'heure de la reconstruction définitive de l'Union.

Ce qui a provoqué surtout l'explosion de leurs colères,

c'est la nouvelle de la mise en accusation du général Lee par un grand jury virginien.

« Quoi! disent-ils, on traiterait comme un vil criminel le héros d'une guerre sans égale, le général, si longtemps victorieux, dont, hier encore, le monde entier ne parlait qu'avec admiration! Lee arrêté! Lee mis en jugement! Lee condamné! Mais que devient alors la sainteté des engagements militaires? N'y a-t-il pas eu capitulation? Cette capitulation ne portait-elle pas que les soldats rebelles ne seraient point inquiétés s'ils respectaient les lois des États-Unis? Croit-on que Lee, à la tête d'une armée, se serait rendu, s'il n'avait pas regardé comme devant le garantir contre le danger d'une poursuite judiciaire les conditions à lui offertes par le général Grant? De quel droit infligerait-on aujourd'hui le châtiment dont on frappe un *rebelle* à un homme auquel, lorsqu'il avait l'épée à la main, on a formellement reconnu la qualité de *belligérant?* »

A cela il y a plusieurs choses à répondre.

Et d'abord, s'il est un principe incontestable, c'est que des rebelles, forcés de mettre bas les armes, n'ont d'autres privilèges à réclamer que ceux qui résultent des conditions *expressément et distinctement* stipulées dans l'acte de capitulation. Or il est bien vrai que la capitulation consentie par le général Grant met à l'abri de toute poursuite les soldats en faveur de qui elle a été conclue et il n'est pas douteux qu'en ce qui les concerne, la promesse soit obligatoire. Mais, pour qu'elle s'étendît au général et à ceux qui avaient figuré comme chefs de la rébellion, une stipulation *spéciale et expresse* n'était-elle pas nécessaire? C'est ce qu'il est difficile de ne pas conclure du fameux ordre n° 100, publié par M. Lincoln en 1863, ordre qu'on se plaît trop à oublier de ce côté de l'Atlantique, et qu'il convient de rappeler :

« De ce que l'humanité nous pousse à adopter les règles de la guerre régulière à l'égard des rebelles, il ne suit

nullement que nous reconnaissons leur gouvernement... Le fait de traiter les rebelles capturés comme des prisonniers de guerre, de les échanger, de faire des cartels, des capitulations ou autres arrangements de guerre, ne prouve ni n'établit la reconnaissance de la population rebelle, ou du gouvernement qu'elle a pu se donner, comme pouvoir public et souverain... L'adoption des règles de la guerre à l'égard des rebelles ne peut être entendue comme un engagement qui s'étendrait au delà des limites mêmes de ces règles. Le fait de traiter, sur le champ de bataille, l'ennemi rebelle suivant la loi et les usages de la guerre n'a jamais empêché le gouvernement légitime de faire le procès aux chefs de la révolte pour crime de haute trahison et de les punir en conséquence, à moins qu'ils ne soient compris dans une amnistie générale. »

Vous le voyez, c'était dire aux sudistes : « La rébellion ayant pris les proportions de la guerre, l'humanité nous force à vous combattre suivant les lois de la guerre ; mais vous n'en êtes pas moins des rebelles à nos yeux, et c'est comme tels que les chefs de la rébellion doivent s'attendre à être traités après la lutte. »

Cette déclaration, le général Lee ne l'ignorait certainement pas. Il aurait donc fallu qu'on y eût dérogé en sa faveur d'une manière expresse dans la capitulation, pour que l'ordre n° 100 ne pût lui être appliqué.

Voilà ce que disent ceux qui, en Amérique, approuvent la mise en accusation de Lee.

Mais, en admettant même qu'elle fût parfaitement justifiable au point de vue légal, le serait-elle au point de vue de la saine politique? J'en doute, quant à moi. Seulement, la question, telle qu'elle est posée par les ennemis du Nord, n'est point là. Ce qu'ils tiennent à établir, c'est que le gouvernement des États-Unis est un gouvernement sans foi, sans honneur, altéré de vengeance, sourd à la voix de

la justice... A quoi se réduirait cependant la valeur de ces déclamations virulentes, si, comme cela est plus que probable, il arrivait que le général, après avoir été condamné, fût rendu, par un acte spécial d'amnistie, à la liberté, à sa famille et à ses amis.

Je le répète, cela est plus que probable. Le gouvernement des États-Unis — remarquons-le bien — ne saurait, sans se condamner lui-même, admettre un seul instant que la prise d'armes des confédérés ait été autre chose qu'une *révolte*. C'est, selon toute apparence, pour que cette situation des vaincus à son égard soit constatée d'une manière solennelle devant le monde attentif, qu'il a cru devoir traduire ou laisser traduire devant les tribunaux, même ceux qu'il est le plus disposé, le jugement une fois rendu, à couvrir d'un généreux pardon.

Et sur quoi donc se fondent les détracteurs du gouvernement des États-Unis pour lui reprocher une politique violente? Dans quel pays, à quelle époque de l'histoire, a-t-on vu un gouvernement déployer, au sortir d'une crise prolongée et sanglante, une pareille puissance de modération? Quand parut la proclamation générale d'amnistie du président Johnson, peu s'en fallut qu'on ne le comparât à Sylla, parce que des *exceptions* étaient annoncées! Eh bien, de ceux qui, depuis, ont demandé leur pardon, en est-il un seul qui ne l'ait pas obtenu? La modération de ce Johnson, que le *Morning Herald* aurait voulu faire passer pour une bête fauve, a été si grande, qu'il n'est pas jusqu'au correspondant du *Times* qui n'ait été enfin amené à lui rendre hommage.

La magnanimité du gouvernement des États-Unis, en ce moment, est d'autant plus remarquable que, loin d'en être touchés, les vaincus semblent ne songer qu'à en tirer parti pour donner carrière à leurs ressentiments et ressaisir leur influence. C'est au point qu'il est permis de mettre en doute si, de la part des autorités fédérales, la crainte de

montrer trop de rigueur n'est pas dégénérée en faiblesse dangereuse.

A Richmond, n'est-ce pas M. Mayo, l'ancien maire rebelle, qui, réintégré dans ses fonctions, est encore à la tête de la police.

N'est-ce pas sur l'ordre du général Halleck qu'on a rétabli dans cette ville l'ancien règlement esclavagiste qui punit tout nègre trouvé dehors après neuf heures?

Le général Patrick, prévôt militaire, n'a-t-il pas publié un ordre enjoignant à tous les citoyens de couleur de l'ex-capitale rebelle de se munir d'une passe signée d'un agent de la prévôté, et cela sous peine d'emprisonnement immédiat?

Un des premiers actes du maire Mayo n'a-t-il pas été de remettre en place les officiers de police qui faisaient autrefois la terreur des unionistes et de la population de couleur?

Aussi plus de huit cents individus de cette dernière catégorie ont-ils été arrêtés dans une seule journée. Leur crime était de ne pas avoir la peau blanche.

Par qui la terreur est-elle exercée à Richmond, et par qui est-elle subie? Vous en jugerez par le fait suivant que j'extrais d'une correspondance du journal américain *la Tribune*. A Richmond, un nègre s'étant servi de son couteau pour se défendre contre deux soldats ivres et ayant effleuré la main de l'un d'eux, de quel châtiment pensez-vous qu'on le jugea digne? Un cercueil fut dressé contre le mur d'une maison, et le malheureux y ayant été placé de manière que la figure restât découverte, on lui versa de la mélasse sur la tête pour qu'il devînt la proie des mouches.

Parlant de la situation de l'*Alabama*, un autre correspondant américain déclare que la population de couleur risque d'y être massacrée, si le gouvernement ne se décide pas à maintenir des gardes prévôtales dans les chefs-lieux de comité et dans les villes. La fureur que les an-

ciens maîtres éprouvent d'avoir eu le dessous est telle, qu'à leurs anciens esclaves plusieurs ont eu la barbarie de couper les oreilles, le nez ou les lèvres. A Montgomery on a vu arriver en un jour cinq nègres à qui l'on avait coupé les oreilles; quelques-uns avaient des entailles à la gorge; sur le corps des autres, le bâton avait laissé des stigmates sanglants. Tantôt ce sont des blancs qui s'abstiennent systématiquement de cultiver leurs terres, disant que le travail est fait pour les nègres; tantôt ce sont des nègres à qui l'on impose un travail forcé, en fixant arbitrairement leur salaire. Bref, les sudistes vaincus n'épargnent rien de ce qui peut satisfaire leurs haines, semer le trouble, entretenir la désorganisation. L'incendie de Nashville et l'explosion de Chattanooga disent assez de quoi les hommes qu'anime un tel esprit sont capables!

Et c'est quand le gouvernement des États-Unis pourrait être accusé avec raison de manquer d'énergie, qu'on l'accuse ici d'un excès de violence!

Hier, à un lord anglais qui se recriait devant moi sur la cruauté du gouvernement des États-Unis, que prouvait, sans réplique l'emprisonnement de Jefferson Davis, selon lui, je me permis de demander ce qu'aurait fait le gouvernement anglais, s'il était parvenu à s'emparer de Nana-Sahib, dans la supposition où le chef indien ne se serait point souillé par les affreux meurtres de Cawnpore et se serait contenté de tuer loyalement en rase campagne le plus d'Anglais possible. Sa Seigneurie m'ayant répondu pour sortir d'embarras : « Je n'en sais rien. — Eh bien, je le sais, moi, répondis-je. Nana-Sahib, fait prisonnier, aurait été pendu à l'arbre le plus voisin. J'en appelle à la bonne foi de ces messieurs. » Ceux qui nous entouraient étaient des Anglais et des gens d'honneur : ils gardèrent le silence!

XXXVI.

LORD WESTBURY FORCÉ D'ABANDONNER « LE SAC DE LAINE ».

7 juillet.

C'en est fait! lord Westbury a cessé d'être lord chancelier; le plus éminent légiste de l'Angleterre et un de ses plus grands réformateurs vient de succomber à une accusation semblable à celle qui, au commencement de ce siècle, atteignit lord Melville. Le « gardien de la conscience de la reine » est forcé d'abandonner le sac de laine, sous le poids d'un vote de censure, qui rappelle lord Macclesfield mis à l'amende pour concussion, et François Bacon, solennellement condamné par le Parlement comme coupable du même délit. Avant-hier au soir, dans la Chambre des communes, lord Palmerston a annoncé que son collègue avait offert sa démission, et qu'elle était acceptée.

C'est ce que rendait absolument inévitable la sentence — comment employer un autre mot? — rendue la veille par la Chambre des communes.

Cette séance était attendue, et les ennemis de lord Westbury n'avaient rien négligé de ce qui pouvait lui donner un sinistre éclat. Pour ramener à Londres les membres absents et grossir l'opposition, ils avaient depuis deux ou trois jours fatigué la poste, fatigué le télégraphe, mis en mouvement tous leurs moyens d'influence. Qui, d'ailleurs, ne s'empresse d'accourir sous les drapeaux, quand le scandale sonne?

Aussi les bancs étaient-ils garnis comme ils le sont

dans les plus grandes occasions; et, s'il s'était agi d'un débat sur l'existence du gouvernement, l'attitude de l'opposition n'aurait pu être plus menaçante, ni l'expression des visages plus animée. Les spectateurs affluaient, cela va sans dire. A la barre, tous les sièges réservés aux pairs étaient occupés, et parmi eux on remarquait le prince de Galles. Dans la galerie des ambassadeurs, les diplomates étrangers étaient tous venus apprendre ce que la responsabilité ministérielle a de réel dans un pays libre. La galerie des étrangers regorgeait de curieux, et, dans l'étroite cage qui leur était assignée par la galanterie britannique, les dames étouffaient à plaisir.

Pendant ce temps, dans le même palais, au sein de cette autre assemblée qui n'est séparée de la première que par un court passage, le lord chancelier, mollement renversé sur les coussins du sac de laine, montrait ou affectait la sérénité la plus parfaite, et ne paraissait en aucune façon s'apercevoir des allées et venues continuelles occasionnées entre les deux Chambres par le désir d'épier sa contenance, dans cette terrible crise de sa vie.

Je vous ai raconté l'histoire de ce qui a fait tant de bruit en Angleterre, il y a quelque temps, sous le nom de « Edmund's scandal. » C'est un second scandale absosolument du même genre qui a amené la chute du lord chancelier. Voici le résumé des faits.

Pour le malheur de cet éminent personnage, son fils aîné, M. Richard Bethell, est un homme dont la conduite ne fut jamais gouvernée par la prudence. Il a été adonné au culte aventureux du turf; il dépense plus d'argent qu'il n'est capable d'en gagner; il fait des dettes. Inutile de dire que des gens de cette espèce, quand ils se trouvent avoir de grandes relations, ne manquent jamais d'*amis* prêts à leur faciliter les moyens d'achever leur ruine. M. Richard Bethell était en rapport avec M. Welch,

lequel avait de quoi lui prêter. Mais M. Welch était en quête d'un bon emploi; et, comme il entendait bien placer son argent, il offrait volontiers sa bourse à qui pouvait le servir auprès des ministres. Lui-même a naïvement confessé, dans le cours d'une enquête dont le souvenir restera, les motifs qui firent de lui un créancier complaisant de tels et tels membres de la Chambre des communes, de tel et tel membre de la Chambre des lords.

Il s'agissait donc pour M. Richard Bethell d'avoir de l'argent, et pour M. Welch d'avoir un emploi, lorsque le premier apprit de son père le lord chancelier, qu'il y avait des charges fort graves contre un certain M. Wilde, greffier de la cour de banqueroute à Leeds.

La perspective d'une vacance s'ouvrait donc devant celui qui cherchait de l'argent et celui qui cherchait une place. On s'arrangea : M. Welch prêta 500. liv. st. contre un billet qui devait être détruit si la place était obtenue, et M. Richard Bethell fit marché de son influence, avec d'autant plus d'espoir de réussir, que le greffier en chef M. Miller lui était entièrement dévoué.

Ceci se passait dans les premiers jours de mai 1864. Le 26 juillet suivant, M. Miller écrivait à M. Wilde une lettre ainsi conçue : « Je regrette d'avoir à vous informer que, si vous ne m'annoncez point, par le retour du courrier, votre intention de prendre votre retraite, j'ai ordre du lord chancelier de vous appeler à comparaître devant lui, et de donner en pleine audience les raisons qui vous feraient regarder votre destitution comme ne devant pas être prononcée. On dit votre état de santé tel, qu'il vous serait facile d'obtenir un certificat de médecin, conformément aux prévisions du « Bankruptcy act ». S'il en est ainsi, le lord chancelier se verra affranchi de la nécessité de remplir un devoir pénible. »

M. Wilde fut très alarmé, lorsqu'il reçut cette lettre. Un ami auquel il la communiqua lui dit sur-le-champ :

« Vous n'avez pas le choix entre les partis à prendre; il est clair qu'on veut votre place. »

M. Wilde avait eu antérieurement à consulter un médecin pour une maladie d'yeux. On eut recours à la complaisance de ce médecin, qui, n'osant ni refuser tout à fait le service demandé, ni mentir tout à fait, donna l'attestation que voici : « Je certifie avoir été consulté par M. Henry Wilde pour un affaiblissement de la vue qui *était* un sérieux obstacle à l'accomplissement de ses fonctions. M. Wilde me consulta d'abord en août 1863. Sa vue, à son âge, n'a guère de chance, selon moi, de s'améliorer. *Samuel Hey. F. R. C. S.* ».

Eût-il été aussi peu sérieux qu'il l'était, ce certificat n'aurait pas suffi pour faire avoir à M. Wilde une pension de retraite : il fallait, de plus, qu'il adressât au lord chancelier une pétition motivée, avec déposition écrite à l'appui. Or ce bon M. Miller était si pressé de mettre une vacance à la disposition de son cher M. Richard Bethell, qu'il prépara lui-même, sans perdre une minute, et expédia en toute hâte à M. Wilde le modèle de chacun des deux actes requis.

Le tout est montré par M. Miller au lord chancelier, qui, sans même jeter les yeux sur le certificat du médecin, — c'est l'explication la plus favorable au ministre, et ce qui résulte de son propre aveu, — accorde une grasse pension de retraite à M. Wilde, c'est-à-dire à un fonctionnaire qu'il avait fait sommer de comparaître devant lui pour cause de malversation.

Il y avait enfin une place à donner. M. Miller insiste vivement auprès du lord chancelier pour qu'elle soit donnée immédiatement. Mais à qui?

Déjà, en 1863, M. Richard Bethell avait recommandé à son père M. Welch, et son père lui avait répondu que M. Welch n'avait pas grand espoir d'arriver, tant le nombre des compétiteurs était considérable. Comment ces com

pétiteurs si nombreux et si redoutables en 1863, se trouvèrent-ils avoir disparu en 1864? Ce qui est sûr, c'est que l'heureux créancier de M. Richard Bethell put mettre au feu le reçu des 500 liv. st. qu'il lui avait prêtées. Il entra littéralement dans l'administration par une porte, tandis que M. Wilde en sortait par une autre.

A dater de ce moment, l'action se complique.

Profondément irrité des extravagances de son fils, le lord chancelier l'avait naguère forcé de donner sa démission d'un emploi qu'il occupait à Londres. Mais M. Richard Bethell n'avait pas cessé pour cela de compter sur la tendresse paternelle et sur ce que pouvait le dévouement, soit de M. Miller, soit des autres amis de son père. C'était précisément l'époque où M. Edmund était sommé, comme M. Wilde et dans des circonstances presque identiques, de se retirer de la vie publique. Les fonctions que M. Edmund remplissait dans la Chambre des lords étant destinées à M. Slingsby Bethell, frère de M. Richard Bethell, et M. Slingsby Bethell ne pouvant prendre possession de l'héritage de M. Edmund à la Chambre des lords, qu'en laissant vide son poste de greffier de la cour de banqueroute à Londres, n'était-ce point là une admirable occasion de faire quelque chose pour le pauvre M. Richard Bethell? Pourquoi ne pas installer M. Welch à la place de M. Slingsby, et installer M. Richard à la place de M. Welch? M. Welch serait trop heureux de passer de Leeds à Londres, et les deux fils du lord chancelier seraient l'un et l'autre convenablement pourvus.

Ici, un nouveau personnage entre en scène. C'est M. Skirrow. Le surlendemain même du jour où M. Slingsby Bethell était allé occuper son siège de « reading clerck », dans la Chambre des lords, M. Skirrow se rendait chez le lord chancelier et essayait de l'émouvoir en faveur de son fils aîné. O faiblesse de l'amour paternel! Peut-être Richard Bethell n'était-il pas, après tout, aussi

noir qu'on le faisait. Sa femme avait écrit une lettre dont on n'avait pu se défendre d'être touché. On avait reçu de nouveaux rapports beaucoup plus satisfaisants que les premiers. A tout enfant prodigue miséricorde ! Que M. Richard Bethell trouvât moyen de s'arranger avec ses créanciers, et ensuite... on verrait. Lord Westbury ne promit rien de bien positif; mais M. Skirrow emporta de cette entrevue l'espoir que M. Richard Bethell serait dans peu greffier de la cour de banqueroute de Leeds, à la place de M. Welch, qui serait, à sa grande satisfaction, transféré à la cour de banqueroute de Londres.

Cet espoir était si complètement partagé par M. Richard Bethell et par M. Welch, que le premier l'écrivit en termes formels à M. Miller, qui rédigea les nominations d'avance, et que le second, sur la foi de l'avancement promis, ajouta de bonne grâce 300 liv. sterl. aux 500 qu'il avait déjà prêtées à son besoigneux compère.

Hélas! rien de plus brutal que la liberté de la presse, et rien de plus incommode que sa vigilance. C'était le 22 février qu'avait eu lieu entre le lord chancelier et M. Skirrow l'entrevue qui avait éveillé tant d'espérances : le 26, il y en eut une autre, provoquée par lord Westbury lui-même. Mais, cette fois, quel changement, juste ciel ! le lord chancelier avait le visage animé, l'œil en feu. Il exprima très amèrement son regret d'avoir écouté, seulement écouté M. Skirrow : il lui reprocha d'avoir nourri, par un compte rendu inexact de leur conversation, des illusions fâcheuses : il déclara qu'il ne voulait plus entendre parler d'une place pour son fils.

Que s'était-il donc passé entre le 22 et le 26 ? Le népotisme du lord chancelier avait été dénoncé en termes véhéments par un journal du samedi : voilà tout.

Tels sont les faits qui, mis au jour par une laborieuse enquête, et exposés en détail dans un rapport qui forme un volume, ont amené l'attaque dirigée par M. Hunt

contre lord Westbury dans la Chambre des communes, et ont donné lieu au vote de censure sous lequel cet habile et puissant ministre a succombé. On ne l'a pas accusé de s'être rendu coupable de concussion, ou même de l'avoir favorisée sciemment : non, mais on l'a accusé, avec raison, selon moi, d'avoir manqué de cette inflexibilité, de ce désintéressement moral, de cette austère vigilance, vertus indispensables à l'exercice des hautes fonctions qui lui avaient été confiées. Nul doute qu'il ne fût devenu le centre d'intrigues et de tripotages indignes ; nul doute que ses parents et ses familiers n'en fussent venus à faire de son immense pouvoir un immense instrument de corruption. Ceux-là se tromperaient qui regarderaient sa chute comme le résultat d'une cause unique : la haine de parti. Ceux-là se tromperaient plus encore qui compareraient son sort à la destinée de M. Stansfeld.

M. Stansfeld fut renversé par une véritable manœuvre de parti, qui non seulement n'avait rien à voir à la morale publique, mais qui en fut la négation la plus audacieuse, et dont ne peuvent aujourd'hui s'empêcher de rougir les hommes qui ne rougirent pas alors d'y avoir eu recours. Mais, cette fois, le cas est bien différent. Il est très vrai que le parti conservatiste a saisi avec joie l'occasion de frapper dans lord Westbury un éminent et formidable adversaire; mais ce qui est vrai aussi, c'est que cet adversaire a été réellement blessé au défaut de la cuirasse.

Lord Westbury, du reste, s'était créé beaucoup d'ennemis, ce qui est le propre de tous les hommes de son caractère. Tout plein de la conscience de son mérite, que de personnages influents sa vanité n'a-t-elle pas humiliés profondément? Sur combien d'orgueilleux n'a-t-il pas fait orgueilleusement passer la roue de son char? Non que sa vanité soit, comme celle de lord Brougham par exemple, inquiète, bruyante, nettement agressive, j'al-

lais dire féroce. Lord Westbury a la sérénité de la force. Il n'a jamais reconnu à ses ennemis le pouvoir de le troubler. Il les dédaigne sans se mettre en frais de colère; quelquefois en silence, mais de façon pourtant à ce qu'ils n'en ignorent. Qu'y a-t-il au monde de plus blessant, qu'y a-t-il de plus insolent que l'insolence polie et calme?

Je m'assure donc que le malheur qui vient d'atteindre lord Westbury sera pour certains un grand sujet de joie: mais, pour la nation, en général, il sera un sujet de deuil. Sans parler des misères que révèle ce voile à demi soulevé; sans parler de ce que présente d'attristant le spectacle d'un tel homme précipité d'une telle hauteur, lord Westbury a rendu, non seulement à son pays, mais à la cause de tous les pays, des services d'une incalculable portée. J'en rappellerai un seul, parce que celui-là suffit à sa gloire. Nul n'a porté de plus rudes coups que lui à la bigoterie et à l'intolérance. On a dit de lui que, *l'enfer ayant un jour comparu à son tribunal, il l'avait renvoyé avec dépens.* Pourquoi faut-il que, par une condescendance imprudente, quoiqu'elle n'ait été en aucune sorte criminelle, il ait donné à l'enfer la satisfaction de se croire vengé?

XXXVII.

JOHN STUART MILL NOMMÉ MEMBRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

12 juillet.

Bonne nouvelle! le plus grand penseur de l'Angleterre moderne, son plus grand économiste, et le seul peut-être

parmi les hommes éminents dont elle a le droit de se glorifier, qu'elle puisse opposer avec un légitime orgueil aux philosophes des autres pays, John Stuart Mill, est l'un des deux élus de Westminster, oui; de John Stuart Mill, qui n'est pourtant ni un roi, ni un prince, nous serons désormais tous fondés à dire qu'il *honore la Chambre des communes de sa présence.*

Le résultat du poll, ou scrutin public, dans le district de Westminster, a été celui-ci : le capitaine Grosvenor, 4 544 voix ; Mill, 4 539; Smith, 3 832.

Ainsi, dans un des plus importants districts d'une des plus importantes villes du monde, les deux candidats libéraux l'ont emporté; et il s'en est fallu de quelques voix seulement qu'on ne vît figurer en tête du poll le représentant de cette calme puissance : la pensée.

Je ne saurais trop insister sur la signification et la portée d'un pareil triomphe.

Il est essentiel, en effet, que, dans une assemblée représentative, il y ait quelques esprits supérieurs avec lesquels la médiocrité soit forcée de compter, surtout lorsqu'à l'autorité de leurs lumières se joint celle qu'ils tirent, comme M. Mill, d'une indépendance bien connue, d'un parfait désintéressement moral, et d'une noblesse de caractère universellement admirée. Quoi de plus propre à élever le niveau des délibérations, à agrandir les débats?

Et que l'on ne dise pas que la Chambre des communes d'Angleterre a, sous ce rapport, tout ce qu'il lui faut. Elle compte, en général, dans ses rangs des hommes de mérite, d'habiles financiers, d'éloquents orateurs : à cela, nul doute; mais ce qui est jusqu'ici resté vide au milieu d'elle, c'est la place du penseur, c'est la place du philosophe. Ce qui manque aux discussions du Parlement anglais, c'est précisément le côté élevé. On y salue volontiers comme idées pratiques les idées étroites; on y professe le culte des lieux communs; les hautes considérations de morale

ou de politique ont peine à s'y faire jour, et peu s'en faut qu'on n'y ait peur d'aimer la vérité pour elle-même. M. Mill, en qui le sentiment des choses pratiques est éclairé et relevé par l'habitude de voir tout de haut, apportera donc à la Chambre des communes une force considérable.

Inutile d'ajouter que c'est à la cause qui nous est chère que cette force profitera. De tant de questions qui nous préoccupent, en est-il une, une seule, que M. Mill n'ait pas résolue dans le sens de la liberté? Quel genre de despotisme n'a-t-il pas combattu, y compris celui des majorités numériques? A quel privilège n'a-t-il pas fait la guerre, sans en excepter celui qui exclut les femmes de toute participation régulière à la vie politique? Qui jamais s'est prononcé en faveur du suffrage universel avec un plus remarquable mélange de prudence et de hardiesse? Qui a jamais poussé plus loin cette vertu si précieuse et si rare : le courage de la pensée? Les amis de la justice n'oublieront pas avec quel généreux élan de sympathie, quelle éloquente ardeur, quelle connaissance des faits, quelle logique puissante, John Stuart Mill prit en main contre lord Brougham, la défense du gouvernement provisoire, dans un moment où calomnier la révolution de 1848 était le meilleur moyen de courtiser avec fruit la popularité. Les amis de la justice n'oublieront pas non plus que, lorsque toute l'Angleterre des classes gouvernantes était tout entière pour le Sud révolté, le Nord eut dans John Stuart Mill un invincible champion. Et, le jour où il cessa de croire le système du vote secret conforme à la dignité du peuple, à son intérêt bien entendu, hésita-t-il à le dire, au risque d'armer contre lui le parti dont il se rapprochait le plus? Qu'on prenne tous ses ouvrages l'un après l'autre : ses *Principes d'économie politique*, son *Système de logique*, ses *Dissertations et Discussions*, ses livres sur le *Gouvernement représentatif*, sur la *Doctrine*

utilitaire, sur la *Liberté*, partout on retrouvera, mariés à la grandeur des idées, à la sagacité des aperçus, à la profondeur, le même amour de la justice, la même sympathie pour le peuple, la même intrépidité intellectuelle.

Il va sans dire qu'on ne possède pas impunément de semblables titres à l'admiration et à la confiance publique. A peine la candidature de M. Mill avait-elle été posée par ses amis, que les attaques commençaient. Et quelles attaques! M. John Stuart Mill était un niveleur; M. John Stuart Mill était un athée. N'avait-il pas osé exprimer, dans ses *Principes d'économie politique*, cette exécrable opinion, qu'un jour, à quelque époque encore voilée par les brumes de l'avenir, on jugerait peut-être utile de modifier d'une certaine façon le droit de tester en faveur des collatéraux éloignés? Et, en discutant les idées de M. Mansel sur les limites de la pensée religieuse, n'avait-il pas osé écrire : « Je n'appellerai *bon* nul être qui n'est pas ce que j'entends par cette épithète quand je l'applique à mes semblables; et, si parce que je refuse de l'appeler ainsi, un tel être peut m'envoyer en enfer, j'irai en enfer ».

Ce n'est pas à mes lecteurs que j'ai besoin d'expliquer le sens, profondément religieux, de ces fières et presque sublimes paroles. A M. Mansel, qui faisait de Dieu un tyran surnaturel investi de la toute-puissance, M. Mill criait : « Non, je ne consentirai jamais à appeler *bon* un être qui n'aurait aucun des attributs de la *bonté*, telle qu'il m'est donné de la concevoir; non, je n'adorerai jamais un tyran, qu'il soit ou non armé de la toute-puissance; et, si c'est là un crime d'être digne de l'enfer, va pour l'enfer! » Prétendre que M. Mill niait Dieu parce qu'il repoussait, avec cette indignation éloquente, une conception qui le calomnie, c'était le comble de l'absurdité. Mais il est des gens pour qui toutes les armes sont bonnes. En détachant des écrits de M. Mill certains passages susceptibles de recevoir une interprétation

venimeuse, et en faisant circuler ces extraits, frauduleusement commentés, parmi des hommes dont la plupart, ou connaissaient fort peu l'illustre penseur, ou ne l'auraient pas bien compris, s'ils l'avaient connu davantage, ses adversaires espéraient porter à sa candidature un coup mortel. Le bon sens des électeurs de Westminster, averti, mis en éveil, par la presse libérale, a déjoué ces déloyales manœuvres.

Et voyez combien ce résultat est frappant. Personne n'ignore de quelle manière les choses se passent ici en matière d'élection. On loue une ou plusieurs salles; on forme des comités et des sous-comités; on couvre les murs de placards; on paye à boire dans les tavernes; on va, ou l'on fait aller ses amis de boutique en boutique pour y quêter des votes, après les avoir sollicités du haut des hustings; il n'est pas jusqu'aux femmes qui ne s'emploient à ce rôle de *canvasser*, et Dieu sait si elles sont avares, ce jour-là, de regards caressants et de doux sourires! Une dame, fort distinguée et fort jolie, m'avouait hier que, dans une boutique, elle avait payé de très bonne grâce, pour la promesse d'un vote, le prix demandé : un baiser.

La dignité humaine, comme vous pensez bien, perd terriblement à cette transformation générale des candidats en mendiants. Et la moralité publique, en souffre-t-elle moins? Hélas! non. C'est en vain que la loi s'est efforcée de mettre des digues à la corruption : on élude la loi, et la corruption coule à pleins bords.

Eh bien, qu'a fait John Stuart Mill? Lorsque, se laissant enfin arracher à sa studieuse solitude, il a permis à ses amis de poser sa candidature, son premier soin a été d'adresser aux électeurs de Westminster une lettre où il les avertissait qu'il n'entendait rien dépenser pour son élection, une dépense de ce genre étant contraire à ses principes, et que, s'il leur fallait un représentant qui s'occupât de leurs petites affaires locales, il ne pouvait

être leur homme. N'est-il pas remarquable que, malgré cette attitude hautaine, malgré ce langage si noblement hardi, si nouveau, M. Mill ait conquis les suffrages de Westminster, et les ait conquis au point d'avoir presque autant de voix que la puissante famille des Grosvenor?

Quant au candidat qui lui était opposé, M. W. H. Smith, il est à noter qu'il y avait honneur à le vaincre, attendu que W. H. Smith est un homme très honorable, très estimé, immensément riche, qui s'appuie sur des influences aristocratiques, et qui, de tous les conservatistes, est peut-être le plus acceptable, au double point de vue de l'élévation du caractère et de la modération des idées.

L'élection de M. John Stuart Mill, sous quelque aspect qu'on l'envisage, est donc un événement mémorable. Dira-t-on encore qu'on n'a que des choix insignifiants ou déplorables à attendre des grandes circonscriptions électorales? Accusera-t-on les populeux districts de Londres, la Cité, Westminster, Lambeth, Marylebone, de n'envoyer à la Chambre des communes que des hommes médiocres? Voici que le district de Westminster vient de se distinguer par l'élection de sir John Stuart Mill, comme il lui était arrivé de se distinguer par celles de Fox, de Burdett, de Wilkes, de Horne Tooke.

De leur côté, les électeurs de Lambeth ont nommé, dans M. Hughes, l'éloquent apôtre du système coopératif, le défenseur des droits du travail, l'ami éclairé de la classe ouvrière; et l'enthousiasme populaire qui a salué cette élection en révèle la signification profonde.

Dans la Cité, le principe qui a triomphé par la nomination de M. Goschen est celui de la tolérance religieuse.

Londres, comme nous dirions, nous autres Français, a bien mérité de la patrie.

XXXVIII.

LES ÉLECTIONS MÉTROPOLITAINES.

13 juillet.

Il n'y a donc plus à en douter, les opinions libérales dominent en ce moment dans la cité de Londres. Là, le parti conservatiste a eu beau s'épuiser en efforts de toute nature, dépenser des sommes considérables, mettre en mouvement toutes les influences diverses dont il dispose : il n'a pu faire passer ni M. Lyall ni M. Fowler, et les quatre candidats libéraux sont restés définitivement maîtres du champ de bataille.

Encore est-il à remarquer que le nom qui figure en tête de la liste est celui de M. Goschen choisi précisément parce qu'il n'est pas une réforme utile qui n'ait trouvé en lui un ardent avocat. En le nommant, les électeurs de la Cité ont voulu le récompenser surtout d'avoir servi la cause de la tolérance religieuse, de s'être associé sans réserve au grand mouvement qui avait pour but d'ouvrir les universités aux dissidents, aux catholiques, aux juifs.

Voilà un résultat significatif de bon augure, car il n'est pas de corps électoral en Angleterre qui puisse se flatter de l'emporter sur celui de la Cité de Londres, sous le rapport de l'intelligence, de l'importance, de la richesse. C'est là que l'aristocratie commerciale a son siège, j'allais dire son trône. C'est là que brûle le foyer des idées qui, à tel moment donné, lui sont chères. C'est là que l'on peut juger, mieux que partout ailleurs, du véritable esprit qui l'anime. Si donc le principe de la tolérance religieuse est

proclamé là, d'une manière éclatante, soyez sûr qu'il le sera dans presque toutes les villes de province où la classe moyenne tient le haut du pavé.

Dans le district de Lambeth, la prédominance du principe d'association, comme moyen d'améliorer la condition morale et matérielle du travailleur, s'est révélée par la nomination de M. Hughes, de tous les défenseurs des droits du travail, de tous les amis de la classe ouvrière, le plus vigilant, le plus infatigable, le plus populaire. Sa victoire a eu cela de caractéristique, qu'ouvriers et bourgeois y ont travaillé avec la même ardeur et une entente parfaite.

C'était toute simple. M. Hughes, en effet, se trouve, si je puis parler ainsi, au point d'intersection des deux classes. A l'une, il tient par son éducation, la culture de son esprit, la nature de ses travaux et sa position sociale; à l'autre, il appartient par la direction de ses idées, par le but qu'il s'est assigné, par la générosité de ses sympathies. Aussi son élection a-t-elle eu l'éclat d'un triomphe.

Moins bruyante, mais plus significative encore et d'une portée plus vaste, a été celle de M. John Stuart Mill dans le district de Westminster.

Combien, parmi les électeurs de ce district, y en avait-il qui connussent M. Mill, qui eussent lu ses ouvrages, qui fussent en état de dire pourquoi M. Mill est un des plus grands philosophes des temps modernes, et, très certainement, le plus grand penseur de l'Angleterre? De ceux-là, il y en avait, en vérité, fort peu. Et puis M. Mill se présentait au combat armé de son seul mérite.

Trop fier pour descendre à mendier ou à payer des suffrages, il avait formellement déclaré qu'il n'entendait pas dépenser un farthing pour son élection, convaincu que c'était aux votants à courir après les candidats, et non aux candidats à courir après les votants.

Trop élevé par les habitudes de son esprit au-dessus

des petites préoccupations et des petites passions, il avait averti les électeurs qu'ils n'avaient rien à attendre de lui pour l'avancement de leurs intérêts particuliers ou même de leurs affaires locales.

Enfin, trop adonné au culte austère de la vérité pour courtiser à ses dépens la faveur populaire, il s'était exprimé en homme libre sur toutes les questions, sans se demander si telle ou telle de ses idées cadrerait ou ne cadrerait pas avec les opinions du jour et les sentiments en vogue.

Ajoutez à cela que les bigots de toute nuance s'étaient ligués pour crier au scandale ; que le journal du parti ultra-clérical, le *Record*, avait épuisé contre lui toutes les flèches empestées de son carquois, et que le *Morning Advertiser* lui-même, journal libéral mais infecté de puritanisme intolérant, avait dénoncé comme impie aux tavernes dont il manufacture l'opinion, un homme qui osait être un philosophe.

Et cependant, M. John Stuart Mill a été élu ; il a été élu, en opposition à M. W. H. Smith, que servaient son opulence, l'énergique appui des chefs les plus influents du parti conservatiste et le patronage de l'aristocratie ; il a été élu concurremment avec le capitaine Grosvenor, qui n'a eu sur lui que l'avantage de cinq voix.

Ici, vous allez vous écrier, sans doute : « Eh ! que peut-il donc y avoir de si glorieux à obtenir le même nombre de voix que le capitaine Grosvenor ? Est-ce donc un homme si éminent que ce capitaine dont nous entendons parler aujourd'hui pour la première fois ? » Eh bien non, ce n'est pas un homme éminent du tout que ce capitaine. Il est un proverbe qui dit : « Le chameau se connaît quand il passe sous une montagne. » Ce que le chameau est à la montagne, le capitaine Grosvenor l'est à John Stuart Mill. Mais il faut vivre en Angleterre pour savoir ce que c'est que d'appartenir à la famille des Gros-

venor et d'être, dans de certaines régions, le fils de son père!

C'est pourquoi l'on a raison, quelque étrange que la chose puisse paraître ailleurs, de s'étonner presque du nombre de voix que M. Mill a obtenues, comparé au nombre de celles que des influences toutes-puissantes ont fait donner à son émule, aujourd'hui son collègue.

Quoi qu'il en soit, le dénouement de la lutte électorale dans le district de Westminster sera longtemps cité comme une preuve des avantages qu'offre le système des grandes circonscriptions électorales. Dans un de ces misérables petits bourgs qu'on nomme *bourgs de poche* (*pocket-boroughs*), un homme tel que John Stuart Mill n'aurait jamais été nommé qu'à la condition d'avoir le patronage de ceux qui, dans les *pocket-boroughs*, possèdent les électeurs absolument de la même façon qu'ils possèdent un château, un champ ou un parc.

Là gît l'importance du résultat que viennent de donner les élections métropolitaines : elles répondent victorieusement aux objections des adversaires de la réforme électorale, et elles placent l'Angleterre sur le grand chemin du suffrage universel.

XXXIX.

MOUVEMENT DES ÉLECTIONS.

15 juillet.

Le mouvement électoral continue. Après Londres, les provinces. Le résultat définitif n'est pas encore connu, mais on peut dès à présent prédire à coup sûr que, dans le nouveau Parlement, l'opposition conservatiste sera

moins forte encore que dans l'ancien. Toutefois, l'avantage remporté jusqu'ici par le parti libéral n'a rien, numériquement parlant, de bien considérable : huit voix de plus ne sont pas une affaire. La vraie victoire consiste, d'abord dans le nombre et la qualité des électeurs, ensuite dans le mérite des élus.

C'est dans ces *bourgs de poche*, dont je vous parlais dans ma dernière lettre, que les tories l'ont emporté, tandis que les libéraux ont, en général, le dessus dans les grandes villes, dans les villes où la puissance de l'argent est forcée de reculer devant la puissance des idées, dans les villes pleines d'hommes et qui s'appartiennent.

Il faut tout dire, cependant : les conservatistes ne sont pas sans avoir à se vanter de plus d'un important triomphe. Blackburn et Preston, riches cités manufacturières, situées dans un pays qu'on avait regardé jusqu'à ce jour comme le camp retranché du libéralisme, ont donné chacune deux sièges à l'opposition, qui se trouve avoir triomphé aussi à Carlisle, à Kidderminster, à Devenport, et enfin à Liverpool, où M. Graves a renversé M. Ewart, le persévérant avocat de l'abolition de la peine de mort.

D'un autre côté, les défaites essuyées par l'opposition conservatiste ne sont pas toutes aussi sérieuses qu'elles pourraient le paraître au premier abord. A Brighton, par exemple, elle n'a certainement pas perdu beaucoup en perdant M. Moor, qu'a remplacé M. Fawcett, le savant professeur de l'université de Cambridge, le *clairvoyant aveugle*, comme l'aurait, peut-être, appelé Voltaire. M. Fawcett votera très certainement contre M. Disraeli; mais M. Moor, presque toujours absent de la Chambre des communes, ne votait pour personne. Il en était de même de M. Chapman, qui, à Grimsby, s'est vu forcé de céder la place à un libéral.

Et puis le ministère a subi des échecs qui ont dû lui

être particulièrement sensibles. Le secrétaire de la trésorerie, M. Frédéric Peel, n'a-il pas été rejeté par la populeuse ville de Bury? Le contrôleur de la maison de la reine n'a-t-il pas été vaincu dans un bourg considéré comme une sorte de propriété du gouvernement? La ville de Lichfield n'a-t-elle pas échappé à un membre de l'administration, lord Alfred Paget, et celle de Kidderminster à un autre membre de l'administration, le colonel Luke Whyte? Sir Charles Wood, un des ministres, n'a-t-il pas dû battre prudemment en retraite à Halifax? Enfin, — symptôme plus significatif que tout le reste, — Tiverton, le bourg pourri du premier ministre, ne s'est-il pas mutiné au point de repousser, sous les yeux de lord Palmerston, le protégé de lord Palmerston, M. Denman? Ajoutez à cela que lord Amberley, fils de lord Russell, s'est porté candidat à Leeds et a été repoussé comme un simple mortel.

La vérité est que, dans les élections qui viennent d'avoir lieu en Angleterre, le parti réellement vainqueur, au point de vue du terrain gagné, est le parti radical. A Londres, sa prépondérance a été marquée, car on n saurait ranger parmi les ministériels purs, ou les libéraux flottants, ou les whigs, ni l'élu de la Cité de Londres, M. Goschen; ni l'élu du quartier de Lambeth, M. Hughes; ni l'élu du quartier Marylebone, M. John Stuart Mill. A Newcastle, qui est resté maître du champ de bataille? le radical M. Cowen, auquel les palmerstoniens ont vainement essayé d'opposer M. Somerset Beaumont. Mais c'est à Édimbourg surtout, dans l'Athènes de l'Angleterre, que le libéralisme avancé s'est mesuré avec succès contre le libéralisme tiède et affublé de ministérialisme. Édimbourg avait pour représentant M. Adam Black, homme d'un caractère honorable, associé depuis longtemps à la fortune du libéralisme, et connu par les sacrifices qu'il avait faits à cette cause. Malheureusement,

M. Black, sans changer tout à fait d'amours et de drapeau, s'était récemment rapproché, dans la question de la réforme électorale, de M. Lowe et de M. Disraéli. Comme eux, il s'était prononcé contre l'extension du droit de suffrage à la classe ouvrière; comme eux, il avait crié à l'invasion des barbares. Eh bien, il n'en a pas fallu davantage : la plus élégante, la plus raffinée, la plus intellectuelle, la plus aristocratique cité de la Grande-Bretagne, a puni impitoyablement M. Black de sa désertion d'un moment; et, pour mieux caractériser la sentence, elle a élu à sa place, qui? M. Mac Laren, dont on connaît les opinions décidées et la politique énergique.

En résumé, si l'on s'attache au caractère moral des élections plutôt qu'à leurs résultats purement numériques, on peut dire que l'opposition a été vaincue sans que le ministère ait été victorieux. Parmi les hommes nouveaux et éminents à qui le vote des électeurs ouvre les portes de la Chambre des communes, quels sont ceux que le ministère est fondé à appeler siens? Des esprits de la trempe de M. John Stuart Mill, de M. Fawcett, de M. Hughes, ne sont assurément pas gens à se laisser traîner dans les bagages de l'armée opposante à la suite de M. Disraéli; mais ils ne sont pas gens non plus à se laisser traîner dans les bagages de l'armée ministérielle, à la suite de lord Palmerston.

Si l'issue de la lutte n'est pas plus satisfaisante pour le cabinet actuel, c'est sa faute. Pourquoi, se nommant libéral, a-t-il à sa tête un homme qui ne l'est pas? Pourquoi, ayant d'une manière solennelle promis la réforme électorale en arrivant aux affaires, a-t-il violé sa promesse? Pourquoi, dans la mêlée électorale, n'a-t-il pas eu un cri, un mot de ralliement, un programme? Il a inscrit des noms sur son drapeau : franchement, ce n'était pas assez. Tout Palmerston qu'il est, lord Palmerston n'est pas une idée.

XL.

LE RADICALISME DE JOHN STUART MILL.

17 juillet.

M. John Stuart Mill marche, sans contredit à l'avant-garde des penseurs. Ainsi, non content de vouloir qu'on étende le droit de suffrage aux ouvriers, il demande qu'on l'étende aux femmes. De plus, M. Mill est au point d'intersection de l'économie politique et du socialisme. Je vous dirai même, entre nous, — et je le connais bien — qu'il a pour le socialisme une grande tendresse, qui de jour en jour devient chez lui plus vive. Ce secret, je n'éprouve aucun scrupule à le divulguer, parce que lui-même il l'a laissé échapper à demi dans plusieurs passages importants de ses ouvrages, que dis-je! dans les plus importants chapitres de son traité d'économie politique. J'ai là sur ma table, en ce moment, l'admirable et terrible brochure qu'il publia en réponse à lord Brougham, lorsque ce dernier, pour faire parler de lui et satisfaire sa démangeaison de mordre, s'avisa de calomnier à tort et à travers le gouvernement provisoire. Le pauvre lord Brougham, qui n'est pas de taille à lutter contre un homme tel que John Stuart Mill, fut absolument écrasé. Mais ce qui est à noter, c'est que, dans sa belle et décisive *Défense du gouvernement provisoire*, un des points que l'illustre penseur s'étudia le plus à mettre en lumière fut le *droit au travail*, et les attaques qu'il repoussa le plus vivement furent celles qui portaient sur les doctrines du Luxembourg.

Il n'est donc point étonnant que l'élection de M. Mill

ait été violemment attaquée par les bigots du protestantisme, dont le *Record* et le *Morning Advertiser* sont les organes.

Pour cela, les raisons abondaient.

Et d'abord, M. Mill ose comprendre la liberté de la pensée et la liberté de conscience en ce sens, que rien ne doit gêner la discussion, eût-elle pour objet l'existence d'un autre monde, l'existence de l'âme, l'existence de Dieu. Il estime qu'il est peu d'erreurs qui ne contiennent, quand on y regarde de près, une parcelle de vérité, et que l'erreur la plus grossière contribue, quand elle est analysée, à rendre plus nette, plus vive, la perception de la vérité qu'elle nie. Selon lui, le champ des investigations doit être sans limites, parce que l'esprit humain ne possède pas la certitude, et est condamné à la chercher éternellement, sans autre espoir que celui de s'en approcher de plus en plus. Or, c'est là ce que les bigots ne sauraient admettre, qu'ils soient catholiques ou protestants, puisque leur fanatisme et leur intolérance viennent de cette supposition où ils aiment à se bercer, qu'ils possèdent la certitude, et que le *errare humanum est* n'a rien qui leur soit applicable!

Quand M. Mill se présenta comme candidat, l'opposition qui lui fut faite prit tout de suite un caractère religieux. On lui reprocha de professer, touchant la Bible, des opinions quelque peu hétérodoxes; on remarqua que M. Guizot l'avait rangé au nombre des libres penseurs (« freethinkers »); on déterra, pour l'en accabler, certain passage d'un de ses écrits que le *Morning Advertiser* déclara infecté d'athéisme, et que le *Record*, dans un accès de rage ultra-cléricale, appela « satanique »; oui, satanique, ni plus ni moins.

En Angleterre, la fibre dévote est très facile à émouvoir. C'est ce que savait à merveille le *Record*, lorsqu'il dénonçait M. Mill aux électeurs de Westminster

comme un affreux « philosophe ». La chose aurait donc pu fort mal tourner, si, heureusement, l'Église protestante ne renfermait quelques hommes qui à un mérite éminent, à un savoir incontesté, à une haute position dans le clergé, joignent le respect de l'intelligence et cet esprit de tolérance qui est le propre de tous les grands esprits. Le docteur Stanley, doyen de Westminster, le révérend M. Charles Kingsley, le révérend M. Maurice, et l'évêque de Saint-David's, voilà les hommes qui se sont hardiment rendus caution pour M. Mill.

« Loin de justifier le moins du monde l'acccusation d'athéisme, a dit le savant et vénérable doyen de Westminster, le passage en question expose avec force ce qui est le fondement de toute religion véritable ».

« Je désire voir M. Mill au Parlement, a dit à son tour M. Kingsley, parce qu'il est un des hommes vivants dont les écrits respirent l'amour de la vérité quand même. »

De son côté, M. Maurice écrivait au rédacteur en chef du *Spectator :*

« Du passage cité, je puis dire ce que je n'oserais peut-être dire d'aucun autre extrait des ouvrages de M. Mill : je l'accepte entièrement, absolument, sans réserve. Si je ne l'acceptais pas, je monterais en chaire dimanche prochain pour dire aux membres de ma congrégation que je les ai trompés; que Dieu ne s'est pas révélé à son fils; qu'il n'est pas vrai que celui qui voulut bien revêtir notre nature soit la parfaite image de son père céleste. Je nierais l'incarnation si je niais le lien qui existe entre la moralité divine et la moralité humaine. »

Enfin, à côté de cette lettre de M. Maurice, le *Spectator* en publiait une autre de l'évêque de Saint-David's, dans laquelle on lit :

« Il était facile de prévoir que, s'il existait dans les ouvrages de M. Mill une phrase de nature à être dé-

noncée par le *Record* comme *satanique*, ce journal ne manquerait pas de choisir celle qui serait le plus fortement marquée à l'empreinte de l'esprit anti-chrétien. »

Maintenant, il est vrai que le doyen de Westminster, M. Kingsley, M. Maurice, et l'évêque de Saint-David's ne sont précisément pas considérés par le clergé anglais comme les représentants de la pure orthodoxie; mais n'importe. Ils appartiennent, après tout, à la catégorie des clergymen; ils ont voix au chapitre, en matière religieuse. Leur témoignage ici n'était donc pas sans importance, et l'on ne saurait douter qu'il n'ait servi à faire pencher la balance en faveur de M. Mill.

Aussi il faut voir en quels termes le *Record* déplore le triomphe que vient de remporter, dans la personne d'un de ses coryphées, l'*École satanique!*

Quant au *Morning Advertiser*, il écume. A l'entendre, M. Mill n'aurait jamais été élu, si la puissante famille des Grosvenor n'avait daigné le prendre sous sa protection; c'est dans les bras de l'aristocratie que ce penseur puritain a consenti à être porté à la Chambre des communes, s'abaissant ainsi à accepter le patronage d'une classe si souvent prise à partie par lui-même.

Ce qui est vrai, c'est qu'en effet l'élection de M. Mill a été le résultat d'une coalition entre ses partisans et ceux du capitaine Grosvenor. Mais en quoi cette coalition est-elle blâmable? Est-ce que le capitaine Grosvenor ne s'est pas présenté comme candidat libéral? est-ce qu'il n'a pas publié un programme libéral? est-ce que sa coalition avec M. Mill n'a pas eu pour but de fermer la Chambre des communes à un protégé du parti tory? Qu'y a-t-il là dont le *Morning Advertiser* ait sujet de se plaindre, lui qui, en politique, a toujours arboré l'étendard et servi la cause du libéralisme? Mais le *Morning Advertiser* est bigot. Ne soyez donc pas surpris qu'il déraisonne toutes les fois que la philosophie est en jeu, et rappelez-

vous cette définition si juste : la bigoterie est la bêtise de la dévotion.

XLI.

L'ÉLU DU SOUTH-LANCASHIRE.

21 juillet.

Repoussé par l'université d'Oxford, M. Gladstone vient d'être élu par le South-Lancashire. C'est là l'événement du jour.

Le dédommagement accordé au chancelier de l'Échiquier par son pays natal aurait pu être accusé sans doute d'une manière plus vive; car, enfin, le nom qui figure le premier sur la liste des trois vainqueurs n'est pas le sien : c'est celui d'un conservatiste; et quel conservatiste? un homme dont le mérite le plus saillant est d'être le fils de son père, et d'avoir l'influence que donne ici la richesse territoriale. Le capitaine Grosvenor obtenant plus de voix dans le district de Westminster que M. John Stuart Mill, et M. Algernon Egerton obtenant plus de voix dans le South-Lancashire que M. Gladstone, quel jour cela jette sur la constitution de la société anglaise! Cependant, si l'on songe que, dans le South-Lancashire, le sentiment conservatiste domine; qu'aux dernières élections générales, ses trois représentants étaient des tories; que M. Gladstone, pour déplacer un d'eux, n'a eu qu'à se montrer; que son élection n'a été le fruit d'aucune sollicitation, d'aucune obsession, d'aucune brigue; qu'il lui a suffi de paraître, d'ouvrir la bouche, et d'être Gladstone, on devra reconnaître que son succès est un triomphe.

Mais la rupture violente, par l'université d'Oxford, du

lien qui, pendant dix-huit ans, l'avait unie à un personnage aussi considérable, comment l'expliquer? Quel est le secret, quelle est la portée du vote étrange, quoique prévu, du vote désormais tristement fameux, qui, dans le grand centre intellectuel de l'Angleterre, a remplacé par un homme d'une capacité ordinaire un des hommes les plus véritablement *intellectuels* qu'ait produits l'Angleterre de nos jours?

Oxford, vous le savez, n'est pas tout entier dans Oxford. Qui dit Oxford ne dit pas seulement le corps enseignant qui constitue la gloire et l'originalité de cette ville du savoir. L'université d'Oxford est comme répandue sur toute la surface du Royaume-Uni; elle embrasse dans son sein environ quatre mille membres, dont beaucoup sont ministres de paroisse, appartiennent corps et âme à la section étroitement orthodoxe de la haute Église, sont animés de ses sentiments, asservis à ses préjugés, nourris du poison de son intolérance. C'est parmi les maîtres ès arts de seconde main éparpillés un peu partout et auxquels, s'il les avait vus rassemblés, M. de Sénancour aurait appliqué son mot célèbre de *ramas d'hommes de Dieu;* oui, c'est parmi ceux-là que les émissaires du Carlton-Club ont réussi à recruter une majorité. Mais ceux qui sont la lumière d'Oxford, mais l'élite du corps enseignant, mais les plus illustres éducateurs de la jeunesse, mais les professeurs Conington et Smith; mais le doyen Stanley, mais l'évêque d'Oxford, voilà les électeurs qui, comme M. Gladstone l'a déclaré lui-même dans le meeting de Liverpool, sont restés jusqu'au bout fidèles à sa fortune.

Malheureusement, cela ne suffit pas pour sauver l'université d'Oxford, prise dans son ensemble, du stigmate qu'imprime à sa réputation la préférence donnée par elle à un homme tel que M. Hardy sur un homme tel que M. Gladstone.

Le *Times* remarque qu'en ce qui regarde l'université, le système d'élection n'est plus le même qu'en 1847, époque à laquelle fut contractée, entre M. Gladstone et Oxford, l'alliance qui, menacée déjà en 1859, vient enfin d'être rompue. C'est vrai. Avant le changement auquel le *Times* fait allusion, et qui date d'une motion de M. Dodson, adoptée par la Chambre des communes avec plus d'empressement que de clairvoyance, les membres de l'université devaient venir voter en personne au siège de la convocation. Or beaucoup s'en dispensaient. On avait beau tout mettre en œuvre pour briguer leurs suffrages; on avait beau leur faciliter les moyens de transport, c'est à peine si, sur les quatre mille membres de la convocation, l'on pouvait en amener deux mille à voter selon la forme requise et dans ce dernier nombre se trouvaient naturellement compris les électeurs qui résidaient à Oxford, plus ceux que fournissait la métropole. Aujourd'hui, rien de semblable. En vertu du changement introduit par la motion de M. Dodson, les membres de l'université d'Oxford peuvent voter par procuration, par bulletins, de loin, sans se déplacer, et la quantité l'emporte sur la qualité.

Tout cela est vrai, je le répète; mais en résulte-t-il qu'Oxford n'ait plus qu'à se laver les mains de la défaite de M. Gladstone? Ceux qui ont si rudement condamné en lui la cause du progrès et de la liberté ne sont-ils pas, au bout du compte, des nourrissons d'Oxford? N'est-ce pas Oxford qui a les élevés? n'est-ce pas dans l'atmosphère d'Oxford qu'ils ont grandi? n'est-ce pas d'Oxford qu'ils tiennent, avec leur titre de maître ès arts, le pouvoir de préférer l'immobilité au mouvement, le passé à l'avenir, l'obscurité à la lumière, M. Gathorne Hardy à l'illustre William Ewart Gladstone?

Et pourquoi s'étonner d'un pareil résultat, quelque singulier qu'il paraisse au premier abord?

M. Glastone semble avoir été créé et mis au monde pour

représenter Oxford : il est docte, il est brillant, il est subtil ; il a une éloquence essentiellement classique, il a un style conforme à son éloquence, il a un talent universitaire, il professe pieusement le culte de l'intelligence, il aime la littérature peut-être plus encore que la politique ; il se plaît à faire un drame d'un rapport sur le budget, et, quand on le voit quitter volontiers la plume du publiciste pour écrire sur *Homère et l'âge homérique*, comment ne pas reconnaître qu'il est resté l'élève de « Christ-Church » ?

C'est peu : M. Gladstone est et a toujours été attaché de cœur aux intérêts de cette Église anglicane qui a dans Oxford son palladium ; il se recommande aux orthodoxes non seulement par des principes religieux bien arrêtés, mais, si je puis m'exprimer ainsi, par un tour d'esprit théologique.

Quels gages n'a-t-il pas donnés à l'orthodoxie ?

N'est-ce pas lui qui, en 1838, lançait sous le titre de *l'État dans ses rapports avec l'Église*, un livre où il poussait le respect pour une religion d'État jusqu'à vouloir qu'on décourageât les autres par l'exclusion de tous les emplois civils et de toutes les distinctions nationales ?

En 1840, ne publiait-il pas un ouvrage intitulé *les Principes de l'Église considérés dans leurs résultats*, ouvrage qui témoignait de la force de ses préoccupations religieuses ?

En 1845, président du bureau de commerce sous Robert Peel, ne se retirait-il pas sans attendre la chute du ministère, parce que la dotation du collège catholique de Maynooth répugnait à son orthodoxie ?

Après son adoption par l'université d'Oxford en 1847, ne justifiait-il pas d'une manière éclatante le choix qu'elle avait fait de lui par son ardeur à combattre le papisme et à repousser le « bill des titres ecclésiastiques » ?

En 1850, n'adressait-il pas à l'évêque de Londres, touchant la suprématie royale, une lettre qui était le développement de ce thème : *lois ecclésiastiques, juges ecclésiastiques*, lettre dont, tout récemment encore, les meneurs du parti ultra-clérical faisaient tirer une nouvelle édition à l'appui de l'*agitation* ayant pour but d'enlever le jugement des causes ecclésiastiques au « conseil privé » ?

Enfin, en ce moment même, repoussé comme il l'est avec insulte par l'université, qu'il a si bien servie, voyez avec quelle révérence filiale, avec quelle respectueuse tristesse il parle d'elle, dans son discours au meeting de Liverpool !

Mais quoi ! aux yeux d'une corporation où l'élément ecclésiastique occupe tant de place, M. Gladstone a certains défauts absolument impardonnables : il pense, il veut être lui, et il marche.

M. Gladstone pense pour lui, et l'université d'Oxford exige qu'on pense pour elle.

M. Gladstone entend s'appartenir, et l'université d'Oxford entend que ceux qui la représentent lui appartiennent.

M. Gladstone marche, et l'université d'Oxford a pour principe d'être immobile.

Autant de causes de divorce !

Sous ce rapport, le *Standard*, organe des conservatistes, a parfaitement raison de trouver absurde qu'on accuse l'université d'Oxford d'inconséquence et d'ingratitude. Quelques titres que M. Gladstone puisse avoir à la représenter en sa qualité d'orateur éminent, d'écrivain classique, de *scholar*, comme on dit ici, et de théologien, il est clair qu'il lui manque les qualités essentielles à ce rôle. Le jour où, tirant de son propre fonds ses pensées, M. Gladstone a mis le pied dans le camp libéral ; le jour où, ne prenant conseil que de son intel-

ligence, il s'est avisé d'être tolérant, il a cessé d'être l'homme d'Oxford. Reprocher à Oxford, qui l'avait choisi en 1847, de l'avoir abandonné en 1865, c'est supposer de deux choses l'une : ou qu'Oxford, depuis 1847, a suivi le mouvement du siècle, ou que M. Gladstone ne l'a pas suivi. Eh bien, les deux suppositions sont également fausses. Tout indique, ainsi que le *Standard* l'affirme avec un orgueil grotesque, qu'Oxford est en 1865 ce qu'il était en 1847, et il est incontestable, d'un autre côté, que le Gladstone d'aujourd'hui n'est plus le Gladstone d'autrefois. L'homme qui s'est avancé sur la route du libéralisme jusqu'aux confins du suffrage universel, après avoir débuté par le torysme ; l'homme qui, après s'être fait le prôneur des religions d'État, en est venu à poursuivre, au profit des catholiques romains et des dissidents, le triomphe de la tolérance religieuse, cet homme-là, on le nierait en vain, a commis un crime de glorieuse apostasie, dont il est juste que les bigots du protestantisme le punissent.

Heureux châtiment, dont nous nous félicitons et dont nous devons le féliciter! Le voilà, en effet, rendu à lui-même ; le voilà, selon sa propre expression, démuselé (*unmuzzled*). Il continuera de servir l'Église et Oxford, parce que cela est dans son éducation et dans sa nature; mais il les servira désormais à sa manière, selon les inspirations de son cœur, d'après les lumières de sa raison, sans leur sacrifier les intérêts de la liberté. Il ne sera plus tourmenté par la crainte d'être infidèle à son mandat en obéissant à son intelligeuce. A l'indécision qui chez lui est le résultat d'une clairvoyance extraordinaire, d'une aptitude embarrassante à saisir d'un coup d'œil tous les aspects de chaque question, ne s'ajoutera plus l'indécision née de l'impossibilité de suivre deux maîtres à la fois : le progrès et Oxford. Par sa défaite, qui est sa victoire, il échappe au plus gênant des liens, au plus tyran-

nique des contrôles, au servage le plus intolérable : il est élevé du coup à la dignité du penseur, à l'indépendance du véritable ministre d'État.

Et certes, s'il est un homme qui, par tempérament, ait besoin de cette indépendance, c'est M. Gladstone; car sa répugnance à se plier à la discipline d'un parti égale son impuissance à manœuvrer de façon à s'en créer un. Autant il excelle à manier les idées, autant il est inhabile à manier les passions. Il n'est ni un cajoleur de majorité comme lord Palmerston, ni un partisan comme lord Derby et lord Russell, ni un tacticien parlementaire comme M. Disraeli. Fût-il aussi versé qu'il l'est peu dans cette connaissance des individus, de leurs intérêts, de leurs goûts, de leurs habitudes, qui caractérisait sir Robert Peel, il est douteux qu'il en prît avantage pour accroître son influence. A un homme ainsi fait, à un homme qui aime à vivre dans les régions de la pensée, qui n'entend rien à la stratégie politique, qui propose brusquement les mesures qu'il juge utiles, les défend sans regarder aux conséquences, et, quand on l'irrite, ne se met point en peine de le cacher, ce qu'il faut, par-dessus tout, c'est une situation qui ne gêne en aucune sorte la liberté de ses allures. Qui sait jusqu'où il serait allé déjà, si, pendant dix-huit ans, Oxford ne l'eût jusqu'à un certain point tenu en laisse?

Voilà ce qui a été généralement compris et ce qui fait plus que consoler le parti libéral. Représentant d'Oxford, M. Gladstone était obligé de louvoyer; représentant du South-Lancashire, rien ne l'empêchera d'aller droit devant lui.

D'ailleurs, n'est-il pas l'homme du Lancashire plus encore que l'homme d'Oxford? Né à Liverpool, fils d'un marchand écossais, disciple de sir Robert Peel, l'esprit commercial ne fait-il pas contrepoids en lui à l'esprit ecclésiastique? S'il est attaché aux intérêts de l'Église,

l'est-il moins à ceux du capital et du travail? Lequel l'emporte chez lui du théologien ou de l'économiste, du littérateur ou du financier? Il serait difficile de le dire. Nul doute que, par son éducation classique, la nature de son savoir, son penchant pour la scolastique, ses idées sur le rôle de l'Église, il ne tienne à Oxford; mais il est certain aussi que, par son génie des affaires, ses préoccupations économiques, ses conceptions financières, il tient au Lancashire. Son passage d'un siège à l'autre ajoutera à sa liberté d'action, sans lui rien ôter de son importance. Il représentera beaucoup moins le passé, et beaucoup plus l'avenir.

XLII.

CONSTANCE KENT.

24 juillet.

Constance Kent, jeune fille de vingt et un ans, sera-t-elle, oui ou non, « pendue par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive »? On pense généralement que non.

Ce qui est sûr, c'est que, s'étant avouée coupable d'un meurtre commis il y a cinq ans, elle a été condamnée à mort.

Rien de plus dramatique que cet événement; rien qui ait donné à l'attention publique une secousse plus forte et plus prolongée; rien qui soit plus digne d'être médité, à cause des questions soit légales, soit morales et philosophiques que soulèvent les diverses circonstances de cette affaire célèbre. Je demande donc au lecteur la permission de la lui présenter dans son ensemble, et en commençant par le commencement.

Il y a cinq ans, un M. Kent, inspecteur de manufactures, vivait à Road-House, dans le Wiltshire. D'un premier mariage, il avait eu un fils et trois filles, dont la plus jeune, Constance, était alors âgée de seize ans. Il avait, après la mort de sa femme, épousé la gouvernante de ses enfants. De ce second mariage, il eut deux filles et un fils, Francis Saville, lequel n'avait que quatre ans, à l'époque où le drame commence.

Le matin du 30 juin 1860, Élisabeth Gough, nourrice de Francis Saville, s'aperçut, en s'éveillant, que le berceau était vide. Elle va frapper à la porte de la chambre de la mère, pensant que c'était elle qui était venue prendre l'enfant, mais non : l'enfant avait disparu. L'alarme est donnée; on cherche partout, et, pendant que les domestiques visitent chaque coin et recoin de la maison, le père court à Trowbridge avertir la police.

Enfin, dans les latrines, le corps de l'enfant est découvert, enveloppé d'une couverture. Le malheureux avait été étranglé; on lui avait ensuite coupé la gorge, et donné deux coups de rasoir, l'un au côté, l'autre à la poitrine.

Qui pouvait avoir commis cet effroyable meurtre? sous l'empire de quelle noire passion? dans quel intérêt? Soupçonner une personne étrangère à la maison, impossible; et, des onze personnes qui étaient sous le même toit, dans cette nuit sanglante, savoir huit membres de la famille et trois servantes, laquelle accuser? Aucun bruit n'avait été entendu. Interrogée, la nourrice répondit avec calme et en femme qui disait la vérité. Pas d'indice imaginable qui s'élevât contre les deux autres domestiques; encore moins contre le père et la mère. Des six enfants, deux étaient âgés de cinq ans et au-dessous. Restaient les trois filles et le garçon qui étaient issus du premier lit. Était-ce parmi ceux-là qu'il fallait chercher l'auteur du meurtre? On se souvint que deux d'entre eux, William et Constance avaient, en diverses occasions, témoigné de

leur aversion pour Francis Saville. Ce fut conséquemment sur eux que se portèrent d'abord les soupçons. Mais aucune circonstance matérielle ne vint les confirmer en ce qui regardait William; et, en ce qui concernait Constance, on ne trouva non plus rien contre elle, à part la disparition d'une de ses chemises de nuit. Mais, comme la blanchisseuse qui avait déposé de cette disparition, déclarait avoir vu, postérieurement au meurtre, la chemise de nuit, qui manquait, et n'y avoir remarqué rien qui expliquât la nécessité de la cacher, on passa outre.

Le crime resta ainsi à l'état de mystère. Les soupçons, toutefois, ne se dissipèrent pas. Seulement, ils se détournèrent de miss Constance, qui, après son arrestation, et devant les magistrats, avait déployé toute la sérénité de l'innocence, pour se porter ou sur la nourrice, ou sur le père, que quelques-uns supposaient ne s'être hâté d'aller avertir la police qu'afin de se débarrasser en chemin des objets et instruments accusateurs du crime.

Il y avait une malédiction sur cette famille. Elle s'éloigna des lieux où se dressait sans cesse devant elle ce spectre ensanglanté, et, trois ans après, miss Constance Kent entra dans un couvent à Brighton.

Quelque profonde qu'eût été la sensation produite par cette ténébreuse tragédie, le souvenir en était aux trois quarts effacé, lorsque, le 26 avril 1865, le public fut saisi de stupeur en lisant dans les journaux que miss Constance-Émily Kent était partie de Brighton, accompagnée de la dame supérieure de son couvent, et du ministre protestant Wagner, s'était rendue à Bow-Street, et s'était avouée coupable devant le magistrat, sir Thomas Henry, du meurtre commis dans la nuit du 29 juin 1860.

De son côté, en réponse aux questions qui lui avaient été adressées, M. Wagner avait déclaré que plusieurs dames se confessaient à lui, que Constance Kent était

du nombre; mais que c'était de son propre mouvement qu'elle était venue faire connaître la vérité.

Conformément à une habitude qui honore l'humanité des juges anglais, sir Thomas Henry n'avait pas manqué d'avertir à plusieurs reprises la jeune femme de l'extrême gravité de sa démarche, l'engageant à ne pas s'accuser elle-même avec tant de précipitation, à s'arrêter au bord de l'abîme quand il en était temps encore; mais elle avait persisté, et il avait fallu donner l'ordre de la conduire dans le Wiltshire pour y être jugée.

Ici, une première réflexion se présente. En France, l'aveu de la partie intéressée aurait été suivi, de la part du juge, d'un interrogatoire ayant pour but l'éclaircissement des faits; de telle sorte que l'aveu pût être, ou corroboré par la clarté, la précision, la concordance des explications, ou démenti par leur caractère confus et contradictoire. En Angleterre, les choses se passent autrement : la loi défend que le prisonnier soit interrogé. Un pareil système est-il favorable à la découverte de la vérité? C'est ce que mettent ici en doute de fort bons esprits, et je me souviens d'avoir lu à cet égard, dans la *Pall-Mall Gazette* des remarques très judicieuses.

En attendant le procès, une question était à résoudre pour l'opinion publique. Lorsque, il y a cinq ans, miss Kent avait été accusée du meurtre de son frère, elle avait repoussé cette horrible accusation avec une assurance, une calme énergie, une persévérante fermeté qui, aux yeux de la plupart, avaient péremptoirement établi son innocence. Comment était-elle amenée, après un si long silence, à venir tout à coup réveiller l'histoire funèbre dont le secret était enseveli dans son cœur, à déchirer d'une main violente un voile que personne ne s'attendait plus à voir soulever? Qui lui avait donné cette soif de l'opprobre et de la mort? Ce double suicide devait-il s'expliquer par l'égarement d'une imagination en délire, ou

bien par les tortures intérieures d'une âme à jamais troublée? Les avis se partagèrent.

Sans s'arrêter à ce que l'aveu de Constance Kent paraissait avoir de réfléchi et avait de positif, les uns se plurent à le considérer comme un acte de folie; ils s'efforcèrent de croire qu'une jeune fille dont l'esprit était hanté continuellement par des souvenirs lugubres, continuellement obsédé par d'affreuses images, avait pu s'exalter au point de se figurer qu'elle était réellement coupable; et à l'invraisemblable de cette supposition, ils opposèrent les arcanes, non encore explorés, de la psychologie.

Les autres trouvèrent plus naturel d'admettre qu'une femme qui avait tué physiquement son frère et moralement son père, n'avait pu résister jusqu'au bout aux vengeances du remords, et avait fini par vouloir mourir pour se fuir.

Enfin, il y en eut qui, attribuant la détermination prise aux influences de la vie de couvent et de confessionnal, se demandèrent si cette détermination était bien spontanée; si le formidable aveu n'avait pas été arraché petit à petit d'un cœur incapable de se défendre par des questions pieusement pressantes, par des terreurs religieuses soigneusement entretenues, et si, l'aveu une fois obtenu, les conseillers spirituels de Constance Kent n'avaient pas cédé, dans leur désir de le rendre public, à l'orgueilleuse tentation de faire preuve de l'étendue de leur ascendant moral, comparé à l'impuisssance de la justice humaine!

Toujours est-il que les partisans de cette vie monastique, que le frère Ignace et ses pareils s'étudient à introduire dans le protestantisme, ne manquèrent pas de s'applaudir d'un résultat qui semblait attester la puissance de leurs principes. Comment nier désormais le souverain pouvoir d'influences auxquelles étaient forcées de se rendre les natures les plus endurcies? Où les agents

de la loi avaient misérablement échoué, un ministre de Dieu avait réussi, tant la sagesse cléricale l'emporte sur la sagesse laïque et profane! Ce que les tribunaux établis par les hommes avaient essayé en vain, le confessionnal l'avait accompli : gloire au confessionnal!

Arriva le jour où le révérend Arthur-Adolphus Wagner devait comparaître devant les magistrats de Trowbridge. On le questionna, et quelle fut sa réponse? Il refusa de révéler les secrets qui lui avaient été confiés *sous le sceau de la confession.*

Assurément, il n'est pas besoin d'être prêtre pour se croire lié par la religion du secret. Divulguer une confidence, avec violation de la foi jurée, est une chose que les lois de l'honneur ne défendent pas avec moins d'autorité que celles du confessionnal. Si donc la question était de savoir jusqu'à quel point il est convenable que la loi commande aux témoins de déclarer à la justice ce qu'ils savent, de *quelque façon qu'ils en aient acquis connaissance,* peut-être y aurait-il là matière à une discussion sérieuse. Mais, quand la loi est telle, il faut ou l'abolir à l'égard de *tous,* si on l'estime mauvaise, ou la faire respecter par *tous,* si on l'estime nécessaire. Il est étrange, au point de vue légal, qu'une classe particulière d'homme ait le privilège de se soustraire à une obligation considérée, à tort ou à raison, comme essentielle à la sécurité du corps social.

Tout au plus, un pareil privilège se comprendrait-il dans un pays où l'État serait entièrement asservi à l'Église. Mais l'Angleterre n'est pas une théocratie; l'Angleterre est un pays protestant; l'Angleterre n'a d'autre religion officielle que celle qui est formulée dans le *Prayer Book,* lequel est un acte du Parlement et fait partie des lois du royaume. Or le *Prayer Book* ne reconnaît ni le confessionnal ni les règles particulières et exceptionnelles qui peuvent le régir. La loi, en Angleterre,

est formelle; elle exige qu'un témoin jure de dire *toute la vérité* et la dise, qu'il soit prêtre ou laïque. Ainsi que la *Pall-Mall Gazette* le rappelle aujourd'hui même, pourquoi, sous Jacques Ier, le jésuite Garnet fut-il pendu? Parce qu'il avait refusé de révéler la conspiration des poudres, qu'on supposait lui avoir été connue par la voie du confessionnal.

Aussi n'y eut-il qu'un cri sur la prétention élevée par le révérend Wagner, qui, membre de l'Église établie, parlait et agissait en prêtre catholique, et qui refusait de répondre au magistrat, après s'être spontanément, volontairement, porté comme témoin.

De ce refus, combiné avec son empressement à se produire, a-t-on eu tort de conclure qu'il soupirait après une éclatante occasion de braver la majesté de la loi civile, au nom et pour le compte de l'orgueil ecclésiastique? Vous ne serez pas surpris, je pense, que beaucoup de gens aient raisonné de la sorte, et que l'impatience de savoir de quelle manière la question serait définitivement décidée ait été au nombre des motifs qui faisaient du procès attendu de Constance Kent le grand objet de la curiosité publique.

Malheureusement, la curiosité publique a été désappointée. A Salisbury, devant le juge qui allait décider de son sort et se trouvait armé du pouvoir de la livrer au bourreau, Constance Kent ne s'est pas un seul instant démentie. De nouveau implacable envers elle-même, elle a énergiquement affirmé qu'elle était coupable, et cette déclaration a coupé court à toute procédure. Conséquemment, pas de témoins interrogés, pas d'avocats entendus, pas de jury appelé à prononcer son verdict. Il y a eu sentence, il y a eu condamnation à mort, et il n'y a pas eu procès.

Ai-je besoin de vous signaler l'inconvénient d'un semblable système? Il est tel cas où il peut rendre la société complice d'un acte de suicide.

Mais que voulez-vous! les affaires criminelles ici — j'ai déjà eu occasion de le dire à propos du procès de Pelizzoni — ne sont, comme les causes civiles, qu'une lutte entre deux parties intéressées : la personne qui poursuit et celle qui se défend. Dans le cas présent, la personne qui poursuit est la reine, mais cela ne change rien au caractère, pour ainsi dire, individuel de la poursuite. Un crime est regardé ici comme matière à litige, et, lorsque des deux parties en présence l'une reconnaît que l'autre a raison, tout est dit. Il n'y aurait lieu alors à pousser l'enquête que si elle était envisagée, comme en France, sous son aspect social; et c'est ce qui semble incompatible avec le génie de l'Angleterre.

Deux mots encore. S'il y eut jamais un crime excécrable, c'est à coup sûr celui qui a été commis par Constance Kent. Prendre dans son berceau un pauvre enfant de quatre ans, avec lequel on a joué dans la journée et qui dort; l'étrangler, lui couper la gorge, le frapper, comme dans l'élan d'une fureur inépuisable, de deux coups de rasoir, et cela pour torturer le cœur de sa mère, sans autre motif, sans autre but, sans autre intérêt! Quand on a demandé à Constance Kent pourquoi, au lieu de s'adresser à une petite créature qui ne lui avait fait aucun mal, ses coups ne s'étaient pas adressés à la femme qu'elle abhorrait, elle a répondu : « C'eût été trop court! » En d'autres termes, il y avait à tuer l'enfant et à laisser vivre la mère cet avantage que, de cette manière, on tuait celle-ci à petit feu, on lui faisait souffrir mille morts! Quel raffinement de scélératesse dans une jeune fille âgée de seize ans à peine! Il y a là une profondeur de haine qui rappelle le mot de Macduff : *Il n'a pas d'enfants!* D'où vient donc que celle qui a montré une perversité si grande et si précoce est devenue l'objet d'une compassion si générale? d'où vient qu'en prononçant la sentence fatale, le juge n'a pu s'empêcher de verser des larmes?

d'où vient que presque personne ne croit à la possibilité d'une exécution? d'où vient que, si la reine n'était pas disposée à exercer, en cette occasion, le droit de grâce, elle aurait presque la main forcée par l'opinion?

Je veux bien que tout cela s'explique en partie par le sexe et la jeunesse de Constance Kent, par l'âge qu'elle avait quand elle commit le crime, par son repentir et la preuve terrible qu'elle en a donnée; mais l'explication est-elle suffisante, et l'horreur générale qu'on ressent à l'idée d'une intervention du bourreau, ne serait-elle pas une nouvelle protestation — d'autant plus remarquable, qu'elle est moins analysée, — contre la peine de mort?

XLIII.

PHYSIONOMIE DES ÉLECTIONS EN ANGLETERRE.

28 juillet.

Les élections étant terminées, voici le moment d'en décrire la physionomie.

Les Anglais sont en général très fiers de leurs institutions; ils les proposent volontiers pour modèle à la terre entière; il les regardent, qu'ils osent ou non s'en vanter, comme un frappant indice de la supériorité de la race saxonne.

Ont-ils tout à fait tort? je ne le crois pas. Ont-ils tout à fait raison? je ne le crois pas davantage.

Qu'il y ait dans les institutions anglaises et dans la manière dont elles fonctionnent beaucoup à admirer, sinon à copier servilement, j'en suis d'avis; mais n'exagérons rien, s'il vous plaît.

Voyons, par exemple, comment les élections se pratiquent ici.

L'avalanche des professions de foi qui roule en pareille circonstance; l'inondation de placards et de discours qu'il faut subir; les savantes manœuvres financières des candidats, aidées au besoin par le regard caressant et les douces paroles de leurs femmes ou de leurs filles; les *canvassers* ou solliciteurs, mâles et femelles, courant de boutique en boutique quêter des votes; les cabarets remplis de buveurs célébrant, pintes en main, les vertus du citoyen de leur choix, à ses frais; les moyens de transport fournis à l'électeur retardataire ou paresseux par la prévoyance prodigue du futur élu; les acclamations assourdissantes luttant de puissance, au pied des hustings, avec des grognements soutenus par des décharges de coups de pierres ou une fusillade d'œufs pourris; les luttes où l'on verse des torrents... de bière toujours, et des gouttes de sang quelquefois, tout cela, ainsi que certains journaux anglais voudraient nous le faire croire, appartient-il exclusivement à l'histoire du passé? Non.

Aujourd'hui, comme autrefois, quoiqu'à un moindre degré, la plutocratie, dans chaque élection, est forcée de faire sa cour à la potocratie; aujourd'hui, comme autrefois, quoique sur une échelle beaucoup plus resreinte et avec des circonstances moins scandaleuses, chaque élection présente un curieux mélange de corruption et de passion, de vénalité et de patriotisme; aujourd'hui, comme autrefois, les candidats doivent se résigner à de grands sacrifices d'argent et de dignité personnelle; aujourd'hui, comme autrefois, une élection vivement contestée peut, selon les circonstances, donner lieu à des scènes de violence et de désordre.

Pour ce qui est de la corruption électorale, je n'ignore pas que par le « *Corrupt practices Act* », on a cherché a y mettre un terme; je sais que les tentatives de corruption

entraînent, quand elles sont bien constatées, la privation du droit de suffrage; je ne nie pas qu'il n'y ait une *election auditor* chargé de contrôler les dépenses faites en vue de 'élection ; je reconnais enfin que le parlement a, pour cause de vénalité, cassé des élections et même mis en interdit des collèges : témoin les quatre bourgs auxquels le droit de suffrage a été retiré depuis 1852. Mais ce que je sais aussi et ce que je dois à la vérité de dire, c'est que, la corruption électorale n'ayant pas encore été bannie des mœurs, la loi est éludée très fréquemment et la sévérité de la jurisprudence parlementaire très fréquemment déjouée.

Comme les frais généraux de l'élection, et ce n'est pas une petite affaire, sont à la charge des candidats; comme il leur faut payer pour la location des salles où les comités se réunissent, payer pour l'impression de nombreuses circulaires et d'innombrables placards, payer pour l'affichage d'annonces de toute dimension et de toute couleur, payer pour la construction des *hustings* ou échafaudages du haut desquels ils ont à haranguer le peuple, payer pour la construction des baraques où a lieu le *poll*, c'est-à-dire l'enregistrement des votes, payer pour l'emploi des constables supplémentaires, etc., etc... on conçoit qu'ils aient mille moyens de faire servir de voile aux dépenses illicites les dépenses permises.

Ce fut au mois d'août 1854, si j'ai bonne mémoire, que fut promulguée la loi intitulée : *Corrupt practices Act*, et je me souviens qu'à cette occasion un débat animé s'engagea sur la question de savoir si l'on rangerait au nombre des dépenses licites le payement par le candidat des frais de déplacement encourus par l'électeur venu de loin. Ceux qui étaient pour l'affirmative ne manquaient pas de prétendre qu'on ne corrompait pas un électeur pauvre, par cela seul qu'on le mettait en état d'exercer son droit de vote ; mais ceux qui étaient pour la négative prou-

vèrent fort bien que cette pratique n'était qu'un moyen détourné d'acheter des suffrages.

L'acte de 1854 interdit les banquets tenus la veille ou le jour du vote, aux frais du candidat : soit ; mais comment interdire à un certain nombre d'électeurs de boire en commun, si bon leur semble, lorsqu'ils sont *censés* payer.

De même, l'acte de 1854 défend au candidat toute dépense de cocarde, de drapeaux, de bannières, d'instruments de musique ; mais les bannières et les bandes des musiciens n'en figurent pas moins impunément parmi les procédés électoraux, tant que ce n'est pas le candidat qui est *censé* payer.

A quoi se réduit donc, en matière de corruption électorale, l'influence de la loi? A peu de chose, en vérité ? On tourne l'obstacle, voilà tout ; et il en sera de la sorte, je le répète, tant que la réforme ne sera pas introduite dans les mœurs.

Sous ce rapport, M. John Stuart Mill, lorsqu'il a déclaré ne vouloir pas dépenser un farthing pour son élection, a pris une initiative qui, espérons-le, portera ses fruits ; mais je crains fort que ce ne soit pas de sitôt.

Quant aux désordres dont les élections en Angleterre ont pendant si longtemps fourni le spectacle, je m'étonne à cet égard des commentaires optimistes du *Daily Telegraph*.

Est-ce qu'à Nottingham et à Hudderfield, l'émeute ne s'est pas élevée à des proportions telles, qu'il a fallu lire le « Riot Act » et appeler en hâte la force armée ?

Est-ce qu'à Grantham et à Leicester, une foule furieuse n'a pas cassé les vitres des maisons qui abritaient des électeurs impopulaires et livré bataille à la police?

Est-ce qu'à Carlisle, le candidat libéral, M. Edmond Potter, et le candidat conservatiste, M. Nicholson Hodgson, n'ont pas été, ainsi que le maire de la ville, hués

outrageusement, assaillis sur les hustings, et couverts de suie?

Est-ce qu'à Derby, M. Bass, dès son arrivée sur les hustings, n'a pas reçu toute sorte de projectiles, y compris des sacs à noir, des harengs pourris et des chats morts?

Est-ce qu'à Taunton, il n'y a pas eu un combat en règle entre les libéraux et les conservatistes?

Est-ce qu'à Newport, dans l'île de Wight, on n'a pas vu, le jour de la lutte électorale, les œufs et les pierres pleuvoir comme grêle?

Est-ce qu'à Bristol, un homme nommé Humphreys n'en a pas tué un autre?

A Cheltenham, où le bleu était la couleur du parti conservatiste, et le jaune celle du parti libéral, est-ce qu'un certain Glass n'a pas renversé mort, en lui tirant un coup de pistolet dans la mâchoire, un certain Lynes, qui acclamait la couleur jaune?...

Mais la liste des épisodes de ce genre serait trop longue : les traits qne je viens d'indiquer suffisent.

Et notez bien que ces désordres, ces violences, ces fureurs, ne s'expliquent même point par le caractère des circonstances; car on ne s'est battu, cette fois, ni pour un grand principe, une grande idée, ni pour un grand intérêt. Rien qui fût de nature à enflammer les esprits, à passionner les âmes. C'est à peine si la question d'une réforme parlementaire a été sérieusement en jeu. La lutte était entre des noms et des noms!

En présence de pareils scandales, on est amené naturellement à se demander si les procédés électoraux en Angleterre ne pourraient pas être modifiés avec avantage, et si de graves inconvénients ne sont pas attachés à la présence des candidats sur les *hustings*.

En premier lieu, il n'est guère facile de comprendre en quoi cette exhibition de la personne du candidat est utile.

Qu'il se montrât un peuple pour lui faire connaître ses opinions et ses sentiments, ce serait à merveille, si tel était le résultat obtenu; mais non : l'infortuné orateur n'a pas plus tôt ouvert la bouche, que sa voix est impitoyablement étouffée par les clameurs et les grognements des amis ou partisans de son adversaire; il a beau implorer le silence par ses regards et par ses gestes; le tumulte continue et va croissant jusqu'à ce qu'il se change en tempête. Pas un discours qui ne soit, presque à chaque phrase, interrompu par des hurlements. On siffle, on imite le cri de divers animaux. Étrange mode de communication mentale! Édifiant échange d'idées au moyen de la parole! Sans compter que souvent, on passe des clameurs aux voies de fait, ce qui tend à dégrader et ceux qui s'y livrent et ceux qui s'exposent à les subir.

A quelle abdication de sa dignité d'homme n'est pas réduit à descendre celui qui, pour avoir le privilège d'écrire à la suite de son nom les majuscules M. P., se résigne à recevoir des pommes cuites et à être mis en fuite couvert de suie? Au prix de quelles humiliations il faut l'acheter, cette victoire, quand on la remporte! et combien, quand on s'est fait si petit pour arriver à se grandir, la défaite doit être difficile à porter!

Ce n'est pas que les pratiques dont il s'agit n'aient eu leur raison d'être quand elles ont été établies. A l'époque où les *public meetings* étaient rares, où la presse à bon marché n'existait pas, où le peuple lisait peu, l'apparition du candidat sur les hustings était chose à peu près inévitable par les raisons diamétralement opposées à celles qui font qu'elle est aujourd'hui superflue.

Autre remarque bonne à méditer. Les émeutiers, dans les élections, ne sont pas les électeurs, ceux dont on enregistre les volontés : le désordre vient généralement de ceux qui n'interviennent dans l'affaire qu'au moyen de ce vote préliminaire et de pure forme : le vote par mains levées;

et l'on sait que le vote par mains levées ne compte pas, dès que le *poll* est demandé, ce qui arrive toutes les fois qu'il y a des opposants, n'y en eût-il qu'un seul. Le vote par mains levées est le droit de suffrage de ceux qui n'en ont pas.....

Or, les emportements dont cette foule des exclus se rend coupable, ne tiendraient-ils point d'aventure à l'exclusion dont elle est frappée ! La façon violente dont les non-électeurs cherchent à exercer leur influence, ne dériverait-elle pas précisément de ce qu'ils ne sont point admis à influer régulièrement, effectivement, sur la marche des affaires publiques ! Celui qui s'imagine faire acte de citoyen en jetant une pierre, tomberait-il dans cette déplorable erreur, s'il pouvait faire acte de citoyen en donnant son vote? C'est à quoi les hommes d'État de ce pays feraient bien de réfléchir.

XLIV

CHARLOTTE WINSOR.

6 août.

Lesquels ont eu tort, lesquels ont eu raison, des pays, protestants, qui, tels que l'Angleterre, la Prusse, la Suède le Danemark, la Hollande, l'Amérique du Nord, ont condamné l'institution des hospices d'enfants trouvés, ou des pays catholiques, qui, tels que la France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Bavière, l'Autriche, ont jugé cette institution nécessaire?

Faut-il bénir ou maudire celles des lois de la révolution française qui assurèrent des secours aux filles-mères, et ouvrirent tous les hospices de France au dépôt des enfants trouvés?

Y a-t-il lieu d'admirer la sagesse, ou de signaler la folie de ce décret impérial de 1811, qui, non content d'admettre un hospice dépositaire par département, donna une existence légale à l'emploi du tour, pour accorder à la maternité qui abdique le bénéfice du mystère, et la sauver des hésitations de la honte?

Et s'il est vrai, comme les moralistes le craignent, et comme les économistes n'ont cessé de le dire, que l'existence des hospices d'enfants trouvés a pour résultats d'encourager l'exposition des enfants, de donner une prime au libertinage, de rendre plus irrésistibles les séductions du plaisir en le dégageant de la crainte, des charges qu'il impose; s'il est vrai qu'en définissant le tour « *la meilleure machine de démoralisation imaginable* », lord Brougham prononçait une sentence applicable à l'hospice lui-même; s'il est vrai que cette forme de la charité légale, semblable en cela à toutes les formes de la charité légale, menace la société qui y a recours d'un fardeau toujours croissant, et, loin de cicatriser la plaie, l'élargit; s'il est vrai enfin que dans les ateliers de la bienfaisance publique la mortalité est beaucoup plus grande qu'ailleurs, qu'inventer pour mettre un terme à l'infanticide, là où cet crime, le plus affreux des crimes, prend une extension à faire frémir?

Voilà les questions sur lesquelles l'attention publique, en Angleterre, vient d'être vivement appelée par un fait effroyable, terrible, — effroyable et terrible à cause de ce qu'il révèle, mais plus encore à cause de ce qu'il laisse deviner.

Aux assises dernières, une femme, nommée Charlotte Winsor fut traînée devant le juge, sous la prévention d'avoir tué l'enfant d'une autre femme, nommée Marie-Jeanne Harris. Les circonstances plaidaient fortement contre l'accusée. L'enfant avait été confié à sa garde; il avait disparu; puis on avait trouvé son cadavre, enveloppé

dans un journal, au bord d'une route, en un lieu vers lequel on avait vu Charlotte Winsor se diriger. Néanmoins, les preuves ne paraissaient pas suffisantes, elle aurait échappé à la justice, si Marie-Jeanne Harris n'avait été amenée à figurer comme témoin. Voici l'affreuse histoire contenue dans son témoignage.

Au mois d'octobre dernier, Marie-Jeanne Harris donna naissance à un enfant illégitime. Au bout de deux mois, désirant le mettre en nourrice, elle eut recours à Charlotte Winsor. Celle-ci ne vit, paraît-il, aucun inconvénient à entrer dans les détails sur la façon dont elle conduisait son sanglant commerce. Une jeune fille qui demeurait chez elle lui avait donné son enfant à tuer, ce qu'elle avait fait pour 3 liv. st., en mettant son doigt sous la veine jugulaire de la victime; elle avait jeté un autre enfant dans la mer, et elle avait débarrassé sa propre sœur d'un troisième, moyennant 4 liv. st. Ce n'était donc pas l'expérience qui lui manquait! Malheureusement, on ne la payait pas toujours avec l'exactitude requise, et, dans l'occasion dont il s'agit, elle se plaignait de ce que, quelquefois, ses clientes n'étaient pas *honnêtes*. Marie-Jeanne Harris lui demandant si elle n'avait pas peur: « Peur! s'écria-t-elle, c'est un service que je rends ». Elle ajouta, en prenant congé de la mère : « Je ferai pour votre enfant tout ce qui est en mon pouvoir », à quoi la mère répondit : « C'est bien. » Toutefois, rien n'avait été encore conclu. Ce fut quelque temps après seulement que les négociations s'ouvrirent d'une manière sérieuse. Charlotte Winsor demandait 5 liv. st. La mère hésita. Seconde visite. Cette fois Charlotte Winsor déclara qu'elle n'entendait pas garder l'enfant un trimestre de plus. La *chose* fut décidée. Ceci se passait à Torquay. Marie-Jeanne Harris se rend au cottage qu'habitait Charlotte Winsor. Elle y trouve son enfant qui était alors âgé de quatre mois, attaché à une chaise. Charlotte Winsor avait attendu jus-

qu'à ce moment, parce qu'elle tenait à ce que la mère fût de moitié dans l'*opération :* le silence, dans ce cas, était sûr d'être gardé.

La délibération commence. Qui se chargera de l'*affaire?* Charlotte Winsor, comme la plus expérimentée des deux... Abrégeons ce hideux récit; il fait soulever le cœur. Le malheureux enfant, qui souriait aux deux monstres, fut saisi, emporté dans une chambre voisine, étouffé sous les couvertures du lit, caché d'abord dans une loge de lapins, et finalement porté dans l'endroit où, plus tard, le cadavre fut découvert. Un trait qu'il ne faut pas oublier : pendant qu'elle discutait son salaire, la tueuse d'enfants raconta qu'elle avait reçu un *ordre* de Plymouth, mais qu'elle avait refusé de l'exécuter, parce qu'il lui était donné par une jeune fille qui s'adressait à elle pour la seconde fois et qui, la première fois, n'avait pas payé; ce qu'elle aurait fait, observa judicieusement la tueuse d'enfant, si elle avait été *honnête !*

Dans un livre publié à Paris en 1840, sous le titre de *Recherches sur les enfants trouvés,* un statisticien, M. de Gourof, s'étudiait à montrer comme quoi les pays où l'on n'ouvrait pas d'hospices aux enfants trouvés étaient ceux où il se commettait le moins d'infanticides. Cela n'est pas fort aisé à concevoir; la logique, ce me semble, serait bannie du monde le jour où des conclusions de ce genre seraient justifiées par quelques chiffres pris çà et là, et rapprochés au hasard, sans avoir été soumis d'abord à une analyse philosophique. C'est ici qu'on serait en droit de dire que vouloir trop prouver, c'est ne prouver rien. En tout cas, il est certain que, si M. Gourof avait à publier aujourd'hui son livre, il n'aurait guère pu citer l'Angleterre à l'appui de sa thèse.

L'Angleterre, en effet, est un des pays où la législation des enfants trouvés n'a pas pris racine; et cette assertion n'est assurément pas démentie par l'existence du

Foundling hospital de Londres, établissement d'un caractère privé, d'une importance extrêmement restreinte, et qui est le seul de ce genre que l'on connaisse. Or, dans ce pays où il n'y a pas de législation d'enfants trouvés, l'infanticide est-il un crime inconnu? Jugez-en par ce cri échappé à la douleur patriotique du *Spectator* : « L'infanticide est un des crimes spécialement *anglais*. » (... *Infanticide is one of the specially english crimes*.)

Oui, c'est un autre journal anglais, le *Daily Telegraph*, qui l'avoue, — rien n'est plus commun ici que l'infanticide, soit par avortement, soit par négligence systématique, soit par attentat direct et violent sur la vie. Le coroner Wakley évalue à trois cents le nombre des enfants annuellement tués de diverses manières dans la métropole. D'après la déclaration formelle du coroner pour Middlesex, il y a dans Londres 12000 femmes à chacune desquelles peut être imputé le meurtre d'un enfant. Il ne se passe pas de semaine que la police ne ramasse le corps de quelque pauvre petite créature trouvée morte. On a remarqué que, dans le Lancashire, beaucoup d'enfants mouraient étouffés; et cependant quoi de plus facile pour une mère que d'éviter le danger d'étouffer son enfant à force de le couvrir?... Suivant un rapport du docteur Hunter, la supposition de l'infanticide se présente si naturellement aux esprits dans maint village du Lincolnshire, que, lorsqu'une femme non mariée en est à son deuxième ou à son troisième enfant, les voisins disent : « Encore un! vous verrez qu'il ne vivra pas. » Et chacun de rire!

Tout cela est horrible, n'est-ce pas? Mais que penser de l'infanticide transformé en profession?

Faut-il en prendre son parti? faut-il rejeter ces abominations sur quelque vice inhérent à la nature humaine? faut-il se contenter de prouver, par chiffres ou autrement, que les hospices ne remédient pas au mal? Et la

société, proclamant de plus belle que l'extrême misère, ses effets, son éternelle durée, ont leur raison suffisante, n'a-t-elle ici rien à dire, sinon : « Je m'en lave les mains; le bourreau arrangera cela? » J'estime, quant à moi, que la sagesse de cette imperturbabilité est tout au moins douteuse, et j'en demande humblement pardon aux satisfaits quand même, à ceux qui, comme le docteur Pangloss, sont convaincus que le château de monseigneur le baron est le plus beau des châteaux; que la rade de Lisbonne a été formée tout exprès pour que l'anabaptiste s'y noyât; que les nez ont été faits pour porter des lunettes, et que, pareillement, la société a été faite pour produire des mères qui désirent qu'on leur tue leur enfant.

XLV.

LA VIANDE MENACE DE MANQUER.

6 août.

« L'époque n'est pas éloignée où vous n'aurez ni viande ni chandelle. Les bœufs qu'on tue aujourd'hui ne donnent pas assez de suif pour les éclairer à leur mort. »

C'est ainsi que le boucher Legendre s'exprimait du haut de la tribune de la Convention, dans le terrible hiver de 1794. L'insurrection royaliste avait, en effet, coupé court à l'envoi de six cents bœufs que, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean, la Vendée fournissait, avant la guerre; les herbages étaient épuisés; et, quant à tirer des bœufs du dehors, il n'y fallait pas songer. La France, séparée du monde entier par un cercle de baïonnettes, n'avait rien à attendre de l'étranger que la mort.

L'Angleterre n'est pas placée dans une situation à beaucoup près aussi tragique; elle n'a d'ennemis en armes ni au dedans ni au dehors; ses herbagers, comme tels, n'ont aucune raison de se plaindre; et la Hollande, la Belgique, la France, le Danemark, la Suède, l'Espagne, le Portugal, la Russie, la Hongrie se prêtent si bien aux tendances carnivores de John Bull, que, dans le mois de juin, le nombre des bœufs, taureaux, vaches et veaux importés en Angleterre n'a pas été de moins de 93177. Et, cependant, la viande menace de manquer.

Comme si ce n'était pas assez de cette longue série d'empoisonnements, d'infanticides, de meurtres de toute espèce, dont nous sommes condammés depuis quelque temps à savourer l'horreur, voilà qu'aux fléaux de l'ordre moral viennent s'ajouter ceux de l'ordre physique; et, en attendant que le choléra, qui s'avance, attaque les hommes, la peste fond sur les animaux.

Une épizootie, du caractère le plus malfaisant, dont la première apparition date, je crois, du 26 juin, n'a cessé depuis d'exercer ses ravages dans les vacheries de Londres, d'où elle s'est déjà répandue dans Norfolk, dans Suffolk, dans le Shropshire, et d'où elle se répandra infailliblement sur le royaume tout entier, s'il est vrai qu'elle ait la puissance contagieuse qu'on lui attribue, et que, non contente de se communiquer par le contact direct, elle s'attache à tout, là où le bétail qui en est atteint a passé : aux ponts des navires, aux haies, aux routes, aux hangars : « Une affection catarrhale, produisant une humeur purulente qui tend à se faire jour dans toutes les directions, » telle est la définition que donne de cette peste M. John Ganmge, principal du collège vétérinaire d'Albert. Dans le seul mois de juillet, 2 000 têtes de gros bétail ont péri. Il a suffi de quelques jours pour faire perdre aux nourrisseurs 30 000 livres sterling. Le fléau, selon l'habitude de tous les fléaux,

va gagnant chaque jour du terrain. Où s'arrêtera-t-il? On l'ignore. Existe-t-il des moyens curatifs? Il ne paraît pas qu'on les connaisse. Tout ce qui est sûr, c'est qu'on a peur.

Sur l'origine du mal, les avis sont partagés : les uns prétendant qu'il tient à de certaines influences atmosphériques, et qu'il a pris naissance en Angleterre; les autres soutenant qu'il vient de l'étranger.

Les membres du « City Market Committee » penchent pour la première opinion; ils en ont fait la déclaration formelle : « Nous sommes portés à croire que la maladie n'est pas de provenance étrangère. Elle s'est déclarée dans le marché aux bestiaux métropolitain par l'infection de deux vaches venues du nord de l'Angleterre. Jusqu'au 5 du mois d'août, on n'en avait remarqué aucune trace dans les animaux importés, et aucun d'eux n'avait été condammé dans les dépôts, à son arrivée en Angleterre, bien que plusieurs aient été frappés de la contagion, depuis. » Il est certain qu'il y a eu ici des épizooties de plusieurs espèces, à une époque où, comme l'*Examiner* le remarque, l'importation, non seulement des bestiaux, mais de leur chair, était rigoureusement interdite.

Cette opinion, toutefois, n'est pas la plus accréditée. Ce n'est pas, en tout cas, celle du gouvernement; témoin la prière adressée par lord Russell aux gouvernements étrangers de soumettre les animaux qu'ils exportent pour l'Angleterre à l'inspection la plus rigide. Un homme dont la parole en ces matières fait autorité assurait l'autre jour, dans un meeting tenu à Norfolk, que l'épizootie dont il s'agit n'est pas plus d'origine anglaise que le choléra asiatique ou la fièvre jaune; elle est, selon le professeur Symonds, native de Russie, d'Autriche, des Provinces Danubiennes de Bessarabie, des contrées situées à l'Ouest; et, si elle a quelquefois paru en Prusse,

en Bohême, en Bavière, ce n'a jamais été que par l'importation d'animaux, ou qui étaient déjà infectés ou qui portaient en eux le germe de l'infection. Quelques-uns croient que la peste actuelle est la même que celle qui visita l'Angleterre dans le printemps de 1745, lequel fut, pour cette raison, appelé le *printemps noir*. Elle fut introduite, à cette époque, par deux veaux hollandais, et c'est par deux vaches hollandaises que, selon le dire d'un nourrisseur, elle se serait introduite aujourd'hui. Toujours est-il que c'est la Hollande qu'on accuse. La Russie, non plus, n'est pas épargnée, au point qu'on appelle cette peste la *peste russe*.

Quoi qu'il en soit de son origine, il n'y a qu'une voix sur la gravité de ses effets probables. L'épizootie de 1745 — on s'en souvient avec effroi — ne dura pas moins de douze ans, et elle décima le bétail des trois royaumes : elle enleva en six mois 30 000 têtes de bétail dans le Cheshire; elle en enleva dans le même espace de temps, 40 000 dans le Nottinghamshire et le Lancashire. Si tels furent les effets de la contagion à une époque où les moyens de communication étaient comparativement fort restreints, qu'on juge de ce qu'ils pourraient être aujourd'hui que la peste voyage en chemin de fer!

Or, des résultats à redouter, le premier est la surélévation du prix de la viande. Elle est déjà très chère; et cela s'explique, d'abord par des causes générales. Sans même parler de tout ce que la guerre d'Amérique a dévoré, il est clair que l'énorme et rapide progrès des manufactures a considérablement augmenté la consommation de la viande, pendant que la production restait à peu près stationnaire, eu égard à l'étendue du terrain consacré d'une manière fixe aux pâturages.

En Angleterre, la grande consommation que font de la viande les ouvriers employés aux manufactures, surtout depuis que ceux du Lancashire ont pu se remettre

à manger du bœuf et du mouton, fait que l'accroissement de la population n'y est pas suivi d'un accroissement proportionnel dans la quantité des comestibles. Notez, en outre, que l'été et l'automne de l'année dernière furent marqués par une grande sécheresse, ce qui eut pour conséquence naturelle d'effrayer les herbagers, de mettre obstacle aux approvisionnements, et de faire hausser le prix de la viande à un taux auquel les bouchers ont fort bien su le maintenir quand la pluie a ramené l'abondance des herbages; — preuve nouvelle, soit dit en passant, que l'équilibre, dans le monde des faits économiques, ne se rétablit pas aussi instantanément et avec autant de précision que le suppose la théorie du rapport de l'offre à la demande.

La viande, en dépit des circonstances qui semblaient devoir entraîner la variation des prix, n'a donc pas cessé d'être à la hausse, et c'est ce qui ajoute aux inquiétudes qu'éveille l'épizootie de cette année. L'Anglais n'est pas légumiste de sa nature; il lui faut une nourriture forte, substantielle. Grand mangeur, il se passerait presque plutôt de bière que de bœuf. Cela est si vrai, que, quand les salaires montent, les bouchers sont les premiers à s'en apercevoir. Si le mal que je décris prenait les proportions que le souvenir de la crise de 1745-1757 fait craindre, il n'y aurait eu certes aucune exagération de la part du professeur Symonds à le désigner sous le nom de *calamité nationale*.

La chose est d'autant plus à considérer, qu'on s'attend à voir l'extrême cherté de la viande amener la cherté du pain et des autres genres de comestibles par lesquels il faudra la remplacer.

Il y va, d'ailleurs, de la santé publique. On a perdu, dans le quartier d'Islington plus de cent cinquante vaches. Eh bien, quand on est allé aux renseignements, il s'est trouvé que, parmi les vaches portées aux équarrisseurs du

district, aucune ne venait d'Islington, d'où la conclusion — c'est le *Medical Times* qui la tire — qu'on ne se fait point scrupule d'envoyer des animaux malades au boucher, pour qu'il les abatte et livre la viande au consommateur. Comment en douter, au surplus? De diverses saisies, opérées coup sur coup, n'est-il pas résulté qu'une quantité considérable de viande gâtée a été déjà mise en vente?

Aussi l'alarme est-elle dans les ménages. On achète du mouton, parce que la contagion a, jusqu'à présent, respecté la race ovine; mais le bœuf est décidément suspect aux yeux de toute *house keeper* prudente. Le lait, non plus, n'est pas en odeur de sainteté. « Qu'allons-nous devenir, s'écriait dernièrement, sur un ton moitié plaisant, moitié lamentable, la *City Press*, et de quoi se composera désormais notre dîner? Il y a effectivement lieu de poser la question. Le bœuf, comme je l'ai dit, est suspect; pour l'agneau, la saison est bien près d'être passée, et, pour le mouton, elle n'est pas encore tout à fait venue; les huîtres sont, à l'heure qu'il est, peu mangeables; le choléra nous défend, quoique de loin, de toucher aux fruits; les légumes exigent l'emploi du beurre et l'innocence du lait n'est pas démontrée. Reste à part le pain, les pommes de terre et les œufs, la volaille... pour ceux qui seront en état de la payer, bien entendu.

Vous rappelez-vous ce qui advint en France, à l'époque dont je parlais au commencement de cette lettre? L'idée s'étant répandue que l'économie de matière alimentaire tournerait au profit des pauvres, des malades et des soldats qui combattaient alors le glorieux mais terrible combat de la liberté, le Comité de salut public, dans la séance de la Convention du 3 ventôse 1794, parla en ces termes : « A Londres, lorsque George arma des escadres pour asservir les États-Unis, il ordonna des jeûnes. Dans ce moment, il y a des jeûnes en Angleterre. Nos pères,

nous-mêmes, nous avons jeûné pour un saint du calendrier, pour un moine du XVIe siècle ou quelque supercherie sacardotale. Jeûnons pour la liberté. » Déjà la section de Montmartre et celle de l'Homme-Armé avaient arrêté un *carême civique* de six semaines. La Commune fit placarder dans les rues un arrêté qui réduisait chaque bouche à une livre de viande par décade, et, les comités révolutionnaires donnant l'exemple, la République s'imposa le devoir d'abstinence. La valeur économique d'un pareil procédé n'est pas, j'en ai peur, de nature à être appréciée en Angleterre, et ce n'est pas ici qu'il faudrait compter sur le succès d'un appel adressé à l'enthousiasme de l'estomac. Le riche, quoi qu'il arrive, trouvera toujours moyen de se donner du bon temps et des indigestions; mais la perspective qui se présente au pauvre n'est pas riante.

Inutile, après cela, de dire qu'on s'occupe partout, et avec anxiété, des mesures à prendre. La plus urgente consiste à sacrifier impitoyablement tout animal attaqué de la contagion aussitôt que les symptômes se manifestent. Malheureusement, c'est une perte à subir, et beaucoup se refusent à l'affronter. Pour tourner l'obstacle, on a imaginé de faire ce qui se fit, il y a deux ans, quand la petite vérole menaça les moutons d'une destruction complète. A cette époque, les nourrisseurs se constituèrent en société d'assurance mutuelle, et chacun d'eux, sûr d'être indemnisé du sacrifice que les circonstances pourraient réclamer, fut encouragé à s'y résoudre.

Le procédé est efficace, mais cela ne suffirait pas. A quoi servirait-il de combattre le mal en dedans, si l'on souffrait qu'il fût alimenté par les animaux envoyés du dehors? On insiste donc de tous les côtés, non seulement pour que le gouvernement fasse rigoureusement inspecter, aux lieux de débarquement, le bétail que l'étranger

expédie, mais encore pour qu'il fasse subir une quarantaine aux animaux importés.

Ici, nouvelle difficulté. Le gouvernement n'est pas investi à cet effet des pouvoirs nécessaires. Et il est également désarmé devant l'homicide cupidité des vendeurs de viande infectée que l'on condamne, quand ils sont découverts, à des amendes d'une insignifiance scandaleuse, faute d'une loi en rapport avec la gravité des circonstances. Il y a cent vingt ans, ordre fut donné de tuer et d'enterrer dans des fossés, recouverts ensuite de chaux vive, les animaux que la contagion aurait atteints. Mais il faut alors un acte du Parlement, pour autoriser le roi en conseil à signer un pareil ordre. En ce moment, vous le savez, le Parlement est en vacances : « Qu'à cela ne tienne ! dit-on ; que le gouvernement agisse, et qu'il obtienne ensuite du Parlement un bill d'indemnité ! On ne le lui refusera pas. » Le langage du *Times*, sur ce point, est curieux à citer : « Nous sommes d'avis, disait-il carrément dans son numéro du 4 août, qu'en se comportant de cette façon, le gouvernement s'élèverait à peine au niveau de ses devoirs. Tout ce qu'il est nécessaire de faire, pour arrêter la contagion, doit être fait, que cela soit ou non écrit dans la loi. Négliger les précautions convenables sur de semblables scrupules, serait le pédantisme de la légalité. » De sorte que le gouvernement est sommé d'intervenir, et, qui pis est, d'intervenir d'une manière arbitraire. Voilà comment s'exprime, dans la patrie du laissez-faire le principal organe du laissez-faire. Avis à ses théoriciens !

Une chose non moins remarquable, c'est l'empressement de tout le monde à convenir, provisoirement, que ce qui intéresse tout le monde est l'affaire de tout le monde. Rien de tel que la peste pour enseigner aux hommes le dogme de la solidarité !

XLVI.

LE CABLE TRANSATLANTIQUE.

18 août.

Hier, il m'arriva d'accompagner un ami chez un marchand auquel il s'adressait pour une emplète importante. Quand nous entrâmes, cet homme paraissait fort préoccupé; une expression de tristesse était répandue sur son visage; c'est à peine s'il répondit à nos questions. Un de ses voisins étant venu à passer devant la porte, il l'appela, et, d'un air consterné, lui dit : *The cable has failed.*

Cette scène me frappa; elle peint mieux que tout ce que je pourrais dire l'émotion dont chacun en Angleterre a été saisi, à cette nouvelle : « Le câble a manqué » (*The cable has failed!*)

C'est qu'en effet les Anglais attachaient une importance extraordinaire au succès de l'expédition du vaisseau géant, le *Great Eastern*. Unir les deux mondes! les unir par le plus étroit comme par le plus merveilleux des liens! sous-entendre l'Océan! supprimer l'espace! rapprocher à ce point l'Amérique et l'Europe, que la main de l'une, sans cesse appliquée sur le cœur de l'autre, en pût compter chaque battement! Qu'imaginer de plus glorieux? Les Anglais n'en dormaient pas. Ils semblaient regarder leur honneur national comme engagé dans la réussite d'une telle entreprise. C'était leur isthme de Suez, à eux. Jugez de leur désappointement!

Elle n'avait pourtant rien d'inattendu, la terrible nouvelle. Dès la matinée du 2 août, les signaux était devenus très confus; puis, vers le milieu du jour, ils avaient cessé complètement, et, à dater de cette époque, le poste télé-

graphique établi en haut de la falaise de Valentia avait crié vainement : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? »

Il était clair qu'on avait un accident à déplorer, mais lequel? La câble s'était-il rompu? l'enveloppe isolante avait-elle fléchi en quelque endroit? On ne sait à quelle conjecture s'arrêter. Tantôt, fatiguée de caver au pire, l'opinion publique aimait à se payer d'hypothèses favorables et se reposait de l'inquiétude par l'espérance; tantôt c'était le découragement qui reprenait le dessus. Le 8 août, la compagnie qui était chargée de poser le câble n'ayant pas encore parlé, celle qui était chargée de fournir les fonds tint un meeting. Le langage des orateurs y témoigna d'un certain abattement; mais la conclusion fut énergique; on résolut de persévérer, et les directeurs furent autorisés à lever une seconde somme de 800 000 liv. st. à 8 p. 100. Enfin, le voile est déchiré; le *Great Eastern* est revenu pour raconter lui-même l'histoire de son désastre.

Il paraît qu'une demi-heure après la transmission du dernier message reçu à Valentia, un défaut fut découvert, alors que déjà plus de 1 200 milles de câble avaient été immergés, et dans une profondeur de 3 900 yards. Les expériences électriques indiquant la présence du défaut à une distance d'environ six milles, le vaisseau s'arrêta pour relever le câble, qu'on dut faire passer de l'arrière à l'avant du navire. On en avait déjà repêché deux milles, lorsqu'il s'écorcha contre la poupe, ce qui l'endommagea au point que, continuant à être tiré, il se rompit. Il va sans dire que le bout du câble disparut aussitôt dans l'abîme.

Le cas était grave. Cependant les hommes de l'expédition ne perdirent pas courage. Ils se mirent à l'œuvre sans perdre de temps, jetèrent des grappins, parvinrent à ressaisir le câble à une profondeur d'environ deux milles,

et repêchèrent le tiers de la longueur qui les séparait du défaut à corriger. Malheureusement, le cordage dont ils se servaient pour cela ne se trouva pas assez fort pour résister au poids qu'il s'agissait de soulever : il cassa. On marqua la place au moyen d'une bouée, et, pendant les trois jours qui suivirent, toute tentative ultérieure fut rendue impossible, soit par les brouillards, soit par les vents contraires.

Le 10 et le 11, on recommença et le câble fut de nouveau ressaisi; mais, cette fois, il fallut abandonner l'opération, faute d'une quantité de corde suffisante.

Que résulte-t-il de là? Que l'impuissance à réparer l'accident n'a eu, dans cette occasion, rien de fatal, d'inévitable. Se procurer une corde suffisamment forte et se la procurer en quantité suffisante n'est certainement pas chose impossible. Si l'on a pu ressaisir le câble à une profondeur de deux milles, et en repêcher une portion aussi considérable que celle dont il vient d'être fait mention, pourquoi se hâterait-on de jeter le manche après la cognée? Est-ce que, dans les affaires humaines, le succès ne se compose pas presque toujours d'une série d'insuccès? Persévérer, c'est réussir.

Ainsi parlent les optimistes, et c'est là le sens général du rapport publié par les hommes de l'expédition. Mais je dois dire que, sur la valeur pratique des conditions de leur odyssée, les avis sont très partagés. Il ne manque pas de gens qui trouvent les explications du rapport fort médiocrement claires et la confiance qui s'y étale présomptueuse.

Aux actionnaires de voir qui a raison. Il y va de l'intérêt de leur bourse, ce qui est en Angleterre la considération dominante.

Au surplus, l'argent dépensé jusqu'à ce jour en expériences ayant pour but l'établissement du télégraphe transatlantique, ne dépasse pas le chiffre de 1 200 000 liv. st.

Dans une question où il ne s'agit pas de moins que de supprimer la mer, 1 200 000 liv. st., divisés en un très grand nombre d'actions, ne sont pas... la mer à boire.

XLVII

A PROPOS DES FÊTES DE CHERBOURG.

23 août.

Les fêtes de Cherbourg ont eu, en Angleterre, comme vous pensez bien, un grand retentissement, elles y ont ramené vivement l'attention sur les avantages et les inconvénients d'une *entente cordiale*.

Est-il bon que l'Angleterre enchaîne étroitement sa fortune à celle de la France?

Si la France était, en ce moment, la France; si l'Empire n'avait pas eu pour effet de mettre un homme à la place d'un peuple; s'il s'agissait de décider jusqu'à quel point une alliance sincère entre la nation anglaise et la *nation française* est désirable, au double point de vue de leur intérêt et de celui du monde civilisé, la question n'aurait pas même besoin d'être posée. Nul doute que la cause du progrès et celle de la paix ne gagnassent considérablement à une entente absolue entre l'Angleterre libre et la France redevenue libre. A cet égard, pas de discussion possible. Mais, tant que la France ne s'appartiendra pas, tant que sa politique extérieure dépendra uniquement de la volonté d'un seul, et d'une volonté incontrôlable, la France et l'Empire, en ce qui concerne la vie générale de l'Europe, resteront deux choses très distinctes.

Voilà ce que sentent à merveille ceux qui, parmi les hommes politiques de ce pays, aiment la liberté d'un amour pur de tout égoïsme national, c'est-à-dire d'un

amour intelligent. Ceux-là pensent que l'Angleterre, qui a fait depuis longtemps divorce avec le militarisme et le despotisme, agit contre nature et joue un rôle de dupe en épaulant un despote militaire.

Elle n'est allée que trop loin déjà dans cette voie. N'est-ce pas elle qui, par la guerre de Crimée, a diplomatiquement sanctionné le coup d'État du 2 décembre et introduit l'Empire dans la famille des gouvernements constitués? N'est-ce pas elle qui, en ménageant à Napoléon les honneurs d'une promenade triomphale le long des rues de Londres, et en envoyant la reine s'agenouiller, à Paris, devant le tombeau du captif de Sainte-Hélène, a donné à l'Empire la force morale dont il avait si grand besoin et qui lui manquait? N'est-ce pas grâce à l'humilité presque systématique de sa politique et aux génuflexions de ses hommes d'État, que le *chauvinisme* français a été amené à dire, dans un élan d'orgueil imbécile : « Nous avons les menottes aux mains, c'est vrai; mais nous faisons aujourd'hui trembler l'Angleterre? »

Le service que, sous ce rapport, l'Angleterre a rendu à l'Empire est d'une portée incalculable. Oui, c'est elle qui a fait de Napoléon ce qu'il est. Elle en répond devant l'histoire!

Et quel profit a-t-elle retiré de cette adoption d'un rôle aussi peu conforme à son génie, aussi contraire au principe qu'elle représente dans le monde? Après la guerre de Crimée, terminée brusquement par Napoléon, au moment même où ses alliés désiraient le plus d'aller en avant, l'Angleterre s'est vue obligée de signer un traité par lequel elle abandonnait ce droit de visite, fondement essentiel de sa puissance. Et de quel échec diplomatique l'a jamais préservée son *entente cordiale* avec l'Empire? Son intervention en faveur de la Pologne, si insolemment repoussée par le prince Gortchakof, ne lui a-t-elle pas valu les risées de l'Europe? Ses vœux en faveur du Dane-

mark, ses représentations, ses supplications, ses menaces, ont-ils un seul instant arrêté la marche des Prussiens et empêché M. de Bismark de *sauver* le Schleswig-Holstein à sa manière? Quand sir Charles Wyke et le commodore Dunlop se sont avisés que le tour donné par M. de Saligny à l'expédition du Mexique était une violation flagrante des engagements pris avec l'Angleterre, quel compte a-t-on tenu de leurs plaintes et de leurs protestations?

L'Angleterre a dû jusqu'ici à son alliance avec l'Empire d'être descendue au rang de puissance du second ordre. Voilà la vérité.

Elle a beaucoup donné à l'Empire, elle lui a tout donné; et qu'a-t-elle reçu de lui en échange?

De fait, que pouvait-elle recevoir en échange, d'un homme dont toutes les préoccupations sont subordonnées à celle de fonder sa dynastie, en confisquant toutes les libertés au dedans, et en trompant l'amertume des regrets de ceux à qui elles ont été ravies par le mirage des succès remportés au dehors?

Napoléon a besoin d'humilier l'Angleterre : c'est une des conditions de sa popularité dans la partie *chauvine* du peuple français et dans l'armée. L'Angleterre, quand elle se prête à ce jeu, est plus qu'aveugle, elle est ridicule.

D'autant qu'il y a ici pour elle une question de danger.

On comprend sans peine que Napoléon cherche à se rapprocher le plus possible des Anglais, dans un moment où sa conquête du Mexique est menacée par le gouvernement des Etats-Unis rendu à la liberté de ses mouvements; mais ce qui se comprend moins, c'est que, dans un pareil moment, l'Angleterre s'expose à envenimer des ressentiments que sa partialité en faveur du Sud n'a que trop excités. Le *Spectator* assure que, si une guerre venait à éclater entre l'Amérique et la France, au sujet du Mexique, l'Angleterre ne s'y laisserait jamais entraîner à la suite de Napoléon, alors même que la majorité de la

Chambre des communes, le cabinet et lord Palmerston en tête, seraient disposés à courir cette folle aventure. Je le crois ; mais alors à quoi bon une démonstration qui risque si fort d'être interprétée, par delà l'Atlantique, dans le sens d'un contrat d'assurance mutuelle contre l'application de la doctrine Monroe au Mexique, d'une part, et l'invasion du Canada, d'autre part?

Telles sont les réflexions que suggèrent les fêtes de Cherbourg. En vérité, Napoléon a du bonheur ! Il n'a nul besoin de se mettre en frais de génie : c'est à qui travaillera pour lui. Les fêtes de Cherbourg sont une nouvelle mise en scène de la fable de Bertrand et Raton ; et cette fois encore, le personnage que représente l'Angleterre n'est certes pas celui de Bertrand.

XLVIII.

LA CONVENTION AUSTRO-PRUSSIENNE.

24 août.

La convention austro-prussienne, dont on connaissait déjà la teneur d'une manière générale, mais dont les termes précis sont, aujourd'hui seulement, sous les yeux de tous, est accueillie en Angleterre avec une sorte de satisfaction amère et railleuse à l'égard soit du Schleswig-Holstein, soit de la confédération germanique, avec indignation à l'égard de la Prusse, et je dirais avec mépris à l'égard de l'Autriche, si je ne craignais que le mot ne fût un peu trop gros pour la chose.

Ou je me trompe fort, ou le *Morning Star* exprime avec fidélité le sentiment public, quand il annonce cette convention sous le nom de *swindle* (*escroquerie*) ; et, de

son côté, le *Times* ne dit rien que chacun ne pense, lorsque, d'un ton ironique, il s'écrie : « Pour tout le monde, excepté la confédération germanique et les duchés, la question du Schleswig Holstein est devenue aussi amusante qu'une comédie. »

Commençons par les duchés.

Que voulaient-ils?

Former un État allemand, et, en cette qualité, s'appartenir. C'était pour cela qu'ils s'étaient mis depuis si longtemps en état d'hostilité ouverte contre le Danemark, pour cela qu'ils avaient essayé d'une insurrection, pour cela qu'ils avaient appelé l'Allemagne au secours, et pris le monde entier à témoin. Eh bien, leur souveraineté, on l'escamote en un tour de main, et, à la place, on leur donne quoi? Le *condominium*. Qu'ils se consolent! on les opprimera en mauvais latin.

Que voulaient-ils?

Un prince de leur choix. Malheureusement, la cour de Berlin avait son candidat, qui était un Oldenbourg, et la cour de Vienne avait le sien, qui était un Augustenbourg. Que faire? Oh! mon Dieu, rien de plus simple : les mettre l'un et l'autre de côté. Aussi n'est-il pas plus question d'eux dans la convention prussienne que s'ils n'avaient jamais existé. Les duchés ne seront donc pas gouvernés par un prince, ce qui serait un petit malheur si on les laissait du moins se gouverner d'une autre manière. Mais non.

Que voulaient-ils encore?

Constituer un seul État, être le Schleswig-Holstein avait un trait d'union. Qui ne se souvient, en effet de tout ce qui fut dit, écrit, imprimé sur l'indivisibilité absolue du Schleswig et du Holstein, avant, pendant et après la guerre de Danemark? Que de manuscrits poudreux déterrés à ce sujet! que de textes invoqués! Jamais l'érudition allemande n'avait fait pareil étalage de trésors. Jamais la fameuse

formule : « République une et indivisible » n'avait eu plus d'importance aux yeux des révolutionnaires français que n'en avaient aux yeux des patriotes allemands les mots Schleswig-Holstein avec un trait d'union. Adieu le trait d'union tant désiré! En vertu d'un provisoire qu'on saura bien rendre définitif, n'en doutons pas, le Schleswig sera prussien, et le Holstein autrichien. L'indissoluble nœud est défait, que dis-je! coupé, et, chose curieuse, coupé par une épée allemande. L'érudition d'outre-Rhin en aura été pour ses frais.

Passons à la confédération germanique.

Quel était son but, à elle, quand elle proposait si véhémentement la question du Schleswig-Holstein dans tous ses livres et dans tous ses journaux? quand elle étourdissait l'Europe de ses cris, quand elle enfantait des bataillons d'ardents volontaires?

Son but était d'agrandir, non pas la Prusse, non pas l'Autriche, mais la patrie allemande. Eh bien, le traité de Salzbourg, c'est tout simplement l'Allemagne dépouillée d'une de ses provinces.

Il est vrai que les deux grandes puissances annoncent leur intention de proposer à la diète l'établissement d'une flotte allemande et la conversion de Kiel en un port fédéral; mais, en attendant, — et l'on risque d'attendre, — en attendant que cette promesse se réalise, le port sera fortifié par la Prusse et gardé par ses soldats. Or, un *tu le tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras*, comme s'exprime la sagesse des nations.

Il est vrai aussi que les deux grandes puissances proposeront à la diète, — on ne nous apprend pas à quelle époque — de faire de Rendsbourg une forteresse fédérale. Mais, jusqu'à ce que l'aiguille marque cette heure solennelle sur le cadran de l'histoire, l'Autriche et la Prusse veulent bien prendre la peine de tenir garnison dans Rendsbourg, et d'y commander à tour de rôle. Le com-

mandement suprême changera de mains, dit la convention, le 1er juillet de chaque année. Voilà un régime provisoire qui ressemble terriblement à un régime définitif. Évidemment, la patrie allemande est, en ce qui concerne Rendsbourg et Kiel, renvoyée aux calendes grecques.

Qui donc gagne à ce jeu? Pour le savoir, il suffit de jeter les yeux sur la convention austro-prussienne.

Aux termes de cette convention, c'est l'Autriche qui est appelée à occupée le Holstein, et il est bien certain que le Holstein est, des duchés dont il s'agit, le plus riche, le plus peuplé, le plus important. D'après le recensement de 1860, la population du Schleswig s'élève à 409 907 âmes seulement; et, comme cette population est en général livrée aux travaux de l'agriculture, c'est à peine si le nombre des habitants des villes dépasse le chiffre de 72000. Le Holstein au contraire, d'après le recensement ci-dessus mentionné, contient une population de 544 419 âmes, dont une portion considérable réside dans les villes. Sous ce rapport, il semble que l'Autriche soit mieux partagée que sa rivale. Mais qu'on y regarde de près : ne résulte-t-il pas du traité que la partie holsteinoise de la route militaire et postale qui unit Lubeck et Kiel appartiendra aux Prussiens; qu'il en sera de même de celle qui unit Hambourg et Rendsbourg; que la Prusse établira sa ligne télégraphique entre Kiel et cette dernière place; qu'elle sera autorisée à construire un canal dans le Holstein, entre l'Océan germanique et la Baltique; que c'est elle qui aura le contrôle de ce canal; et enfin que l'Autriche, en échange d'une indemnité pécuniaire, abandonnera à la Prusse ses droits sur le duché de Lauenbourg, lequel n'entrera pour rien dans le payement des frais de la guerre de Danemark?

Ces avantages sont décisifs.

Et puis c'est dans le Holstein que l'influence de la Prusse a été le plus violemment combattue; c'est là

que les partisans du prince d'Augustenbourg sont en force; c'est là que la Prusse trouvait le plus de difficultés à asseoir sa domination. En y cédant la place à l'Autriche, elle ne fait que s'épargner les ennuis d'une occupation odieuse et troublée.

Ce n'est pas tout. Parmi les clauses de la convention figurent la dissolution du gouvernement actuel du pays, et d'*autres mesures* sur lesquelles on ne s'explique pas. Quelles sont ces mesures? Très probablement celles dont la Prusse, dans ses négociations récentes, a poursuivi l'adoption par l'Autriche avec tant d'ardeur, celles qui tendent à couper court à l'agitation entretenue en faveur du prince d'Augustenbourg.

Si tel est le cas, comme il est aisé de le deviner, si l'on a arrêté à Gastein les bases d'une politique commune, ayant pour objet d'en finir avec les prétendants, de décourager toute idée de souveraineté locale, de faire prévaloir la doctrine du *condominium*, et de mettre à la raison, ainsi que la Prusse en a déjà donné l'exemple, les députés en les expulsant, les journalistes en les emprisonnant, il n'y aura plus à le nier: la Prusse se sera servie de l'Autriche pour tirer les marrons du feu, et M. de Bismark pourra réclamer dans l'histoire la place que Bertrand occupe dans la fable.

De pareils résultats justifient assez l'accueil fait en Angleterre par l'opinion publique à la convention austro-prussienne. La confédération germanique a été trompée; l'Autriche ayant au pied son boulet de Venise, a dû consentir à être jouée; et, quant au peuple des duchés, comment se défendre à son égard d'un profond sentiment de commisération? La domination du Danemark ne pouvait lui convenir sans doute, puisqu'il est allemand et brûlant de rentrer dans la grande famille allemande; mais il ne demandait certes pas à être livré aux caporaux de M. de Bismark, et il est impossible de ne pas le plaindre d'avoir,

selon l'expression populaire, échangé son cheval borgne contre un cheval boiteux, quand on songe que le Danemark est un pays décidément engagé dans la route du progrès, un pays où les ministres sont responsables, où la presse est libre, où le suffrage universel fonctionne sans entrave, et où le pouvoir n'a pas besoin d'être tyrannique pour être obéi.

Ah! les choses auraient tourné autrement si l'indépendance du Schleswig-Holstein avait été, conformément au vœu des démocrates allemands les plus éclairés, l'ouvrage de volontaires répondant au seul appel de l'enthousiasme patriotique. Mais on a souffert que l'élan de l'Allemagne fît place aux combinaisons égoïstes d'un M. de Bismark; et ce qui s'en est suivi, on le voit. Puisse cet exemple servir de leçon aux peuples qui se reposent sur le despotisme du soin de leur honneur national, au lieu d'en attendre le triomphe du viril et glorieux épanouissement de la liberté!

XLIX.

LE CRIME ET LA PESTE.

20 août.

La vie est sombre ici pour ceux qui se préoccupent du lendemain.

L'avenir du monde moral se présente aux esprits sérieux sous un aspect qui est loin d'être rassurant. Les crimes se succèdent, j'allais dire ils s'accumulent, avec une rapidité qui donne le frisson. C'est un médecin qui empoisonne sa belle-mère et se sert de sa science pour faire mourir sa femme à petit feu; c'est une mégère qu'on

découvre se livrant au crime de l'infanticide et tuant à tant par tête les enfants dont leurs mères tiennent à se débarrasser ; c'est un Lacenaire anglais qui entre en guerre contre la société en égorgeant toute une famille et qui fait la roue, l'imbécile, en attendant qu'on le pende ; c'est un soldat qui assassine son capitaine ; c'est un plâtrier qui, rencontrant sa femme en pleine rue, et en plein midi, tire un rasoir de sa poche et lui coupe la gorge. Chaque matin, à leur déjeuner, ceux que tourmente une curiosité malsaine, peuvent, en jetant les yeux sur leur journal, y savourer l'horreur de quelque tragédie nouvelle. Hier encore, on lisait dans toutes les feuilles publiques la confession détaillée de miss Constance Kent, et l'on apprenait comment, sans autre but que de déchirer le cœur de sa belle-mère, une jeune fille de seize ans s'était trouvée capable d'aller prendre dans son berceau un tout petit enfant contre qui elle n'était animée d'aucun sentiment de haine, et comment elle l'avait égorgé, et comment elle avait laissé planer sur son père le soupçon lié à ce meurtre épouvantable.

Voilà pour le monde moral.

Quant au monde physique, quelles sont ses perspectives ?

Le choléra n'est pas encore arrivé, mais on regarde comme inévitable la visite de cet hôte terrible. En tout cas, si les hommes doivent par impossible échapper au danger d'être mis en coupe réglée, la peste les attaque en s'abattant sur les animaux. L'affreuse épizootie dont je vous ai déjà parlé va se répandant de proche en proche et multipliant ses ravages. La métropole entretient de 16 à 18 mille vaches laitières, distribuées entre quarante-cinq paroisses ou districts. Eh bien, sur ce nombre, qui est considérable, la mortalité est déjà énorme, et, comme on ne connaît encore bien ni la nature du mal, ni par conséquent celle du remède à appliquer, nul ne sait où

le fléau s'arrêtera. Voici quelques chiffres extraits du *Medical Times*. Le nombre des vaches atteintes par l'épidémie paraît avoir été jusqu'à présent : dans le district de Marylebone, de 279; dans celui d'Holborn, de 39; dans celui d'Hampstead, de 125; dans celui de Saint-Pancras, de 140; dans celui de Clerkenwell, de 727 : dans celui de Mile End et Saint-George's East, de 60, dans celui de Clapham, de 25; dans celui de Lambeth, de 24; dans celui de Saint-John Southwark, de 35, etc., etc. Vous pouvez juger d'après cela de la mortalité! Et notez bien que les nourrisseurs, aux déclarations desquels il faut se fier, ont intérêt à atténuer le mal le plus possible dans leurs rapports. A ce qu'ils disent, ajoutez ce qu'ils craignent de dire.

La province, dans ce désastre, ne pouvait guère se flatter d'être épargnée. Je crois avoir déjà donné le nom de quelques comtés que le fléau a gagnés : des dernières nouvelles reçues, il résulte qu'il s'est déclaré à Leeds et tend à envahir le Yorkshire.

De là le meeting de vétérinaires tenu à Leeds avant-hier. On y a beaucoup parlé de l'*honneur de la profession*, qui risquerait d'être compromis sans retour si, au lieu de placer les animaux malades dans des établissements sanitaires et d'essayer de les guérir, on se contenrait de les tuer.

C'est sous l'empire de la même idée; c'est pour demander qu'on dote la métropole d'établissements de ce genre, qu'hier une députation d'hommes spéciaux s'est rendue au ministère de l'intérieur, conduite par le lord maire. Sir George Grey était absent, il prend ses vacances, à Falloden, la députation a été reçue par M. Waddington, qui a promis d'en référer au ministre. Malheureusement, le pouvoir de guérir et le désir de le faire sont deux.

Or, jusqu'à ce que le désir ait engendré le pouvoir, la situation menace de devenir insupportable. Le prix de la

viande est tellement élevé déjà, qu'on y regarde avant de s'adresser au boucher. La consternation est dans les ménages pauvres; l'inquiétude dans les familles de fortune moyenne. Chacun prévoit le moment où les riches seuls pourront se passer le luxe de manger de la viande; et ce n'est pas là un médiocre sujet d'anxiété dans la patrie du carnivore John Bull! Car, chez la race saxonne, les exigences de l'estomac sont particulièrement impérieuses. Il y a longtemps qu'on a remarqué combien il est impossible aux Anglais de se battre à jeun, ce qui est si facile au soldat d'outre-Manche; mais pas plus lorsqu'il travaille que lorsqu'il se bat, John Bull n'est lui s'il n'a pas sa ration ordinaire de roast-beef.

D'ailleurs, la viande venant à manquer, il faut sur la table de l'ouvrier une plus grande quantité de pain, de sorte que la cherté de l'une entraîne la cherté de l'autre. C'est ce qui a déjà lieu, et, sous ce rapport, le mal empire de jour en jour.

Ajoutez à cela le risque de manger de la viande infectée. Vainement a-t-on nommé des inspecteurs, les nombreuses saisies opérées et les condamnations qui les ont suivies prouvent assez que la spéculation est à l'œuvre. Du moins, si les empoisonneurs publics étaient traités selon leurs mérites! Mais non : ils en sont quittes pour une amende insignifiante, qu'ils inscrivent probablement d'avance dans le compte des profits et pertes. Ce que je puis vous dire, c'est que, dans les ménages que je connais, le mouton a partout remplacé le bœuf, tant on est pénétré du danger qui plane sur l'hygiène publique!

A son tour, l'Irlande a pris l'alarme. Quoi de plus naturel? Depuis plusieurs années, les propriétaires y ont transformé les champs en pâturages; le bétail exporté constitue la richesse du pays : que le bétail périsse, adieu l'espérance! Une épizootie en Irlande serait plus ruineuse qu'une série non interrompue de mauvaises récoltes.

Aussi n'y a-t-il eu qu'un cri de l'autre côté du canal de Saint-George, à la nouvelle de l'épidémie qui affligeait l'Angleterre : prohibition! prohibition absolue! prohibition immédiate! Les Irlandais se sont, tout d'abord, adressés à sir George Grey pour obtenir de lui qu'il prohibât l'importation dans leurs pays du bétail anglais. Pauvre sir George Grey! Qu'il s'agisse d'une calamité morale ou d'une calamité physique, de l'application d'une sentence capitale ou des moyens d'arrêter la peste, c'est toujours sur lui que retombe la responsabilité des solutions embarrassantes. Que lui demandait l'Irlande? De prendre une décision qui excède ses pouvoirs, de faire de l'arbitraire, sauf à réclamer ensuite du Parlement un bill d'indemnité. Sir George Grey, qui n'a pas le tempérament de nos anciens membres du comité de salut public, s'est prudemment récusé. Alors, qu'est-il arrivé?

Ce qui est arrivé? C'est que l'Irlande s'est levée comme un seul homme. Whigs et tories, tories et radicaux, loyaux sujets et patriotes, protestants et catholiques, tous se sont mis à crier de plus belle : « Prohibition, prohibition! » Il s'est tenu à Dublin des meetings formidables, où l'on a entendu M. Pope Hennesy prédire que, si l'épizootie entrait en Irlande, elle y détruirait non seulement le bétail, mais le gouvernement; où l'on a entendu lord Naas déclarer qu'il était temps d'examiner si la forme actuelle du gouvernement était conforme aux intérêts du pays. L'étendard du *rappel de l'Union* arboré par de telles mains! La chose était sérieuse. Et puis, lord Palmerston n'a-t-il pas à compter, dans la Chambre des communes, avec 105 votes irlandais? Un refus obstiné aurait renversé, sinon la puissance anglaise en Irlande, au moins le ministère, considération suffisante, aux yeux des ministres. Force a donc été de céder. Le 25 août, le conseil privé se rassemblait dans

Whitehall pour aviser; le lendemain, nouvelle réunion dans la chambre du conseil. Le résultat a été une défense formelle d'importer en Irlande, de quelque port que ce fût de la Grande-Bretagne, bœufs, vaches, génisses et veaux.

Sur le mérite économique de cette mesure, c'est à peine si le doute est permis. L'importation que frappe la défense est si peu considérable, qu'elle n'affecte que très peu d'intérêts, tandis qu'elle menacerait de destruction, si elle était permise, un bétail dont l'Irlande exporte chaque année pour le nord de l'Angleterre jusqu'à concurrence de cinq millions de livres sterling. L'argument vaut la peine qu'on y réfléchisse, à la veille d'une disette! On a calculé que, si l'épizootie traversait le canal, il pourrait en résulter pour l'Angleterre une hausse de deux shellings par livre dans le prix de la viande.

Il est vrai que la question a un côté politique qui mérite aussi d'être considéré. Est-il bon que l'Irlande soit traitée autrement qu'un comté quelconque d'Angleterre? est-il bon, au point de vue anglais, qu'elle s'accoutume à avoir des intérêts distincts et à réclamer, en ce qui la concerne, l'adoption de mesures spéciales? Si on lui accorde la faveur d'un cordon sanitaire, pourquoi ne pas l'accorder au comté de Sussex, par exemple, ou au Yorkshire? Ainsi raisonnent les Saxons pur sang. Mais les objections abondent, et elles sont graves. Les Anglais ont beau assurer que la compression de l'Irlande révoltée ne serait qu'un jeu pour l'Angleterre, l'unanimité de l'Irlande, dans toute question où elle se manifeste, leur fait peur, et avec raison. Il y a quelques mois, le *Times* affectait de rire quand on parlait de fénianisme. Le fénianisme! Qu'était-ce donc que cela? Qui, dans sa vie, avait eu la bonne fortune d'apercevoir des fénians? Pour les voir, le *Times* aurait besoin d'une lunette d'approche. Ces railleries ne sont plus de saison. Que les

fénians d'Irlande, sans compter ceux des États-Unis, soient nombreux et bien organisés; que leurs rangs ne cessent de se garnir et leur audace de s'accroître; que, non contents de tenir des meetings nocturnes, ils sillonnent l'Irlande de patrouilles armées, lesquelles marchent au son d'une musique militaire et remplissent l'air de chants séditieux, il ne servirait à rien aujourd'hui de le nier. On n'écraserait donc pas l'Irlande sans coup férir, et qui sait jusqu'où pourrait aller la résistance de ses colères, le jour où le fénianisme y aurait pour auxiliaire la famine ?

L.

LA CONVENTION DE GASTEIN ET L'OPINION PUBLIQUE EN ANGLETERRE.

14 septembre.

La convention de Gastein a éveillé en Angleterre un sentiment d'indignation qui ne semble pas s'affaiblir, à mesure que l'événement s'éloigne. Bien que l'arrangement fait entre la Prusse et l'Autriche ait été présenté à l'Europe par ces deux puissances comme ayant un caractère purement provisoire, chacun sent qu'il est définitif. Le provisoire en ceci n'est que l'hypocrisie de la permanence : en Angleterre, personne ne s'y trompe. La question est donc de savoir si l'on permettra que la politique de la spoliation s'installe triomphante sur les ruines du droit, et si les gouvernements resteront muets devant M. de Bismark criant d'une voix impérieuse : « Laissez passer la justice de la force! »

C'est à quoi l'opinion publique ici me paraît très peu disposée; et, s'il est vrai que la France ait grondé, il est assez probable que l'Angleterre à son tour grondera. Mais de la menace à l'action, il y a loin. L'abandon du Danemark, lors de l'invasion armée des duchés, l'a prouvé de reste. C'est ce qu'avait déjà prouvé d'une manière presque plus éclatante encore l'abandon de la Pologne, après tant de clameurs poussées, tant d'aigres réclamations confiées à tous les échos de la publicité européenne, tant de notes diplomatiques échangées. L'Angleterre, en parlant haut quand il lui est arrivé de parler, n'a malheureusement fait jusqu'ici que donner la mesure de l'impuissance à laquelle son systématique défaut d'audace la condamne. M. de Bismark sait cela; il en prend avantage. Là est tout le secret de son outrecuidance.

Mais le secret de cette peur d'agir qui possède l'Angleterre quel est-il? J'ai eu, je crois, l'occasion de vous le dire. L'Angleterre se défie profondément de Napoléon III; elle tremble également de s'engager, ou contre lui, ou avec lui; elle craint, dans le premier cas, de mettre le feu au monde, et, dans le second, d'avoir à jouer, comme dans l'expédition du Mexique, une partie qui ne serait pas la sienne.

Quoi de plus simple que cet excès de circonspection, quels qu'en soient d'ailleurs les inconvénients et les périls? Un gouvernement qui est forcé par l'opinion publique à avoir en quelque sorte le cœur sur la main, peut-il sans effroi s'allier à la fortune d'un gouvernement qui garde pour lui ses pensées, n'est tenu de rendre compte à personne de ses projets, et a son siège dans le cerveau d'un prince voué au culte de la taciturnité? On a beau se répandre en protestations de mutuelle estime, grimacer l'entente cordiale, faire parader côte à côte des flottes censées fraternelles, ces pompeuses puérilités ne trompent que les politiques myopes : entre la li-

berté et le despotisme, entre la publicité et le huis clos, entre le jour et la nuit, pas de véritable accord possible.

Et voilà précisément ce qui montre jusqu'à quel point l'aristocratie anglaise a été dupe de son propre égoïsme, en aidant l'Empire à s'établir. Lorsque lord Palmerston se hâtait d'approuver le coup d'État le 2 décembre; lorsque, par la guerre de Crimée, le cabinet du comte d'Aberdeen consentait à couvrir un second 18 brumaire du prestige d'une alliance importante et solennelle; lorsque, après avoir un instant gémi ou fait semblant de gémir du renversement des lois en France, tories et whigs se félicitaient de voir la révolution enchaînée dans l'antre d'où ils l'avaient vue, à la fin du siècle dernier, s'élancer sur l'Europe; lorsque les Malmesbury, les Disraeli et autres génies de cette trempe s'extasiaient, en plein Parlement, sur le bonheur que promettait au monde la fameuse aventure à la suite de laquelle l'ordre se trouvait, au cœur de la France démocratique, sous la protection des baïonnettes; lorsque la reine Victoria recevait dans son palais un parvenu marié à une parvenue et lui donnait sa joue à baiser; lorsqu'elle-même allait servir, aux yeux des Parisiens, les calculs de son orgueil; lorsque, enfin, au grand scandale de l'histoire, les représentants officiels d'un peuple libre se faisaient les introducteurs bénévoles d'un despote dans la famille des gouvernements constitués, les avertissements ne manquèrent certes pas : « Prenez garde! crièrent aux Anglais des voix prudentes, prenez garde! Vos hommes d'État vous font faire fausse route. Ils travaillent, les insensés, à la formation et à la consolidation d'un pouvoir qui, une fois bien assis, vous suscitera des embarras mortels, vous sera un sujet de perpétuelles alarmes et vous livrera aux tourments d'une défiance impossible à surmonter. Tout ce qu'ils communiquent de force à ce pouvoir nouveau, ils vous l'enlèvent. Le mouvement qu'ils lui impriment

deviendra tôt ou tard pour vous une cause de paralysie. Prenez garde ! »

Mais ce langage ne fut pas écouté.

Ce qui en résulte, nous l'avons sous les yeux. L'Angleterre, qui, des cinq grandes puissances, est la seule sur qui la liberté ait à compter, se trouve être tombée dans un état d'inertie presque ridicule. Elle a dû, pour marquer cette inertie, proclamer aussi bruyamment que possible le principe de non-intervention. Expédient inutile ! Ce principe, qu'elle s'imposait la loi de respecter, il a fallu qu'elle le laissât violer à sa barbe, toutes les fois qu'il a convenu à quelqu'une des puissances despotiques de le violer, et, qui pis est, de le violer pour s'arrondir.

On doit à Napoléon III la justice de dire qu'il a donné le bon exemple en s'appropriant Nice qui ne voulait pas de lui ! La Russie n'a eu garde de ne pas imiter un procédé aussi tentant ; elle a saisi la première occasion qui s'est offerte pour absorber la Pologne, sans prendre autrement souci des vaines protestations de lord Russell. Puis est venu le tour de la Prusse et de l'Autriche. Les duchés leur convenaient ; elles ont pris les duchés. Où s'arrêteront ces victoires de la force impunie ? Il est clair que ces mots, « la balance des pouvoirs », n'ont plus, aux yeux des grandes puissances despotiques, la signification qu'ils avaient lorsque la Suisse était déclarée territoire neutre et l'indépendance de la Belgique solennellement consacrée par un vote européen. Ce qu'ils signifiaient alors, ces mots sacramentels, c'est qu'il était d'ordre public en Europe qu'on ne laissât pas les forts, au gré de leur appétit, dévorer les faibles. Mais depuis l'avènement de l'empire, servi par l'imbécile connivence de l'aristocratie anglaise, « nous avons changé tout cela ».

L'Angleterre, en rendant les îles Ioniennes à la Grèce, est entrée dans une voie où l'on peut être sûr qu'aucune autre puissance du premier ordre ne la suivra. Que dis-

je? c'est précisément la politique opposée que nous devons nous attendre à voir mettre en pratique. Il est très vraisemblable que les réclamations adressées à la Prusse et à l'Autriche au sujet de la convention de Gastein, ne sont de la part du gouvernement impérial qu'une démarche préparatoire. On commence par dire : « Vous ne deviez pas prendre les duchés; » qui sait si l'on ne finira point par dire : « Puisque vous avez pris les duchés, eh bien, nous prendrons, nous, quelque autre chose »? Déjà, ne parle-t-on pas en France d'un *dédommagement* à chercher du côté des provinces rhénanes, et le gouvernement impérial n'est-il pas encouragé à nourrir cette pensée, même par des feuilles de l'opposition? Le système de *compensation* pratiqué entre les grands États, aux dépens des petits, voilà le pivot autour duquel menace de tourner de plus en plus la politique européenne, telle que les puissances despotiques l'entendent aujourd'hui, et telle que le gouvernement impérial l'a inaugurée.

Contre ce danger, devant lequel la Belgique ne saurait rester indifférente, est-il une garantie? Oui, et cette garantie est dans l'intérêt qu'a l'Angleterre à se débarrasser des langes où la retient le caractère de ses rapports avec l'empire, je dis avec l'empire et non avec la France. Il faut, ou qu'elle renonce au principe d'intervention, ou qu'elle tienne la main à ce qu'on respecte ce principe autour d'elle, de telle sorte que, d'une façon ou d'une autre, les petits États soient assurés de trouver, le cas échéant, un protecteur. Arrivera-t-elle enfin à comprendre que son intérêt véritable et son honneur lui commandent de se décider à cet égard? Espérons-le; car jamais peut-être la justice, en Europe, n'eut plus besoin d'être placée sous la sauvegarde d'un grand peuple libre.

LI.

LES FÉNIANS.

18 septembre.

Il y a environ quatre mois, le *New-York Herald* publia, sur une vaste conspiration qui menaçait, disait-il, l'Angleterre, des détails que l'Angleterre trouva fort plaisants, et qui y donnèrent lieu à un bruyant éclat de rire.

Voici en quoi consistaient ces détails :

A une époque où les sociétés secrètes existaient en France, un Irlandais, le colonel O'Mahony, contraint de demander à la France un asile, y fit son apprentissage de conspirateur. Ayant étudié l'organisation des sociétés secrètes, il l'importa en Irlande, qu'il s'était ménagé le moyen de visiter de temps en temps, en déjouant la surveillance de la police. La société qu'il fonda dans le but de rendre l'Irlande à l'Irlande, reçut d'abord de lui le nom d'*Emmet monument association*, ou *E. M. A.* Ceci en souvenir de l'Irlandais Robert Emmet, que lord Clare avait condamné au supplice de la potence, et qui, au moment de mourir, avait exprimé le vœu que ses concitoyens n'élevassent un monument à sa mémoire qu'après avoir délivré l'Irlande du joug de la race saxonne.

Peu à peu, la conspiration se fortifia, s'étendit; elle prit racine dans le Canada; elle se développa puissamment aux États-Unis, où elle eut son conseil suprême, où elle fut représentée hiérarchiquement dans chacun des États de l'Union, où l'on cita comme figurant à sa tête de riches

commerçants, tels que M. William Griffin; des imprimeurs honorablement connus, tels que M. James Gibbons; des directeurs de journaux, tels que M. Patrick J.-Mochan; des officiers supérieurs de la plus grande distinction, tels que le brigadier général Thomas-A. Smith et le général Matthew Murphy, tués l'un et l'autre en combattant l'esclavage.

Il va sans dire qu'aux États-Unis, les affiliés, n'ayant aucune dénonciation à craindre, aucun danger à courir, se trouvèrent naturellement dispensés de la nécessité du mystère. Il ne leur fallut ni menées ténébreuses, ni signes de reconnaissance, ni serments occultes. Ayant pris le nom de *fénians*, d'un mot qui, en langue irlandaise, signifie Phéniciens, et qui semblait ainsi lier les espérances de l'Irlande au souvenir de ses premiers colonisateurs, ils marchèrent tête levée, et leur nombre s'accrut singulièrement, s'il est vrai que, pendant la guerre du Nord contre le Sud, ils aient fourni au gouvernement des États-Unis jusqu'à 28 000 combattants.

C'est à peine s'il est nécessaire de remarquer que le pouvoir d'agir à la lumière du jour est refusé par la nature même des choses aux fénians du Canada, et encore plus à ceux de l'Irlande. Un gouvernement provisoire composé de quatre membres, représentant les provinces de Munster, de l'Ulster, de Leinster et de Connaught; au-dessous de ces quatre chefs, vingt colonels choisis par chacun d'eux et appelés à leur tour à choisir un nombre déterminé de capitaines, lesquels, de leur côté, ont à recruter des soldats parmi ceux dont ils ont eu occasion d'éprouver le patriotisme, — le tout de manière que le chef placé au sommet ne soit connu que des colonels désignés par lui, le colonel que des capitaines, le capitaine que des soldats, et le soldat que de ceux dont le contact avec lui est indispensable : voilà ce qu'au mois de mai de cette année le *New-York Herald* déclarait

constituer le mécanisme de la société des fénians en Irlande.

Quand ces révélations passèrent des colonnes du journal américain dans celles du *Times*, et des colonnes du *Times* dans celles des autres journaux anglais, on s'en amusa fort. C'était la première fois qu'on entendait parler des fénians. Les fénians? A qui donc était échue en Irlande cette bonne fortune d'apercevoir un fénian? Récompense honnête à qui en découvrirait un. Quoi! ces messieurs se comptaient par milliers; ils étaient armés jusqu'aux dents; ils allaient régulièrement faire l'exercice sur les montagnes; on les passait en revue; ils se livraient aux plus savantes manœuvres militaires, et personne ne les avait jamais ni vus ni entendus! Ils n'avaient donc à leur service que des trompettes fêlées et des baïonnettes qui demandaient à être regardées à la loupe! Le *Times* se répandit en plaisanteries de toute espèce. Ces exploits anonymes d'imperceptibles bataillons, ces brillantes charges à la baïonnette exécutées par des héros insaisissables, ces prodiges de valeur et de discipline, dont jamais âme qui vive n'avait soupçonné l'existence : tout cela parut au *Times* d'une bouffonnerie suprême. Il invita le lecteur classique à se rappeler comme quoi Enée avait été jadis rencontré, sur une terre phénicienne, par une dame qui l'avait conduit, invisible, en présence de la reine, et il félicita les fénians d'avoir hérité de leurs ancêtres le privilège de l'invisibilité. Ce fut là le ton généralement adopté par la presse. On fit des gorges chaudes de ces profonds conspirateurs, qui n'avaient rien de plus pressé que de livrer au monde, par l'organe du *New-York Herald*, le secret de leur organisation et de leurs desseins.

La chose enfin fut traitée de fanfaronnade ridicule, et commentée dans ce langage de supériorité méprisante que l'Anglais affecte si volontiers quand il parle de l'Irlande.

Le fait est que l'exposé du *New-York Herald* ressemblait quelque peu à une fable. Les Anglais estiment que s'il y a sur la terre un être plus hâbleur qu'un Américain, c'est un Irlandais, et que s'il y a sur la terre un être plus hâbleur qu'un Irlandais, c'est un Américain. Jugez de l'effet que dut produire sur un peuple partant de cette donnée l'étrange nouvelle qu'il avait à compter avec une association de l'existence de laquelle il ne s'était pas douté jusque alors, et dont on portait gravement les adhérents à quatre-vingt mille dans les États-Unis, et à soixante-cinq mille en Irlande, sans compter le Canada! A d'autres! à d'autres! cria-t-on d'une voix unanime de ce côté de l'Atlantique.

Une circonstance cependant semblait devoir donner lieu à réfléchir, du moins en ce qui concernait les États-Unis. Le *New-York Herald* avait cité des noms; il avai publiquement désigné comme directeurs de la confraternité féniane en Amérique des personnages connus. N'importe! on aima mieux rire.

Or qu'arrive-t-il? Aujourd'hui même, le *Times* publie un article très sérieux, dont la conclusion est celle-ci: le fénianisme doit être suivi à la piste avec vigilance et réprimé avec résolution (*fenianism must be vigilantly tracked and resolutely put down*). Pourquoi donc cela? Est-ce que les fénians auraient d'aventure cessé de tenir de leurs ancêtres le privilège de l'invisibilité? Est-ce qu'on aurait enfin trouvé la lunette d'approche nécessaire pour les apercevoir?

Ce qui est sûr, c'est qu'on commence à s'émouvoir, en Angleterre, de ce qu'on y regardait, il n'y a pas quatre mois, comme le plus imaginaire des dangers imaginaires; ce qui est sûr, c'est que, dans un solennel meeting convoqué à Cork par lord Fermoy, on a voté l'envoi au gouvernement d'un *memorial* demandant qu'on augmente, sans délai aucun, la police et les forces militaires qui

protègent le comté; ce qui est sûr, suivant le témoignage de M. J. Barrett, c'est que des évolutions militaires ont lieu pendant la nuit dans certains districts; c'est que, suivant le témoignage du capitaine White, on arrête sur les routes le voyageur en lui demandant le *mot de passe;* c'est que la question a été, dans le conseil privé, le sujet d'une délibération inquiète (*anxious deliberation*), dit le *Times;* c'est que des ordres ont été donnés pour une prompte répression, et des mesures prises pour que le coup fût frappé avant que le sentiment populaire eût eu le temps de se manifester; c'est que, en conséquence de ces ordres, et grâce à ces mesures, un fort détachement de police, envoyé du château de Dublin, a envahi, vendredi soir, la rue où se publie le *Irish-People*, organe du fénianisme, a enfoncé la porte du bureau, et arrêté, outre le propriétaire du journal, dix personnes, parmi lesquelles un Américain, qui a vainement protesté; c'est qu'on faisait en même temps défense au télégraphe de porter aux autres parties de l'Irlande la nouvelle de ce qui se passait; c'est que, le lendemain, les arrestations s'ajoutaient aux arrestations; c'est qu'au moment où, dans la matinée du samedi, l'on amenait les prisonniers, ils étaient salués au passage par les sympathiques vociférations (*vociferous cheering*) de la foule.

Que, dans un pays où l'on pousse si loin, en temps ordinaire, le respect de la liberté de la presse, la police ait pris d'assaut un bureau de journal, pour empêcher un numéro de ce journal de paraître, — car c'est le samedi que le *Irish-People* est publié, — quoi de plus caractéristique? Il est peu probable qu'en recourant à ces procédés sommaires, le lord lieutenant d'Irlande, lord Wodehouse, n'ait entendu se battre que contre des moulins à vent.

Mais vous verrez que cela n'empêchera pas les journaux anglais, dans les articles mêmes où ils disent que le

fenianism must be vigilantly tracked and resolutely put down, de le prendre sur un ton dédaigneux. L'idée qu'il peut être donné à l'Irlande de troubler en quoi que ce soit la sérénité de l'Angleterre révolte la fierté anglaise. En tout cas, c'est une idée qu'il lui en coûte trop d'avouer. Les Anglais ont puisé dans l'habitude d'une longue domination un sentiment de supériorité par lequel ils ont besoin de la justifier, et aux yeux des étrangers, et à leurs propres yeux. Aussi, toutes les fois que l'Irlande remue, leur premier soin est d'afficher une indifférence hautaine. Le *Spectator* intitule un de ses articles *la Folie féniane*. Dans le meeting de Cork, M. Hawkes, après avoir déclaré que les fénians ne lui faisaient pas peur, s'est plu à rappeler le temps où, pour disperser, à Carrigaminy, huit mille *enfants blancs* (*white boys*), il avait suffi de trente francs tenanciers et d'un coup de fusil. Je ne sais si je me trompe, mais je crains que ce grand étalage d'orgueil ne soit pas pur de toute affectation. Toujours est-il que ce n'est pas en tenant un pareil langage qu'on éteindra la flamme qui brûle au cœur des Irlandais, dont le mécontentement chronique, qu'il soit fondé ou non, est certes de nature à préoccuper l'Angleterre.

Que la puissance de la confédération féniane ait été énormément exagérée dans les narrations américaines, je le veux bien; que les Anglais soient en état d'écraser l'Irlande, si elle s'avisait de leur résister, je n'en doute pas; que le mouvement actuel n'ait rien, au point de vue insurrectionnel, de bien sérieux, surtout si l'on considère qu'il est désapprouvé par les prêtres catholiques irlandais, j'en tombe d'accord; mais, si le fénianisme n'a pas une importance bien grande, comme résistance organisée, il en a une considérable comme symptôme du sentiment d'aversion qu'inspire à la race celtique la domination de la race saxonne. Et ce qui prouve la violence du sentiment dont je parle, c'est précisément ce fait remarquable,

qu'il n'a même plus besoin, pour s'exalter, d'être excité par l influence des prêtres.

Croit-on que ce ne serait point là un embarras, sinon un danger pour l'Angleterre, dans le cas où une guerre entre elle et les États-Unis viendrait à éclater?

Il y a passablement à rabattre, je le sais, de ces griefs de l'Irlande, dont elle a fait quelquefois tant de bruit. Il est certain que les maux dont elle a souffert, dans son accouplement forcé avec les Anglais, n'appartiennent guère plus maintenant qu'à l'histoire du passé. Aujourd'hui encore, elle peut soupirer après l'octroi du *Tenant Right;* aujourd'hui encore, elle est bien venue à se plaindre de la part monstrueuse faite à un clergé protestant dans un pays dont l'immense majorité est catholique; mais il est juste de le reconnaître : elle n'est pas sans devoir beaucoup au progrès des idées de tolérance et de justice en Angleterre, depuis un demi-siècle. Les droits du citoyen ont cessé depuis longtemps d'être refusés aux catholiques. En 1860, sur douze juges, dans la magistrature irlandaise, huit étaient catholiques, et, dans la magistrature anglaise, sur quinze juges, on en comptait quatre qui étaient Irlandais : MM. Willes, Keating, Hill et Martin. Wellington était un Irlandais. Castlereagh était un Irlandais. Le premier ministre d'Angleterre en ce moment, lord Palmerston, est un Irlandais. Si l'Irlande est aujourd'hui mieux cultivée, si son sol s'est amélioré, si elle tend à sortir du système qui la couvrait de misérables cabines, habitées par de misérables *coltiers;* s'il a été porté remède au régime des tenures dérivatives, et si, par la suppression graduelle des sous-propriétaires appelés *middlemen*, les sous-propriétaires du sol se sont de plus en plus rapprochés de ceux qui l'occupaient; si de vastes domaines, dont les propriétaires ne savaient pas tirer parti, dont l'exploitation fructueuse par des fermiers, était impossible, faute de fixité dans les baux, et

qu'on ne pouvait bonifier faute d'un revenu suffisant, ont fini par passer peu à peu entre les mains de capitalistes intelligents et actifs, promettant ainsi de mettre fin, en Irlande, au divorce entre le capital et l'agriculture, ces heureux résultats ont eu leur source dans une série de mesures législatives, telles que le *Land Improvement Act*, le *Renewable Leasehold Act*, le *Encumbered Estates Act*, qui ont plus fait pour l'amélioration de la condition des Irlandais, que n'aurait probablement été capable de faire une législation irlandaise. Mais la question n'est pas là. Entre les deux pays, ce qui manque, c'est le lien moral, c'est le pouvoir de fondre deux races dont chacune a son génie à part, et qui, par leurs qualités autant que par leurs défauts, se repoussent au lieu de s'attirer. L'importance du fénianisme n'est que là, je crois; mais elle est là.

LII.

L'IRLANDE CONSPIRE.

19 septembre.

Dans une lettre, écrite de Cork, on lit : « Ceux qui doutaient de l'existence d'une conspiration féniane dans cette ville et ce comté, n'ont pas été peu surpris, en sortant de leur chambre ce matin, d'apprendre que Cork était gardé par de la cavalerie, de l'artillerie et un fort détachement de police; que, dès cinq heures du matin, plusieurs arrestations avaient été faites, et que quelques-uns des prisonniers étaient des hommes dans une position respectable, des hommes que le public ne croyait nullement capables de tremper dans un pareil complot. »

Il paraît, en effet, par les détails publiés jusqu'à présent, que la conspiration féniane ne consiste pas exclusivement, comme les journaux anglais s'étaient hâtés de l'affirmer, dans un ramas de misérables, de va-nu-pieds, de gens sans feu ni lieu. Les prisonniers dont on donne les noms sont des journalistes, un ingénieur aux appointements de 10 000 francs, des commis de magasin, un tailleur, un chapelier, un clerc d'avoué, un ancien marchand de vins, un imprimeur, un inspecteur d'appareils contre l'incendie, et des bateliers qu'on décrit comme de « beaux jeunes gens » pleins d'intelligence (*fine, able young men*).

Ajoutez à cela que la plupart de ceux qui ont paru devant le magistrat se sont montrés dans une attitude fière, qui témoignait d'une grande résolution, et portait même chez quelques-uns d'entre eux le caractère du défi (*exhibited something like a defiant front*).

S'il en faut juger par ces premiers indices, la conspiration ne serait pas tout à fait aussi grotesque (*ludicrous*) ni aussi méprisable (*contemptible*) que la presse anglaise a pris plaisir à le dire dès l'abord. Comment, d'ailleurs, supposer qu'il en soit ainsi, lorsqu'on voit le gouvernement recourir à la cavalerie et donner le canon pour auxiliaire à la police, lorsqu'on le voit prendre des mesures qui ne sauraient être justifiées, chez un peuple libre, que par la nécessité d'écarter un danger sérieux.

Le *Times* commençait son article d'hier par ces mots : « Le gouvernement irlandais a enfin reconnu l'existence des fénians par un acte de vigueur politique. » Je trouve cet *enfin* admirable sous la plume du *Times*. Ah ! ce n'était pas de la sorte qu'on parlait lorsque, il y a quatre mois, on ne tarissait pas de plaisanteries sur la nature, absolument imaginaire, assurait-on, du fénianisme. Le *Times*, à cette époque, aurait volontiers décrit les évolu-

tions du fénianisme comme Scarron décrit ce qu'Énée vit aux enfers :

> J'aperçus l'ombre d'un cocher
> Qui, tenant l'ombre d'une brosse,
> En frottait l'ombre d'un carrosse.

Qui se serait jamais douté qu'on touchait au moment où, contre l'ombre d'une brosse frottant l'ombre d'un carrosse, un acte de vigueur politique serait proclamé nécessaire et presque déclaré tardif?

Une chose remarquable, c'est l'empressement du *Times* à affirmer que le fénianisme, dont il faut *enfin* reconnaître l'existence, est un produit exotique d'importation américaine, et qui n'a rien d'Irlandais.

Le but de cette assertion un peu risquée, vous le devinez bien, n'est-ce pas? Il en a toujours coûté aux Anglais d'avouer que l'Irlande est mécontente de son sort. D'un pareil aveu, les étrangers pourraient conclure qu'elle est mal gouvernée, qu'elle a des raisons légitimes pour ne pas vouloir de la domination de la race saxonne, et voilà ce que l'orgueil anglais est naturellement intéressé à ne pas laisser croire.

Par malheur, ce n'est pas la première fois que l'esprit de révolte souffle en Irlande. Qui ne se rappelle à quelles convulsions elle fut livrée, vers la fin du siècle dernier, par les associations armées de paysans, connues sous le nom de *Defenders* et de *Deep-af-day boys?* qui ne se rappelle la lutte furieuse qui s'engagea, en 1795, entre les *Orangemen* et les *Defenders?* qui ne sait combien furent violentes en 1796, les mesures de répression provoquées par le mécontentement populaire? Et, en 1798, d'où naquit, sinon de la colère et des terreurs enfantées par la perspective d'une explosion, cette affreuse levée de boucliers des protestants, qu'on vit s'élancer comme

autant de sauvages sur les catholiques, traquant les paysans ainsi que des bêtes fauves, les égorgeant ou les torturant, violant leurs femmes et leurs filles, mettant le feu à leurs demeures, et fournissant à l'histoire des passions en délire des scènes que Thomas Erskine May ne trouve à comparer qu'aux énormités de la révolution française [1]?

Qu'on se moque tant qu'on voudra de la crise de 1848, à cause de la facilité avec laquelle le mouvement fut étouffé, il n'en est pas moins vrai qu'elle annonçait une situation extrêmement tendue. Les cris poussés par les *United Irishmen* de Mitchell et la *Nation* de Duffy n'étaient pas sans échos. Smith O'Brien et Meagher, s'ils avaient pu s'appuyer sur quelque chose qui ressemblât à une organisation, n'auraient pas été des chefs sans soldats. En d'autres termes, la cohésion entre les éléments de résistance manquait, mais les éléments de résistance ne manquaient pas.

De bonne foi, croit-on que Daniel O'Connell fût devenu le dieu de l'Irlande, si son fougueux génie n'avait pas puisé un incomparable prestige dans le mécontentement chronique du peuple irlandais? S'imagine-t-on qu'une Irlande satisfaite, ou seulement résignée, eût pu être, en 1823, le berceau de cette puissante « Association catholique » que le parlement dut supprimer en 1825, parce qu'elle était arrivée en peu de temps à couvrir toute l'Irlande de ses affiliations; parce que son influence menaçait d'être irrésistible; parce que, ayant son siège à Dublin, nommant des comités, recevant des pétitions, ordonnant le recensement de la population, levant de véritables impôts sous forme de contributions volontaires, elle avait acquis l'importance et exerçait les fonctions d'un parlement national?

1. *Constitutional History of England*, t. II, p. 536

L'agitation qu'elle entretenait, sous l'inspiration d'hommes tels que Shiel et O'Connell, était légale sans doute; elle n'en appelait à d'autre force que celle de l'association pacifique; elle n'employait d'autre arme que la parole; elle ne prétendait pas viser à la subversion de l'État; en demandant l'abrogation de lois qui refusaient la jouissance des droits civils aux cinq sixièmes de la population irlandaise, elle n'allait pas au delà des vœux exprimés par les hommes d'État les plus éminents de l'Angleterre : j'accorde tout cela. Mais n'était-ce pas le sentiment de l'indépendance nationale qui grondait au fond des cœurs? N'était-ce pas en réalité à ce sentiment que s'adressait O'Connell lorsque, en 1843, il écrivait au peuple Irlandais : « Hommes d'Irlande, *simplifiez* votre foi politique; elle doit consister tout entière en ceci : 1° Que le rappel de l'union est le seul remède possible aux maux de l'Irlande; 2° qu'il est en votre pouvoir d'obtenir le rappel de l'union, si vous avez le patriotisme de le vouloir, et si vous savez vous concerter dans ce but? » Déjà, en 1782, le célèbre Grattan avait formulé sa profession de foi dans les termes que voici : « En dehors du roi, des lords et des communes d'Irlande, il n'est pas de puissance au monde qui ait le droit de faire pour elle des lois dont le caractère soit obligatoire. » Qui pourrait ne pas reconnaître, en de telles paroles, le sentiment d'une nationalité qui n'abdique pas?

Et l'on se tromperait fort, si l'on croyait qu'il ne reste plus rien en Irlande du sentiment qui les dictait. Il y a un an à peine, dans un banquet qui lui était donné à Cahirciveen, un personnage parlementaire, M. O'Donoghue, excitait une scène de frénétique enthousiasme, en s'écriant : « Le but à atteindre, c'est l'indépendance du pays, ni plus ni moins. » Tout récemment encore, dans un meeting tenu à Dublin, au sujet de l'importation du bétail anglais, que repoussait vivement l'Irlande, par

crainte de la contagion, n'entendait-on pas M. Pope Hennessy prédire que « si l'épizootie entrait en Irlande, elle y détruirait, non pas seulement le bétail, mais le gouvernement »? Et lord Naas ne déclarait-il pas, de son côté, qu'il « était temps d'examiner si la forme actuelle du gouvernement convenait aux intérêts du pays »?

C'est donc aller bien loin que parler du fénianisme comme d'un produit purement « exotique », puisqu'il a sa racine dans un sentiment éclairé ou non, mais essentiellement irlandais d'indépendance nationale.

On répondra que le mouvement est combattu par le clergé. — Raison de plus pour qu'on ne ferme pas les yeux à ce qu'il a de spontané. Pour que des catholiques irlandais, surtout parmi le peuple, agissent en dehors de leurs prêtres, malgré eux, contre eux, il faut que la passion qui les anime soit bien forte!

J'aurai peut-être à rechercher les causes et à donner l'explication de l'attitude du clergé catholique d'Irlande à l'égard du fénianisme. En ce moment, je me borne à la constater.

Il ne s'agit pas, du reste, de savoir si, après tout ce que l'Angleterre a fait pour elle dans ces dernières années, l'Irlande a contre l'Angleterre des griefs légitimes. Elle n'en a que deux, à mon avis, en tant que partie d'un tout: l'absence du « Tenant Right » et l'existence de « l'Église établie ». Mais le vrai tourment de l'Irlande, c'est celui qui se rapporte à son inextinguible désir d'être l'Irlande tout court. Il peut être fort déraisonnable, ce désir, il peut être imprudent; mais il est réel, du moins en ce qui concerne la majorité des Irlandais, et le fénianisme, quelque peu important qu'il soit comme essai de révolte, n'en est-il pas un des symptômes? Convenons qu'en inscrivant sur leurs drapeaux les mots : *Respect quand même à l'indépendance des nationalités*, et en proclamant le droit d'un peuple à rompre, quand bon lui

semble, et pour quelque cause que ce soit, les liens qui le gênent, les Anglais, partisans du Sud, ont commis une singulière bévue!

LIII.

SITUATION DE L'IRLAN

27 septembre.

Le *Times* vient de publier, à propos du fénianisme, un article très important et sur lequel je crois utile d'appeler votre attention.

Le *Times* disait, il y a quelques jours, que la conspiration féniane était d'importation américaine. Cette opinion, que je signalai, si j'ai bonne mémoire, comme quelque peu exagérée, il la reproduit aujourd'hui, mais en termes moins absolus. L'élément républicain et l'élément flibustier, voilà ce qui, selon le *Times*, est d'origine américaine; mais il reconnaît que l'idée qu'il appelle transatlantique, a trouvé dans la crédulité et la folie indigènes les moyens de se développer. Dans la liste des mouvements populaires, il n'attribue pas au fénianisme une place plus élevée qu'au « ribaudisme, ou au whiteboysm »; mais il avoue que cette conspiration, si on ne l'avait étouffée à temps, aurait pu faire du mal, et il s'étonne que pareille chose soit arrivée en l'année 1865, et après tout ce que le gouvernement a essayé de faire et a réussi à faire pour l'Irlande.

« L'Amérique, dit-il, a fourni l'étincelle, mais l'Irlande a fourni l'amadou. » Comment expliquer cela?

Impossible de poser la question en meilleurs termes et d'une manière plus sérieuse, plus politique, plus pro-

pre à conduire à un résultat pratique. Reste à résoudre la question ainsi posée.

Je vous ai dit que, dans ma pensée, l'Irlande n'avait — l'idée d'indépendance nationale mise à part — que deux griefs qui fussent réels : l'absence du « Tenant Right » et l'existence d'une « Église établie » ; mais j'ai ajouté que l'Irlande, à tort ou à raison, était tourmentée du désir de l'indépendance, et que ce désir avait sa source dans l'antipathie de deux races mises en présence par la conquête, et qui, à cause de la diversité, soit de leurs qualités, soit de leurs défauts, ne sont point parvenues jusqu'à ce jour à se bien comprendre l'une l'autre.

Cette explication, que je persiste à regarder comme la vraie, le *Times* répugne à l'admettre, et il m'oppose ce que le journal fénian, *the Irish People*, disait lui-même de la nature du mouvement dans son dernier numéro, écrit avant les arrestations.

Voici cet extrait :

« Peut-être ce qu'on dit de plus singulier est ce qu'on dit à propos des Saxons et des Celtes. C'est à peine si nous avons besoin d'avertir nos lecteurs que nous ne connaissons pas de différence entre les Saxons et les Celtes en Irlande.

» Plusieurs d'entre nous ne savent pas si nous sommes Saxons ou Celtes, et la plupart d'entre nous ignorent combien de sang saxon ou de celte nous pouvons avoir dans nos veines. De fait, peu nous importe de savoir de quelle partie du monde, ou à quel moment de l'histoire, les ancêtres d'un homme vinrent en Irlande. »

Après avoir cité ces lignes, le *Times* écrit :

« L'*Irish People* n'est pas moins explicite au sujet de l'Église établie » et du « Tenant Right ». Relativement au premier point, il reconnaît franchement que les Irlandais ne s'en soucient guère, et du second, un des correspondants de l'*Irish People* dit que « quiconque propose cela

» regarde les Irlandais comme ne valant guère mieux que » des chiens qu'on apaise en leur jetant un os à ronger.»

Il est regrettable que le *Times*, dès qu'il jugeait utile de citer l'*Irish People*, ne l'ait pas cité d'une façon plus complète; car, des passages qu'il reproduit, si c'est là tout, il résulterait que la propagande du journal fénian consistait — absurdité peu supposable — à bien établir que le fénianisme ne reposait sur aucun grief, que dis-je! n'avait *absolument* aucune raison d'être!

Voyons donc ce qu'il y a en réalité au fond de ces déclarations de l'*Irish People*, et s'il est vrai que, attentivement analysées, elles infirment ce que j'ai avancé.

En premier lieu, loin d'affirmer que le premier fénianisme avait son unique source dans l'amour du « Tenant Right » et la haine de « l'Église établie », seuls griefs, mais griefs incontestables de l'Irlande, en tant qu'unie à l'Angleterre, je me suis étudié à montrer comme quoi l'irritation permanente du peuple irlandais provenait en grande partie de ses aspirations, raisonnables ou non, vers une existence indépendante.

Cette appréciation, rien ne la confirme mieux que le dédain avec lequel l'*Irish People* parle du « Tenant Right ». Il est tout simple, en effet, que le droit reconnu aux tenanciers de profiter des améliorations qui sont ou sont censées être leur ouvrage, n'ait que la valeur d'un os à ronger aux yeux d'hommes qui vont jusqu'à vouloir une Irlande indépendante et républicaine.

Quant à l'existence d'une « Église établie », bien que ce soit là un des deux griefs fondamentaux de l'Irlande, en tant qu'elle reste unie à l'Angleterre, on conçoit parfaitement que le fénianisme ne tienne pas grand compte d'une réforme si profitable à ces prêtres catholiqnes qui le combattent, le dénoncent et, du haut de la chaire, le poursuivent de leurs anathèmes.

Mais, cela, je n'ai eu garde de le taire, et j'en ai même

tiré la preuve que le mouvement devait avoir des racines plus profondes qu'on ne croyait, puisqu'il n'avait pas eu besoin pour se développer de l'influence des prêtres.

Maintenant, que l'*Irish People* n'ait pas cru devoir donner pour point de départ au fénianisme l'antipathie de la race celtique contre la race saxonne, c'est ce qu'il était obligé de déclarer bien haut, qu'il le pensât ou non. Et pourquoi? Précisément à cause de l'élément américain mêlé à la conspiration. Il eût été d'une mauvaise politique d'enlever au mouvement, en lui assignant un caractère exclusivement *cèltique*, l'appui qu'on recevait ou qu'on attendait des *Saxons* transatlantiques.

Le passage que le *Times* m'oppose n'a donc en aucune sorte l'autorité que ce journal lui attribue. Un conspirateur qui adapte son langage à son but, ne parle point comme un observateur impartial qui juge des choses d'après leur nature intime, et place à côté des effets leurs causes logiques.

L'effet ici, c'est le mécontentement chronique de l'Irlande. La cause, où la chercher?

Quand on compare ce qu'est l'Irlande aujourd'hui à ce qu'elle était lorsque George III monta sur le trône, on est frappé des progrès accomplis. Qui ne sait que le peuple irlandais, à cette époque, n'avait pas un droit qui ne fût foulé aux pieds; que toutes ses libertés étaient à la merci d'un parti dominant qui se faisait un jeu de la tyrannie; que le pouvoir politique et l'administration de la justice en Irlande étaient entièrement monopolisés par les protestants; que toutes les carrières y étaient fermées aux catholiques : l'armée, le barreau, la magistrature; que le parlement irlandais, d'où les catholiques étaient exclus et qui ne représentait qu'une imperceptible minorité, se composait de corrompus, et n'était, entre les mains du lord lieutenant envoyé par l'Angleterre, qu'une machine à oppression; que ce parlement, d'ailleurs, n'avait pas

l'ombre d'indépendance; que l'initiative des lois lui était refusée; que sa puissance, dérisoire s'il en fut jamais, se bornait à dire oui ou non, quand on lui présentait un édit de la couronne; en un mot que les rapports de l'Irlande avec l'Angleterre étaient, en toute chose, ceux d'une nation conquise avec une nation conquérante?

Aujourd'hui, quelle différence! Est-il une liberté accordée à l'Angleterre dont l'Irlande ne jouisse pas? Est-il une carrière qu'Anglais et Irlandais n'aient pas un droit égal de fournir? Est-il un poste d'honneur auquel il soit interdit à un Irlandais de prétendre?

L'état social de l'Irlande, il est vrai, n'a pas suivi, tant s'en faut, le mouvement de progrès qui a métamorphosé sa situation politique. Elle n'est pas encore quitte des conséquences du « cottierism », c'est-à-dire de ce déplorable mode de tenure des terres sous l'empire duquel le paysan reçoit du petit fermier, à la charge de lui payer sa rente en travail, un petit cottage, plus un ou deux acres de terrain. Que ce système ait été le fléau de l'Irlande, il n'y a pas à le nier, surtout en l'absence des seules conditions qui auraient pu le rendre un peu tolérable, savoir : une tenure fixe, les cottagers pouvant être renvoyés à volonté — et une rente équitable.

« Les occupants actuels du sol, écrivait M. William Thomas Thornton dans un excellent livre publié en 1848 [1]; sont indolents, parce qu'ils n'ont rien qui les encourage au travail, lorsqu'ils ont une fois produit de quoi payer leur rente et échapper au danger de mourir de faim. Ils sont insoucieux de l'avenir, parce qu'ils ne peuvent améliorer, en y pensant, leur sombre lendemain. Ils sont toujours sur les confins de l'extrême misère, parce qu'il ne leur est permis de garder, des fruits de leur travail, que ce qui suffit à peine à leur subsistance. Ils foulent aux

1. *A Plea for peasant proprietors.*

pieds toutes les lois divines ou humaines, en partie par obéissance à la première loi de la nature, le sentiment de la conservation, en partie parce que leur familiarité avec la misère les a rendus furieux. »

Ajoutez à cela le poids d'une rente qui ne s'arrête, dans son mouvement ascensionnel, qu'au point où le fardeau écraserait à la lettre le patient. Et c'est tout simple, hélas! Le travail agricole étant, pour l'immense majorité des Irlandais, l'unique moyen d'arriver à vivre, la terre, quantité limitée, est une proie dont un nombre illimité de concurrents se disputent avec une ardeur frémissante chaque lambeau. On devine les effets du rapport de l'offre à la demande sur les conditions d'une population, effroyablement surabondante, de meurt-de-faim! Ce serait un miracle que, dans de pareilles circonstances, la vente ne s'élevât point à des chiffres homicides. C'est ce qui explique l'importance suprême du « Tenant Right » aux yeux du cultivateur irlandais.

Le droit du tenancier qui s'en va d'exiger de son successeur, comme garantie donnée à celui-ci d'une possession paisible, une certaine somme souvent considérable, — car c'est en cela qu'au fond le « Tenant Right » consiste, et il ne saurait servir, dans la plupart des cas, à rembourser des dépenses d'améliorations qui n'ont pas été faites; — ce droit a pour résultat de rétrécir le cercle de la concurrence, puisqu'il faut avoir la somme voulue pour se mettre sur les rangs; ceux qui le possèdent, non en vertu de la loi, mais en vertu de l'usage, ne sont pas de simples tenanciers dans le sens ordinaire du mot; le pouvoir que la coutume confère tempère celui du landlord, et rend leur possession beaucoup moins instable. Aussi n'y a-t-il pas en Irlande de comté dont la prospérité approche de celle de l'Ulster, où le « Tenant Right » existe de fait probablement par suite de privilèges accordés aux émigrants anglais qui, sous le règne de Jacques Ier, colo-

nisèrent cette contrée. Malheureusement, « le Tenant Right » n'existe que là, et c'est son extension au reste de l'Irlande qui a été le but des efforts désespérés dont elle a eu tant à souffrir, et dont elle souffre encore.

Il est donc incontestable que l'Irlande est loin, très loin d'être un Eldorado ; qu'une partie de la population y végète dans la misère ; que la tenure du sol y repose sur un système qui arme le tenancier contre le landlord ; que le « ribaudism » y continue ses sauvages exploits ; que les capitaux y ont peur : témoin 14 000 000 liv st. qui, au lieu de s'employer à fertiliser le sol, ont pris la route des banques irlandaises, quoique ne rapportant guère que 2 ou 2 $^1/_2$ pour 100. Ce sont là des faits dont on est obligé de convenir ; mais ce qui serait injuste, ce serait de reprocher à l'Angleterre de nos jours d'être restée indifférente aux maux des Irlandais.

Je citais dans ma dernière lettre les divers actes dans lesquels on a cherché un remède à ces maux : ils ont déjà produit d'heureux résultats, et sont destinés à en produire de plus heureux encore. En 1846, le nombre d'acres de terre inculte en Irlande était de 3 755 000 ; eh bien, aujourd'hui la moité de ce vaste espace de terrain se trouve ajoutée au domaine de l'industrie agricole. Un rapport officiel, publié en 1845, établit qu'à cette époque il y avait en Irlande plus de trois millions de personnes à peu près réduites à mourir de faim : qui oserait soutenir qu'il en va de même aujourd'hui ? Si les progrès de l'Irlande ont été moindres dans les années qui ont suivi 1859 que dans les années précédentes, la faute en est principalement à des circonstances contre lesquelles la sagesse humaine ne peut rien : une extrême sécheresse d'abord, et ensuite des pluies désastreuses.

Ainsi, plus on approfondit la question du mécontentement de l'Irlande, plus on est conduit à se demande d'où vient qu'il s'y mêle, du moins de la part des classe

populaires, quelque chose d'aussi semblable à la haine et au ressentiment. J'ai donné de cet état des esprits une explication que je tâcherai de justifier, en disant pourquoi je ne me range pas à celle du *Times*, qui croit que les Irlandais conspirent aujourd'hui uniquement parce que leurs ancêtres conspiraient autrefois. Mais ce sera le sujet d'une autre lettre.

LIV.

L'ÉMIGRATION IRLANDAISE.

5 octobre.

Le rideau vient de se baisser sur le premier acte du drame judiciaire dont la conspiration des fénians a fourni le sujet. Cinq des prisonniers sont retenus pour être jugés comme coupables de haute trahison; et il se trouve, le *Times* en fait avec raison la remarque, que tous les cinq avaient les plus étroites affinités avec l'*Irish People*. O'Donavan était le propriétaire de ce journal; O'Leary en était le directeur, et Luby le sous-directeur; O'Connor tenait les livres, et O'Keeffe était un des rédacteurs; Stephens, qui, selon le témoignage du principal dénonciateur, avait la conduite du mouvement en Irlande, est parvenu à s'échapper, et John O'Mahony, l'âme du complot, réside à New-York.

Quant au but de cette conspiration, il y a longtemps que ce n'est plus un mystère. Ce but est défini clairement par la formule même du serment qu'avait à prêter quiconque était admis dans la conspiration : « En présence du Très-Haut, je jure solennellement obéissance à la république irlandaise, virtuellement établie dès à pré-

sent. Je jure de prendre les armes lorsque je serai appelé à combattre pour défendre son intégrité. Je jure aussi obéissance implicite à mes officiers supérieurs. Et ce serment, je le prête dans l'esprit qui doit animer un soldat de la liberté. Que Dieu me soit en aide! »

Une des lettres saisies par la police portait que le seul moyen de frapper efficacement l'oppression, était de la viser à la tête; qu'il fallait s'attaquer à l'aristocratie, l'extirper, se défaire des landlords. Là-dessus, et sans plus attendre, on s'était mis, de ce côté du canal de Saint-George, à crier au meurtre! Plus de doute : les fénians entendaient procéder par voie de massacre général; l'Irlande, s'il n'avait dépendu que d'eux, aurait eu ses Vêpres siciliennes, et les chefs du complot s'étaient inspirés de Marat. Grâce au ciel, on s'était trop pressé de conclure. Il n'entrait dans le plan de la conspiration d'assassiner personne. A cet égard, les déclarations des prévenus ont été très formelles, très énergiques, et l'on y croit. Une révolte tendante à l'établissement d'une Irlande républicaine, voilà ce que les fénians se proposaient : rien de moins, mais rien de plus.

Maintenant, dire que l'avortement a été complet, ce serait vraiment trop peu dire : il est certain que les chances de succès étaient nulles, absolument nulles. Les fénians d'Amérique auraient le bras plus long qu'il n'est raisonnable de le supposer, s'il leur avait été donné de tendre efficacement la main à leurs frères d'Irlande par-dessus l'Atlantique. Le gouvernement des États-Unis, qui seul par son appui secret aurait pu rendre le complot sérieux, paraît s'être abstenu. Enfin, il n'est pas sûr que, parmi les Américains du Nord pur sang, le fénianisme n'eût trouvé que des auxiliaires bénévoles.

Dans la grande guerre du Nord contre le Sud, nul n'ignore que le Sud avait pour lui les sympathies de la masse des Irlandais établis en Amérique. On sait quel rôle l'élé-

ment irlandais joua dans certains troubles de New-York, où le sang des nègres ne fut pas épargné. Un des hommes qui ont pris le plus de part aux efforts de l'Irlande pour se détacher de l'Angleterre, c'est John Mitchell, et c'est John Mitchell que nous voyons figurer en Irlande au premier rang des partisans du Sud, des admirateurs de Jefferson Davis et des apologistes de l'esclavage. D'un autre côté, il est juste de reconnaître que si l'on doit ajouter foi aux révélations qui parurent il y a quelque mois dans le *New-York Herald*, le fénianisme n'a pas été sans fournir son contingent de braves soldats aux armées de l'Union.

Quoi qu'il en soit, l'extrême facilité avec laquelle le gouvernement anglais a eu raison de la conspiration féniane montre assez ce qu'elle avait de puéril et de chimérique. Mais, le dirai-je? je serais tenté, quant à moi, de lui trouver quelque chose de grave, précisément à cause de ce qu'elle avait de chimérique. Rien de plus dangereux, en effet, rien de plus propre à défier toutes les prévisions, à déjouer tous les calculs, que cette nature des Irlandais, qui leur fait prendre l'ombre pour le corps, leurs espérances pour la réalité, et les rêves d'une vive imagination pour des conceptions que le bon sens avoue. La colère de gens toujours prêts à se payer d'illusions n'est pas chose dont on soit sûr d'être toujours quitte à bon marché. L'audace qui naît d'une pareille disposition d'esprit est une cause d'embarras, alors même qu'elle ne serait jamais un commencement de force. Le *Spectator* compare les fénians au petit Tommy, allant dire à sa maman comme quoi le frère de Billy leur a prêté des allumettes et un peu de poudre; comme quoi ils entendent apporter de la paille dans la cuisine, puis mettre le feu. Ce serait si joli de voir toute la maison en flammes! La comparaison est spirituelle; mais, pour peu qu'elle soit juste, l'Angleterre, en ce qui concerne l'Ir-

lande, n'est pas encore au bout de ses peines; car Tommy pourrait bien un jour se servir des allumettes, sans aller d'abord le dire à sa maman.

C'est aussi comme indice du mécontentement chronique des Irlandais que le fénianisme mérite d'être envisagé autrement que le sourire du mépris et de l'ironie sur les lèvres. Il est certes fort singulier qu'un mouvement semblable se soit produit en dehors de toute grande influence de nature à en expliquer le développement. Où est l'O'Connell du fénianisme? Le complot a-t-il dû son origine à des passions soufflées par une éloquente parole? Non. Les conspirateurs subalternes ont-ils été encouragés par l'idée qu'ils avaient pour chefs des hommes qui avaient à risquer une fortune considérable ou une haute position sociale? Pas le moins du monde. Les prêtres ont-ils appuyé le mouvement? Au contraire, ils l'ont combattu. A-t-il été, du moins, préparé et précédé par une *agitation?* Point. D'où vient donc qu'il ne s'est pas éteint de lui-même, comme une flamme sans aliment?

Assurer, ainsi que fait le *Times*, que les Irlandais conspirent par habitude, par esprit de tradition, et parce que c'était ainsi qu'en agissaient leurs ancêtres, ce serait avouer, en tout cas, que l'Angleterre a complètement échoué dans ses efforts pour se concilier le peuple irlandais. Mais cette explication est-elle bonne? Je n'en crois rien. La tradition n'aurait pas tant d'empire sur les Irlandais, s'ils étaient contents de leur sort.

En va-t-il de la sorte? La réponse à cette question est dans les chiffres suivants, que j'extrais d'un discours prononcé, au mois de juin 1864, par le « chief secretary » pour l'Irlande, sir Robert Peel, parlant au nom du gouvernement.

Le nombre des émigrés irlandais s'éleva, de 1841 à 1851, au chiffre de 1 240 000; de 1851 à 1860, il atteignit celui de 1 190 865; en 1861, il y eut 67 396 Irlandais

qui abandonnèrent leur pays; en 1862, il y en eut 72 730; en 1863, il y en eut 117 820. Que prouve, je le demande, un mouvement d'émigration aussi impétueux, aussi constant, et qui s'accroît d'une manière invariable dans de telles proportions, sinon que les Irlandais — et ils sont passionnément attachés à leur pays — ne peuvent se résigner à y vivre.

Je suis loin de nier les avantages qu'a pour l'Irlande cette expatriation systématique d'un si grand nombre de ses enfants : elle obvie au trop plein de la population, elle tend à rendre moins meurtrière la concurrence que se font les meurt-de-faim ; elle pousse à la hausse des salaires ; mais, pour le moment, la question n'est point là : je n'examine pas l'émigration au point de vue de ce qu'elle produit, je l'examine au point de vue de ce qu'elle indique; il ne s'agit pas ici de son résultat économique, il s'agit de sa signification morale. Or peut-on dire que des hommes sont contents du sort qui leur est fait sur la terre natale, quand ils la désertent en masse, tout en l'adorant?

Je ne nie pas non plus la puissance de l'attrait que présente une contrée aussi féconde en ressources que les États-Unis. Que beaucoup d'Irlandais y trouvent le moyen d'échapper à la misère, ou même de s'y frayer un chemin vers la fortune, c'est ce qui résulte des sommes, quelquefois considérables, que les émigrants envoient à ceux qu'ils ont laissés derrière eux. Cependant, il ne faut pas croire que l'Amérique soit pour tous ceux qui y vont, en quête d'un refuge, un autre Eldorado. Dans le discours que je citais tout à l'heure, sir Robert Peel déclarait savoir de science certaine qu'il y a sur le pavé de New-York environ 30 000 jeunes filles qui, ayant quitté l'Irlande, sont réduites « à chercher leur pain entre le vice et l'aumône ».

Je disais, dans mes précédentes lettres, que, depuis quelques années, l'Angleterre avait beaucoup fait pour

l'Irlande; qu'elle lui avait donné la liberté politique dont les Anglais jouissent eux-mêmes; qu'elle s'était étudiée à adoucir de son mieux les maux engendrés par le « cottierism »; en un mot, qu'elle s'était mise sérieusement à l'œuvre, dans le but de s'assimiler autant que possible le pays qu'elle se plaît aujourd'hui à appeler *Sister island*. Tout cela est très vrai, et j'ajoute que, si l'Irlande a encore quelques griefs à faire valoir, on peut prédire qu'ils ne tarderont pas à disparaître, tant à cet égard les vœux de l'Angleterre libérale se rencontrent avec les siens. Et, par exemple, je ne doute pas que le parti libéral en Angleterre ne réussisse prochainement à délivrer l'Irlande de cette « Église établie », à laquelle, dans les discussions du parlement anglais, de si rudes coups ont déjà été portés.

Malheureusement, ce qui, selon moi, conduirait par la voie la plus rapide et la plus sûre à l'extinction de ce sentiment d'indépendance nationale que les souffrances des Irlandais contribuent à nourrir dans leur cœur, il n'est pas donné à des mesures législatives de l'opérer. La difficulté gît dans l'impossibilité où semblent être les Anglais de pénétrer le génie d'une race qui n'est pas la leur. Au mois d'août de l'année dernière, le *Spectator* publia, au sujet de la démonstration qui eut lieu à cette époque, à Dublin, en l'honneur d'O'Connell, un article où je remarquai le passage que voici : « Le but des libéraux en Angleterre doit être d'assurer aux Irlandais le moyen de donner libre carrière aux qualités qui leur sont propres, au lieu de faire fi de ces qualités, par cela seul que nous ne les possédons pas. Si nous parvenions à nous concilier réellement l'Irlande, à l'incorporer à l'Angleterre comme l'Écosse lui a été incorporée, et à créer une unité si cordiale, qu'il n'y eût plus vraiment qu'une nation, Nord, Ouest et Sud, cela vaudrait toutes nos conquêtes; mais cela ne sera jamais accompli, et il n'y a pas d'espoir

que jamais cela s'accomplisse, tant que les Anglais seront incapables de comprendre, non pas telle ou telle démonstration, mais la nature qui rend de pareilles démonstrations possibles. »

Je ne me souviens pas d'avoir rien lu, sur les rapports de l'Angleterre avec l'Irlande, qui fût aussi fortement pensé et aussi vrai. Pour que le sentiment d'indépendance nationale fondé sur la différence des races s'amortisse en Irlande, il faut que les Anglais arrivent à se rendre compte du génie de la race à laquelle ils ont affaire; il faut qu'ils arrivent à l'apprécier dans ce qui constitue sa valeur; il faut qu'ils arrivent à ne point mépriser ce qui ne leur ressemble pas, uniquement parce que cela ne leur ressemble pas. Le pourront-ils?

LV.

M. ADAMS ET LORD RUSSELL.

13 octobre.

J'ai sous les yeux la correspondance à laquelle ont donné lieu entre lord Russell et le ministre américain, M. Adams, les déprédations commises, pendant la guerre d'Amérique, par l'*Alabama*, le *Shenandoah*, et autres vaisseaux d'origine et de construction anglaises. Cette correspondance est d'un caractère très sérieux : Dieu veuille qu'elle ne conduise à aucune complication redoutable !

Je n'ai pas besoin de retracer ici l'histoire de l'*Alabama :* qui ne la connaît? Qui n'a entendu parler des sauvages exploits de ce navire qui, transformant la guerre en brigandage, ne cessa de promener sur l'Océan la ter-

reur, le pillage et l'incendie, jusqu'au jour où, rencontrant enfin devant lui un navire d'une force égale à la sienne, il fut vaincu et coulé bas? Malheureusement, le châtiment s'était trop fait attendre. Que de vaisseaux marchands atteints par l'implacable corsaire, et pillés et brûlés en pleine mer! que de richesses détruites! que d'opérations fécondes, ou entravées, ou ruinées, ou prévevenues! Pour peu que l'*Alabama* et ses pareils eussent vu se prolonger leur existence d'oiseaux de proie, c'en était fait du commerce des États-Unis : il disparaissait de la surface des mers.

Pendant ce temps, que se passait-il en Angleterre? En Angleterre, les actes de brigandage commis par l'*Alabama* étaient généralement réputés des actes d'héroïsme; à la nouvelle de chaque vaisseau américain pillé et incendié, ce n'étaient, de ce côté de l'Atlantique, que cris de joie ou d'admiration. Le capitaine Semmes se présentait à l'imagination charmée des Anglais sudistes sous l'image d'un héros. Je n'exagère pas en disant que, lorsque le *Kearsage* le mit enfin à la raison, toute l'Angleterre aristocratique et marchande prit le deuil.

A cela, il y avait trois raisons : d'abord, l'immense sympathie que toutes les classes ici, à l'exception de la classe ouvrière, ressentaient pour le Sud; puis le bénéfice que les Anglais tiraient de déprédations tendantes à faire passer des mains des Américains dans les leurs le commerce de transport, et enfin l'affection nationale inspirée à ces mêmes Anglais par un navire construit dans les chantiers de Liverpool, sorti du port de Liverpool, et monté par un équipage à l'avenant.

Cela posé, — et ce sont là autant de faits absolument incontestables, — le gouvernement des États-Unis est-il fondé à demander une indemnité au gouvernement anglais? Telle est la question soulevée par la correspondance que je vous signale. M. Adams dit oui, et lord Russell dit non.

Pour justifier son attitude négative, lord Russell se rejette en premier lieu sur ce que l'*Alabama* est sorti des ports de Liverpool à l'insu du gouvernement, sous un faux prétexte; sur ce qu'il n'a pas dépendu des ministres anglais d'empêcher le mal dont on se plaint; sur ce que le vrai point à décider est de savoir, non pas si le commerce des États-Unis a souffert, mais si le gouvernement anglais a rempli avec bonne foi les devoirs de la neutralité. Or la bonne foi du gouvernement anglais, selon son organe officiel, résulte manifestement de ses efforts pour rendre effectives les dispositions du *Foreign Enlistment Act*.

Faible argument, il faut bien le reconnaître! Ce que M. Adams reproche au gouvernement anglais, c'est d'avoir manqué, non de bonne foi, mais de vigilance, et certes il est difficile d'admettre que cette vigilance eût été aussi aisément et aussi souvent déjouée si elle avait été sérieuse. Il n'est pas douteux que les employés du port de Liverpool ne fussent de connivence avec les confédérés. Il est notoire que, si l'*Alabama* réussit à sortir du port de cette ville, ce fut grâce à la négligence du bureau des douanes, qui ne vit pas ce qu'il ne voulait pas voir. Il est certain que, depuis le commencement de sa carrière jusqu'à l'heure qui marqua sa destruction, le navire maudit par l'Amérique eut à plusieurs reprises l'occasion d'aborder à des ports placés sous la juridiction de la reine d'Angleterre, et que sa présence y fut saluée par des transports de sympathie voisins de l'enthousiasme. Qu'importe qu'il y ait dans ce pays un *Foreign Enlistment Act*, si cet acte n'empêche rien? Que signifient des lois faites dans le but de garantir l'observation stricte de la neutralité, mais faites de manière à manquer leur but? Et pourquoi ne pas demander au parlement de les changer, dès que leur insuffisance était prouvée? C'est ce dont le gouvernement des États-Unis avait donné l'exemple, dans un cas tout sembla-

ble, sous la présidence de Madison. Mais ce qu'il n'hésita point alors à accorder au Portugal, l'Angleterre le refuse : que conclure d'un pareil refus en pareilles circonstances?

Il est rare que, dans les querelles de diplomate à diplomate, les précédents ne soient pas invoqués; voici ceux dont lord Russell s'arme contre M. Adams :

En 1815, le gouvernement espagnol n'obtint aucune indemnité pour les pertes infligées au commerce espagnol par les vaisseaux armés en course, sortis des ports de l'Amérique. En 1818, le gouvernement portugais ayant eu même sujet de plainte, ses réclamations ne furent pas admises, et, lorsqu'en 1820 il les présenta de nouveau, il lui fut répondu que « le gouvernement des États-Unis n'était pas responsable des actes commis en dehors de sa juridiction et indépendants de son contrôle ». A cela M. Adams réplique que, dans la lettre de lord Russell, les faits ne sont pas rappelés avec exactitude : en réalité, le gouvernement des États-Unis ne refusa pas d'indemniser les citoyens espagnols et portugais qui avaient souffert de la violation des devoirs de la neutralité par les États-Unis; car diverses réclamations des seconds furent déclarées valables, et, quant à celles des premiers, elles furent comprises dans un règlement de comptes général entre les deux pays. « Au reste, ajoute le ministre américain, — et ce passage de la correspondance est au plus haut point digne de remarque, — alors même qu'il serait vrai que le gouvernement des États-Unis refusa, il y a un demi-siècle, de se rendre aux justes réclamations d'autres puissances, ce ne serait pas une raison pour qu'elles en fissent autant aujourd'hui. »

Cette doctrine, je le sais, n'a pas chance de faire fortune en Angleterre; mais j'estime que c'est la bonne. Le *Daily Telegraph* s'écrie qu'à ce compte les précédents ne serviraient plus de rien : erreur! ils serviraient, quand il y aurait lieu de les invoquer, c'est-à-dire en tout ce qui

est question d'usages, et ils ne serviraient plus de rien, comme il est bon que cela soit, quand il s'agit de justice. Car que deviendrait la morale, si, pour être fondé à en violer aujourd'hui les lois, il suffisait de montrer qu'elles furent violées il y a quelque cinquante ans? Et à quoi se réduirait le progrès de la civilisation si, pour avoir le droit d'éterniser le mal, il suffisait d'en écrire l'histoire? Le *Daily Telegraph* affirme que le code qui a jusqu'à ce jour réglé les devoirs de la vie nationale est principalement basé sur des exemples historiques. Si la remarque est juste, tant pis pour ce code; il faut le changer, et le plus tôt sera le mieux. Je m'attends à voir ici beaucoup de gens rire de cette prétention de M. Adams de vouloir donner la justice pour base à la théorie des rapports internationaux; ils diront que c'est bâtir sur des nuages; ils diront, à l'exemple du *Daily Telegraph*, que tout appel à la conscience est fautif, attendu que « il n'y a pas deux consciences qui se ressemblent »; ils diront, à l'exemple de M. Lowe dans un récent débat de la Chambre des communes, « que les droits naturels n'existent pas et sont aujourd'hui un sujet de risée chez tout peuple civilisé ». Eh bien, au risque d'encourir le dédain de ces penseurs *pratiques*, je soutiens, moi, que les mots *droit, justice, conscience*, ne sont pas de vains mots; je soutiens que les idées qu'ils expriment fournissent la solution pacifique et universellement acceptable de questions qui, sans elles, seraient insolubles ou n'auraient d'autre solution possible que le recours à la force. Le juste, c'est la *perception instinctive* de l'utile par tous les hommes. Niera-t-on qu'il y ait des choses à l'égard desquelles cette *perception instinctive* se trouve chez tous? On peut différer, on a longtemps différé, et l'on différera longtemps encore, sur la manière d'entendre tel ou tel fait historique, sur l'interprétation à donner à tel ou tel précédent; mais, qu'il s'agisse de décider s'il convient de voler, de mentir, de

tuer un innocent, de trahir un bienfaiteur, de voler en petit ou en grand, combien trouvera-t-on d'hommes qui diffèrent? La raison, trop souvent, divise : c'est la con science qui unit.

LVI.

LA SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT DES CONFEDERES.

15 octobre.

Une grande sensation a été causée, la semaine dernière, par la publication d'une liste dans laquelle figuraient, comme ayant souscrit à l'emprunt des confédérés, plusieurs personnes de marque : M. Gladstone, par exemple, ministre des finances; M. Delane, rédacteur en chef du *Times;* M. Sampson, chargé dans le même journal de la partie commerciale; M. Beresford Hope, un de nos crésus modernes, etc..., etc... Dans la liste en question, M. Gladstone était porté pour 2 000 liv, st.; M. Delane, pour 10 000 liv. st.; M. Sampson, pour 15 000 liv. st.; M. Béresford Hope pour 40 000 liv. st.

Chose curieuse! C'était du *Times* lui-même qu'était parti le premier appel fait à l'attention publique. Dès le 29 septembre, cette feuille avait inséré une lettre de son correspondant de New-York, dans laquelle on lisait : « M. Seward a publié la liste de quelques-uns de ceux qui ont souscrit à l'emprunt des confédérés, et qui, pense-t-il, se sont abstenus d'assister au récent meeting tenu dans Londres, de peur de mettre au jour leur complicité dans des opérations liées à la révolte du Sud. » Le lendemain, on reçut à Londres le *New-York Times*, qui, parlant de cette liste, affirmait sa parfaite

authenticité. Les jours suivants, elle s'étala dans les colonnes de plusieurs journaux de Londres, d'où elle passa dans celles de plusieurs journaux de province. Enfin, le *Morning Star* s'en empara, et en fit le sujet d'âpres commentaires dirigés, bien entendu, contre les souscripteurs qu'on désignait.

Le *Morning Star* est, comme vous le savez, le *Moniteur* de l'école de Manchester; c'est l'organe du Caïus Gracchus de l'Angleterre, M. John Bright. Quand la presse anglaise presque tout entière chantait chaque matin des hymnes en l'honneur des confédérés et n'avait pour les fédéraux que des injures, le *Morning Star* était le seul journal quotidien de Londres qui, avec le *Daily News*, osât nager contre le torrent. Vous pouvez juger d'après cela s'il s'est cru tenu à de grands ménagements envers les personnages qu'on accusait d'avoir, dans l'ombre, soutenu de leur argent la cause des planteurs.

De fait, si l'accusation s'était trouvée fondée, rien de plus odieux que leur conduite. On se serait expliqué alors — et de quelle façon, juste ciel! — les étranges témoignages de sympathie dont, dans ses discours de tournée, M. Gladstone s'était montré si prodigue à l'égard des propriétaires d'hommes? on aurait trop bien su pourquoi le *Times* leur avait prêté un appui si passionné, et pourquoi M. Sampson avait travaillé avec tant de persévérance à épauler leur crédit, et pourquoi M. Béresford Hope s'était un jour avisé d'aller chercher dans la Bible la justification de l'esclavage.

Heureusement, la liste fatale paraît devoir être rangée au nombre des inventions transatlantiques. Les parties intéressées nient, protestent, crient à la calomnie; et le *Morning Star*, pour avoir un instant mis en doute leur vertu, se voit soudain assailli de milles flèches. Le *Times* prend envers le journal de M. Bright un ton qui est tout à fait celui de l'innocence outragée. La *Saturday Review*, au nom

des salons dorés et des clubs ultra-littéraires, tonne contre le goût des attaques personnelles et la tendance à fournir un aliment au scandale. La *Pall Mall Gazette*, sous le titre de : *un Pharisien radical*, publie un article où elle reproche au *Morning Star* de manquer de savoir vivre, et à l'école de Manchester d'avoir quelque chose de fort bourru. Ainsi, M. Bright et les siens n'ont qu'à se bien tenir !

Franchement, je ne puis m'empêcher d'être surpris de ce terrible déchaînement de colères, de la part de feuilles que l'accusation ne concerne en rien. Je comprends que ceux-là tancent vivement le *Morning Star*, qui ont été par lui vivement tancés; mais les excommunications lancées par la *Saturday Review* et la *Pall Mall Gazette* me semblent peu d'accord avec le sentiment qu'on doit se faire, dans un pays libre, des droits et des devoirs de la presse.

Il est possible que le *Morning Star* se soit trop pressé d'ajouter foi à l'authenticité de la liste dont il s'agit, bien que cette authenticité fût affirmée par des journaux américains d'un caractère semi-officiel; mais, dès qu'il y croyait, son devoir était de flétrir énergiquement une conduite qui, dans cette hypothèse, eût été réellement digne de flétrissure. Être à la tête d'un puissant journal, posséder le pouvoir d'influer sur les événements, soit d'une manière directe soit par le mouvement imprimé à l'opinion, et se servir de ce pouvoir pour faire pencher la balance de tel ou tel côté, dans des questions d'une gravité immense, en laissant ignorer au public les motifs d'intérêt personnel dont on subit l'empire, quoi de plus blâmable, je le demande?

Il est vrai qu'il s'agissait, dans ce cas, de personnages haut placés! « Ne touchez pas à la reine! » Toujours la fable des animaux malades de la peste!

. . . . . et les simples mâtins.
Au dire de chacun, étaient de petits saints.

Notez que, de tous les journaux qui existent et qui ont jamais existé, le plus prompt à substituer les personnalités aux arguments, le plus habile à distiller l'injure ou à manier l'arme du mépris, c'est le très aristocratique journal qui, sous le nom de *Saturday Review*, est arrivé précisément par ces moyens à compter et à s'imposer. Il n'y a pas longtemps, il fut condamné pour diffamation, et, dans ce moment, une autre condamnation de ce genre le menace. Il n'est donc pas aussi Philinte qu'il voudrait le paraître cette fois, et ce n'est guère à lui, en tout cas, qu'il appartient de prêcher aux Alceste de l'école de M. Bright la bienveillance des manières et la douceur du langage.

Au reste, ce qu'il y a d'important dans le fait que je vous signale, c'est moins le fait en lui-même que la leçon qu'il renferme.

Avant que les confédérés fussent battus, tenir pour eux était non seulement une preuve de bon jugement, mais une preuve de bon goût et de bonne éducation. On n'était un *gentleman* qu'à ce prix, Dieu me pardonne! Dans le monde officiel et dans le monde fashionable, c'était à qui se ferait honneur d'appuyer les héros du Sud contre cette *canaille* du Nord. C'était un acte de vertu, alors, que de souscrire à l'emprunt des confédérés. Aujourd'hui, si l'on vous accuse d'avoir cédé à cette tentation, c'est une offense. O succès, voilà de tes coups!

LVII.

MORT DE PALMERSTON, CE QUE LA BELGIQUE DOIT A PALMERSTON

24 octobre.

Bientôt il n'y aura plus un seul grain d'encens à brûler

dans les cassolettes qui fument depuis le 18 octobre en l'honneur de lord Palmerston. On a épuisé pour lui, en Angleterre, le vocabulaire des éloges. Les Anglais, à l'occasion de sa mort, ont répété en chœur ce que, dans son dernier discours, sir Robert Peel avait dit de ce personnage, désormais fameux : *Nous sommes tous fiers de lui.*

Vous l'avouerai-je, je ne puis m'empêcher de sourire au spectacle de ces élans d'admiration universelle. Ils ne m'étonnent qu'à demi, toutefois. Les hommes sont ainsi faits qu'il leur faut des idoles; et les hommages rendus à la mémoire de lord Palmerston n'ont rien dont on doive, après tout, se montrer surpris, quand on songe qu'en 1807, il était nommé *Junior lord de l'Amirauté;* que sa carrière ministérielle n'a eu que de très courtes interruptions, et que, par conséquent, il se présente à l'imagination de ses contemporains, entouré du prestige que donne l'exercice du pouvoir pendant près de 60 ans!

N'était-ce pas, d'ailleurs, un esprit fin, une intelligence remarquablement lucide, un discoureur jovial, un aimable homme du monde, un *bon enfant*, que ce ministre qui a eu la main dans tous les grands événements de ce siècle?

Pardonnons à l'innombrable troupeau humain de savoir ce que lord Palmerston a été et d'ignorer ce qu'il a fait.

Ce qu'il a fait! Ce serait une longue histoire à rappeler, vraiment. Je n'en mettrai sous les yeux de mes lecteurs que les traits qui peuvent les aider à juger si, pour les pays situés comme la Belgique, la mort de lord Palmerston est un légitime sujet de deuil. Je me bornerai donc à peindre ici lord Palmerston comme ministre des affaires étrangères, comme diplomate, et j'examinerai si, en le perdant, les nations opprimées ou exposées à être en-

vahies, ont perdu un protecteur qui leur eût donné le droit de compter sur lui.

Ce fut au mois de novembre 1830 que Henry-John Temple, vicomte Palmerston, fut nommé secrétaire d'État pour les affaires étrangères, dans l'administration du comte Grey, qui remplaçait celle du duc de Wellington. De 1807 à 1809, il avait pris part aux affaires en qualité de *Junior lord de l'Amirauté;* de 1809 à 1828, il avait occupé le poste, non pas de ministre de la guerre, mais de secrétaire au département de la guerre (*secretary at war*); ce fut dans l'année célèbre qui vit Louis-Philippe porté sur le trône par une révolution, que lord Palmerston eut charge de diriger les rapports de l'Angleterre avec l'Europe.

Il avait une grande expérience de la politique, ayant vécu de la vie officielle sous six administrations successives, celles du duc de Portland, de M. Spencer Perceval, de lord Liverpool, de M. Canning, et de lord Goderich, toujours debout quand ses collègues tombaient, immuable quand le pouvoir changeait de mains! Un événement considérable ne tarda pas à mettre à l'épreuve son habileté : la Belgique se détacha violemment de la Hollande, et les puissances eurent à se préoccuper des conditions auxquelles son indépendance devait être reconnue et établie pour laisser intacte ce qu'on appelait la balance des pouvoirs.

La conduite de lord Palmerston, dans cette circonstance, fut-elle dictée soit par le respect des traités, soit par l'amour de la justice? Non!

Il débuta par considérer les traités de Vienne comme non avenus. Ce n'est pas certes que ces traités fussent très respectables : Dieu me garde d'absoudre la théorie insolente en vertu de laquelle les gouvernements disposent des peuples ainsi que d'un vil bétail! Mais, d'une part, le crime d'État commis à frais communs par les

grandes puissances en 1815, lord Palmerston n'était pas sans y avoir contribué, puisqu'il était membre en 1815 de l'administration de lord Liverpool et collègue d'un de ceux qui, à cette époque, avaient livré la Belgique aux Hollandais; et, d'autre part, on ne peut pas prétendre qu'en se déclarant en faveur de l'indépendance de la Belgique en 1830, lord Palmerston voulait réparer une des injustices de 1815; car nous le trouvons plus tard invoquant l'inviolabilité des traités de Vienne, pour le compte de la Russie et le malheur de la Pologne.

Ce ne fut pas non plus la question d'équité qui le toucha dans le soulèvement de la Belgique; car si les Belges étaient dans leur droit en secouant le joug de la Hollande, les Polonais étaient dans leur droit, eux aussi, en cherchant à s'affranchir de la domination des Russes. D'où vient donc qu'après avoir soutenu les premiers, lord Palmerston abandonna les seconds? La réponse à cette question est bien simple : il n'y avait nul danger à tenir tête à la Hollande, avec le concours de la France, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse; mais il y avait danger à irriter la puissante cour de Saint-Pétersbourg, s'appuyant sur Berlin.

La vérité est qu'aucun sentiment de sympathie généreuse ne détermina l'attitude de lord Palmerston à l'égard des Belges armés pour leur indépendance. Une seule chose le frappa : la crainte de voir la Belgique, ou se jeter entre les bras de la France, ou demander à la France un souverain. Une seule passion l'anima : celle qui avait sa source dans les vulgaires traditions de la jalousie nationale.

Qu'on ne se hâte pas trop de faire honneur à ses talents diplomatiques d'un résultat dont, en bonne conscience, il est impossible de faire honneur à l'élévation de son âme; chacun sait que toutes les intrigues de ord Ponsomby à Bruxelles n'empêchèrent pas le duc de Nemours d'être

élu roi de Belgique par le congrès. Si la couronne offerte à ce prince tomba par terre; si l'Angleterre la ramassa et parvint à la poser sur la tête de Léopold, ce fut uniquement par suite de la modération de Louis-Philippe, bien résolu alors à ne sacrifier à aucune considération, pas même à un intérêt de famille, l'alliance de l'Angleterre et la paix. Lord Palmerston n'eut pas besoin d'un grand effort de génie pour enlever à Louis-Philippe ce dont Louis-Philippe avait, dès le début des négociations, déclaré ne vouloir à aucun prix, et l'on ne saurait le louer d'avoir, en cette circonstance, joué M. de Talleyrand, puisque, au lieu d'être son adversaire, M. de Talleyrand fut son allié.

Quant à ceux qui rapportent si complaisamment à lord Palmerston le mérite d'un choix dont les Belges n'ont pas eu, j'en conviens, sujet de se plaindre, on peut leur répondre que ce choix n'a été bon que parce que le peuple belge l'a rendu tel en se montrant capable et digne de la liberté. La prospérité des Belges a été le prix de leur industrie, comme leur indépendance avait été le prix de leur courage. Voilà ce qu'il convient de ne pas oublier. Ce qu'ils ont dû à la sagesse du roi dont leur fit présent la conférence de Londres, c'est d'avoir pu sans obstacle se faire à eux-mêmes leurs destinées ; mais les proclamer, à cause de cela, débiteurs de lord Palmerston, c'est se moquer.

Il fut, dit-on, l'inspirateur de la conférence de Londres. Soit. Mais a-t-on oublié comment la conférence de Londres en vint à transformer ce qui semblait n'être d'abord qu'une sorte de médiation philanthropique en un arbitrage impérieux qui n'admettait ni résistance ni appel? Eh! que fut-elle donc, cette conférence de Londres, sinon un nouveau congrès de Vienne, formé d'après cet étrange principe qu'il appartient aux grandes puissances de disposer, selon leur caprice, du sort des petits États!

Au surplus, de quelle manière la conférence de Londres se montra-t-elle, sous l'influence de lord Palmerston, disposée à l'égard de la Belgique? Appelée à trancher, en vertu de son omnipotence usurpée, les questions relatives à la possession du Luxembourg, du Limbourg, de la rive gauche de l'Escaut, et au payement des dettes contractées par les deux pays réunis, ne le fit-elle pas, tout d'abord, dans un sens absolument contraire aux plus chers intérêts de la Belgique? Ne décida-t-elle point, dans son protocole du 20 janvier 1831, que « le grand-duché de Luxembourg, possédé à un titre particulier par les princes de la maison de Nassau, faisait et continuerait de faire partie de la confédération germanique »? Dans le même protocole, ne donna-t-elle pas implicitement à la question du Limbourg une solution favorable aux prétentions de la Hollande? Quelques jours après, dans son protocole du 27 janvier, n'essaya-t-elle pas d'achever la ruine de la Belgique en lui refusant d'une façon détournée la possession de la rive gauche de l'Escaut, et en proposant de mettre à la charge des Belges le 16/31 des dettes du royaume prises en masse et sans acception d'origine. Et aux protestations de la Belgique indignée, le protocole du 18 février 1831, qui porte la signature de lord Palmerston, ne répondit-il pas que les arrangements arrêtés étaient *fondamentaux et irrévocables*?

Il est vrai que ces arrangements *fondamentaux et irrévocables* finirent par être mis de côté. Mais, si le TRAITÉ DES 18 ARTICLES renversa les bases posées dans les protocoles des 10 et 27 janvier; si la question du Luxembourg fut alors déclarée distincte de la question hollando-belge; si les Belges furent autorisés à garder, durant le litige, le grand-duché, qu'ils occupaient; si on leur concéda, dans la ville de Maestricht, la part de souveraineté qui, en 1790, n'appartenait pas à la Hollande; si la Belgique reçut toutes les garanties qui lui faisaient désirer la pos-

session de la rive gauche de l'Escaut; si enfin le principe du partage des dettes d'après leur origine fut adopté, cela vint-il de ce que l'hostilité de lord Palmerston envers la Belgique avait soudainement cédé la place dans son cœur à un élan de tendresse? Rien de tel. Cela vint de ce que, dans l'intervalle qui sépara du TRAITÉ DES 18 ARTICLES les protocoles des 20 et 27 janvier, le refus de la couronne offerte au duc de Nemours avait rendu l'influence anglaise dominante à Bruxelles. Les largesses de lord Palmerston furent le prix dont il paya l'élection du candidat présenté par l'Angleterre. Que les Anglais lui soient reconnaissants du parti que sa politique sans scrupule tira de sa modération et du désintéressement politique de Louis-Philippe, passe encore; mais, franchement, es Belges ne lui doivent aucune gratitude. En cette occasion, comme toujours, il fut Anglais; mais il ne fut qu'Anglais.

LVIII.

CE QUE LORD PALMERSTON A FAIT POUR LA POLOGNE.

26 octobre.

Dans ma lettre d'hier, j'ai donné la mesure des sympathies que la révolution belge avait inspirées à lord Palmerston. Voyons ce que lui dut, à la même époque, la révolution polonaise.

Une chose trop peu connue ou trop oubliée, c'est que Louis-Philippe, dont on a tant accusé la politique craintive, fut à la veille de tendre hardiment la main aux Polonais insurgés, et que les ouvertures de l'Autriche, en faveur de ce peuple héroïque, trouvèrent au Palais-Royal un accueil ami.

Il peut, à coup sûr, paraître surprenant que la Pologne, agitant ses chaînes, ait ému le cœur de l'Autriche, quand on songe à la part que Marie-Thérèse avait prise dans le grand crime de la Pologne partagée. Toutefois, l'étonnement cesse lorsqu'on réfléchit que, depuis ce fameux acte de spoliation, la Russie s'était étendue au point d'éveiller l'inquiétude de l'Autriche, qu'elle menaçait d'envelopper de son mouvement. Les progrès non interrompus de la puissance russe en Turquie, sa marche le long de la mer Noire, avaient certes de quoi préoccuper la cour de Vienne. La constitution d'une Pologne indépendante aurait équivalu pour l'empire autrichien à l'érection d'un solide rempart qui, du sud-est au nord-ouest, aurait protégé ses frontières. L'avantage sembla si considérable aux diplomates de Vienne, qu'ils n'hésitèrent pas à faire savoir au gouvernement polonais, par l'intermédiaire du consul d'Autriche, que cette puissance était disposée à aider au rétablissement de la nationalité polonaise, dût un pareil appui entraîner le sacrifice de la Galicie. Tout ce que l'Autriche demandait en échange, c'est que la Pologne acceptât pour roi un prince autrichien. Inutile d'ajouter que, fidèle à ses traditions de politique prudente, la cour de Vienne n'entendait pas s'engager seule. Le concours de la France et de l'Angleterre lui était nécessaire : elle subordonna son action à ce concours.

Eh bien, l'histoire doit à Louis-Philippe cette justice, qu'il se montra prêt à offrir, s'il le fallait, à la Pologne l'épée de la France. Qui l'en empêcha? Le refus de lord Palmerston d'honorer l'Angleterre en soutenant une cause juste.

Il existe, relativement à ce fait, un document fort curieux, que celui qui trace ces lignes a été le premier à mettre en lumière et que l'Angleterre elle-même ne connaissait pas lorsqu'il fut publié par lui. Citons textuellement et intégralement; la chose en vaut la peine :

« Le soussigné, en réponse à la note que lui a présentée l'ambassadeur de France à l'effet d'engager le gouvernement britannique à intervenir, de concert avec la France, dans les affaires de Pologne par une médiation qui aurait pour but d'arrêter l'effusion du sang et de procurer à la Pologne une existence politique et nationale, a l'honneur d'informer S. Exc. le prince de Talleyrand que malgré tous les désirs que pourrait avoir le roi de la Grande-Bretagne de concourir avec le roi des Français à toute démarche qui pourrait consolider la paix de l'Europe, surtout à celle qui aurait pour effet de faire cesser la guerre d'extermination dont la Pologne est aujourd'hui le théâtre, S. M. se voit forcée de déclarer qu'une médiation tout officieuse, vu l'état actuel des événements, ne manquerait pas d'être refusée par la Russie, d'autant plus que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de rejeter les offres de ce genre qui lui ont été faites par la France; que, par conséquent, l'intervention des deux cours, pour être effective, devrait avoir lieu de manière à être appuyée en cas de refus. Le roi d'Angleterre ne croit devoir adopter aucunement cette dernière alternative. L'influence que peut avoir la guerre sur la tranquillité des autres États n'est pas telle qu'elle doive nécessiter ces démarches, et les relations franches et amicales qui existent entre la cour de Saint-Pétersbourg et S. M. ne lui permettent pas de les entreprendre. S. M. B. se voit donc forcée de décliner (*to decline*) la proposition que vient de lui transmettre S. Exc. le prince de Talleyrand par sa note du 20 juin, jugeant que le temps n'est pas encore venu de pouvoir l'entreprendre avec succès contre le gré d'un souverain *dont les droits sont incontestables.* Pourtant S. M. charge le soussigné de témoigner à S. Exc. l'ambassadeur de France combien son cœur souffre de voir tous les ravages qui ont lieu en Pologne, et de lui assurer qu'elle fera tout ce que ses relations amicales

avec la Russie lui permettent pour y mettre fin, et que déjà des instructions ont été données à l'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg pour déclarer qu'elle tiendra à ce que l'existence politique de la Pologne *établie en* 1815, ainsi que ses institutions nationales, lui soient *conservées*.

» *Signé :* PALMERSTON. »

Ainsi, dans le temps même où, en ce qui touchait la Belgique, lord Palmerston regardait comme non avenus — en quoi il avait raison — les traités de 1815, il les proclamait inviolables, par une note destinée à rester secrète en ce qui touchait la Pologne! Dans le temps même où il violait le principe de non-intervention contre le faible roi de Hollande, il s'étudiait à empêcher qu'on ne le violât contre le puissant empereur de Russie! Dans le temps même où il agissait comme si les traités de 1815 n'eussent donné aucun droit au premier, il justifiait par ces traités l'affirmation des *droits incontestables* du second! Dans le temps même où il se donnait, à Bruxelles, pour le protecteur des peuples qui revendiquent leur indépendance, il mettait secrètement obstacle aux bonnes dispositions de la France et de l'Autriche envers la Pologne; ce qui revenait à livrer la Pologne au couteau!

J'ai dit que l'Angleterre, bien qu'elle se vante d'être la terre classique de la publicité, fut très longtemps sans connaître le document qui vient d'être cité. Lord Palmerston, lorsqu'on l'attaqua dans la Chambre des communes, se garda bien de mettre en avant pour sa défense les raisons alléguées dans sa dépêche au prince de Talleyrand; il se garda bien de parler des *droits incontestables* de l'empereur de Russie. L'ignorance générale lui permettant de dire avec impunité tout ce qu'il voulait, il ne se fit point scrupule d'assurer qu'en intervenant en faveur de la Pologne, l'Angleterre n'aurait fait que rendre la situation pire, attendu, osa-t-il affirmer, que, si la Pologne avait

pour elle l'Angleterre et la France, elle avait contre elle, outre la Russie, la Prusse *et l'Autriche*. Cela s'appelle, dans le vocabulaire des diplomates, de l'habileté!

Puisque j'en suis sur le chapitre de l'habileté, telle qu'on la comprend dans le monde des chancelleries, je dois à la mémoire de lord Palmerston de ne point taire une circonstance qui fait honneur à la souplesse des talents qu'avait développés en lui l'expérience des affaires.

La cause des Polonais inspirant une vive sympathie aux catholiques belges, par suite de la communauté des croyances religieuses, et, M. de Mérode ayant donné à entendre à M. Walewski, lorsqu'ils se rencontrèrent à Londres, que, selon toute apparence, le parti catholique belge voterait dans le congrès pour l'acceptation des 18 articles si l'Angleterre promettait d'intervenir en faveur de la Pologne, de concert avec la France, M. Waleswski crut un moment la partie gagnée. Et, en effet, lord Palmerston, interrogé, n'hésita pas à insinuer que l'acceptation des 18 articles, si ardemment désirée par l'Angleterre, pourrait être un grand service rendu à la Pologne. Là-dessus, un envoyé polonais, M. Zaluski part en toute hâte de Londres pour Bruxelles, où ses démarches contribuèrent à l'acceptation des 18 articles. Mais qu'arriva-t-il? Lord Palmerston ne se fut pas plus tôt servi, pour atteindre son but, de la sympathie dont les catholiques belges étaient animés à l'égard de leurs frères, égorgés un à un sur les bords de la Vistule, qu'il se hâta d'abandonner la Pologne, et répondit, comme on l'a vu, à Louis-Philippe, qui voulait la secourir : « Laissez passer la justice de l'empereur! »

LIX.

FUNÉRAILLES DE LORD PALMERSTON. LE SECRET DE SA POPULARITÉ EN ANGLETERRE.

28 octobre.

C'est hier qu'ont eu lieu les funérailles de lord Palmerston. Elles ont été ce que sont, dans tous les temps et dans tous les pays, les funérailles des grands de la terre. Si, comme saint Augustin s'exprime dans *la Cité de Dieu*, « le choix de la sépulture et la pompe des obsèques servent plutôt à consoler les vivants qu'à soulager les morts, » c'est là un genre de consolation qui n'aura point manqué à l'Angleterre. Lord Palmerston a pour demeure dernière, non pas Romsey, son lieu natal, mais cette abbaye fameuse de Westminster, qui garde la poussière de ceux qui, vivants, ont fait du bruit.

Le cortège funèbre était composé de ministres, d'ambassadeurs, de ducs, de comtes, de marquis, de barons. Partout où il passait, on a fermé les rideaux des fenêtres en signe de deuil, et les clubs se sont montrés vêtus de noir. Les cloches ont rempli l'air de lamentations. Nombre de villes ont envoyé des députations au corps qu'on allait enterrer. Les volontaires de Romsey sont accourus, le crêpe au bras. La route suivie par le cortège a été beaucoup plus qu'à l'ordinaire bordée de spectateurs silencieux. Le génie de Beethoven et celui de Haendel ont été appelés à rendre aussi pénétrante que possible la cérémonie religieuse des adieux suprêmes. Enfin, lorsque le mort a été mis « dans ce lit où jamais un dormeur ne remue », l'héritier présomptif du trône et un prince du sang étaient là.

De la vivacité, de l'unanimité des regrets exprimés par la presse anglaise, il est inutile que je vous entretienne : ils sont aujourd'hui connus du monde entier. Montaigne raconte que les Thasiens étant venus dire à Agésilas qu'ils l'avaient déifié, il leur répondit : « Votre nation a-t-elle le pouvoir de faire dieu qui bon lui semble? Dans ce cas, faites dieu un d'entre vous, et quand j'aurai vu comment il s'en sera trouvé, je vous dirai grand merci de votre offre. » Sur quoi notre philosophe s'écrie : « L'homme est bien insensé! Il ne saurait forger un ciron, et forge des dieux à la douzaine! » Grâces au ciel, la mode de forger des dieux à la douzaine est passée; mais c'est merveille avec quelle facilité on crée des grands hommes autour d'un tombeau. Il semble que cela fasse partie de l'étiquette des funérailles. A l'égard de lord Palmerston, par exemple, peu s'en faut que la louange ne se soit élevée au ton de l'apothéose. A entendre la plupart des journaux anglais, cette perte est de celles qui sont absolument irréparables; elle laisse un vide dont l'univers est tenu de s'émouvoir. On se demande ce que penseront les nations qui vivent au loin, quand elles apprendront que lord Palmerston, par exemple, a cessé de conduire la politique de l'Angleterre. On remonte l'histoire de ce siècle pour trouver des hommes d'État de sa taille, et les seuls qu'on ose lui comparer sont Pitt, Canning, sir Robert Peel; on gémit, comme d'un malheur inattendu, de la fatalité qui arrache sitôt à l'amour et à l'admiration de ses contemporains un vieillard de plus de quatre-vingts ans, qu'on s'était accoutumé à croire doué d'une jeunesse éternelle; c'est, une fois encore, le *quomodo cecidit vir potens?*

L'exagération de cette douleur et de ces regrets est flagrante. Si elle n'était, ainsi que je le soupçonne, un calcul instinctif de l'orgueil national, elle étonnerait, surtout dans un pays où les individualités tiennent com-

parativement peu de place, par la raison bien simple que l'opinion y est souveraine, et que la nation s'en remet à elle-même du soin de ses destinées.

Nul doute que la carrière politique de lord Palmerston n'ait eu, sous le rapport de sa durée, quelque chose de fort extraordinaire. On s'explique, de reste, que sa mort ait paru un événement, quand on songe qu'il servit dans de hautes positions officielles quatre monarques : George III, George IV, Guillaume IV et la reine Victoria; qu'il occupa des postes importants dans dix administrations successives : celles du duc de Portland, de M. Perceval, de lord Liverpool, de M. Canning, de lord Goderich, du duc de Wellington, du comte Grey, du vicomte Melbourne, de lord John Russell, de lord Aberdeen; qu'il fut premier lord de la Trésorerie dans deux différents ministères; qu'il figurait comme secrétaire au département de la guerre, quand M. Gladstone n'était encore qu'un enfant; en un mot, qu'il fit, pendant quarante-cinq ans, partie du pouvoir, fut pendant soixante ans membre de la Chambre des communes, pendant vingt-cinq membre du cabinet, et pendant sept chef du gouvernement. Mais une situation ne donne pas toujours la mesure du personnage qu'elle porte.

Lord Palmerston était un homme du monde, un homme de plaisir; il avait une foule de qualités aimables, une humeur charmante, des manières qui séduisaient, une jovialité dont il savait merveilleusement tirer parti, soit pour désarmer un adversaire, soit pour échapper aux embarras d'une position épineuse; il excellait à substituer une anecdocte à un argument; dans ses discours du parlement, il ne manquait jamais de mettre beaucoup de bon sens assaisonné de finesse, et son imperturbable sang-froid, adouci par sa bonne humeur, le protégeait mieux que n'aurait fait la plus entraînante éloquence; dans ses discours de tournée, il charmait les gens par la grâce

avec laquelle il jouait le seul rôle auquel il fût propre comme orateur, celui d'élégant diseur de lieux communs, assurant tantôt « qu'on ne pouvait pas aller de Londres à Tiverton, quand on était lié à Londres par une jambe » ; tantôt « que des vaisseaux en pleine mer ne sauraient mettre en déroute des armées de terre » ; tantôt qu'une armée de 30 000 hommes n'égalait pas une armée de 300 000, » que sais-je encore? Dans la bouche du *vieillard toujours vert* (*the green old man*), de pareils axiomes étaient fort admirés par ce genre de public dont Chamfort disait : « Combien de sots faut-il pour faire un public? »

Tout cela était assurément de nature à le rendre populaire; mais tout cela ne fait pas un grand homme.

Oh! certes, si la vraie politique consistait dans une vive compréhension des choses du moment, dans une longue expérience des affaires associée à une bonne mémoire, dans l'art de débrouiller un imbroglio diplomatique, dans celui de rendre compte avec une lucidité parfaite d'une négociation compliquée, et de sortir d'un mauvais pas par une saillie, lord Palmerston aurait eu peu d'égaux en politique. Les aptitudes qui distinguaient les diplomates de la vieille école, Metternich, Nesselrode, Castlereagh, Talleyrand, il les possédait à un haut degré : comme eux, il appartenait à la catégorie de ces hommes d'État qu'on appelle pratiques, parce qu'ils sont médiocres, et sages parce qu'ils n'osent jamais rien de grand. Mais, pour de l'originalité dans les vues, de l'élévation dans la pensée, de la puissance dans le langage, voilà ce que lord Palmerston n'eut jamais.

Et ce qu'il n'eut jamais non plus, ce fut une conviction forte, ce fut une religion autre que celle du succès, ce fut l'amour de la justice, dans le sens étendu et général de ce mot.

Qui ne se rappelle comment, un beau jour, l'Angleterre envoya saisir la flotte danoise. Cette expédition inique eut

dans lord Palmerston un apologiste. Dès cette époque, il avoua, sans détour, sa préférence pour une politique dégagée du poids des scrupules.

On a fait honneur à lord Palmerston du libéralisme d'idées qui le poussa, dit-on, à embrasser, en Espagne, la cause d'Isabelle contre don Carlos, et, en Portugal, celle de dona Maria contre dom Miguel. Eh bien, qu'on relise le traité de la *triple alliance*, devenu celui de la *quadruple alliance* par l'apposition de la signature du prince de Talleyrand, et l'on verra que, de la part de l'Angleterre, ce traité n'eut qu'un but : conserver à l'égard du Portugal un droit de protection qu'elle avait intérêt à ne point laisser prescrire. Dans le soin avec lequel les négociateurs éludèrent les questions de légitimité ou de constitution, et dans leur empressement à stipuler en faveur des deux enfants, aussitôt après leur retraite, « un revenu convenable à leur naissance et à leur rang », il n'y avait rien, convenons-en, qui ressemblât à une alliance formelle des monarchies constitutionnelles contre les monarchies absolues.

Au fond, lord Palmerston n'avait nul souci de la liberté des peuples et du droit des nationalités. Ne le vit-on pas, en 1848, presser les Siliciens de se soumettre au roi de Naples, appuyer Charles-Albert contre les républicains, menacer Mazzini à Rome et Manin à Venise? Plus tard, n'approuva-t-il pas la restauration du pape et l'envoi d'une armée française contre les Romains, lui qui se vantait d'avoir, au moyen de la légion britannique, délivré l'Espagne d'un prétendant, candidat des puissances absolutistes? Ne ferma-t-il pas impitoyablement l'oreille aux supplications de Manin implorant la protection de l'Angleterre, lui qu'on loue si fort pour avoir protesté contre la destruction de la république de Cracovie? Et, plus tard encore, non content de laisser accabler la Hongrie, comme il avait, en 1831, laissé accabler la Pologne, n'alla-t-il

pas jusqu'à justifier la conduite de l'Autriche par les principes de la loi internationale? et ne couvrit-il pas d'une tolérance, dont M. Cobden s'indigna en vain, l'intervention à main armée des Russes, cette intervention brutale à laquelle les Autrichiens durent de pouvoir passer sur le corps à un peuple qui excitait alors les sympathies de tous les amis de la liberté dans toute l'Europe ?

La vérité est que lord Palmerston appartenait à l'école des politiques sceptiques. Pour lui, le gouvernement des affaires humaines était une partie de cartes qu'il avait à jouer, au nom de l'Angleterre, dans son intérêt, ou dans ce qui pouvait paraître son intérêt à un moment donné, et sans s'inquiéter d'autre chose. Est-il besoin de faire revivre ici le souvenir de la guerre, si affreusement injuste, déclarée en 1857 à la Chine par le gouvernement de lord Palmerston? Le prétexte employé pour ouvrir la Chine aux Anglais à coups de canon était tellement monstrueux, que le cri de la conscience humaine outragée fut poussé, dans la Chambre des communes, par des hommes de tous les partis? Oui, il faut le dire bien haut à l'honneur de lord John Russell, de M. Gladstone, de M. Layard, de de M. Milner Gibson, de MM. Cobden et Bright, de M. Disraéli lui-même, un même élan d'indignation les entraîna; et lord Palmerston fut condamné par un vote, désormais immortel. Mais, hélas! ici se révèle le secret de cette énorme popularité dont il fut donné à lord Palmerston de jouir. Plus l'acte qu'on lui reprochait était inique, plus l'opinion publique, égarée, lui sut gré d'avoir mis au-dessus même des intérêts sacrés de la justice, l'intérêt de l'Angleterre. C'est ce que déclara en termes d'une candeur déplorable un candidat palmerstonien, dans la lutte électorale qui suivit; car de la sentence prononcée contre lui par la Chambre des communes, le sagace ministre en avait appelé au pays par la dissolution du Par-

lement. Sa victoire, que l'Angleterre me pardonne de l'enregistrer! sa victoire fut complète. M. Cobden fut rejeté par les électeurs d'Huddersfield; M. Bright et M. Milner Gibson furent abandonnés par Manchester; MM. Layard, Fox, Arthur Gordon, Edward Miall restèrent sur le carreau...

Je m'arrête. Comment apprécier en quelques pages un homme dont l'histoire se trouve être celle de plus d'un demi-siècle? Je tâcherai de dire dans ma lettre de demain tout ce qui me reste à dire de lui.

LX.

LE PLUS ANGLAIS DES MINISTRES.

2 novembre.

Ce ne fut pas seulement à l'occasion du débat rappelé dans ma dernière lettre que lord Palmerston fut porté aux nues pour avoir fait passer avant tout les intérêts de l'Angleterre, tels qu'elle-même, à tort ou à raison, les comprenait à un moment donné. Qui n'a encore présente à l'esprit la comédie diplomatique des mariages espagnols? Pour empêcher certains arrangements de famille, qui lui semblaient nouer un lien de plus entre la France et l'Espagne, que ne fit pas lord Palmerston? A quelles démarches, à quelles intrigues, à quelles protestations n'eut-il pas recours! avec quelle ardeur ne se mit-il pas à déterrer d'anciens traités, en commençant par celui d'Utrecht! De combien de dépêches ne fatigua-t-il pas l'attention des chancelleries? Était-ce donc qu'à ses yeux la question avait une importance vitale! J'en doute. Mais, d'une part, il trouvait là ample matière à l'appli-

cation de ses facultés au *jeu de la politique;* et, d'autre part, il faisait croire aux Anglais, dont il réveillait les jalousies nationales, qu'ils ne pouvaient avoir un défenseur de leurs intérêts plus actif et plus passionné que lui.

Aussi, qu'arriva-t-il? Sa popularité s'accrut au point que, malgré l'extrême répugnance des Anglais à voir s'augmenter le fardeau des taxes, on le laissa dépenser tout à son aise en armements, d'abord 1 200 000 liv. st., puis 1 600 000 liv. st. Cette attitude menaçante plaisait d'autant plus à l'Angleterre, que les dispositions bien connues de Louis-Philippe répondaient au commerce britannique de la continuation de la paix.

Mais l'empressement de lord Palmerston à créer l'occasion de poser, devant l'Angleterre, en champion de ses intérêts ou de son orgueil, ne brilla jamais avec autant d'éclat que dans l'affaire de dom Pacifico. Il y avait quelque chose de ridicule à remuer toute l'Angleterre pour soutenir les réclamations pécuniaires de cet homme, par cela seul qu'il se disait sujet anglais; et il n'y avait certes rien de bien magnanime à mettre pour cela l'épée sur la gorge à un gouvernement aussi notoirement incapable de se défendre que celui de la Grèce. Mais lord Palmerston n'était pas homme à manquer une telle occasion d'émouvoir à peu de frais la fibre nationale. Lui qui, jusqu'alors, avait toujours montré à l'égard de la puissante Russie une déférence prudente; lui qui, plus tard, consentit à présenter au Parlement, contre les réfugiés, un bill dicté par la volonté d'un souverain ayant derrière lui six cent mille hommes, il fut, en présence de ce misérable petit gouvernement de la Grèce, d'une fierté superbe, d'une susceptibilité intraitable. Une flotte anglaise parut devant le Pirée. Dom Pacifico — qui jamais se serait avisé de lui prédire semblable gloire! — fixa un moment sur lui les yeux du monde. La Grèce céda, cela va sans dire. Lord Palmerston triomphait.

Soyons juste : tout le monde, en Angleterre, ne crut pas la grandeur du peuple anglais attachée à une victoire de cette nature; elle ne fut pas plus du goût de Joseph Hume que du goût de lord Derby (à cette époque, lord Stanley); elle eut dans MM. Cobden et John Bright des juges formidables; elle fut frappée, dans la chambre des lords, d'un vote formel de censure. Opposition vaine! vaine condamnation!

L'arrêt de la Chambre haute fut cassé par la Chambre basse. Dans le débat, qui dura quatre nuits, lord Palmerston, on doit en convenir, s'était défendu avec une force et une dextérité remarquables : « Nous sommes tous fiers de lui, » s'écria sir Robert Peel, son grand adversaire. Le mot fut répété par tous les échos de l'Angleterre. Un banquet fut donné au protecteur de dom Pacifico, et son portrait offert à lady Palmerston. Pourquoi non? N'avait-il pas, sans dépense d'hommes et sans aggravation de taxes, fourni à chaque Anglais l'occasion de s'appliquer, en portant la tête haute, le *civis romanus sum?* Lord John Russell déclara qu'il se félicitait d'avoir pour collègue « un homme qui était, non pas ministre de France, ou d'Autriche, ou de Russie, mais ministre d'Angleterre ».

Ministre d'Angleterre, il le fut sans nul doute, en ce sens que nul ne représenta plus fidèlement que lui, et avec moins de scrupule, les tendances mobiles du peuple anglais, ses passions variables, ses intérêts passagers; mais les intérêts véritables et permanents de l'Angleterre, les intérêts de l'Angleterre, dans leur rapport avec le progrès de la civilisation et le bien de l'humanité, lord Palmerston était-il capable de les servir efficacement? Je réponds sans détour : Non. Il aurait fallu pour cela une hauteur d'intelligence, une élévation de sentiments, un désintéressement moral, une force de conviction une suite dans les idées, un pouvoir de généralisation, qui

étaient absolument étrangers à sa nature. Non seulement il gouvernait au jour le jour, en vue des petites choses du moment, mais il ne concevait pas qu'on pût gouverner d'une autre manière.

Pour toute politique suspecte de sentimentalisme il avait une aversion dont il ne se cachait pas.

Il se prononça en faveur de l'émancipation des catholiques, au moment où l'opinion publique, sur ce point, était devenue impérieuse au point de vaincre les répugnances, d'abord hautement exprimées, du duc de Wellington et de sir Robert Peel. Il avait cessé, à cette époque, de faire partie de l'administration, et il avait à prendre ses précautions pour y rentrer. Sans cela, il est au moins douteux que les *droits* des catholiques lui eussent inspiré une sympathie bien active. De fait, lorsque, à la mort de Canning, le duc de Wellington et sir Robert Peel prirent les rênes, aucun d'eux n'était encore converti à la cause de l'émancipation, jusque-là que le premier ministre déclarait subversives de la loi les concessions demandées. Cela empêcha-t-il lord Palmerston de rester dans l'administration? Pas le moins du monde. Il n'en sortit que lorsque le duc, par la manière rude et mortifiante dont il en usa avec M. Huskisson, eut donné clairement à entendre aux canningistes que leur place n'était pas à côté de lui.

Ministre des affaires étrangères en 1833, lord Palmerston poursuivit avec une énergie louable la répression de la traite des noirs, c'est vrai; mais, même dans cette question, toute d'humanité, ce qui le préoccupa, ce fut un intérêt anglais. Qu'on jette les yeux sur le traité du 30 novembre 1831 et sur la convention supplémentaire du 22 mars 1833, on y verra comment la répression de la traite des noirs fut un moyen d'étendre, au profit de l'Angleterre, l'exercice du droit de visite, c'est-à-dire du droit de vexer notre marine, d'entraver notre com-

merce, d'humilier nos matelots, de contrôler nos mouvements sur mer. La voie des représailles, dira-t-on, nous était ouverte. Soit; mais à quelle préoccupation, je le demande, se rapportait l'article du traité qui autorisait l'Angleterre à entretenir deux fois plus de croiseurs que la France? Et, s'il ne s'agissait que d'avoir raison de la traite, pourquoi ne pas en appeler, contre une telle infamie, à une croisade de toutes les puissances? Pourquoi ne pas résoudre la question par l'établissement d'une flottille neutre que l'Europe, et non telle ou telle nation en particulier, aurait commissionnée!

A un homme qui a pour principe de n'en pas avoir, et qui fait consister la sagesse d'un politique à gouverner au jour le jour, il ne faut pas demander un plan de conduite tracé avec prévoyance et exécuté avec esprit de suite. Aussi la vie publique de lord Palmerston ne présente-t-elle qu'un tissu d'actes contradictoires. Tory d'abord, et ensuite whig; ami des révolutions en Belgique, en Espagne, en Portugal; ennemi des révolutions en Pologne, en Italie, en Hongrie; adversaire du principe d'intervention en paroles, et toujours prêt à mettre ce principe en action; haïssant les réformes, et chef d'un ministère censé réformiste, combien de causes n'a-t-il pas servies après les avoir combattues, ou combattues après les avoir servies? Qu'on essaye de préciser ce que fut son programme de politique extérieure, on n'y parviendra pas.

Rien de moins logique, par exemple, de moins rationnel, de plus vacillant, que sa politique dans la fameuse question de l'intégrité de l'empire ottoman. Était-il convaincu que l'Angleterre risquerait de perdre à l'occupation de Constantinople par les Russes son influence dans la Méditerranée, ses moyens de communication avec l'Inde par la Turquie, une partie de l'importance de ses possessions du Levant, et un débouché ouvert à l'expor-

tation annuelle d'une quantité considérable de produits anglais? Était-il de l'opinion de lord Chatam, disant : « Avec un homme qui ne voit pas l'intérêt de l'Angleterre dans la conservation de l'empire ottoman, je n'ai pas à discuter? » Oui; car, nommé premier ministre après la dissolution du cabinet où il avait occupé, sous lord Aberdeen, le poste de ministre de l'intérieur, il mit une vigueur singulière à pousser la guerre de Crimée. Non; car il était ministre au département de la guerre, lorsque, en 1827, l'Angleterre eut l'extrême bonté d'aider la Russie à anéantir la marine turque dans le guet-apens de Navarin. Non; car il était ministre des affaires étrangères lorsque en 1833 l'Angleterre laissa la Russie imposer à la Turquie vaincue, foulée aux pieds, le traité d'Unkiar-Skélessi, confirmation et consécration du traité d'Andrinople, lequel avait, comme on sait, arraché aux Turcs les bouches du Danube ainsi que plusieurs provinces, reconnu l'indépendance de la Grèce, et préparé ainsi ce démembrement de l'empire ottoman.

Quant à l'appui que lord Palmerston, en 1840, prêta au sultan Mahmoud contre Méhémet-Ali, il n'est pas sûr qu'en faisant bombarder Saint-Jean-d'Acre par sir Charles Napier, et en arrêtant la marche victorieuse d'Ibrahim, il ne se soit pas trouvé jouer le jeu de la Russie. Quel était, en effet, — la question du partage de la Turquie une fois écartée, — le meilleur moyen de ranimer la puissance dont le sultan Mahmoud, par des réformes essayées au hasard, avait tari, sans les renouveler, les anciennes sources? N'était-ce pas d'appeler à Constantinople l'homme qui avait accompli de si grandes choses, transformé l'Égypte et mis avec tant d'éclat, tant de succès, au service de sa souveraineté orientale, la science, l'industrie et les arts de l'Occident? Si la Turquie, que le général Sébastiani appelait *un cadavre*, était impossible par Mahmoud, n'y avait-il pas lieu de la rendre possible par Mé-

hémet-Ali? Le génie administratif de Méhémet-Ali, servi par le génie militaire de son fils Ibrahim, n'aurait-il pas plus efficacement contribué, en protégeant Constantinople contre les Russes, à lui mériter un peu mieux son surnom de *Stamboul la bien gardée?* Était-ce déjouer les desseins de la Russie, que de préférer au sultan son esclave, le vice-roi d'Égypte, son ennemi? Je ne parle pas de ce que les progrès de la civilisation semblaient exiger. Vouloir l'intégrité de l'empire ottoman par la restitution de la Syrie au souverain de Constantinople, c'était vouloir rendre à la stérilité, au désordre, aux querelles sanglantes des Druses et des Maronites, à la permanence des révoltes dans la montagne, un pays que la Porte s'était montrée absolument incapable d'administrer, et qui avait, au contraire, retrouvé la prospérité et le calme sous l'administration dure mais intelligente du vice-roi.

Du reste, à quoi bon insister? Quand il s'attachait à écraser le vainqueur de Koniah et de Nézib, lord Palmerston ne songeait qu'à une chose : mater la France, cette France avec laquelle cependant il devait plus tard s'allier contre la Russie, dans cette même question d'Orient. Ce qu'il combattait en 1840, ce n'était pas l'influence des Russes à Constantinople, c'était l'influence des Français au Caire. La preuve en est dans le traité du 15 juillet 1840, qui appelait l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, à résoudre la question orientale, à l'exclusion de la France. Si en cela lord Palmerston crut avoir frappé un coup de maître, il se trompait grossièrement. La suite l'a prouvé. Qu'on rapproche le traité de la quadruple alliance, formé en 1840, de la guerre de Crimée : sur l'imprévoyance, l'inconsistance, le peu de portée de la politique palmerstonienne, ce rapprochement dit tout.

Mais la guerre de Crimée a-t-elle du moins enlevé à la Russie ce qu'elle avait gagné par la victoire navale de

Navarin, et l'abaissement de Méhémet-Ali? Bien aveugles ceux qui le croient! Le résultat le plus net de la guerre de Crimée est l'abolition du droit de visite, entendu dans le sens de la suprématie maritime des Anglais. Le traité de 1856 est là pour démontrer que, si, devant Sébastopol, l'Angleterre a tiré les marrons du feu, ce n'est pas elle qui les a mangés. Les deux parties gagnantes dans la guerre de Crimée ont été le gouvernement français et — chose fort piquante! — la Russie. Pour peu qu'on en doute, on n'a qu'à se rappeler sur quel ton elle l'a pris avec l'Angleterre à propos de la dernière insurrection de Pologne, et avec quel dédain de ce que pourrait en penser lord Palmerston, elle a écrasé les Circassiens. Pourtant, le Caucase est la clef du monde. La puissance qui est en possession du Caucase a un pied dans Constantinople; elle menace directement les Indes. Parer à un tel danger eût été plus nécessaire que d'appuyer, par l'envoi d'une flotte anglaise à Athènes, les réclamations de dom Pacifico! Mais lord Palmerston a eu ce rare bonheur que l'opinion publique en Angleterre ne lui a jamais sérieusement demandé compte ni de ce qu'il a négligé ni de ce qu'il a eu tort de faire. Quel autre que lui aurait échappé à la responsabilité d'une falsification de dépêches, découverte et démontrée? Il s'agissait cependant ici d'un fait d'une gravité énorme. Non seulement il y avait eu altération systématique des documents destinés à éclairer la nation sur les causes de la guerre de l'Afghanistan, mais l'altération avait pour but de masquer les fautes qui avaient amené une expédition où l'or et le sang anglais coulèrent par tous les pores. Eh bien, ce fut en vain que le faux fut dénoncé dans la Chambre des communes; ce fut en vain que les pièces à l'appui furent produites; ce fut en vain que M. Bright prononça, à cette occasion, le plus terrible discours qui fût jamais tombé de ses lèvres éloquentes. Lord Palmerston n'eut, pour enterrer

la question, qu'à rappeler comme quoi l'affaire remontait à 1842, et qu'à tourner en ridicule, de son ton le plus dégagé, ceux qui s'amusaient à faire de l'histoire ancienne.

Autre circonstance caractéristique. Peu de personnes en France savent ou se souviennent que la querelle du Danemark avec la Prusse, querelle où, par parenthèse, le cabinet de lord Palmerston a joué un si triste rôle, eut son point de départ dans un protocole qui fut l'œuvre personnelle de ce ministre. Il était, dans ce temps-là (août 1850), chargé des affaires étrangères, sous lord John Russell. Le protocole du 2 août 1852 ayant été signé par lui, en opposition aux sentiments de la reine, et sans égard aux formalités constitutionnelles, la reine, irritée, écrivit la lettre suivante : « La reine désire : d'abord que lord Palmerston fasse connaître distinctement ce qu'il propose dans un cas donné, afin qu'elle sache au juste à quoi elle donne sa sanction; ensuite, que sa sanction une fois donnée, l'acte sanctionné ne soit pas arbitrairement changé ou modifié par le ministre. Dans un pareil procédé, elle verrait un manque de sincérité envers la couronne, et elle le punirait par l'exercice de son droit constitutionnel de renvoyer le ministre qui s'en serait rendu coupable. Elle demande qu'on la tienne au courant de tout ce qui se passe entre le ministre des relations extérieures et les ministres étrangers, avant qu'aucune décision importante soit prise. Elle entend que les dépêches lui soient remises en temps utile, et que les brouillons dont elle doit prendre connaissance avant l'expédition des dépêches, lui soient présentés assez longtemps à l'avance, pour qu'elle puisse se rendre un compte exact de leur contenu. La reine juge à propos que lord John Russell montre cette lettre à lord Palmerston. »

La réponse de celui-ci fut : « J'ai pris copie du mémorandum de Sa Majesté, et je me conformerai aux instructions qu'il contient. »

L'avertissement était sévère, sans nul doute, mais le ministre qui avait si gravement offensé sa souveraine n'en resta pas moins à sa place. Il dut se croire inviolable.

Aussi n'hésita-t-il pas à prendre sur lui, quelque temps après, de sanctionner le coup d'État de décembre sans consulter ses collègues.

C'était là, de toute façon, une étrange conduite de la part d'un ministre constitutionnel. La mesure parut comblée; et la reine, cette fois, lui fit dire par John Russell qu'elle acceptait sa démission. Mais quoi! tout n'était-il pas permis à lord Palmerston? Il se heurta si peu dans sa chute, que lorsque, dans le mois de février suivant, la chambre des communes se rassembla, il put se venger en jetant à son tour par terre le cabinet d'où il avait été exclu. Il devint manifeste alors que l'influence dominante était la sienne. Chacun comprit que le poste de premier l'attendait, et on ne se trompait pas. Après une courte apparition de lord Derby au pouvoir, et le « ministère de coalition » de lord Aberdeen, il obtint d'emblée la haute position que, sauf une interruption de quelques mois, il a conservée jusqu'à sa mort.

Cherchez-vous encore le secret de la popularité sans égale dont il a joui pendant sa vie, et des hommages sans mesure que l'Angleterre rend à sa mémoire? Il est dans les paroles de lord Russell que j'ai citées: « Oui, le grand art de lord Palmerston a consisté à faire croire qu'il était par excellence *le ministre de l'Angleterre.* » En le grandissant aux yeux du monde, elle-même se figure grandir. C'est une erreur dont elle reviendra. L'intelligence du peuple anglais m'en répond. Attendons l'histoire.

LXI.

POLITIQUE SUPPOSÉE DU NOUVEAU MINISTÈRE.

2 novembre.

La grande question du jour en Angleterre est, comme on le pense bien, celle qui se rapporte à la formation, à la composition et à la politique supposée du nouveau ministère. Je dis nouveau, parce qu'il est tel en effet, avec lord Palmerston de moins et lord Clarendon de plus.

Qu'il n'y ait pas eu remaniement du cabinet à la mort de lord Palmerston, on le conçoit de reste. Battus dans les dernières élections, les conservatistes n'étaient pas prêts pour le pouvoir. Il n'y avait guère de possible en ce moment qu'un ministère whig, et le seul chef possible d'un semblable ministère, c'était lord Russell.

Non que lord Russell soit, par la hauteur de son intelligence ou l'éclat de sa popularité, l'homme nécessaire de la situation : loin de là. En fait de talent, M. Gladstone lui est très supérieur; et, quant à sa popularité, elle ne consiste que dans le respect sincère, mais froid, qu'inspire généralement son caractère.

Il n'est pas, d'ailleurs, sans avoir commis de grandes fautes, sans avoir encouru de graves reproches. On n'a pas oublié de quelle manière, abandonnant ses collègues et presque trahissant ses amis, il renversa le cabinet de lord Aberdeen par cette déclaration que la guerre de Crimée avait été mal conduite et que c'était un tort injustifiable. On se rappelle les tristes résultats de sa mission à Vienne. On ne sait jusqu'à quel point on peut compter sur son zèle pour la réforme parlementaire, zèle de-

puis si longtemps endormi. Enfin l'on se demande avec quelque inquiétude si l'honneur de l'Angleterre est tout à fait sauf, sous la garde d'un ministre qui, dans la question de Pologne et dans celle du Danemark, a si peu agi après avoir tant parlé.

Et puis lord Russell n'a rien de ce naturel aimable, de cette grâce attirante, de cette tolérance politique, de ces qualités de l'homme du monde qui avaient valu à lord Palmerston une influence toute personnelle. Il est sec, raide, exclusif, enclin au népotisme, et porté à ne voir dans l'État que le patrimoine de son parti, fidèle représentant sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, de cette aristocratie des whigs qui a toujours trouvé moyen de marier à certaines tendances libérales le goût d'une domination sans partage, des allures hautaines et un intraitable esprit de caste.

Voilà bien des raisons *contre;* mais, je me hâte de le reconnaître, les raisons *pour* abondent. On ne saurait nier que lord Russell n'ait poussé de son mieux à la roue sur le chemin du progrès. Son nom est associé à la plupart des victoires remportées dans l'Angleterre contemporaine par le génie de la liberté. Si ses manières sont raides, du moins ses convictions sont fermes; si son libéralisme est étroit, du moins il est consistant. On n'a pas à craindre que, dirigée par lui, l'Angleterre en vienne jamais à pactiser avec les gouvernements absolutistes. Pendant la guerre d'Amérique, il était du très petit nombre des hommes d'État qui, de ce côté de l'Atlantique, ne perdirent jamais de vue que le triomphe du Sud eût été celui de l'esclavage. S'il se montra intolérant à l'égard des catholiques, lorsque le cardinal Wisemann afficha la prétention de se parer du titre d'archevêque de Westminster et d'établir au sein de l'Angleterre protestante une hiérarchie catholique, ce fut en haine de l'intolérance papiste. La lettre qu'il écrivit à cette occasion

à l'évêque de Durham et son bill des titres ecclésiastiques, témoignent de l'âpreté, mais aussi de la bonne foi de son libéralisme. Que dire encore? Sa naissance — et ce n'est pas un médiocre avantage en Angleterre — sa position sociale, l'importance des fonctions qu'il a remplies, son expérience des affaires, sa familiarité avec le pouvoir, son habitude de traiter avec l'Europe au nom de son pays, tout concourt à faire de lui un personnage considérable. En réalité, il est aujourd'hui le seul sous qui un homme de la taille de M. Gladstone puisse servir sans paraître déroger.

Quelques-uns auraient voulu voir le poste de premier ministre confié à lord Granville. Le choix n'aurait pas été mauvais si, pour occuper la première place du royaume, il suffisait d'avoir de grandes relations de famille, des manières conciliantes, un tact politique parfait, et les qualités qui constituent un courtisan d'élite.

Mais pourquoi, demanderez-vous peut-être, ne pas livrer les rênes à M. Gladstone? Parce que M. Gladstone inquiète un peu tout le monde, même ses amis. Ce brillant esprit a tant de facettes, il réfléchit tant d'idées et de nuances d'idées, il sympathise par certains côtés avec tant de causes diverses, il est doué d'une clairvoyance si tourmentante et pressé par un besoin d'initiative si impérieux, que la direction qu'il peut prendre à tel moment donné échappe à toutes les prévisions. On le croyait profondément imbu des doctrines d'Oxford, lorsqu'un beau jour il proposa de taxer les institutions charitables. On le croyait entièrement revenu des idées qu'il avait pu puiser dans le camp des tories, lorsqu'un beau jour il se déclara pour le Sud. On le croyait, en économie politique, de l'école de M. Milner Gibson, lorsqu'un beau jour, plagiaire instinctif des socialistes français et du Luxembourg, il demanda que l'État fût admis à faire concurrence, dans l'intérêt des pauvres et des ignorants, aux compa-

gnies d'assurance. Il est homme à pousser plus loin que lord Russell le désir de prêter main-forte à l'indépendance de l'Italie, et aussi loin que M. John Bright le culte du principe de non-intervention.

Qu'un personnage ainsi organisé soit propre à faire un premier ministre, beaucoup le mettent en doute. Ce qui est sûr, c'est qu'on l'estime en général trop grand pour n'être qu'à la seconde place, et cependant on craint de le voir à la première. On désire à côté de lui et un peu au-dessus de lui un collègue qui ait assez d'autorité morale pour le retenir si cela devenait nécessaire, et modérer son action. Ce rôle, les partisans de lord Granville le croyaient en état de le jouer avec succès, et c'est à cause de cela qu'ils le mettaient en avant. Lord Russell est-il capable de servir de mentor à M. Gladstone? C'est ce que la suite dira. Mais, même dans ce cas, y a-t-il chance que, sans lord Palmerston, le cabinet de lord Palmerston se maintienne? De tous côtés on pose cette question. Je l'examinerai dans une prochaine lettre.

LXII.

SOCIÉTÉS POUR LA PROTECTION LÉGALE DES ALLEMANDS ÉTABLIS A LONDRES.

5 novembre.

Une découverte singulière et d'étranges révélations nous sont promises par la société qui s'est formée à Londres pour la protection légale des Allemands établis en Angleterre.

Mes lecteurs connaissent, à l'heure qu'il est, la tragique histoire de Müller; ils savent pourquoi et comment

il a été condamné à mort. Eh bien, la société dont je parle ne s'est pas ralentie, depuis cette condamnation, dans les efforts extraordinaires qu'elle a faits pour mettre Müller en état de prouver son innocence, dans le cas où il aurait été innocent. Les démarches des compatriotes du condamné ont à présent pour objet d'obtenir un sursis; ils préparent la publication d'une brochure qu'on assure devoir être curieuse; et, en attendant, voici ce qu'ils annoncent avoir découvert.

On se rappelle, peut-être, que le meurtre fut commis dans la soirée du 9 juillet dernier. Quelques heures après, un M. Poole, résidant dans Edmenton, était dans sa chambre à coucher, lorsqu'un paquet vint frapper et briser une des fenêtres de sa maison. Ce paquet avait été lancé du fond d'une voiture de place qui s'éloignait de Londres. M. Poole se mit à courir après, pour se faire indemniser du dommage; et, au moment où il atteignait la voiture, il y aperçut quatre individus dont la toilette était dans le plus grand désordre. L'un d'eux était tête nue et avait un mouchoir autour du cou. Ils crièrent à M. Poole qu'ils avaient jeté le paquet pour s'amuser, qu'on le payerait... Et fouette cocher!

Que contenait ce paquet jeté par des gens qui ne voulaient que s'amuser? Une paire de pantalons souillés de sang!

Le lendemain, M. Poole, avec qui se trouvaient alors un ou deux habitants du quartier, réputés très respectables, vit revenir vers Londres la voiture de la veille, mais, cette fois, avec deux hommes dans l'intérieur seulement.

Les pantalons ensanglantés sont en la possession de la société allemande, et pourront l'aider — elle le croit — à éclaircir le mystère qui couvre encore cette *cause célèbre*, ou à démontrer qu'il y a là, même après la condamnation, un mystère à éclaircir.

Le fait est que tous les nuages sont loin d'être dissipés ou, pour parler plus exactement, ils semblent s'épaissir à mesure que le jour de l'exécution approche.

Et, par exemple, aujourd'hui même, un pharmacien d'Hackney (c'est entre la station de Hackney-Wich et celle de Bow que, le 9 juillet, M. Briggs fut assassiné), un pharmacien d'Hackney, dis-je, écrit au *Daily Telegraph* une lettre qui mérite d'être notée.

Le soir de la mort de M. Briggs, entre dix et onze heures, le pharmacien en question vit entrer chez lui un jeune homme que deux autres personnes accompagnaient. L'inconnu avait une blessure à la tête, paraissait être dans un état de surexcitation et se montrait fort inquiet des suites que sa blessure pouvait avoir. Le pharmacien crut que cet homme était ivre, et fut désagréablement frappé de la physionomie de ses compagnons. Impatient de se débarrasser de leur présence, il dit au blessé de regagner sa maison au plus vite et de se baigner la partie malade avec de l'eau chaude. Averti qu'un meurtre venait d'être commis dans le voisinage, il fit savoir à la police qu'il avait une communicatiou à lui faire. Deux agents, de ceux qu'on nomme ici *détectives*, lui furent envoyés. Il leur raconta ce qui venait de se passer. « Mais, dit-il, comme le signalement que je donnais de l'individu ne se rapportait pas à Müller, et qu'il semblait y avoir parti pris, de la part des agents, de regarder Müller comme le coupable, ils laissèrent tomber l'affaire. »

Ce n'est pas tout; dans une autre lettre, signée de leurs noms et datée de Bow, deux chirurgiens, MM. Brereton et Vincent M. Cooper, déclarent :

Que, lorsqu'ils examinèrent le compartiment, théâtre désigné du meurtre, il n'était pas, ainsi qu'on l'a prétendu, inondé de sang;

Que le sang dont ils purent apercevoir des traces n'aurait pas rempli plus d'un verre à vin;

Que, des blessures reçues par M. Briggs, la plus sérieuse correspondait à la grosseur d'une pierre qu'on avait trouvée sur le chemin, couverte de sang et de cheveux;

Que l'intérieur du wagon ne suggérait point l'idée d'une lutte;

Et, enfin, qu'il n'y avait rien dans l'apparence du corps qui fût inconciliable avec l'hypothèse d'une chute, résultant d'un effort fait par l'infortuné M. Briggs pour sortir du wagon.

Évidemment il y a dans tout ceci un problème qui reste encore à résoudre, quoi qu'en disent les journaux anglais, animés qu'ils sont du désir de faire briller d'un éclat radieux, aux yeux du monde entier, la sagesse des juges d'Angleterre et la haute équité qui préside aux décisions de la justice anglaise.

Ce désir, de leur part, est d'autant plus vif, que chaque Allemand ici proteste avec plus ou moins de véhémence contre l'empressement du public anglais à déclarer Müller coupable, même avant qu'il fût jugé. A entendre les plus emportés, il a été très mal défendu, ce qui est vrai; il a été accusé avec une vivacité, une insistance, qui ressemblaient quelque peu à la passion, ce qui n'est pas tout à fait faux; et le « lord chief baron », au lieu de résumer les débats, a prononcé un réquisitoire, ce qui peut se soutenir.

Les Allemands s'étonnent que le témoignage de Lee en faveur de l'accusé ait été écarté avec colère, et qu'on ait admis comme allant de soi le témoignage de Matthews contre l'accusé, bien que ce Matthews ait été autrefois emprisonné pour vol, qu'on l'ait surpris en flagrant délit de mensonge et qu'il soit à la rigueur permis de le croire influencé par l'appât d'une récompense, toutes choses qu'on ne saurait dire de Lee.

Ils s'étonnent que, dans l'importante question de

l'*alibi*, « le solicitor general » ait cru trancher la question contre l'accusé, alors qu'il se contentait de substituer une hypothèse à la déclaration formelle du témoin.

Ils s'étonnent qu'on n'ait pas fait essayer à Matthews aussi bien qu'à Müller le chapeau trouvé dans le wagon ensanglanté ; car, s'il était arrivé que ce chapeau leur allât également bien, il n'y aurait pas eu de raison pour affirmer qu'il appartenait à l'un plutôt qu'à l'autre, puisque de la déposition même de Matthews il résulte que le chapeau acheté par lui pour Müller était de tout point semblable, sauf en largeur, à celui que Matthews portait à cette époque.

Bref, parmi les Allemands de ma connaissance qui résident à Londres, je n'en connais pas un seul qui soit satisfait de la manière dont cette affaire a été conduite.

Quelques-uns d'entre eux vont jusqu'à prétendre que les Anglais, furieux du dénouement de la question danoise et des humiliations infligées à leur orgueil par l'Allemagne, n'ont pas été fâchés d'avoir un crime exécrable à mettre sur le compte d'un Allemand. O exagérations de l'esprit national, voilà de vos coups!

Quoi qu'il en soit, une chose est sûre : c'est que, quant à moi, je n'aurais pas voulu être du jury qui a condamné cet homme à mort.

Je dis qui l'a condamné à mort, parce que l'application de la peine capitale rend impossible la réparation d'une erreur possible; parce que l'infaillibilité n'est pas au nombre des attributs de la justice humaine, et qu'il n'y a pas de procès criminel — celui-ci en est la preuve — où même le concours le plus extraordinaire des circonstances accablantes équivale, après tout, à une certitude absolue.

Voyez plutôt! Vous souvient-il que le premier éveil fut donné par deux employés de la banque à laquelle M. Briggs appartenait? De leur parfaite innocence personne n'a douté un seul instant, et comment en aurait-on douté?

Le train était parti de Fenchurch street en route pour Hackney en passant par Bow. C'était entre Bow et Hackney que le meurtre avait été commis, et c'était à Hackney seulement que les deux jeunes gens étaient montés en chemin de fer. Rien au monde de plus décisif. Mais supposez qu'au lieu d'être commis entre Bow et Hackney le meurtre ait été commis entre Fenchurch street et Bow, et qu'au lieu de prendre le train à Hackney les deux jeunes gens l'eussent pris à Bow, n'auraient-ils pas eu, je le demande, contre eux un bien étrange concours de circonstances? Dans cette double supposition, en effet, voilà deux hommes qui, lorsque le train s'arrête à Hackney, sont dans le même compartiment où était M. Briggs. Il y a du sang sur les coussins où ils étaient assis; il y en a peut-être sur les habits qu'ils portent. Ils connaissaient M. Briggs. Ils étaient employés dans le même établissement que lui. Ils avaient pu aisément savoir où il allait, ce qu'il avait sur lui. Si, par un de ces hasards funestes dont l'histoire des erreurs judiciaires est remplie, ils s'étaient trouvés avoir un intérêt de position quelconque dans la mort de la victime; s'ils s'étaient trouvés avoir vécu en mauvais termes avec l'homme dont un autre hasard funeste était venu mettre le sang autour d'eux, quelle effroyable accumulation d'indices accusateurs! Il est vrai que, même dans ce cas, le point sur lequel le corps aurait été ramassé ne pouvant se concilier avec l'hypothèse de leur culpabilité, leur innocence aurait triomphé. Mais cet exemple n'en sert pas moins à prouver ce qu'il peut y avoir quelquefois de fatal dans un enchaînement de coïncidences qui échappent au contrôle de l'homme et se jouent de sa volonté.

On s'est armé contre Müller de ce qu'il n'a pas expliqué comment les objets saisis sur sa personne sont venus en sa possession. Mais, à ce sujet, il importe de remarquer que la loi anglaise n'admet à figurer parmi les moyens de

défense que les faits appuyés sur des témoignages autres que ceux de l'accusé. Il y a plus : dès que l'accusé a un défenseur légal, le droit de se défendre lui-même lui est enlevé. Il faut qu'il renonce à être son propre avocat, ou en avoir un : qu'il choisisse ! Si l'avocat ne dit pas ce qui est à dire, si la cause est mal plaidée, si des points importants sont négligés, l'accusé n'a pas le droit de compléter ou de rectifier la défense, ou bien il perd le bénéfice d'un organe légal. Telle est la loi. Ai-je besoin de dire quels dangers elle peut, dans certaines circonstances, faire courir à un innocent et combien, sur ce point capital, la jurisprudence criminelle de ce pays a besoin d'être réformée ?

LXIII.

D'OU VENAIT LA FORCE DE LORD PALMERSTON.

5 novembre.

Le cabinet que présidait lord Palmerston se maintiendra-t-il avec lord Palmerston de moins? Les paris sont ouverts.

C'est impossible, assurent beaucoup de gens. Autant vaudrait dire — la comparaison est du *Times* — qu'une montre peut continuer d'aller quand le principal ressort est brisé. D'autres comparent le cabinet à un système planétaire qui aurait perdu le centre autour duquel il gravitait.

Quant à moi, je ne suis pas entièrement de cet avis. J'estime que l'importance de lord Palmerston, de même que sa capacité, a été surfaite. Mais, ceci entendu, je reconnais volontiers que sa mort est pour le ministère qui

marchait derrière lui une cause réelle d'affaiblissement. Voici pourquoi.

Ce qui constituait, à mon sens, la force de lord Palmerston, c'était l'absence des qualités qui font un grand ministre, savoir l'élévation des idées, la profondeur des conceptions, l'originalité des vues, l'ambition des vastes desseins, l'esprit de suite, l'initiative.

Quelque paradoxale que cette assertion puisse paraître, je la tiens pour parfaitement vraie, appliquée au génie de l'Angleterre et à sa situation actuelle. Lord Palmerston devait, en effet, à l'absence des qualités que j'indique, de pouvoir grouper autour de lui tous les partis. Bien différent en cela de M. Gladstone, il n'effrayait personne. Son indifférence en matière politique était si connue, que ni les hommes du parti libéral, ni même ceux du parti radical ne craignaient de trouver en lui un adversaire obstiné, une fois l'heure venue de réaliser leurs espérances. De leur côté, les conservatistes savaient à merveille qu'il n'avait qu'un fort médiocre souci du progrès et n'était nullement d'humeur à lui donner de l'aiguillon dans le flanc. Chose singulière! si lord Palmerston au pouvoir représentait plus particulièrement un parti, c'était justement celui de l'opposition. Chef d'un cabinet whig, il plaisait aux tories, dont il se rapprochait, non certes par ses convictions — il n'en avait guère! — mais par ses tendances générales. Aussi n'avaient-ils garde de l'attaquer d'une trop rude façon, bien persuadés que leur place aux affaires, jusqu'au jour où ils seraient en mesure de l'occuper, ne pouvait être gardée par personne mieux que par lui.

De tout cela il résultait que, par suite d'un consentement tacite et mutuel, on ajournait les questions embarrassantes, les débats orageux, et que l'opinion était retenue dans un état de placidité voisin de la somnolence.

Sous ce rapport, on ne saurait nier que la mort de

lord Palmerston n'apporte dans la situation un changement notable. L'opposition va devenir beaucoup plus vive, et les réclamations du parti libéral devenant à leur tour plus impérieuses, le ministère va se sentir pressé de tous les côtés à la fois. Une politique purement défensive serait désormais hors de saison; elle conduirait, par la désorganisation du parti libéral, à une réaction conservatiste qui risquerait de durer longtemps. On attend du nouveau *Premier* qu'il reprenne son idée d'une réforme parlementaire, qu'il en poursuive le triomphe, et qu'il tienne à cet égard des engagements qu'on n'a pas oubliés. La violation du contrat avec l'opinion publique passé par le cabinet du mois de juin 1859, on s'était accoutumé à l'imputer à lord Palmerston; mais ce qu'on lui pardonnait, à lui, on ne le pordonnerait pas à son successeur.

Or, c'est une question épineuse que cette question de la réforme parlementaire. L'extension du suffrage, que beaucoup demandent, beaucoup la redoutent. A côté de ceux qui s'indignent de l'exclusion des classes ouvrières, il y a ceux qui tremblent de voir la domination absolue d'une classe se substituer à la domination absolue d'une autre classe, le despotisme du nombre remplacer la souveraineté du privilège, et le flot de la démocratie submerger tout. Ainsi, c'est une lutte, et une lutte sérieuse, qui s'annonce. Il faut que le ministère s'y prépare, et, dès lors, il est naturel qu'amis et ennemis se préoccupent du degré de force qu'il y apportera.

Eh bien, il est au moins douteux que dans la Chambre des communes, redevenue un champ de balaille, le ministère actuel soit en état de tenir tête aux efforts, bien unis, de tous les hommes de talent que compte dans ses rangs l'opposition. M. Gladstone est sans contredit le premier orateur de la Chambre des communes, et sir R. Palmer est, dans les débats qui exigent une grande puissance

d'argumentation, un adversaire redoutable. Mais M. Gladstone et sir R. Palmer ne peuvent pas être continuellement sur la brèche. Le ministère aura nécessairement à compter avec M. Disraéli, sir Hugh Cairns, sir Edouard Bulwer Lytton, le général Peel, lord Stanley, M. Whiteside, lord Cranborne, M. Walpole; et ce ne sera point tâche aisée que de leur fermer la bouche. Ils trouveront à qui parler dans des hommes tels que M. Stansfeld, M. Forster, M. Goschen, M. Lowe, soit; mais, si l'existence du cabinet doit dépendre de l'appui que ces messieurs voudront bien lui prêter, ne sera-t-il pas indispensable de leur faire place sur les bancs de la Trésorerie?

C'est là ce que le parti libéral désire. Le ministère, constitué comme il l'est aujourd'hui, ne présente pas assez de surface. Il a un caractère beaucoup trop exclusif. La prédominance de l'élément whig s'y révèle d'une manière irritante. La part faite dans sa formation à la Chambre des communes est si petite comparée à celle qui y est faite à la chambre des lords, que cela touche presque au scandale. Lord Russell, qui est le premier lord de la Trésorerie; lord Clarendon, qui est secrétaire d'État pour les affaires étrangères; lord Grey, qui est secrétaire d'État pour la guerre; le duc de Somerset, qui est premier lord de l'amirauté, sont tous membres de la Chambre des pairs. Voilà donc les quatre postes les plus importants du royaume, à part celui de chancelier de l'échiquier, qui relèvent directement de l'aristocratie! Franchement, c'est trop. Si le ministère veut se maintenir, il faut qu'il se retrempe dans l'élément populaire; qu'il s'ouvre à des hommes jeunes, d'un libéralisme éprouvé, d'un talent reconnu : M. Stansfeld, par exemple, M. Goschen, M. Forster. Même dans ce cas, sa besogne, selon toute apparence, ne sera pas facile. C'est à quoi lord Russell ferait bien de songer.

LXIV.

IL N'Y A QU'UN ANGLAIS DE MOINS.

10 novembre.

« Morbleu! perdu dans la foule obscure, il m'a fallu plus de science et de calculs pour subsister seulement qu'on n'en a mis, pendant cent ans, à gouverner toutes les Espagnes. » Ainsi parle Figaro, et Figaro a raison. Mais combien y a-t-il de gens qui pensent comme lui? Combien y en a-t-il qui soient capables de soupçonner ce que dépensent de génie, quelquefois rien que dans la conquête du pouvoir de vivre, les hommes *perdus dans la foule obscure*?

Et comme on les trouve grands, en revanche, ceux à la taille desquels s'ajoute la hauteur du piédestal qui les porte! Pour moi, je voudrais bien savoir ce qui resterait de la gloire de la plupart des personnages qui paradent sur la scène du monde, si, dans l'appréciation de leurs mérites, on parvenait à établir une distinction exacte entre ce qui leur appartient réellement, et ce qui appartient à leur position, à leur rang, aux talents qu'ils emploient, aux circonstances qui les servent, aux ressources dont ils disposent, au prestige du pouvoir, à la force enfin qu'ils puisent dans le culte rendu à la fortune, par les esprits sans élévation et les âmes vulgaires.

Voilà ce que j'étais, il y a quelques jours, amené à me demander, à propos de lord Palmerston. On eût dit qu'un soleil venait de s'éteindre dans le firmament de l'Angleterre. Quelles louanges! quels regrets! Et, ce qui était plus flatteur pour la mémoire du défunt

que les regrets et les louanges, quelle gravité attribuée aux conséquences possibles de la mort d'un tel homme! C'était, disait-on, toute une révolution apportée non seulement dans la constitution du ministère, mais encore dans la balance des forces politiques et dans les rapports des partis entre eux; la situation venait d'être changée entièrement. Et c'était à qui se hâterait de commenter cette transformation subite des choses soit au point de vue de l'espérance, soit au point de vue de la crainte.

Qu'est-il arrivé, cependant? J'ai beau regarder autour de moi, je ne vois pas que la situation ait subi des modifications bien profondes. En réalité, il n'y a qu'un Anglais de moins.

Le ministère lui-même, sur la composition duquel la mort de son chef devait produire un effet si décisif; le ministère, du moins jusqu'à présent, serait assez fondé à s'appliquer les paroles bien connues de Sieyès : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, délibérons. »

Il faut reconnaître, toutefois, qu'il ne pourrait pas dire cela longtemps, si lord Russell, devenu premier ministre, persistait dans cet esprit exclusif qu'on lui a tant et si justement reproché.

Lord Palmerston n'était pas, sans doute, un homme nécessaire : il y a, selon moi, une exagération singulière à le présenter comme tel; mais ce serait, je le reconnais volontiers, tomber dans une exagération contraire que de nier l'avantage considérable que tirait de sa présence le cabinet formé sous ses auspices.

Il est très vrai que les vues du ministre défunt manquaient d'ampleur; que ses idées manquaient d'originalité; qu'il n'avait ni cette puissance de volonté, ni cet esprit de suite que donnent des convictions bien arrêtées et réfléchies; que sa politique était sans consistance; que son ambition était sans grandeur. Mais le pays qu'il avait à gouverner

n'exigeait de lui, pour le moment, rien de semblable.

Il est vrai aussi que nul n'aurait pu dire, avec certitude, quel camp était décidément le sien. Mais cela même lui assignait un rôle. Il devait à son entourage ministériel d'être suivi par les whigs; à ses tendances naturelles, bien connues, d'être accepté par les tories; à son tolérant scepticisme, d'être ménagé par les radicaux. Placé de la sorte au point d'intersection des partis, il plaisait aux uns, s'imposait doucement aux autres, et faisait prendre patience à tous.

Ce serait aller trop loin, je le crois, que de rapporter exclusivement à l'action de son influence personnelle l'espèce de demi-sommeil dans lequel, pendant les dernières années de son administration, l'Angleterre sembla plongée. Si cet état de somnolence politique n'avait pas tenu à des causes générales, à une certaine disposition des esprits, je n'aurais pas à le signaler; car lord Palmerston n'aurait pas été capable de le créer; mais que, par ses qualités et, mieux encore, par ses défauts, il fût propre à le maintenir, c'est certain. Lui mort, on peut s'attendre à voir l'Angleterre se réveiller un peu plus tôt de son assoupissement. Quelques questions épineuses, qu'on paraissait ajourner d'un commun accord, vont probablement reparaître; on remet déjà sur le tapis cette question de la réforme électorale, qu'on permettait à lord Palmerston d'oublier, bien qu'elle eût constitué le programme de son avènement au pouvoir. Sa mort met donc, selon toute apparence, son successeur dans la nécessité de se rappeler des engagements dont on lui pardonnait, à lui, la violation; de remplir une tâche dont on souffrait que lui se dispensât.

C'est sous ce rapport et dans cette mesure que la mort de lord Palmerston a de l'importance, importance qu'il est puéril d'exagérer, mais dont il convient de tenir compte.

Or, comme il faut plus de force pour marcher que pour rester assis, une question qui se présente tout d'abord est de savoir si le cabinet de lord Russell peut, sans mourir à la peine, remplacer par une politique active une politique au repos. Le bill de réforme à proposer provoquera, quel qu'il soit, une lutte dans laquelle le ministère ne saurait entrer sans être un peu mieux armé. Où lord Palmerston ne trouvait que des adversaires complaisants, lord Russell va trouver des adversaires résolus. Dans la Chambre des communes, l'opposition, dont les secrètes sympathies faisaient au premier une besogne facile, ne manquera pas de mettre à l'épreuve le pouvoir de résistance du second. Il est à remarquer que, dans les dernières élections, beaucoup de candidats ont été nommés plutôt comme partisans de lord Palmerston que comme soldats de la cause libérale. Leur appui est-il assuré à lord Russell, s'il prend l'initiative d'une politique progressive? Qui peut en répondre?

Dans de pareilles circonstances, il est clair qu'il faudrait un ministère plus vigoureusement constitué, un ministère en mesure de rallier autour de lui toutes les forces vives du parti libéral. Et, malheureusement, le cabinet de lord Russell ne remplit pas la condition voulue. La part faite dans sa formation à la Chambre des lords, — qui occupe la première place du ministère, par lord Russell; le département des affaires étrangères, par lord Clarendon; le département de la guerre, par lord Grey, et qui a occupé jusqu'à présent le département de la marine par le duc de Somerset, — cette part exorbitante et au fond inconstitutionnelle n'est pas de nature à concilier au cabinet les bonnes grâces de la Chambre des communes. Et, pour retenir une majorité incertaine, pour faire face aux attaques d'une minorité énergique, quels orateurs a-t-il à mettre en avant? Sir Roundell Palmer? C'est beaucoup. M. Gladstone? C'est plus encore. Mais sir Roundell Pal-

mer et M. Gladstone ne sauraient être continuellement sur la brèche. Pourront-ils être là, toutes les fois que l'assaut sera donné, toutes les fois qu'il y aura à repousser les attaques d'assaillants tels que M. Disraéli, sir Hugh Cairns, sir E. Bulwer Lytton, M. Whiteside, le général Peel, M. Henley, M. Walpole?

Il semble donc impérieusement commandé au ministère de se recruter, de se rajeunir. Mais comment?

Outre que lord Russell doit naturellement éprouver une très vive répugnance à renvoyer quelques-uns de ses collègues actuels, sans autre motif que leur insuffisance supposée, les hommes d'État qui pourraient, dans les premiers postes, lui apporter un concours utile, sont bien peu nombreux. Il en est trois que l'opinion désigne, trois seulement : lord Stanley, M. Horsman et M. Lowe. Mais lord Stanley est à moitié engagé dans l'opposition. D'ailleurs, ni lui, ni M. Horsman, ni M. Lowe, ne seraient possibles que dans le cas où la réforme électorale, dont ils ne veulent pas, serait de nouveau une question enterrée.

Quant à M. Bright, quelle place lui faire dans le gouvernement d'un pays où son amer et puissant génie de tribun a dénoncé tant de choses qui, selon lui, sont à détruire? Comme le demande avec raison la *Saturday Review*, lui offrira-t-on le titre de chancelier du duché de Lancastre, à lui, l'inexorable ennemi des sinécures? Lui donnera-t-on à diriger les affaires de la guerre, ou celles de la marine, ou celles des Indes, à lui qui maudit la guerre, abhorre l'emploi de la force sous tous ses aspects, et ne se lasse pas de flétrir l'esprit de domination et de conquête? Serait-ce le ministère de l'intérieur qui lui conviendrait, à lui l'effroi des gentilshommes campagnards? Ou bien irait-on jusqu'à lui confier les rênes de l'État, au risque de voir le cheval prendre le mors aux dents sous un tel cavalier?

Peut-être la place de M. Bright serait-elle marquée à la tête du bureau de commerce (*Board of trade*), s'il n'y était déjà représenté en partie par M. Milner Gibson, son ami... Mais non : un homme de la trempe de Caïus Gracchus n'est pas né pour emprisonner dans les obligations de la vie officielle son orageuse intelligence. Au ministère sa coopération paraîtrait plus formidable encore que son hostilité.

Beaucoup de journaux ont recommandé au choix de lord Russell, pour les postes de sous-secrétaires d'État, M. Stansfeld, qui a déjà fourni des preuves de son habileté administrative, et qui possède à un haut degré le don de la parole; M. Forster, qui à un talent oratoire distingué joint l'avantage de représenter, sans que la Chambre en prenne alarme, les aspirations de la classe ouvrière dans le Yorkshire; et enfin M. Goschen, à qui ses connaissances économiques, ses aptitudes financières, une éloquence nerveuse, et le crédit dont il jouit dans la cité de Londres, frayent le chemin du pouvoir. Nul doute que le cabinet de lord Russell n'eût dans ces trois messieurs d'excellents auxiliaires, et, pour mon compte, j'estime que la force qu'ils apporteraient au cabinet serait, dans les circonstances données, à peu près suffisante.

Rien n'indique, en effet, que l'Angleterre soit à la veille d'entrer dans une de ces périodes d'agitation féconde qui mettent à l'exercice du pouvoir de rudes conditions. Je le répète : il est probable que la mort de lord Palmerston disposera quelque peu les esprits à secouer leur somnolence; mais je ne pense pas qu'il en résulte un mouvement d'opinion bien sérieux. Ceux mêmes qui demandent au ministère de marcher, n'expriment ce désir que dans l'espoir qu'il avancera lentement, bien lentement, à pas comptés, après avoir soigneusement tâté le terrain. Dans son discours de jeudi dernier, au banquet du lord maire, lord Russell a dit que sa politique serait une politique de pro-

grès; qu'il resterait fidèle aux principes qui lui avaient valu, pendant vingt ans, la confiance de ses concitoyens de la métropole, et que, quant aux mesures à prendre pour donner vie à ces principes, elles devaient être déterminées par les besoins et les désirs actuels du pays. Si jamais langage fut vague, c'est celui-là. Eh bien, loin d'en éprouver du désappointement, le parti libéral s'en est réjoui; il a su gré au ministre de ne s'être *compromis* par aucune déclaration trop explicite et trop formelle.

Déjà, sous l'empire du même sentiment, on avait beaucoup loué M. Gladstone pour n'avoir rien hasardé dans sa réponse à la députation des ouvriers de Glascow, et s'être, cette fois, renfermé dans un système de réserve assez contraire à ses habitudes.

De fait, quel a été son langage, à lui aussi? « La conviction du pays, a-t-il dit, doit être le régulateur de l'État. »

Et cependant, M. Gladstone est une intelligence active, ardente au bien; il a de l'initiative; il se fait une haute idée des fonctions de l'État; il sait que, si un grand ministre, dans un pays libre, ne doit pas chercher à substituer son opinion à l'opinion, il ne doit pas non plus renoncer au droit et manquer au devoir d'éclairer et de guider les esprits, de montrer la route qui mène au progrès.

La timidité, et j'allais dire l'humilité de l'attitude de M. Gladstone en cette occasion, prouve donc, si je ne me trompe, qu'il n'est pas bien sûr d'être suivi, dans le cas où il irait en avant. Et ce qui confirme cette appréciation, c'est le cri mélancolique que lui a arraché le sentiment de l'*isolement* (*solitariness*) dans les luttes de la vie publique. Il semble craindre, s'il veut être tout à fait lui, d'être seul.

Cette crainte, de sa part, est-elle excessive? Je n'oserais l'affirmer. En Angleterre, l'opinion publique est loin d'être au niveau des vues et des aspirations de M. Gladstone. Si

l'on y tremble de le voir à ce poste suprême, où l'on contemplait lord Palmerston avec ravissement, c'est précisément parce que les qualités supérieures dont lord Palmerston était dépourvu, M. Gladstone les possède!

Voilà le résumé de la situation politique ici, telle du moins que je la comprends. Ne vous laissez pas abuser par le bruit que la presse anglaise fait autour de cette question de la réforme électorale. La réforme électorale, jusqu'à présent, ne me paraît passionner vivement personne. La classe ouvrière ignore jusqu'à quel point elle doit s'intéresser à la solution d'un problème qu'on ne résoudra pas, elle le sent bien, dans le sens de ses prétentions; et, en dehors de la classe ouvrière, la préoccupation dominante est de savoir s'il est possible d'étendre le droit de suffrage, sans courir le risque de tomber sous le despotisme du nombre. A cet égard, les libéraux ne sont guère moins inquiets que les conservatistes. Si j'avais à préciser la différence qui existe entre les uns et les autres, je dirais que les seconds ne désirent pas ce dont ils ont peur, et que les premiers ont peur de ce qu'ils désirent.

LXV.

LA JUSTICE DES CIVILISÉS A LA JAMAIQUE.

20 novembre.

Le rapport de M. E. Eyre, gouverneur de la Jamaïque, est publié aujourd'hui par les journaux. Comme on le sait, une émeute de nègres avait éclaté le 11 octobre à Morant-Bay. Elle a été réprimée. L'ordre règne à la Jamaïque!

On a très peu examiné, peu ou point jugé, passable-

ment fouetté, beaucoup fusillé et énormément pendu.

Œil pour œil, dent pour dent, voilà la justice des sauvages : à la Jamaïque, la justice des civilisés vient d'affirmer sa supériorité, incontestable désormais, par une façon d'agir bien autrement large; elle a fonctionné selon la formule que voici : dix dents pour une dent, et pour un œil dix yeux. L'émeute avait fait périr vingt et une personnes, et en avait blessé seize : la répression en a mis à mort quatre cents ! — Non ! deux cents ou à peu près, disent quelques-uns; mais ces derniers marchandent à l'énergie de l'autorité militaire l'hommage qui lui est dû, car un témoin oculaire écrit, dans un naïf accès de joie : « Les rebelles ont été conduits à Port-Morant, et pendus en masse, quarante-sept à la fois. Les soldats en fusillent un si grand nombre, que, de Long-Bay à Manchioneal, la route, sur un espace de huit milles, est jonchée de cadavres, — à ce point qu'il est difficile de passer. »

Le rapport du colonel J.-Francis Hobb nous apprend avec une louable candeur la méthode suivie pour découvrir les coupables : « J'ai eu pour me guider le valet de Paul Bogle (un des chefs du mouvement). C'est un garçon d'une intelligence extraordinaire. Un bout de corde attaché à l'étrier, et un revolver que je lui applique de temps en temps à la tête, sont cause que nous nous entendons à merveille; il connaît chaque rebelle, dans l'île, de nom et de visage; il marque, dans l'immense foule des prisonniers qui sont venus ici, les capitaines, colonels, secrétaires, que je ferai fusiller demain. » Ceci mérite un chapitre à part dans l'histoire de la torture employée comme moyen d'arriver à la connaissance de la vérité.

Le même officier, dans la même dépêche, dit, à propos de prisonniers qu'on lui avait amenés : « Les jugeant coupables, et ne pouvant ni les prendre avec moi ni les

laisser, je les ai fait fusiller. Les constables spéciaux ont ensuite pendu les corps à des arbres. »

Dans un autre rapport, on nous parle d'un prisonnier à qui les « jaquettes bleues » (les matelots) « ont donné quelques coups de fouet, au moment où il était traduit devant une cour martiale, pour lui enseigner les bonnes manières et lui rafraîchir la mémoire ».

Ailleurs, les documents officiels nous placent sous les yeux le spectacle d'hommes attachés à des canons, et recevant chacun sur le dos mis à nu cinquante coups de fouet : « Un d'eux, au quarante-septième coup, ayant grincé les dents et lancé au prévôt-maréchal un regard furieux, il a été immédiatement détaché du canon et pendu. »

Vous penserez peut-être que cette inexorable rigueur, cette précipitation cruelle, ce brutal dédain de toutes les formes de la justice, s'expliquent par le redoutable caractère de l'émeute dout il s'agit, et par l'imminence du danger dont elle menaçait la colonie. C'est, en effet, ce qu'ont prétendu les instigateurs de ces barbaries et ceux qui sentent le besoin d'en voiler l'horreur. A les entendre, il s'agissait d'une guerre des noirs contre les blancs, d'une guerre de race, d'une guerre d'extermination ; le plan était de faire main basse sur tous les planteurs, de s'emparer de leurs propriétés, d'égorger leurs enfants, de se partager leurs femmes. Eh bien, j'ai là devant moi le rapport officiel du gouverneur de la Jamaïque, M. E. Eyre ; et, dans cet essai de justification des mesures prises, il n'y a pas une seule ligne, pas un seul mot, d'où il soit possible de conclure à la réalité de ces projets abominables. C'est une invention profondément calculée du *Colonial Standard*, violent organe du parti qui, à la Jamaïque, tient le haut du pavé. Heureusement le journal qui lance l'accusation, fournit lui-même à son issu la preuve de ce qu'elle a de calomnieux.

Selon lui, M. George William Gordon et certains autres fauteurs de la révolte, parmi lesquels, remarquez-le bien, des hommes éclairés, des ministres de la religion, des missionnaires de l'anabaptisme, devaient, la révolution accomplie, partir pour l'Angleterre, et demander à la reine Victoria de sanctionner le nouvel état de choses. Concevez-vous M. George William Gordon, un membre de la législature de la Jamaïque, un riche marchand de Kingston, un esprit imbu d'idées religieuses, un homme qu'on représente comme doué d'une remarquable intelligence, se proposant d'aller dire en Angleterre, à la reine Victoria : « Madame, nous avons massacré là-bas tous les planteurs; nous avons pillé leurs propriétés; nous avons ravi leurs femmes; nous avons égorgé leurs enfants. Sur quoi, nous venons humblement prier Votre Majesté de vouloir bien sanctionner cette série d'actes vertueux ! »

On a aussi cherché à faire croire qu'il s'agissait d'un soulèvement épouvantable; que la Jamaïque s'était vue à deux doigts de sa perte. Or, que résulte-t-il de l'exposé du gouverneur et des documents qui l'accompagnent? Le 7 octobre, comme on était en train de juger, à Morant-Bay, un homme de couleur, des paysans se réunissent, et, armés de bâtons, viennent se ranger autour du tribunal, après avoir laissé derrière eux des musiciens qui avaient précédé leur marche. Leur intention était de délivrer le prisonnier. Dans la salle où le procès avait lieu, un des assistants ayant été arrêté pour avoir troublé l'audience, la foule du dehors s'irrite, pénètre dans l'enceinte, arrache le prisonnier des mains des policemen et les maltraite. C'était là un déplorable désordre sans doute. A la Jamaïque, un des griefs des nègres est que le pouvoir judiciaire y est un glaive dont la pointe est appuyée sur leurs poitrines, et dont les blancs manient la poignée : n'importe! Fondé ou non, ce grief n'autorisait pas un tel acte de violence. Mais y avait-il dans

cet acte quelque chose qui ressemblât à l'exécution d'un complot ou au début d'une révolution? Les magistrats le croyaient si peu ; ils attachaient — le gouverneur le déclare en propres termes — si peu d'importance à cet accident (*occurrence*), qu'ils ne songèrent même pas à en référer au pouvoir exécutif.

Cependant, deux jours après, le 9 octobre, des mandats d'arrêt sont lancés, pour le fait de l'avant-veille, contre vingt-huit individus. Sur ce, grande agitation à Stoney-Gut, résidence de ces derniers. Les habitants se rassemblent et font mine de s'opposer à l'exécution des mandats d'arrêt. Mais l'affaire ne parut aucunement sérieuse au « custos », c'est encore le gouverneur E. Eyre qui, dans son exposé, le déclare. Le 11, ceux de Stoney-Gut se rendent à Morant-Bay, siège du tribunal. On leur lit le « Riot Act » (loi martiale), et les volontaires font feu sur le rassemblement. C'est alors, mais seulement alors que, saisie de fureur, la foule attaque les volontaires, les refoule dans le palais de justice, l'emporte d'assaut, tue ou blesse une quarantaine de personnes. Dans la journée et le jour suivant, plusieurs maisons, paraît-il, furent pillées. La grande révolution qui devait ouvrir un abîme où la race blanche tout entière était condamnée à disparaître engloutie, s'arrête là. Le jeudi, des femmes se réunirent en tumulte. On leur envoya, d'une chaloupe canonnière, quelques bombes qui les dispersèrent. Le reste de l'histoire appartient aux sanglants exploits d'officiers transformés en bourreaux.

Glorieuse campagne ! on peut juger de ce que la victoire a demandé de bravoure et d'efforts aux vainqueurs, par le passage suivant du rapport du gouverneur : « Nulle part nos troupes n'ont rencontré de résistance, et, quoiqu'elles aient traversé tous les districts troublés (*disturbed*), nous n'avons perdu ni un soldat ni un matelot. »

A la vérité, le colonel Hobb a pu recommander à l'ad-

miration de la postérité l'héroïsme de ses hommes, lesquels, chose surprenante ! se sont trouvés crottés jusqu'à l'échine, après avoir marché dans la boue, et ont été mouillés jusqu'aux os, parce qu'il pleuvait à verse : « Mes hommes, raconte-il avec orgueil, qui ont marché si vaillamment (*so gallantly*), dorment dans leurs vêtements humides. Ils auraient succombé depuis longtemps, si ce n'était la quantité de bœuf et de rhum que je leur ai donnée. »

Conciliez cela, s'il vous est possible, avec l'idée d'une vaste conspiration des noirs, ourdie de longue main, savamment organisée, ayant des ramifications étendues, embrassant l'île entière, — une île gardée par une poignée de soldats, et où, sur une population totale de 402 000 âmes, le nombre des noirs ne s'élève pas à moins de 350 000.

Les faits, tels que nous les fournissent les documents officiels prouvent fort bien, si l'on veut, qu'un vif sentiment d'irritation règne parmi les nègres de la Jamaïque, et qu'un procès où la justice leur a paru, à tort ou à raison, injuste a fait déborder leurs colères. Mais il y a loin de là, convenons-en, à une révolte infernale, ayant pour but l'extermination de toute une race, et de nature à rendre absolument nécessaire une répression furieuse. Le gouverneur, dans son rapport, n'avoue-t-il pas qu'aucune femme, qu'aucun enfant, n'a eu à souffrir de l'emportement des insurgés?

Il est certain, toutefois, qu'à la nouvelle de l'émeute de Morant-Bay, les blancs ont été saisis de frayeur. Et, que cette frayeur fût exagérée ou non, nul doute qu'elle ne fût sincère. On fuyait, on se cachait, on se croyait déjà sous le couteau.

C'est qu'en effet l'état des choses à la Jamaïque n'est propre ni à satisfaire les uns, ni à inspirer beaucoup de sécurité aux autres. On a eu beau en bannir l'es-

clavage, l'esclavage y a laissé derrière lui les préjugés orgueilleux et les passions qui l'avaient engendré. Les nègres y sont écrasés sous le double poids du mépris et des taxes. De leur côté, les planteurs se plaignent d'être ruinés par la difficulté de trouver des travailleurs, même en les payant bien; ils se résignent malaisément à une situation qui, dans un pays où la terre est abondante et la population clairsemée, donne au travail le pouvoir de faire la loi au capital; ils s'indignent de la paresse systématique du nègre, qui préfère, à l'appât d'un salaire élevé, le plaisir de vivre sans fatigue sur un morceau de terre dont le produit suffit à ses besoins, naturellement limités par la douceur du climat. Griefs réciproques, d'où naissent la haine et la crainte.

Il y a donc eu panique. Le lendemain du 11 octobre, c'est sous l'impression de cette panique que les autorités, les officiers, les soldats, ont agi, et il est juste de reconaître dans ce fait une circonstance atténuante. Mais le désir de rassurer ceux qui avaient pris l'alarme autorisait-il des hommes qui portent l'uniforme anglais à fouetter, à pendre, à fusiller, presque au hasard, et à prendre au service d'aveugles vengeances les sauvages indigènes, les marrons, dont on pourrait dire qu'ils ont servi de chiens dans cette chasse au nègre ?

Quant aux atrocités qu'auraient commises les émeutiers de Morant-Bay, malédiction sur eux, si l'accusation est fondée ! Mais où est la preuve ? « *On dit*, lisons-nous dans le rapport de M. E. Eyre, que le Révérend V. Herschell a eu la langue coupée, étant encore en vie, et qu'on a essayé de l'écorcher... *On dit* que le lieutenant Hall a été poussé dans un bâtiment auquel on a mis le feu, et y a été retenu jusqu'à ce qu'il fût brulé vif. *On dit*... » Mais à quoi bon continuer? L'auteur du rapport ajoute, en parlant de ce massacre et des circonstances qui l'ont précédé : « Il est clair, d'après la nature même de l'événement, qu'on ne

saurait en avoir qu'un compte rendu très imparfait et très incomplet. L'histoire vraie et complète n'est plus maintenant à espérer. »

Ainsi, ce n'est pas sur des affirmations précises, sur des témoignages signés, mais sur des « on dit » relatifs à un événement dont l'histoire *maintenant* ne sera jamais bien connue, que s'appuient les terribles imputations contenues dans le rapport.

On dit! ah! nous savons ce qu'ils valent, ces mots-là, à de certaines heures; nous savons à quelles fables hideuses peut donner lieu, dans des jours d'émotion et de colère, la nécessité de couvrir des actes sanglants! Il ne sont pas sortis de notre mémoire, ces articles meurtriers qui, à Paris, le lendemain d'une bataille horrible, et quand le frémissement de la lutte durait encore, nous parlaient de têtes de gardes mobiles tranchées, de poings coupés, de gardes nationaux empoisonnés par le vin des vivandières? Et ce qui n'est pas non plus sorti de notre mémoire, c'est le résultat de ces calomnies, dont les conseils de guerre eux-mêmes dévoilèrent, quelque temps après, c'est-à-dire trop tard, la portée funeste!

D'ailleurs, ce qu'on reproche aux autorités civiles et militaires de la Jamaïque, ce n'est pas d'avoir frappé les coupables, reconnus tels, mais de s'être exposées au malheur irréparable de frapper des innocents.

Comment justifier, par exemple, l'odieuse exécution de M. George-William Gordon? On ne peut pas dire de celui-là qu'il ait été pris les armes à la main. Il était à Kingston lors de l'émeute de Morant-Bay. Apprenant qu'un mandat d'arrêt était lancé contre lui, il va se mettre à la disposition de l'autorité. Rien n'empêchait de le juger à Kingston. Mais non : Kingston n'était pas en état de siège, et ce qu'on voulait, c'est que la victime fût jugée par une cour martiale : on brûlait d'en finir. En conséquence, on traîne George-William Gordon à Morant-Bay! Sans plus

tarder, on le condamne à mort, et, le surlendemain, de très bonne heure, il est pendu. C'était un lundi. On n'avait pas osé célébrer par une pendaison le jour du Seigneur; mais le brigadier général Nelson a soin de nous apprendre que, si cela avait été bien nécessaire, la chose aurait eu lieu le dimanche. Pourquoi cette précipitation? Craignait-on qu'elle n'arrivât, par la défense de l'accusé, à être un peu mieux connue, cette histoire que M. Eyre nous ôte l'espoir de connaître jamais? Le fait est que supprimer le narrateur est un moyen sûr de couper court à la narration!

Mais enfin, le crime de ce malheureux gentleman, en quoi consistait-il? Il consistait à « avoir tenu aux nègres, population ignorante, des propos séditieux et qui présentaient les choses sous de fausses couleurs ». Allons! que les ennemis de la liberté chantent victoire! c'est un Anglais, c'est le gouverneur d'une colonie anglaise qui trouve bon qu'un homme soit livré à un tribunal d'exception, et pendu pour propos estimés séditieux par l'autorité!

Oh! certes, elle n'est pas nouvelle, cette doctrine de la *complicité morale*, et il n'est pas besoin d'aller à la Jamaïque pour voir un parti dominant rendre responsables de troubles auxquels ils étaient parfaitement étrangers, ceux des hommes du parti adverse dont il avait juré la perte; mais que les représentants d'un pays libre suivent de pareils exemples et descendent à employer de pareils procédés, voilà ce qu'il est impossible de constater sans une amère douleur.

Gardons-nous, cependant, d'assombrir outre mesure le tableau, et ne donnons pas aux partisans du despotisme cette joie, de pouvoir s'armer contre l'Angleterre de ce qui vient de se passer à la Jamaïque. L'Angleterre ne serait comptable de la conduite du gouverneur Eyre, du brigadier général Nelson, du colonel Hobb et de leurs coadjuteurs, que si elle les approuvait. Eh bien, je n'hésite pas à dire qu'elle les désavoue. Je l'affirme, et le cri

généreux, indigné, que poussent à la fois des journaux tels que le *Daily News*, le *Morning Star*, le *Spectator*, m'est garant que je ne me trompe pas. La véritable opinion publique, en cette circonstance, c'est par ces journaux, j'en suis convaincu, qu'elle est exprimée, pour l'honneur de l'Angleterre et la consolation des cœurs honnêtes...

En tout cas, un point d'une importance capitale est à noter : dans une contrée gouvernée despotiquement, qui aurait osé dénoncer les actes d'hommes représentant l'autorité? Personne. Et, de la sorte, la sinistre responsabilité se serait trouvée peser sur la nation entière. Ici, au contraire, les sentiments d'indignation excités par les événements de la Jamaïque ont pu se donner carrière; une enquête est énergiquement demandée; le Parlement devra se prononcer; les *public servants* de la nation seront désavoués, si la nation juge qu'ils doivent l'être, et, grâce à la liberté d'écrire, il ne tiendra qu'à l'Angleterre de sauver le crédit moral dont il importe qu'un peuple libre jouisse dans le monde.

LXVI.

OU COBDEN A TORT ET OU IL A RAISON

27 novembre.

Au mois de juillet, lord Ellenborough, parlant dans la Chambre des lords sur la question danoise, laissa tomber ces paroles : « J'en appelle à ce qu'il y a de plus noble, de plus élevé dans les sentiments de la nation; d'autres, avec plus de succès, se sont adressés à de moins hautes propensités : l'amour de la tranquillité, l'amour du repos, et, par-dessus tout, l'amour de l'argent, qui est décidément devenu la passion absorbante de ce pays. »

M. Cobden, lorsqu'il lut ce passage du discours de lord

Ellenborough, se crut pris à partie, et l'on peut considérer comme sa réponse la harangue que, vendredi dernier, il a prononcée à Rochdale. Il y attaque lord Ellenborough en termes au fond desquels gronde le ressentiment; il le montre du doigt comme une preuve vivante de cette vérité, qu'il est possible d'avoir beaucoup d'éloquence et de manquer de bon sens; il lui reproche d'avoir censuré les sympathies allemandes de la reine, qui naturellement n'était pas là pour se défendre; il nie qu'un homme ait le droit de taxer l'Angleterre d'avarice, lorsque cet homme reçoit de l'Angleterre, ainsi que lord Ellenborough, et cela sans y avoir aucun titre, une pension de 7 700 liv. st.

La réplique est vive, vous le voyez. Mais, si M. Cobden s'en était tenu à cette passe d'armes, il n'y aurait pas lieu de s'en inquiéter autrement. A ces messieurs de vider leurs querelles! Malheureusement M. Cobden a pris occasion de là pour affirmer de plus belle, en l'appliquant aux nations, l'étroite et égoïste doctrine du *chacun pour soi, chacun chez soi*. A l'entendre, l'Angleterre aurait dû non seulement s'abstenir de toute intervention officielle en faveur du Danemark; mais même de toute démonstration populaire de sympathie.

A l'entendre, l'élan de générosité et d'humanité dont témoignèrent les meetings de Guildhall, quand la Pologne agonisait, fut une grande faute, un tort, une imprudence.

La raison qu'il en donne est curieuse. Il condamne l'intervention diplomatique en faveur du Danemark, parce qu'il a vu, dit-il, des caricatures françaises et allemandes qui représentaient l'Angleterre coiffée d'un bonnet de coton, ou bien le lion britannique fuyant devant un lièvre; et il condamne les efforts faits pour sauver la Pologne, parce que Mouravief n'en a pas frappé moins fort.

Ainsi, de ce que, dans les circonstances dont il s'agit, on n'est pas intervenu *assez*, M. Cobden tire la conclusion

que, dans quelque circonstance que ce soit, le mieux est de ne pas intervenir *du tout*. Laissez faire, laissez passer, laissez souffrir, laissez mourir! Voilà le conseil que M. Cobden donne à son pays! Il lui demande de n'intervenir en aucun cas, à aucun prix; mais, comme cela n'empêcherait pas, j'imagine, d'autres puissances d'intervenir si elles en avaient envie ou croyaient y avoir intérêt, la doctrine de M. Cobden se réduit à rendre complètement indifférente aux attentats qui se pourraient commettre en dehors d'elle, la seule nation libre qui, aujourd'hui, soit en mesure de protéger efficacement les faibles, la seule nation libre qui ait à mettre au service du droit une force capable de le faire respecter!

Supposons que la fantaisie vînt un jour à l'empereur des Français d'envahir la Belgique, de marcher droit à Bruxelles, de pousser jusqu'aux murs d'Anvers, et d'en finir avec le mauvais exemple donné au monde par un peuple dont les progrès et la prospérité n'ont rien de commun avec l'existence du despotisme, — l'Angleterre, d'après M. Cobden, devrait se croiser les bras et regarder faire! S'il arrivait que, sur le continent européen, le voisinage de la Suisse républicaine parût incommode au césarisme français, l'Angleterre, d'après M. Cobden, devrait s'abstenir même de protester par la voix de ses meetings populaires! Cette politique, ai-je besoin de le dire? ne serait pas seulement pour l'Angleterre celle de l'égoïsme, ce serait celle de l'amoindrissement.

Elle le sent bien elle-même, et c'est ce qui explique pourquoi M. Cobden n'est pas plus populaire dans un pays auquel il a rendu de si éminents services et avec le génie duquel son génie a de si nombreuses affinités. Car, comme l'Angleterre, M. Cobden est porté à envisager toutes les questions sous un point de vue pratique; comme l'Angleterre, M. Cobden professe théoriquement le culte des intérêts matériels; comme l'Angleterre, M. Cobden

fait du commerce une idole; comme l'Angleterre, M. Cobden repousse et réprouve le militarisme.

Dans son discours de Rochdale, il s'écrie en s'adressant aux Anglais : « Et moi aussi, je pourrais devenir premier ministre, si je vous flattais, au lieu de vous dire la vérité. » Le fait est que ce n'est pas flatter les Anglais que leur dire: « Vous êtes des marchands, des manufacturiers, des fabricants de coton; mêlez-vous de vos petites affaires et ne vous mêlez que de cela. Pour vous, les grandes questions doivent être des questions de consommation, de profits, de salaires, d'importations, d'exportations, de débouchés. Occupez-vous de gagner de l'argent. Laissez le monde aller comme il plaît à Dieu. Si, hors de chez vous, le droit est écrasé, si la justice succombe, contentez-vous d'en gémir, sans toutefois gémir de façon à faire trop de bruit. Venger le droit, secourir la justice, c'est l'affaire de la Providence, ce n'est pas la vôtre. »

Oui, tel est au fond le langage que M. Cobden tient aux Anglais, et ce langage, tout Anglais qu'ils sont, les humilie.

On lui doit, au reste, cette justice qu'il possède au plus haut degré le courage civique dont il se glorifie. Lui et son ami M. Bright sont admirables quand il s'agit de faire face à l'opinion publique, ce qui n'est pas chose facile dans un pays où la dictature de l'opinion publique est si impérieuse, si prompte à irriter, et, quelquefois, si implacable. Dans le discours que je vous signale, par exemple, M. Cobden, qui sait à merveille avec quelle violence l'opinion ici s'est déclarée en faveur du Sud, n'a pas hésité, lui, à se prononcer derechef et très énergiquement en faveur du Nord.

J'ajouterai qu'il y a du bon dans la guerre que M. Cobden fait à la guerre.

Nul doute qu'il n'aille trop loin lorsque, sans égard à la condition actuelle de l'Europe, il presse l'Angleterre

de laisser là fortifications, canons, vaisseaux de ligne, fusils, épées, poudre et le reste. L'âge d'or n'est point, hélas! près de revivre, et ce qui se passait hier encore en Pologne, ce qui se passe aujourd'hui en Amérique, ne prouve pas que nous soyons sortis de l'âge de fer. Douglas Jerrold, grand satiriste, mort en 1857, et qui était fort de mes amis, a écrit dans un ouvrage très remarquable, intitulé *Folie de l'épée* (*Folly of the sword*) : « Maintenant, regardez à côté, et contemplez l'image de Dieu, mousquet au bras. Belle chose à voir que la guerre! Toutefois, habillez-la de votre mieux, chamarrez-la d'or, acclamez-la, chantez-la. Qu'est-elle, neuf fois sur dix? Le meurtre en uniforme. Homme de guerre, homme de guerre, Caïn recevant la paye de caporal, aux temps où nous sommes, tu chancelles, tu te flétris, comme un vieux géant. Les doigts de l'opinion sont sur toi. Tu n'es plus la chose empanachée que tu étais. Ton gros corps n'a pu échapper aux silencieuses piqûres de la petite plume d'oie que voici, et, pendant que tu t'amuses à regarder briller cette encre corrosive, elle, de ses dents d'acier, ronge ton épée! »

Pauvre Douglas Jerrold! que n'a-t-il dit vrai! N'importe, M. Cobden est le bienvenu quand il tonne, à son tour, contre la *folie de l'épée*. Ce n'est là, au bout du compte, qu'une question de temps, espérons-le. Il luira, si jamais le genre humain atteint l'âge de raison, le jour où se vérifiera le mot de Victor Hugo sur le glaive et la plume : « Ceci tuera cela ! »

LXVII.

LES EXÉCUTIONS DE LA JAMAIQUE ET LE *TIMES*.

26 novembre.

A quoi pense le *Times?* Où veut-il en venir avec ces articles qui couvrent les exécutions de la Jamaïque d'un voile si complaisant? Qu'espère-t-il de l'insertion de ces lettres, publiées coup sur coup, hérissées d'anathèmes contre les noirs en masse, et dont le but semble être de déjouer l'indignation publique? Eh quoi! le *Times* passe pour être la voix de l'Angleterre quand elle parle au monde; et, au lieu de dire que l'Angleterre professe le culte de la modération et de la justice, filles l'une et l'autre de la liberté; que, par conséquent, elle a en horreur l'abus de la force, le luxe en matière de répression, la prodigalité en matière de supplices, la dictature hâtive de l'homme d'épée se transformant lui-même en juge, et le système de la *complicité morale* appliqué par ces tribunaux d'exception, dont la justice n'est si souvent que l'hypocrisie de l'assassinat : au lieu de dire cela, de le crier bien haut, et d'ajouter que tout Anglais qui se rend coupable d'actes semblables méconnaît son pays, ou plutôt l'insulte, voilà que le *Times* s'étudie à envelopper la nation anglaise tout entière dans une responsabilité qu'elle ne saurait accepter sans se manquer de respect! Chose étrange, que nous étrangers, nous Français, nous soyons obligés, en cette occasion, de prendre la défense de l'Angleterre contre le plus considérable, le plus accrédité de ses organes!

Ah! c'est qu'en effet la cause du peuple anglais ici est

celle des hommes libres de tous les pays, c'est la nôtre. Que veut-on que nous répondions aux prôneurs des gouvernements absolus, quand ils nous diront :

« Eh bien, messieurs, que vous semble de ce qui se passe sous la domination immaculée des monarchies constitutionnelles? Lorsque le baron de Haynau fut ignominieusement chassé d'une brasserie anglaise qu'il visitait, vous fîtes grand bruit de l'aventure arrivée au *fouetteur de femmes*, ainsi qu'il vous plaisait de l'appeler; elle attestait, selon vous, l'excellence de l'éducation que donne aux esprits le régime de la liberté. Expliquez-nous donc comment il se fait qu'à la Jamaïque, la veuve du malheureux George-William Gordon ait été arrêtée, après le meurtre juridique de son mari, pour avoir trop pleuré sa mort, et que des femmes aient été condamnées par des cours martiales à être pendues, non pour avoir pris les armes, mais pour avoir assisté à des meetings dont elles avaient juré de garder le secret! Lorsque l'empereur de Russie combattait par des mesures dont la rigueur, à vous entendre, était excessive, une révolte qui menaçait de démembrer son empire, une immense clameur s'éleva contre lui en Angleterre, et vous vous empressâtes de triompher. Expliquez-nous donc comment il se fait que les excès d'une répression furieuse, si condamnables de la part d'un gouvernement absolu, soient dignes d'éloges de la part d'un gouvernement libre. Allons, convenez-en, vous avez deux poids et deux mesures. Vous nommez cruauté ce qui sert nos colères, justice ce qui sert les vôtres. Et ne venez pas prétendre que le peuple anglais n'est aucunement comptable des actes commis dans une contrée lointaine par quelques-uns de ses agents qu'il désavoue. Voici le *Times;* lisez! »

Oui, je le demande, à ce langage qu'aurons-nous à répondre?

Que, dans la circonstance particulière dont il s'agit, le

Times n'exprime pas fidèlement l'opinion de l'Angleterre? Mais si, par malheur, on refusait de nous croire? Si l'on nous objectait la position éminente qu'il occupe, le crédit dont il jouit, l'autorité qu'il exerce, le grand nombre de lecteurs dont il est tantôt la voix, tantôt le guide?

Ce n'est donc un sujet de profonde tristesse que la ligne adoptée par ce puissant journal dans une question où l'honneur des peuples libres est si fort engagé.

Il était nécessaire que l'émeute fût réprimée; soit. Mais était-il nécessaire qu'elle le fût aux dépens de la justice, de l'humanité, de la loi?

Non, ma mémoire ne me trompe pas : c'est bien le *Times* qui dénonçait à l'exécration publique, il n'y a pas longtemps encore, le système d'airain sous lequel, à la Nouvelle-Orléans, Butler avait comprimé l'esprit de révolte. Or, ce n'était pas de couper court à une misérable émeute qu'il s'agissait en Amérique : il s'agissait de parer aux formidables périls de la plus grande guerre civile qui ait jamais ensanglanté le monde.

On se rappelle la vengeance terrible qu'au plus fort de la révolution française les représentants victorieux de la Convention tirèrent des traîtres qui avaient livré Toulon aux Anglais. Ils firent rassembler les habitants, désignèrent ceux d'entre eux, au nombre de deux cents, qu'ils croyaient coupables, et ordonnèrent que ces malheureux fussent fusillés en masse. Eh bien, le *Times* ne trouverait-il rien à redire à l'emploi de ce procédé, si nous cherchions à le justifier en disant qu'à cette époque la France était aux abois; que l'invasion l'enveloppait; qu'on brûlait de la mettre en lambeaux; que la patrie allait périr; que des Français livrant à l'ennemi, en pareille circonstances, leur ville, qui était le Portsmouth de la France, avaient commis le plus affreux des crimes; que, d'ailleurs, les rebelles avaient aggravé leur trahison par toute sorte d'attentats; qu'ils avaient jeté dans un

cachot deux représentants du peuple, et les avaient soumis à des tortures qui rendirent l'un à moitié fou, et réduisirent l'autre à s'étrangler de ses propres mains; qu'ils s'étaient souillés de cruautés inouïes, et qu'on les avait vus, notamment, accrocher des créatures humaines aux grands clous dont les bouchers se servent pour étaler leurs quartiers de viande? Ce raisonnement, j'en suis convaincu, ne toucherait que très faiblement le *Times;* il n'admettrait pas qu'une condamnation puisse être juste sans un jugement préalable. Et, si je lui faisais observer qu'il y eut un jugement préalable; que les patriotes, opprimés pendant l'occupation de la ville par les Anglais, et qu'on avait entassés dans *le Thémistocle*, furent formés en jury, furent appelés à désigner chaque coupable, non seulement sans qu'on leur appliquât un pistolet sur la tempe, mais après serment solennel prêté par eux que leur sentence ne serait dictée par aucun intérêt personnel, par aucun égoïste ressentiment... le *Times* ne manquerait pas de s'écrier : « Jugement! vous nommez jugement le fait d'hommes fusillés en masse, pêle-mêle, sur des indications données par leurs ennemis naturels? » Oh! comme il est vrai que tel aperçoit une paille dans l'œil d'autrui, qui n'aperçoit pas une poutre dans le sien! Ce que le *Times* maudirait, ayant une scène de la révolution française sous les yeux, il l'approuve ou, du moins, il l'excuse, en ce qui concerne les scènes sanglantes dont la Jamaïque vient d'être le théâtre!

Serait-ce qu'un peuple se doit de soutenir ses agents quand même?

Il y a quelques années, les électeurs de la Cité ayant demandé au baron de Rothschild, qui sollicitait leurs suffrages, de quelle manière il aurait voté dans l'affaire du *Arrow*, sa réponse fut : « J'aurais voté sans hésitation avec le gouvernement, parce que j'estime que, toutes les fois qu'en ce qui touche les actes d'un agent, la question

est douteuse, le principe doit être de soutenir l'agent. » (*I should unhesitatingly have voted with the government, because I hold that, whenever any question is doubtful, the principe ought to be to support the agent.*)

A Dieu ne plaise qu'on doive se ranger de cet avis! Quand une question est douteuse, le principe doit être d'attendre, avant de se prononcer, que le doute ait disparu. Mais qu'est-ce donc quand il n'y a pas l'ombre d'un doute, quand la culpabilité de l'agent est flagrante, quand elle résulte de ses propres déclarations? Admettons pour un instant qu'on soit indigne de toute créance par cela seul qu'on est un *nègre*, ou un *anabaptiste*, ou — crime plus abominable encore aux yeux de certaines gens — un *philanthrope*. Mais ce n'est pas un nègre qui nous a appris comme quoi un officier anglais avait obtenu des désignations meurtrières, avec une corde dans une main et un revolver dans l'autre. Ce n'est pas un anabaptiste qui a accusé le colonel Hobb d'avoir fait fusiller des malheureux qui étaient venus se mettre sous sa protection, parce qu'il ne pouvait pas les emmener et ne voulait pas les laisser derrière lui. Ce n'est pas un philanthrope qui nous a montré le gouverneur E. Eyre arrachant George-William Gordon à la justice ordinaire, le traînant devant une cour martiale, qui n'avait nul droit de le juger, et, vu le caractère des opinions parlées et des opinions supposées écrites de cet homme dont la peau n'était pas tout à fait blanche, le faisant pendre bien vite, dans un moment où l'ordre était parfaitement rétabli. Les dépêches officielles sont là, claires, précises, inexorables. Ce sont les coupables eux-mêmes qui ont rédigé et signé le réquisitoire.

On frémit quand on songe que, si le docteur Underhill se fût par hasard trouvé à la Jamaïque, il aurait peut-être été, lui aussi, pendu bien vite. Et pourquoi? pour avoir adressé, dans le mois de janvier dernier, au ministre des colonies, M. Cardwell, qu'il connaissait personnellement,

une lettre particulière sur l'état des choses dans la Jamaïque. Je viens de la lire, cette lettre. C'est une critique très calme, très mesurée de la situation des nègres et des causes de leurs souffrances; nulle déclamation : des faits, des chiffres. Et voilà le document que, dans son rapport, le gouverneur E. Eyre dénonce comme la source empestée des troubles de la colonie; ce qui signifie, je pense, que puisque M. le gouverneur s'est tant hâté d'appliquer à G.-W. Gordon la doctrine de la complicité morale, il l'aurait à plus forte raison appliquée au docteur Underhill.

Mais combien la surprise, combien l'indignation redoublent, à l'idée que c'est M. Eyre lui-même qui, recevant de Cardwell communication de la lettre, l'a publiée dans la colonie, avec invitation à tous de la discuter, d'y répondre! Voici donc deux hommes, dont le premier allume ce qu'il plaît à M. Eyre de considérer comme une torche; le second la saisit, l'agite, la promène de gaieté de cœur sur des matières qu'il considère comme combustibles, et, quant il croit qu'elles ont pris feu, c'est lui qui veut qu'on pende l'autre!

Voyons, ai-je tort de regretter amèrement qu'un journal tel que le *Times* n'ait pas figuré à la tête de ceux qui ont flétri des actes semblables!

Heureusement, les protestations, si elles n'ont pas été unanimes, sont du moins très nombreuses, et, quoique plus ou moins réservées, quoique inégalement énergiques, elles forment un ensemble imposant. Aux journaux que je vous signalais avec joie dans ma dernière correspondance, n'oubliez pas de joindre, je vous prie, la *Pall Mall Gazette*, l'*Economist*, la *Saturday Review*, le *Manchester Examiner*, le *Leeds Mercury*, le *Scheffield Telegraph*, le *Birmingham Journal*, le *Manchester Guardian*, l'*Army and Navy Gazette*, le *Solicitor's Journal*, etc., etc.

Dans le *Solicitor's Journal*, je lis ces belles et fortes paroles : « Parmi les hommes de loi, il n'y aura qu'une

opinion, nous en sommes convaincus, sur ce point, que des prisonniers politiques jugés par des tribunaux militaires, sont un plus grand mal que la rébellion elle-même. » Et, après avoir rappelé pourquoi lord Strafford eut la tête tranchée, le *Solicitor's Journal* conclut en ces termes : « Nous ne désirons pas que le gouverneur Eyre soit mis en accusation et qu'on intente un procès criminel au brigadier Nelson, bien que, si l'on en agissait de la sorte avec eux, ils n'eussent pas le droit de se plaindre ; mais nous pensons que l'intégrité de la loi ne sera pas maintenue aussi longtemps que l'un ou l'autre de ces messieurs continuera d'être employé par Sa Majesté. »

Ainsi s'exprime l'organe des hommes de loi. Et l'organe des soldats, voulez-vous savoir comment il défend l'honneur du drapeau? « Il n'est pas de pays dont l'intérêt ne soit de sauvegarder sa bonne renommée, comme un pays où règnent l'esprit du christianisme, la charité, la bonne foi, en punissant quiconque use de son pouvoir pour attenter à l'humanité et détruire la réputation de tout un peuple. »

Encore un mot, et j'ai fini. A la requête d'un grand nombre d'habitants de Manchester, le maire de cette ville a dû provoquer un meeting auquel ont assisté, entre autres personnages notables, deux membres du Parlement. L'objet de ce meeting était d'amener le gouvernement à instituer une enquête impartiale et approfondie sur l'origine des déplorables événements de la Jamaïque, sur les circonstances qui ont caractérisé cette tragédie, et aussi sur les *moyens* mis en usage pour le rétablissement de l'ordre. L'agitation ne se bornera point là, soyez-en sûrs, et l'honneur de l'Angleterre sortira triomphant de cette épreuve. Est-ce tout? Non pas. On rendra hommage à la vérité, on vengera la justice.

Avis aux détracteurs des institutions qui relèvent du génie de la liberté !

LXVIII.

UN PROCÈS CURIEUX.

29 novembre.

La cour de divorce (*Divorce court*) vient d'avoir à juger un procès qui a donné ample pâture à la curiosité publique. On y a vu figurer un jeune duc, le duc de Saint-Albans, dont la correspondance amoureuse a dû faire les délices de mainte *lady*, friande de petits détails scandaleux. « Je ne me suis pas lavé la figure, de peur d'effacer la trace de ton dernier baiser, » voilà ce qu'écrivait Sa Seigneurie à Mrs Broadwood; et cela servira peut-être à vous expliquer pourquoi M. Broadwood a intenté un procès en adultère à sa femme.

Les Anglais se vantent d'être le peuple le plus moral qui soit au monde; ils dénoncent chaque roman français comme une œuvre de perdition; ils s'indignent de l'absence de *decorum* qui, disent-ils, caractérise les mœurs d'outre-Manche; ils ont une forte tendance à croire que la famille n'existe bien réellement que chez eux. Cependant, il me semble qu'il leur conviendrait d'afficher des prétentions un peu moins hautes, depuis l'adoption du bill présenté en 1857 par lord Cranworth.

De ce bill je n'entends pas médire, Dieu m'en préserve! Car il coupa court à de flagrants abus. Et, tenez, je me rappelle que, quelques années auparavant, un pauvre diable ayant été amené, comme coupable du crime de bigamie, devant le magistrat M. Maule, ce dernier lui tint le discours suivant, critique sanglante de la

loi telle qu'elle existait alors, par le juge qui avait charge de l'appliquer :

« Prisonnier, vous êtes atteint et convaincu d'avoir épousé une seconde femme, du vivant de la première. Vous prétendez que votre première femme a déserté la maison conjugale, abandonné ses enfants et commis le péché d'adultère. Soit. Mais, dans ce cas, voici comment vous auriez dû vous y prendre. Vous auriez dû d'abord aller trouver un attorney et intenter une action en *conversation criminelle* au séducteur de votre femme, à l'effet d'obtenir des dommages-intérêts. Cela fait, vous étiez tenu de prendre un procureur et de poursuivre par-devant une cour ecclésiastique le divorce *a mensâ et thoro*, c'est-à-dire celui qui autorise la séparation des époux, sans toutefois dissoudre le mariage. Après ces deux démarches préliminaires, il vous restait à solliciter l'octroi d'un acte du Parlement, pour le divorce *a vinculo matrimonii*, c'est-à-dire celui qui dissout absolument le mariage. Alors, mais alors seulement, il vous eût été loisible de vous remarier. Je vois, à votre air étonné, que vous ne comprenez pas bien ce que je vous dis là, mais c'est ainsi. Vous me direz que, pour payer les frais de ces trois actions successives, il vous eût fallu au moins 1 000 livres sterling et que vous n'en possédez pas 100. C'est possible; mais que n'avez-vous 1 000 livres sterling ? Vous seriez libre aujourd'hui du joug d'une mauvaise femme, et vous auriez fait, de la seconde, en l'épousant, une matrone respectable. Je vous condamne à la prison pour... vingt-quatre heures. »

De cet exposé officiel, il résulte, comme vous voyez, qu'en Angleterre il n'y avait, avant 1857, que les gens possesseurs d'une énorme fortune qui pussent se passer la fantaisie d'un divorce *a vinculo matrimonii*. Le divorce, en ce temps-là, pure affaire de luxe! Or vous conviendrez que cela n'était pas juste, le fait d'être trompé

par sa femme n'étant pas au nombre des privilèges que confère la fortune.

C'est ce que pensa, en 1857, lord Cranworth, et il advint que Chambre des lords et Chambre des communes furent de son avis. On tomba d'accord qu'un principe appliqué au profit de quelques opulents personnages, pendant cent cinquante ans, serait appliqué désormais au profit de tout le monde, et que la juridiction anormale, complexe, monstrueusement dispendieuse, qui faisait dépendre d'un acte du Parlement les séparations devenues indispensables, serait remplacée par une juridiction ordinaire, une juridiction à bon marché.

Par suite de cette bonne opinion que les Anglais ont de leur vertu et que je vous signalais en commençant, on croyait que faciliter le divorce ne tirerait pas à conséquence ; que les procès de ce genre seraient fort rares et pas du tout scandaleux; que leur rareté ferait ressortir d'autant mieux la moralité de la société anglaise, rien n'étant plus propre que l'exception à confirmer la règle. Hélas ! les prévisions de ce patriotique optimisme ont été trompées. De tous les tribunaux, celui qui a le plus d'affaires sur les bras est justement celui de qui relève le mariage; les colonnes des journaux sont, chaque jour, remplies de révélations où la tragédie et la comédie se confondent. *L'action en conversation criminelle*, ce procédé essentiellement anglais et trop anglais qui mettait un homme en état de battre monnaie avec le déshonneur de sa femme, j'en conviens, a cessé, depuis la loi de 1857, de constituer le principal aliment de la chronique judiciaire, et l'on ne vient plus dire aussi carrément qu'autrefois : « Ah ! monsieur, vous avez séduit madame ? Eh bien, c'est tant. » Mais la malignité publique n'y a rien perdu, je vous assure, et le nombre des maris qui étalent en public toute sorte de turpitudes domestiques, racontent au passant l'histoire de leur chambre à coucher,

appellent en témoignage, contre la mère de leurs enfants, les servantes, les cuisinières et les valets de pied, ce nombre est si considérable, que, dans un pays terre classique de la publicité, beaucoup commencent à se demander avec inquiétude si, en fait de débats de cette espèce, il est bon de laisser le grand jour pénétrer dans le sanctuaire de la justice.

Quel tableau, par exemple, présente le procès Broadwood contre Broadwood? On y voit une femme qui profite de l'influence extraordinaire qu'elle exerce sur l'esprit de son mari pour l'éloigner, correspondre avec lui par un intermédiaire, prendre une maison dont il ignore l'adresse, y recevoir des visiteurs nocturnes, et courir chercher à Paris des admirateurs qui aient le titre de duc. Voici la lettre qui fut l'origine des relations de la dame avec le duc de Saint-Albans, qui jusqu'alors ne la connaissait pas. C'est elle qui parle :

« Mon cher duc, quand vous étiez à Paris, n'avez-vous pas remarqué une « traviata » anglaise, auprès de laquelle vous auriez bien voulu que l'on vous introduisît? Vous l'avez montrée, dimanche dernier, dans le Parc à un de vos amis. Comme vous êtes passablement beau, que vous avez l'air d'un bon garçon et seriez un excellent parti pour un *oiseau de passage*, ne pourriez-vous fixer un rendez-vous où l'on s'assurât si le penchant est mutuel? Si j'interprète bien l'expression qu'avait votre visage dans la salle à fumer du Grand-Hôtel au bois de Boulogne, et qu'elle a de fait partout où vous me rencontrez, votre bouche se tait, mais vos yeux disent : « Ma chère, je voudrais bien vous embrasser. » Vous devez être quelque peu épris. De son côté, Nelly s'imagine qu'elle en tient, bien qu'il soit douteux qu'une petite folle de son espèce s'éprenne jamais sérieusement, même d'un tout jeune duc. Probablement, ce n'est qu'un de ces caprices auxquels les femmes de vertu facile s'abandonnent sans crainte et, heureusement, sans honte. »

Je vous fais grâce du reste. Mais que vous semble de cette entrée en matière?

Il est vrai qu'avant d'être mariée, Nelly avait été, selon la définition donnée d'elle par elle-même, une « traviata », et ne s'était initiée aux devoirs de la vie conjugale que dans les *casinos*.

Voilà pour l'épouse. Quant à l'époux, les débats du procès nous le montrent enfoncé dans des habitudes d'intempérance, rentrant quelquefois chez lui, le soir, ivre-mort, et vivant avec une maîtresse qui, par parenthèse, était là quand on jugeait l'affaire. Aimable assurance! On conçoit que le juge ait déclaré audacieuse à l'excès la conduite d'un homme qui, lorsqu'il vient accuser sa femme de l'avoir trahi, se fait accompagner par sa maîtresse.

Aussi la demande en divorce a-t-elle été rejetée conformément à la loi.

Quoi! direz-vous, être tout à la fois marié et ne l'être pas, ne pouvoir réparer l'erreur commise, ne pouvoir reconquérir dans la société une place où l'on ne serait plus un sujet de scandale, telle est la situation que la loi crée, en Angleterre, aux époux divorcés quand il se trouve que les torts sont réciproques? Oui, monsieur.

En 1857, on agita la question de savoir si, le divorce une fois obtenu par le mari pour cause d'adultère, il serait loisible à la femme judiciairement reconnue infidèle de se remarier. Bien différents de Lucio, qui, dans *Measure for Measure*, paraît regarder le mariage, en certaines circonstances, comme une terrible pénalité, l'archevêque de Canterbury, l'évêque d'Oxford, les lords Redesdale, Lovat, Petre Stafford, Harrowden, essayèrent d'établir que le meilleur châtiment à infliger à l'adultère, c'était le célibat. Grâce à lord Brougham, ce fut l'opinion contraire qui l'emporta. Mais, par une inconséquence assez singulière, la faculté de se remarier fut interdite aux

époux séparés par un double adultère. Dans ce cas, il faut qu'ils restent mariés après avoir cessé de l'être! Je comprends fort bien ce qu'ils y perdent, et je ne comprends guère ce que la société peut y gagner. Si elle entend par là les punir, c'est les punir d'une étrange sorte que de les mettre dans l'impossibilité de renaître par un nouveau mariage à une vie régulière. Qu'il n'y ait pas trop à compter sur le repentir futur de femmes capables d'écrire la lettre que j'ai citée, soit; et cependant on a vu des pécheresses revenir de plus loin. Il y a, d'ailleurs, une distinction à faire entre l'égarement momentané d'une imagination séduite, et la corruption systématique d'une nature profondément dépravée. Toutes les femmes qui tombent, ne tombent pas de manière à ne pouvoir jamais se relever. Non, n'en déplaise au *Times*, je ne saurais tenir pour prévoyante et philosophique une loi qui, en interdisant toute possibilité de vie régulière aux époux qu'ont violemment et irréparablement détachés l'un de l'autre des trahisons réciproques, risque de les encourager à une vie de désordre et légalise, pour ainsi dire, l'adultère.

LXIX.

UN ARGUMENT TIRÉ DE L'HISTOIRE.

7 décembre.

Je vous l'avais bien dit! L'indignation causée en Angleterre par les pendaisons et les fusillades de la Jamaïque s'accentue chaque jour davantage; l'agitation grandit; le cri de la conscience humaine outragée monte de plus en plus vers le ciel. Lorsqu'en 1560, dans notre France de

jadis, le duc de Guise, à la suite d'une tentative avortée de la Renaudie, faisait décapiter, pendre ou noyer tous les protestants que pouvaient saisir les soldats ivres de fureur, un de ceux dont on poursuivait ainsi l'extermination trempa ses mains, au moment de mourir, dans le sang de ses compagnons, et, les élevant, s'écria : « Seigneur, voici le sang de tes enfants, et tu le vengeras! » Cette tragique prière, George-William Gordon n'aura pas eu besoin de l'adresser à l'Angleterre. Dans ses adieux suprêmes à sa femme, il a pardonné à ses ennemis; mais, si l'Angleterre est ce que je la crois, elle ne leur pardonnera pas.

Je vous ai signalé le meeting tenu à Manchester : depuis, les manifestations ayant le même caractère et le même but se sont multipliées, de plus en plus énergiques, de plus en plus menaçantes; la presse a parlé, c'est maintenant la place publique qui parle. Hier soir à Brighton, d'où je vous écris, il y a eu un grand *indignation meeting*. La salle regorgeait de monde. Le maire de la ville présidait. M. W. Coningham, qui la représentait naguère à la Chambre des communes, MM. James White et Fawcett, qui la représentent aujourd'hui, étaient accourus. Une foule nombreuse n'avait pu trouver place dans l'enceinte, trop étroite, quoique très vaste; cette foule grondait aux portes.

M. W. Coningham se lève, et d'une voix émue : « Ceci n'est pas une question de parti; elle intéresse quiconque porte le nom d'Anglais. Il y va de l'honneur de l'Angleterre. A chacun, homme ou femme, le devoir de déclarer bien haut que l'œuvre de ténèbres accomplie dans la Jamaïque ne l'a pas été en son nom. » Et l'assemblée d'éclater en applaudissements.

Non qu'il y eût unanimité absolue de sentiments. Dans quel siècle, dans quel pays, la tyrannie, la cruauté, l'injustice, le mal, manquèrent-ils de soutiens, hélas? Quand

l'orateur a dit que les lois divines et humaines n'avaient jamais été foulées aux pieds d'une manière plus atroce, et les principes de la constitution anglaise plus audacieusement violés, le bruit des acclamations a couvert, sans les étouffer entièrement, quelques insultes anonymes, lancées de loin aux victimes pour le compte des meurtriers. Et ce n'est pas le seul passage du discours qui ait provoqué des interruptions; mais qu'importe cela? M. Coningham devait s'attendre à être interrompu; car il n'est pas, lui, de ces hommes qui rusent avec la vérité, qui marchandent avec la justice, qui ont des émotions comme il faut, et qui mettent de l'habileté à avoir du cœur. Il a été violent, pour être sincère; il a tout simplement adapté les mots aux choses; il n'a pas décrit en langage de cour des actes de sauvagerie; il n'a pas appelé erreur ce qui est crime; il n'a pas conservé le nom de soldats à des soldats devenus des bourreaux, et il a déclaré sans détour que quiconque osait approuver ou sanctionner leur conduite, devait être évité comme on évite une bête fauve.

Ce langage vous paraît-il exagéré? Si vous étiez tenté de le trouver tel, songez que les détails reçus depuis l'arrivée des premières dépêches ont ajouté des horreurs à des horreurs; que le nombre des nègres fusillés ou pendus est porté maintenant, non plus à deux cents, mais à deux mille; que la tuerie a duré vingt-huit jours; que les cadavres ont été entassés sur les cadavres, dans le district de Morant-Bay, au point d'empester l'air; que jusqu'à cinquante coups du martinet à neuf branches ont été administrés, même à des femmes, par manière d'avertissement (*by way of caution*); que des maisons de nègres ont été réduites en cendre; que des villages ont été rasés, et que ces abominations sont constatées, non par ceux qui en ont souffert, mais par ceux qui les ont commises ou qui les approuvent! Que si cela ne vous

suffit pas, lisez, lisez la dernière lettre de M. W. Gordon à sa femme, cette lettre où il affirme son innocence en termes d'une éloquence si pénétrante, si noble et si douce ; et rapprochez-la du récit où le capitaine Ford vante ses exploits : « Ce matin, je me suis mis en campagne avec trente hommes, tous bien montés. Nous étions rentrés à quatre heures du soir, emmenant quelques prisonniers. Nous avions fouetté neuf individus, brûlé trois maisons. Nous avons eu une cour martiale pour les prisonniers, qui étaient de cinquante à soixante. Plusieurs ont été fouettés, sans cour martiale, sur simple examen. Un des soldats a pris à Gordon comme butin son habit noir, un autre lui a pris ses lunettes. Vous le voyez, on ne l'a pas traité autrement que le commun des mortels. Nous vivons le plus possible sur l'ennemi, mettant la main *ad libitum* sur les menues provisions, dindons, etc. ; nous donnons reçu pour le reste. Nous nous emparons de tous les chevaux que nous pouvons trouver. Les soldats noirs y réussissent mieux que les nôtres. Ils ont fusillé cent nègres en allant de Port-Antonio à Machioneal ; ils en ont pendu sept à Machioneal ; ils en ont fusillé trois en venant ici. Voilà la loi martiale en peinture. Les soldats y ont goût, les habitants ont à la redouter. Si les seconds fuient à l'approche des premiers, on les fusille pour avoir fui. »

Ne vous semble-t-il pas entendre le rire de l'hyène ! Détournons la tête : cela pue le sang.

Aussi, comment s'exprime, au sujet de ce récit odieux, une feuille très peu sentimentale de sa nature, la *Saturday Review* : « Si le capitaine Ford ne prouve pas qu'il est un menteur impudent, il faut qu'on le pende, ou il n'y a pas de justice dans la Jamaïque. » M. Coningham a cité ces terribles paroles, et, aux applaudissements prolongés de l'auditoire, il a ajouté : *Amen !*

Mais ici un Anglais n'avait pas seulement à faire appel

au respect de l'humanité, il avait en outre à invoquer le respect de la loi : « Aucun homme libre ne serait saisi ou emprisonné, ou dépouillé de son bien, ou privé de ses franchises, ou mis hors la loi, ou exilé, ou condamné, si ce n'est par jugement légitime de ses pairs, et conformément à la loi. » Voilà ce qui fut écrit par les barons, hommes de fer (*iron barons*), dans cette *magna charta* dont le grand lord Chatham préférait le latin barbare à tous les classiques; voilà ce qui fut, plus tard, confirmé, expliqué, développé, dans le fameux *Bill des Droits* (*Bill of Rights*); voilà ce qui inspira le système protecteur de l'*Habeas corpus ;* et voilà ce que M. Coningham a eu raison de rappeler, puisqu'il se trouve, de nos jours, en Angleterre, des gens qui l'oublient.

Que dans la personne de George-William Gordon, l'innocence ait été indignement opprimée, c'est là l'impression générale en Angleterre; mais eût-il été coupable, son exécution n'en serait pas moins un assassinat, parce que les formes exigées par la loi ont été mises de côté; parce que, n'ayant été saisi ni les armes à la main, ni même sur le théâtre de la révolte, il a été arbitrairement, tyranniquement, transporté du district où la loi martiale n'aurait pu lui être appliquée, dans un autre où elle avait été proclamée, et où toutes les garanties devaient lui manquer; parce que ce fait seul et la précipitation féroce avec laquelle le prisonnier a été livré au bourreau, montrent assez qu'il y avait parti pris de lui fermer la bouche en le tuant.

Oui, je le répète, cette exécution est un assassinat, et c'est ainsi qu'elle est généralement regardée. En voulez-vous la preuve? Vous savez qu'une compagnie d'assurances ne doit rien quand la mort de l'assuré se trouve être le résultat ou d'une condamnation capitale, ou d'un suicide. Eh bien, la compagnie d'assurance de l'Étoile *Star insurance Company*) s'est empressée de payer

aux héritiers de George-William Gordon la somme de 2500 liv. st. pour laquelle il avait assuré sa vie. Cette particularité touchante n'a pas été plus tôt mentionnée dans le meeting dont je vous rends compte, par le révérend Paxton Wood, qu'une voix a crié : « Trois salves d'applaudissements pour la compagnie d'assurance de l'Étoile ! » Et il y a eu trois salves d'applaudissements. De pareils traits consolent les âmes généreuses.

J'arrive à l'excellent discours prononcé par M. James White.

Il y a quelques jours, le *Times* publiait un chaleureux panégyrique du gouverneur actuel de la Jamaïque. Il rappelait que, dans un voyage d'exploration en Australie, M. Eyre avait surmonté des difficultés immenses, affronté de grands dangers, déployé un grand courage, et, ce qui a plus de rapports avec la question agitée en ce moment, avait fait preuve, à l'égard des aborigènes, de justice et d'humanité. D'où le *Times* concluait qu'un tel homme ne pouvait guère être soupçonné de s'être montré gratuitement cruel à l'égard des noirs de la Jamaïque. Dans le discours de M. James Withe, j'ai remarqué un passage qui répond d'une manière indirecte, mais saisissante, à cet argument du *Times*, argument qui ne manquerait pas de force, si, par malheur, les propres dépêches de M. Eyre n'étaient pas là pour le réfuter. Voici ce passage : « Moi aussi, j'ai quelque expérience de la vie coloniale, et je n'ai pas été sans subir quelques-unes des horribles conséquences qu'entraîne, dans une colonie, la résistance à l'autorité. J'ai souffert, dans ma fortune et dans ma personne, pour avoir agi là comme j'agirais ici en toute circonstance. Les personnes qui vivent en Angleterre ne sauraient se former une idée des actes d'oppression et d'injustice qui ont lieu, quelquefois, dans les colonies. Ils sont tels, que je perdrais ma réputation de véracité, si je me hasardais à dire ce qui est, sur ce

point, à ma connaissance personnelle. Non, il n'est pas possible qu'on se forme en Angleterre une idée exacte des animosités qu'engendrent dans les colonies les luttes de partis, l'antagonisme des races et le préjugé de la peau. »

C'est ce qui explique, si je ne me trompe, comment un homme dont le cœur s'était ouvert, autrefois, à des sentiments d'humanité, a pu être conduit à servir d'aveugles fureurs. Jeté dans un milieu funeste, condamné à respirer un air en quelque sorte chargé de poison, il s'est insensiblement pénétré des haines où il vivait comme plongé, et, quand ces haines ont fait explosion, elles l'ont violemment lancé hors de sa sphère. Qu'on ne s'étonne pas, après cela, de l'approbation sauvage donnée à sa conduite par la législature de l'endroit, par ceux dont il n'avait que trop épousé les colères. Mais, que dis-je! pendant qu'on l'accuse ici de barbarie, on est presque tenté là-bas de lui reprocher des velléités de clémence : témoin cette correspondance, publiée par le *Standard de la Jamaïque*, où l'on se plaint de la trop courte durée des massacres!

Ah! c'est qu'en abolissant l'esclavage, on n'en a pas supprimé l'esprit, les traditions et les mœurs. La façon dont on vient de traiter, à la Jamaïque, la population noire, le démontre de reste. Ce qu'on aurait regardé comme un crime s'il s'était agi d'un blanc, dès qu'il ne s'agissait plus que d'un nègre, on l'a regardé comme un jeu. Un nègre? chair à potence! Et, autour de la potence, on a ri!

Il est vrai que les noirs, devenus libres, ont l'audace de ne pas aimer assez un genre de travail qui, dans leur pensée, se lie invinciblement au souvenir amer de la servitude. Placés sous un climat qui énerve, n'ayant pas besoin de bois pour se chauffer, n'ayant presque pas besoin de vêtements pour se couvrir, n'étant aiguillonnés par aucun de ces désirs artificiels que crée une civilisa-

tion née en d'autre pays, sous des conditions tout autres, et pouvant avoir de la terre à peu près pour rien, ils aiment mieux mener l'existence du petit paysan propriétaire, que se fatiguer, en qualité de machines qu'on salarie, à faire fructifier les capitaux des planteurs en quête de bras, et qui n'ont pas cessé de les considérer comme leur chose. De quoi s'avisent-ils, ces esclaves d'hier, de vouloir être heureux à leur manière?

J'ai cité un passage du discours de M. James White; il en est un second qui mérite d'être noté. Il se trouve précisément que cet honorable représentant de Brighton a plusieurs parents et amis dans la Jamaïque, où sa femme est née. Eh bien, des lettres qu'ils lui ont écrites, il résulte que pas un d'eux ne croit à l'existence de ce prétendu projet de renouveler aux Antilles le drame des *Vêpres siciliennes*, et que pas un, durant les derniers troubles, n'a craint un seul instant pour sa sûreté.

Aussi bien, à qui fera-t-on accroire que, si trois cents mille nègres avaient été de longue main et puissamment organisés pour une guerre d'extermination, il eût été donné à une poignée d'hommes de battre le pays pendant un mois, et sans qu'un des leurs fût tué ou seulemeut blessé, de brûler les maisons, de raser les villages, de fouetter à plaisir, de pendre et de fusiller à cœur joie? Que de loups dévorants devenus tout à coup des agneaux qui se laissent mener à l'abattoir! Dans son adresse à la législature de la Jamaïque, M. Eyre n'a eu garde d'oublier « la diabolique conspiration ayant pour but l'égorgement de tous les blancs et de tous les hommes de couleur ». Et la preuve?... Sous-entendue! Pour toute preuve, nous avons jusqu'à présent — chose inconcevable! — la lettre particulière adressée par le docteur Underhill à M. Cardwell, et une proclamation de M. Gordon, engageant les habitants de « Saint-Thomas in the East » à se réunir et à faire connaître leurs griefs, proclamation si pleine d'ex-

pressions d'attachement pour la reine et si mesurée, que, selon la remarque fort juste du *Spectator*, elle aurait paru manquer de nerf à un homme de la trempe de M. Bright. Mais il fallait à M. Eyre et à ses coadjuteurs une société à sauver. Monter au Capitole leur a semblé un excellent moyen d'éviter la roche Tarpéienne. Ils ont donc invoqué la nécessité, sombre déesse à laquelle, depuis le commencement du monde, on a immolé tant de victimes humaines, et dont le culte a été si vigoureusement flétri dans ces vers de Milton, rappelés par M. James White : « Ainsi parla le diable, et, pour excuser son acte infernal, il invoqua la nécessité, — plaidoyer du tyran. »

> So spoke the fiend, and with necessity —
> The tyrant's plea — excused his devilish deed.

Il me resterait encore, à propos du meeting de Brighton, mainte observation utile à présenter; mais ma pensée étouffe dans un cadre qu'il ne lui est pas permis d'élargir à son gré. Je me bornerai donc à mentionner le discours de M. Fawcett, qui, en perdant l'usage de la vue, n'a pas, heureusement pour nous, perdu l'usage de la parole. M. Fawcett a dit de fort bonnes choses; mais peut-être a-t-il poussé à l'excès la crainte de se prononcer trop vite. Ce que nous savons des faits et gestes du colonel Hobbs, du capitaine Ford et du gouverneur Eyre, de qui le tenons-nous? D'eux-mêmes. S'ils se sont calomniés, à la bonne heure!

LXX.

MORT DE LÉOPOLD, ROI DES BELGES.

13 décembre.

La *Gazette* a parlé : il est entendu qu'à partir de demain la cour prendra le deuil. Robe noire, gants blancs, souliers blancs ou noirs, plumes et éventails de l'une ou l'autre couleur, perles, diamants, ornements d'or ou d'argent non ouvragé : voilà pour les dames. Les hommes seront en habit de couleur noire, avec épée et ceinturon de même couleur.

Le deuil cessera le 4 janvier prochain.

Les officiers de l'armée et ceux de la marine, en uniforme, auront à porter un crêpe noir au bras gauche : la reine ne leur demande pas davantage.

Avis est donné à chacun qu'on s'attend à le voir prendre le deuil pour dix jours.

Ces prescriptions n'ont rien qui ne soit en parfait accord avec ce qui se pratique en Angleterre, toutes les fois qu'un membre de la famille royale vient à mourir, et, en pareil cas, pour qu'on s'y conforme, il n'est pas besoin qu'on appartienne à la cour, il suffit qu'on ait la prétention d'être une *personne comme il faut*.

C'est assez dire que, bien souvent, on ne revêt ici la livrée de la douleur que sous l'empire de sentiments auxquels le cœur n'a aucune part. Mais, si j'appliquais cette remarque d'une manière trop générale à la circonstance actuelle, je craindrais vraiment d'être injuste. Comment les Anglais auraient-ils pu se défendre d'une émotion

réelle, à la nouvelle de la mort du roi des Belges? Léopold, c'était un des leurs.

Jeune, il avait combattu, sinon sous leurs drapeaux, du moins pour leur cause. C'était contre leur grand ennemi Napoléon qu'il s'armait lorsqu'il entrait au service de la Russie. Les haines de l'Angleterre, voilà ce qu'il servait indirectement, lorsqu'à Lutzen, à Bautzen, à Ulm et à Leipsig d'abord, puis à Brienne, à Arcis-sur-Aube, à la Fère, il marchait, glaive en main, dans les rangs de la coalition. Décoré par le czar de l'ordre de Marie-Thérèse, alors que les souverains alliés avaient le pied sur Paris, il considéra comme la plus précieuse récompense de ses services l'honneur de les accompagner en Angleterre. Il ne se trompait pas : cette visite lui valut un trône.

Ce fut alors, en effet, qu'il attira l'attention et toucha le cœur de la jeune princesse de Galles : sûr moyen de se concilier les sympathies puissantes qui, plus tard, le firent roi des Belges.

Aussi ne quitta-t-il l'Angleterre qu'avec regret, quand Napoléon, en s'échappant de l'île d'Elbe, ralluma la guerre. La paix n'était pas plus tôt de retour, qu'on le voyait se hâter de nouveau vers Londres.

Il avait alors vingt-cinq ans, était bien fait de sa personne, et jouissait d'une réputation de soldat vaillamment conquise. Était-ce assez pour lui donner le droit d'aspirer à la main de la fille du prince régent, Charlotte-Augusta? Il s'exprimait en anglais d'une façon à peu près inintelligible; il passait pour avoir des habitudes d'économie fort peu en harmonie avec l'idée qu'on avait, en ce temps-là, des devoirs des grands, et il vivait, dans Highstreet, Saint-Marylebone, au second étage d'une maison de très chétive apparence, qui aujourd'hui est occupée, je crois, par un fruitier. De là au trône de la Grande-Bretagne, héritage prévu de la fille unique du prince régent, la dis-

tance paraissait considérable. Beaucoup trouvèrent que cet *aventurier allemand* visait trop haut. Il n'était guère aimé, d'ailleurs, du père de la princesse Charlotte, qui lui aurait préféré comme gendre le prince d'Orange. Et cependant, le 14 mars 1816, lord Liverpool apportait à la Chambre des lords un message du prince régent, qui annonçait à Leurs Seigneuries comme quoi un mariage venait d'être conclu entre la princesse Charlotte et le prince de Saxe-Cobourg. Ajoutons que, d'un bout à l'autre du royaume, l'événement fut célébré avec le plus vif enthousiasme. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait presque rien dans le prince allemand qui ne fût anglais. Sa physionomie calme, ses manières réservées, la dignité de son maintien, la simplicité de son costume, le tour de ses idées, la circonspection de son caractère, tout cela portait le cachet britanniqne.

Vous vous rappelez ce qui advint, et comment mourut, le 6 novembre 1817, la jeune femme sur qui reposaient tant d'espérances, et comment, sans cette mort inattendue, le rôle de prince consort, qui a depuis appartenu au prince Albert, aurait appartenu à Léopold.

Devint-il pour cela étranger à l'Angleterre? Non. Naturalisé Anglais, admis au sein de la famille royale, et, avec le titre d'altesse royale, reçu à porter les armes de la Grande-Bretagne, il put continuer à regarder l'Angleterre comme sa patrie adoptive, et même, dans le cas où la main de la princesse Charlotte aurait relâché les liens qui l'unissaient à la nation anglaise, ces liens n'auraient-ils pas été renoués, quelque temps après, par le mariage de sa sœur avec le duc de Kent, père de la reine actuelle?

Aussi qu'arriva-t-il lorsque, en 1830, brisant le joug de la Hollande, les Belges crurent avoir besoin d'un roi? Léopold fut le candidat de l'Angleterre presque plus que le duc de Nemours n'était celui de la France, dont Louis-

Philippe, en cette occasion, représenta beaucoup moins bien l'opinion, en refusant la couronne offerte à son fils, que lord Palmerston ne représenta l'opinion de l'Angleterre, en faisant donner cette couronne à l'oncle de Victoria.

Roi des Belges, Léopold fut plus que jamais l'homme de l'Angleterre. C'est à peine s'il aurait pu être utile aux Anglais sur le trône de Grèce qu'il avait refusé; mais, sur le trône de Belgique, il leur était absolument nécessaire. Ils purent, du moins, le croire.

Dans le camp des tories, on a longtemps nié et l'on nie encore que lord Palmerston ait fait preuve de sagesse, au point de vue des intérêts de l'Angleterre, en prenant sous son patronage la révolution belge de 1830. C'était, disent-ils, aller contre l'esprit et le but des traités, qui avaient coupé court à la carrière de Napoléon; c'était affaiblir la digue opposée alors aux débordements de la France; c'était exposer la « balance des pouvoirs » à de nouvelles et orageuses oscillations. Il est certain que lorsque, en 1814, les alliés vainqueurs créèrent le royaume des Pays-Bas, ce fut dans l'espoir que la Belgique et la Hollande unies seraient capables de tenir en échec, au nord, l'ambition de la France. Le faisceau une fois brisé, adieu cet espoir! La Belgique, abandonnée à ses propres forces, serait-elle en état de remplir une fonction européenne qui aurait mis à une rude épreuve sa puissance et son énergie, même si elle avait continué de ne faire qu'un avec la Hollande? Voilà ce que, suivant les tories, lord Palmerston aurait dû se demander.

Quoi qu'il en soit, dès que l'indépendance de la Belgique était reconnue, il importait à l'Angleterre d'avoir là un homme à elle. Cet homme fut Léopold.

Et il lui fut d'autant plus facile de jouer, comme roi des Belges, le rôle qui le rendait cher aux Anglais, que ce rôle s'accordait à merveille avec les devoirs de sa posi-

tion. Il avait deux patries adoptives : en veillant sur l'indépendance de l'une, il répondait aux sentiments et apaisait les inquiétudes de l'autre. C'est au point que sa popularité fut plus solidement assise en Angleterre qu'en Belgique même. Et, par exemple, quel gré ne lui sait-on pas ici de ses efforts pour créer une armée nationale et fortifier Anvers, alors que ces efforts n'étaient pas sans rencontrer çà et là de la résistance en Belgique, et une résistance fort animée? Les Anglais aimaient à savoir les clefs d'Anvers dans une main qui ne les laisserait pas tomber par terre; ils aimaient à savoir la Belgique sous la garde d'un homme qui préparait tout pour que, le jour où elle serait attaquée, ils eussent le temps de venir à son secours.

Sous un autre rapport, Léopold leur plaisait au poste où ils l'avaient placé. Ils n'ignoraient pas que la France avait toujours eu un parti en Belgique; qu'il y existait entre le parti catholique et le parti libéral des divisions dont la France pouvait être tôt ou tard appelée à faire son profit; que la langue française y était celle de la partie la plus influente et la plus éclairée de la nation; que les provinces wallonnes étaient françaises par le cœur; que l'industrie belge avait intérêt à voir un nouveau marché — et quel marché! — s'ouvrir à ses produits; et enfin, que, si Bruxelles craignait de déchoir en cessant d'être la capitale d'un royaume, il n'était pas impossible de lui offrir des dédommagements de nature à la tenter. En de pareilles circonstances, le danger, pour les Anglais, était dans l'envie qui pourrait prendre à la Belgique de se réunir spontanément à la France. Pour écarter ce danger, que fallait-il? Il fallait que la Belgique fût, comme nation indépendante, si prospère, si tranquille, si libre, que le désir d'un changement n'approchât jamais de son cœur. Eh bien, de tous les monarques, Léopold était le plus capable de lui assurer la jouissance de ces trésors : bien-être acquis par le travail, repos, liberté.

Je ne suis pas de ceux qui admirent sans réserve le genre de mérite qui permet à un souverain de jouer convenablement, au sommet de la société, le rôle d'une statue dans sa niche. L'aptitude à être un vrai roi constitutionnel, c'est-à-dire à n'avoir ni ce besoin d'initiative, qui est le tourment des intelligences vigoureuses, ni ce besoin d'action qu'éprouvent les âmes fortes, une pareille aptitude suppose en général ou une profonde médiocrité, ou un profond dédain des hommes. Toutefois, lorsqu'une nation est assez mûre et assez sage pour ne se fier qu'à elle-même du soin de ses destinées, il est heureux, si elle tient absolument à avoir un roi, qu'elle en rencontre un disposé à être aussi peu roi que possible. A cet égard, Léopold se trouva convenir parfaitement aux Belges. Doué d'une sorte d'indifférence philosophique qui pouvait lui tenir lieu de médiocrité, il fit par calcul ce qu'un autre aurait fait par absence d'ambition ou impuissance. Après quelques années d'une politique dictée par le désir, trop peu réfléchi, de se concilier les prêtres dont il avait peur, il retira prudemment son enjeu, se cantonna dans le domaine des affaires extérieures, se mit à obéir avec une impassibilité systématique aux ordres changeants de l'opinion, se laissa aller au mouvement des majorités, régna enfin et ne gouverna pas.

Or, — et ceci n'a peut-être pas été assez remarqué, — Léopold, en s'imposant l'abstention prescrite par la théorie constitutionnelle, servit les intérêts de la nationalité belge d'une manière beaucoup plus efficace, quoique moins directe, qu'il ne le fit en créant une armée, ou en s'appliquant à rendre Anvers imprenable. La raison en est simple. La belle Constitution de 1833 consacrant l'égalité civile et politique, la liberté des cultes, celle de la presse, le droit d'association et de réunion, la juridiction du jury, la séparation de la société civile d'avec la société religieuse; et aucune pression d'en haut ne venant trou-

bler le jeu d'institutions qui ouvraient une carrière à tous les genres de progrès, pourquoi les Belges auraient-ils songé à échanger une condition aussi enviable contre une condition pire? Ils s'attachèrent donc de plus en plus à leur indépendance, et ils l'aimèrent de tout l'amour qu'ils portaient à la liberté, sentant bien qu'en sacrifiant l'une, ils perdraient l'autre.

Là, sans contredit, a été le grand résultat du règne de Léopold. L'Angleterre ne s'y est pas trompée, et c'est ce qui explique la sensation causée dans ce pays par la mort du roi des Belges. L'oncle de la reine est regretté ici à coup sûr, mais moins que le gardien des clefs d'Anvers, ce qui revient à dire que, dans ce regret, il entre beaucoup d'inquiétude.

Ce n'est pas que les journaux anglais expriment de bien vives alarmes, non : la plupart de ceux que j'ai lus semblent considérer une annexion brutale de la Belgique comme une chose impossible; ils se déclarent satisfaits de la lettre de condoléance écrite par l'empereur des Français au successeur de Léopold; ils ne veulent pas y voir une simple affaire d'étiquette; ils s'étudient à signaler comme le seul danger à prévoir le progrès possible de l'influence française en Belgique, dans le cas où le nouveau roi ne la gouvernerait pas avec toute la sagesse requise. Ne vous fiez qu'à demi à ce langage. Ceux qui le tiennent ne se pressent si fort de vanter d'avance la modération de la politique impériale, que parce qu'ils espèrent de la sorte l'encourager à la modération. Au fond, j'estime qu'ils sont moins rassurés qu'il ne leur convient d'en avoir l'air.

De fait, comment pourrait-il échapper aux esprits qui pensent — et il y en a beaucoup de ceux-là en Angleterre — qu'il s'est introduit, depuis quelques années, dans les rapports des gouvernements entre eux des changements d'un caractère redoutable? Il fut un temps où

l'*équilibre européen* était compris dans ce sens, que les grandes puissances ne devaient permettre à aucune d'elles de s'agrandir aux dépens d'autrui. Ce temps n'est plus. La Russie a pu tout à son aise dévorer la Pologne à la barbe de l'Europe indignée, mais se croisant les bras; les Circassiens ont été écrasés, sans qu'on ait même daigné y prendre garde; pour mettre la main sur les duchés, l'Autriche et la Prusse n'ont consulté que leur impatience de les prendre; et l'Angleterre, qui, par la restitution des îles loniennes, a acquis le droit de réclamer, de façon à être écoutée, le maintien de la balance des pouvoirs, l'Angleterre se renferme dans l'égoïste et puérile doctrine de la non-intervention, laissant ainsi passer la justice de la force! Puis, comme moyen de conserver l'*équilibre européen*, sans que cela gêne trop les forts, voici poindre le *système des compensations*. « Ah! vous avez pris ceci? Eh bien, il est juste que, pour rétablir l'équilibre, nous prenions cela. » Telle est la morale internationale qui menace de prévaloir. Si elle prévaut, malheur aux petits États!

Ce qui est sûr, c'est que cet aspect est celui sous lequel la situation se présente, en Angleterre, aux esprits vraiment politiques. Le *système des compensations* les inquiète... Préoccupations bien naturelles, surtout depuis la mort de ce Léopold, que les souverains choisissaient si volontiers pour arbitre, et dont les décisions avaient quelque chose qui ressemblait à une garantie contre les emportements de la force!

Ce qui allège le poids de ces préoccupations, c'est l'attitude de la nation belge portant le deuil de son roi sans découragement pusillanime, reprenant sa marche d'un pas résolu, et comptant avec une noble confiance sur le respect que doit inspirer un peuple libre.

LXXI.

EFFET PRODUIT EN ANGLETERRE PAR LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

20 décembre.

Quelques jours se sont écoulés déjà depuis l'arrivée du message du président des États-Unis. J'ai donc eu tout le temps nécessaire pour bien étudier l'impression produite, et je ne crois pas me tromper en disant que ce message a excité ici un sentiment d'admiration plus vif que les Anglais n'auraient voulu le ressentir ou avoir à l'avouer.

Le culte que le président Johnson professe pour la constitution des États-Unis;

La conviction profonde et presque religieuse qu'il exprime touchant la sagesse de cette constitution, sa portée sublime, sa pérennité;

Les motifs par lesquels il justifie l'adoption d'une politique de reconstruction contraire au maintien de la loi militaire dans les États ramenés sous l'étendard de l'Union;

Ce qu'il y a d'habile et de fier à la fois dans sa manière de regarder la sécession comme ayant placé les États dans une condition de léthargie, mais non de mort;

L'imposante énumération qu'il présente des ressources inépuisables de son pays;

Les considérations élevées sur lesquelles il fonde la légitimité des réclamations du gouvernement fédéral à l'égard de l'Angleterre, et, sur ce point délicat, la fermeté calme, courtoise même, de son langage;

Les réticences redoutables et le laconisme étudié qui marquent son affirmation de la doctrine Monroe;

Enfin, le magnifique tableau qu'il trace, en terminant, de la prospérité matérielle, de la puissance politique et de la grandeur morale dont les États-Unis sont redevables à l'excellence de leurs institutions :

Tout cela ne pouvait manquer d'émouvoir fortement, et a en effet fortement ému les Anglais.

Que cette émotion ait été tout à fait exempte d'amertume, je n'oserais l'affirmer. Les Anglais sont très fiers de leurs institutions; ils les jugent dignes d'être proposées à l'imitation des autres peuples; ils ne sont pas loin de les croire destinées à faire le tour du globe. Vous devinez ce qu'ils ont dû éprouver, en lisant dans le message présidentiel des phrases comme celle-ci : « Maintenant que notre union a été purifiée par la douleur, fortifiée par la lutte et établie par la vertu du peuple, la grandeur de l'occasion nous invite à répéter une fois de plus avec solennité la promesse de nos pères : de nous considérer comme responsables devant l'humanité du succès de la forme républicaine du gouvernement. D'autres nations ont été épuisées par les guerres civiles pendant des années, avant d'avoir constitué leur unité; la conviction latente que notre forme de gouvernement est la meilleure qui soit au monde nous a permis de sortir de la guerre civile après quatre années, en affirmant l'autorité constitutionnelle du gouvernement général, sans avoir perdu nos libertés locales ou nos institutions d'État. »

On conçoit qu'une affirmation aussi péremptoire de la supériorité des institutions américaines sonne mal aux oreilles d'un peuple qui voit le *nec plus ultra* de la sagesse politique dans une combinaison graduelle de l'élément démocratique avec l'élément monarchique et l'élément aristocratique.

Cependant, il est bien forcé de reconnaître, ce peuple,

que les États-Unis n'ont eu besoin ni de la monarchie ni de l'aristocratie pour en venir à présenter le plus étonnant spectacle qui ait jamais été donné aux hommes. Après s'être développée par les arts de la paix avec une rapidité et dans des proportions qui tiennent du prodige, la nation américaine ne s'est-elle pas trouvée être, du jour au lendemain et comme par enchantement, une nation militaire du premier ordre? Quelle formidable épreuve à traverser que celle d'une guerre civile, qui a ouvert l'abîme que vous savez, cet abîme où tant de trésors ont disparu engloutis, et qu'il a fallu tant de cadavres pour combler!

Or il arrive qu'au sortir de cette crise sans exemple, la grande république transatlantique, loin de paraître épuisée, se montre plus jeune, plus forte, plus vivace, plus assurée de son avenir que jamais!

Faire honneur à la constitution seule de tous les résultats qui se sont produits sous son empire, ce serait aller trop loin, je l'accorde.

Si, comme le président Johnson le constate avec orgueil, la population, aux États-Unis, se multiplie quinze fois dans l'espace d'un siècle, sans néanmoins pouvoir tenir pied à l'accroissement de la richesse, cela s'explique en partie par l'influence d'un climat propice, et par celle d'un sol fertile.

Si le travail, aux États-Unis, reçoit une rémunération digne de son importance, c'est parce que la concurrence n'y est pas resserrée dans un cercle étroit, impossible à élargir.

Si les rivages des États-Unis sont encombrés d'émigrants accourus de tous les points du globe, c'est parce qu'il y a là pour eux un vaste domaine à exploiter fructueusement, et que des millions de francs tenanciers peuvent s'y caser à peu de frais.

Mais la liberté dont on jouit, au delà de l'Atlantique; mais l'habitude où chacun y est de porter la tête haute;

mais le respect qu'on y a pour les franchises de la pensée; mais ce qui permet à tous les genres d'activité de s'y donner carrière; mais ce qui y rend l'image de la patrie aussi incessamment présente à l'esprit du dernier des artisans qu'à celui du chef de l'État; mais ce qui fait vivre littéralement chacun de la vie de tous; voilà ce qui relève d'une manière directe des institutions politiques. Et c'est grâce à cela que le gouvernement des États-Unis, quand d'affreux déchirements sont venus mettre sa vitalité à l'épreuve, « a maintenu son autorité au milieu de périls, d'afflictions et de crises qui auraient anéanti tout système moins fortement ancré dans le cœur du peuple ».

Il est très vrai que l'unité reconquise a maintenant besoin d'être consolidée; il est très vrai que la guerre civile a laissé derrière elle des contrées presque changées en déserts, une dette énorme et des ressentiments d'autant plus vifs peut-être qu'ils sont réduits au silence; il est très vrai qu'il reste beaucoup de questions à résoudre, une armée à licencier avec prudence, les finances à rétablir, les rapports entre le gouvernement fédéral et les États à asseoir sur des bases durables, et une nouvelle classe d'hommes que repoussent des préjugés invétérés à élever au rang de citoyens. Ce sont là, sans aucun doute, des embarras considérables; mais, quand le *Times* en prend texte pour s'abandonner à des prédictions peu rassurantes; quand il se plaît à signaler la diversité des conditions et des circonstances dont il faudra qu'en Amérique le principe d'unité triomphe; quand il insiste sur la multiplication des obstacles que cette diversité ne manquera pas d'opposer à l'Union, à mesure que ses conquêtes éloigneront les extrémités du centre, le *Times* oublie qu'il a perdu le droit de se poser en prophète de malheur.

Au plus fort de la guerre civile, alors que, déployant une énergie sauvage, une volonté de fer, et des ressources inattendues, les confédérés remportaient victoires sur

victoires, que disait le *Times* et que disaient avec lui presque tous les hommes d'État de l'Angleterre, à commencer par M. Gladstone? A les entendre, il était impossible que les confédérés fussent vaincus, et, à supposer qu'ils fussent vaincus, il était impossible qu'on réussît à les soumettre. Quoi qu'il advînt, c'en était fait de l'Union. Quelle folie d'imaginer qu'elle pût renaître entre des ennemis à qui la lutte la plus farouche, la plus désespérée qui fût jamais, avait fait une âme implacable! La guerre du Sud contre le Nord, c'était le combat d'Étéocle et de Polynice sur une immense échelle. On ne se rapproche plus que pour s'entre-égorger, quand on en est une fois venu à vouloir mutuellement se manger le cœur. Après l'œuvre de la victoire, celle de l'extermination systématique. Et les hommes à exterminer se comptaient par millions.

Ainsi parlaient les grands politiques de l'Angleterre. Nous sommes aujourd'hui en mesure de juger de la valeur de cette appéciation. *L'impossible* est en train de se réaliser sous nos yeux. Le dernier coup de canon tiré a donné le signal du rétablissement de l'ordre. Ceux-là même qui, en Angleterre, s'étaient prononcés avec le plus d'assurance dans le sens que je viens d'indiquer, sont conduits à avouer que, par le caractère décisif et l'influence moralisante de ses effets, le triomphe du Nord sur l'esclavage est une des merveilles de l'histoire. A la modération chevaleresque avec laquelle les fédéraux ont usé de leur victoire, il n'y a d'égal que la résignation avec laquelle les confédérés ont accepté leur défaite.

Grant et Lee ont appris, en se mesurant l'un contre l'autre, combien ils devaient être fiers d'être tous les deux enfants de la même patrie. Les fauteurs de la révolte ont mis une ardeur imprévue à profiter du pardon généreusement offert par le président Johnson au repentir. Chaque jour, nous voyons s'augmenter le nombre des

États du Sud appelés à ratifier l'amendement constitutionnel qui abolit l'esclavage. C'est ce qu'ont déjà fait les deux Carolines, l'Alabama, la Géorgie. Le chiffre des ratifications sera bientôt de trente. Dans la Géorgie, les choses sont à ce point, que la seconde Chambre y a chargé le comité judiciaire d'élaborer un projet de loi tendant « à protéger les personnes et les biens des individus de descendance africaine, et à leur permettre de déposer en justice, lorsqu'ils seront directement intéressés dans les causes ».

C'est trop peu, j'en conviens : l'œuvre d'affranchissement ne sera complète que lorsqu'on aura donné aux affranchis, en les admettant au droit de suffrage, le moyen de se protéger eux-mêmes ; et l'hésitation manifestée à cet égard par le président Johnson dans son message peut paraître regrettable à quelques esprits affamés de justice. Y aurait-il donc un inconvénient bien grave à conférer les droits politiques à la race africaine émancipée, si l'on avait soin de n'accorder le droit de suffrage qu'à ceux qui savent lire et écrire? « Une pareille loi, comme dit fort bien M. de Gasparin dans une lettre adressée par lui au président des États-Unis, une pareille loi exclurait un certain nombre de blancs, dont l'ignorance égale ou dépasse celle des noirs. » Où serait le mal. « Ouvrez aux anciens esclaves, ajoute M. de Gasparin, l'asile de la loi commune; faites-en des citoyens, si vous ne voulez pas en faire des ilotes. » Mais, dans son message, le président Johnson ne dit pas le contraire. Il se borne à regarder comme en dehors des attributions conférées au gouvernement fédéral par la constitution et les lois, le pouvoir d'élever les affranchis au rang d'électeurs ; et, s'il est d'avis que c'est là une question à décider par les États, ce n'est pas du moins sans exprimer l'espoir que « les affranchis, en montrant de la patience et du courage, devront bientôt participer au gouvernement général ».

Les voilà donc qui disparaissent une à une, ces difficultés que l'Angleterre, par la voix de presque tous ses journaux et de presque tous ses publicistes, s'était hâtée si fort de proclamer insurmontables. Chose remarquable! ce que les Anglais, sans fin ni cesse, reprochaient à la Constitution des Etats-Unis, c'était son alliance avec l'esclavage. Eh bien, telle était la vertu latente des principes démocratiques qui servaient de base à cette constitution, qu'ils ont fini par mettre en pièces la robe empestée de Déjanire attachée aux flancs de l'Amérique; et, pendant que l'Angleterre, oubliant ce qu'elle avait fait pour l'abolition de l'esclavage, se déclarait en faveur des esclavagistes armés, les États-Unis se hâtaient, les pieds dans le sang, il est vrai, mais le regard tourné vers le ciel, sur la route de la rédemption universelle, et se préparaient à réaliser dans toute son étendue cette belle parole de M. Summer: « On prétend que ce pays est la patrie de l'homme blanc, c'est la patrie de l'HOMME. »

LXXII.

PRÉOCCUPATION QUE LA MORT DE LÉOPOLD DONNE A L'ANGLETERRE.

21 décembre.

Depuis la mort du roi Léopold, l'Angleterre n'a cessé d'avoir les yeux fixés sur la Belgique; et les aspects changeants qu'a revêtus sa sollicitude, dans l'espace de quelques jours, fourniront à l'histoire une page bien curieuse.

Quand la sombre nouvelle arriva, ce ne fut qu'un cri — cri de douleur et d'inquiétude : qu'allait devenir la Belgique? Les grandes qualités du monarque défunt; le

mélange de modération et de fermeté qui avait toujours caractérisé sa conduite; son dévouement aux intérêts de la nationalité belge; son désintéressement philosophique, qui lui avait permis de se tenir à l'écart de la lutte des partis et l'avait désigné aux sympathies de l'Europe comme le serviteur couronné d'un peuple libre; sa sagesse, qui l'avait rendu l'arbitre des souverains, tout cela fut rappelé, mais avec un sentiment qui témoignait d'une certaine frayeur.

Dans la pensée des hommes politiques, la fortune de la Belgique se trouvait depuis si longtemps identifiée avec celle de son roi, que, celui-ci mort, on se demanda si celle-là pourrait vivre.

Ce n'est pas que les pays constitutionnels soient soumis à ces brusques changements de température qui mettent en si grand péril la santé des pays despotiquement gouvernés. Où la liberté règne, l'existence d'une nation ne saurait dépendre de celle d'un seul homme, parce que là où la liberté règne, le peuple se suffit à lui-même. Mais ce qui est vrai d'une manière générale, était-il vrai de la Belgique, dans les circonstances toutes particulières où elle était placée? Voilà ce dont on paraissait douter en Angleterre. On pensait aux dangers que pouvait attirer sur elle le voisinage de la France; on comparait avec effroi ses ressources à celles de la nationalité puissante qui la touche du coude et l'avait, une fois déjà, entourée de ses longs bras.

Et puis qui occupait le trône de France? Ce n'était plus le prudent monarque que ne hanta jamais le démon des passions militaires; ce n'était plus ce Louis-Philippe qui, après avoir refusé la couronne de Belgique offerte à son fils, donna sa fille en mariage au roi des Belges, en gage d'une politique amie. L'homme avec lequel il s'agissait de compter désormais, c'était l'homme des *idées napoléoniennes;* le continuateur avoué du plus insatiable

conquérant qu'eût jamais redouté la terre; un parvenu élevé au pouvoir par des gens d'épée et tenu de flatter, d'employer leurs instincts violents; un monarque absolu poussé par le sentiment et les nécessités de sa position à proposer aux Français, en échange de leur liberté ravie, les bords du Rhin et ce que, trop souvent, l'imbécillité humaine appelle gloire.

Autre considération non moins alarmante : l'Europe était entrée dans une situation incertaine, essentiellement provisoire, manifestement révolutionnaire. Y avait-il un traité, un seul, qui, dans ces derniers temps, eût été à l'épreuve d'un coup de baïonnette? L'absorption de Nice, l'annexion de la Savoie à la France, le vol du Schleswig par la Prusse, celui du Holstein par l'Autriche, la Pologne égorgée de plus belle, la Circassie rayée de la carte, que de brèches faites au régime des *garanties!* que de symptômes annonçant l'ère des *jeux de la force et du hasard!*

Et toutefois, que Napoléon III prît occasion de la mort de Léopold pour courir la chance d'une invasion brutale, personne ne croyait cela en Angleterre. Mais ce qu'on y craignait, c'est que l'animosité des deux partis qui divisent la Belgique ne servît de funestes desseins. Les Anglais ont dans le patriotisme des libéraux belges une entière confiance; mais ils ne se fient que très médiocrement, qu'ils aient tort ou raison, au patriotisme du parti prêtre en Belgique. Et pourquoi? Parce qu'il leur semble que des hommes qui s'imaginent combattre pour le salut de leur âme sont capables, que dis-je! doivent être naturellement tentés de sacrifier tout, absolument tout, à cet intérêt suprême. Il n'est pas d'intérêt mondain qui, dans telle ou telle circonstance donnée, ne puisse devenir matière à compromis; mais qui jamais transigea avec des croyances religieuses fortement enracinées? et qu'est-ce que la nationalité au prix du salut éternel? « Le parle-

ment de la Grande-Bretagne est bien fort, remarquait dernièrement le *Spectator*, plus fort certainement que quelque souverain que ce soit; et l'Écosse est, des trois pays dont la Grande-Bretagne se compose, le plus petit. Eh bien, que le Parlement s'avise de voter demain une loi déclarant la reine chef de l'Église d'Écosse, et qu'on nous dise si, dans ce cas, il serait impossible que les Écossais courussent aux armes! » Les Anglais tremblaient donc que si, Léopold n'étant plus là pour veiller sur la nationalité belge, il arrivait au parti prêtre en Belgique d'avoir le dessous au point de regarder la religion comme perdue, ce parti ne se tournât du côté de la France et ne fournît à Napoléon III le prétexte d'une intervention motivée par le *désir de se rendre aux vœux des populations*. Or on sait ce que ces mots-là signifient!

Notez bien, je vous prie, qu'en tout ceci, ce ne sont pas mes propres inquiétudes que j'entends exprimer. Fidèle à mes obligations de correspondant, je me borne à vous rendre compte de ce qui m'a paru être ici, au moment de la mort du roi Léopold, le véritable état des esprits. Pour moi, je ne fais aucun doute que ceux qu'on désigne plus particulièrement en Belgique sous le nom de catholiques, ne soient en général de fort bons patriotes, qu'on calomnie en les supposant capables, si leurs croyances étaient vaincues, de recourir à l'étranger pour relever leur drapeau. Je sais que le fanatisme ne serait pas le fanatisme, s'il pouvait un seul instant mettre la patrie terrestre en balance avec la patrie céleste; mais ce que je sais aussi, c'est que le temps n'est plus où la religion s'emparait de tout le cœur de l'homme et lui faisait des passions intraitables; le temps n'est plus où les catholiques de France, par exemple, tendaient la main à l'Espagne, pendant que leurs ennemis, les protestants, s'appuyaient sur l'Angleterre. Il s'est introduit bien des changements dans le monde, depuis qu'on ne brûle plus les hérétiques.

J'estime donc que les appréhensions manifestées en Angleterre au sujet du parti qui, en Belgique, suit la bannière des prêtres, sentent leur protestantisme, et qu'il y a beaucoup à en rabattre. Mais, je le répète, je vous rends compte de ce que j'entendais dire ici de tous les côtés, il y a quelques jours.

Je dis : il y a quelques jours; car, au moment où je vous écris, les alarmes de la première heure se trouvent avoir fait place à une appréciation beaucoup plus sereine et, selon moi, beaucoup plus juste, de la situation. On s'est calmé, en voyant avec quelle unanimité et quel généreux enthousiasme les Belges ont affirmé leur résolution de s'appartenir; on a été frappé de la tendance des partis en lutte à subordonner leur triomphe à celui de la patrie; on a conclu du langage, à la fois sage et élevé, du nouveau roi, qu'il était décidé à marcher sur les traces de son père; enfin, l'on s'est plu à interpréter dans un sens favorable au maintien de la balance des pouvoirs de la paix la lettre de condoléance adressée au successeur de Léopold par le neveu de Napoléon Ier.

De ces divers motifs qu'ont les Anglais de se rassurer, un seul me semble sujet à controverse : c'est le dernier. Il y a quelque naïveté à prendre pour un engagement politique l'accomplissement d'un simple devoir d'étiquette. Ainsi qu'un journal anglais le rappelle avec raison, les paroles qui précédèrent une déclaration de guerre à l'Autriche furent celles-ci, adressées par Napoléon III à l'ambassadeur autrichien : « Assurez votre maître que mon estime pour lui est toujours la même. »

Une nation, d'ailleurs, est bien près de mourir quand elle place ses conditions de vie dans la tolérance d'un gouvernement étranger. Ses garanties d'indépendance, il faut que la Belgique les puise en elle-même. Elle a montré jusqu'à ce jour qu'elle portait en elle les éléments de la vraie grandeur : intelligence de ce qui constitue le pro-

grès, amour du travail, aptitude à être libre. Qu'elle continue dans cette voie, et l'avenir est à elle. L'estime du monde la couvrira d'un bouclier glorieux, et son indépendance restera inviolable sous la sauvegarde de la liberté.

LXXIII.

DÉBAT ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'ANGLETERRE.

29 décembre.

I.

La semaine dernière a été marquée par la publication des dernières dépêches relatives à la grande discussion diplomatique, depuis longtemps engagée, entre lord Russell et le ministre des États-Unis en Angleterre, M. Adams. Nous avons donc enfin sous les yeux la conclusion de ce long et menaçant débat. Cette conclusion, quelle est-elle?

Sur la question de savoir si, pendant la cruelle guerre qui a déchiré le nouveau monde, l'Angleterre avait strictement rempli les devoirs de la neutralité, on n'était pas du tout d'accord. M. Adams disait non, et c'était l'opinion des Américains; lord Russell disait oui, et ce oui péremptoire était répété par tous les échos de l'Angleterre. On a passé des années à bien mettre en présence le pour et le contre, à épuiser la liste des arguments possibles et impossibles; mais, hélas! après une longue controverse, au fond très amère, quoique assez courtoise dans la forme, il s'est trouvé, comme c'est l'usage, que la question n'avait pas fait un pas.

Pour comble de malheur, l'Angleterre a cru sa dignité intéressée à repousser la proposition d'un arbitrage

fait par le gouvernement des États-Unis; et, à leur tour, les États-Unis ont repoussé la proposition d'une commission mixte faite par l'Angleterre, attendu qu'au nombre des griefs sur lesquels le jugement de cette commission devait porter, l'Angleterre entendait que ceux-là précisément ne figurassent point, dont les États-Unis demandaient réparation.

Les choses en sont là. Maintenant, qu'arrivera-t-il?

Dans son message, le président Johnson s'est exprimé avec beaucoup de mesure; mais, de la part du peuple en Amérique, on peut s'attendre à une irritation profonde; et, en Amérique, il n'y a qu'un maître : le peuple!

C'est pourquoi j'ai pensé qu'un exposé clair, succinct, impartial, du débat dont il s'agit, ne déplairait pas à mes lecteurs, et qu'ils me sauraient quelque gré de la peine énorme que j'ai prise pour extraire d'une correspondance très embrouillée et interminable, rassembler, mettre en ordre et présenter dans leur succession logique, sous leur aspect le plus saisissable, les éléments d'une question aussi importante.

Vous vous rappelez que, lorsque, aux États-Unis, le Sud se détacha violemment du Nord, l'Angleterre s'empressa d'accorder aux confédérés le titre de belligérants. Cela eut lieu avant qu'ils eussent mis sur pied une armée, avant qu'ils eussent lancé à la mer un seul vaisseau. Tant de précipitation était sans exemple. Les fédéraux se plaignirent, les confédérés n'étant à leurs yeux que des *rebelles*. Toutefois, ils semblaient avoir eux-mêmes reconnu l'état de guerre par la proclamation du blocus. Mais, suivant eux, le blocus n'avait pas un caractère international, et, pour lui attribuer ce caractère, l'Angleterre aurait au moins dû attendre qu'un cas de rupture se présentât.

Mais une décision prompte n'était-elle pas commandée par les intérêts du commerce et par ceux de l'humanité? La sécession n'était pas une révolte ordinaire : tout annonçait

qu'elle ne tarderait pas à prendre les proportions d'une guerre, et d'une guerre terrible. Les confédérés ne pouvaient manquer d'armer des navires en course : les déclarations du président Davis ne permettaient pas à cet égard le moindre doute. Il importait donc que les puissances neutres sussent le plus tôt possible à quoi s'en tenir sur les procédés à suivre envers les vaisseaux portant le pavillon confédéré. Que serait-il advenu, en effet, si l'on avait tardé à reconnaître le Sud comme puissance belligérante? Que ses navires, traités de pirates, auraient été forcés d'agir en pirates ce qui eût mis les vaisseaux neutres en péril, et porté, peut-être, un rude coup au commerce.

Ainsi raisonnaient les Anglais. Argumentation peu propre à convaincre les Américains, il faut en convenir. Et d'abord la piraterie, de nos jours, n'est pas chose si facile à mettre en pratique, que la crainte de la déchaîner puisse compter au nombre des éventualités à prendre en sérieuse considération. A supposer même que le Sud eût osé armer contre lui, en s'attaquant aux neutres, toutes les nations maritimes, comment les vaisseaux confédérés, repoussés de partout et ne trouvant à faire du charbon nulle part, auraient-ils tenu la mer? Et puis qu'était-ce que la marine du Sud ? L'événement a prouvé qu'elle était à peu près nulle, le *Sumter*, le *Nashville* et le *Talahassee* étant les seuls croiseurs véritablement confédérés qui aient figuré pendant la guerre.

Ce qui est certain, c'est que l'Angleterre mit à reconnaître aux sécessionnistes le titre de belligérants un *empressement* difficile à justifier et qui, en tout cas, ne s'appuyait sur aucun précédent. Et ce qui n'est pas moins certain, c'est que le Sud puisa dans cette reconnaissance prématurée une force considérable. Les esclavagistes, armés pour le maintien de l'esclavage, purent se croire appuyés par l'Angleterre; leur audace s'en accrut; leur

soulèvement tira de la substitution du titre de belligérants à celui de rebelles l'autorité morale qui lui manquait et, chose plus grave, la mer leur fut donnée comme champ de bataille, à eux qui cependant n'avaient point de marine.

Tout ce qu'il leur fallait pour frapper sur mer leurs ennemis, ce fut ici qu'ils le trouvèrent. Les ports de l'Angleterre devinrent leurs ports; les chantiers de l'Angleterre, leurs chantiers; ils eurent à leur service des navires construits par les Anglais, équipés par des Anglais, montés par des Anglais; ce fut en Angleterre que leurs agents fixèrent le centre de leurs opérations, et, selon l'expression de M. Adams, Liverpool fut leur bureau naval.

De là partit, le 22 mars 1862, l'*Oreto*, devenu depuis si fameux sous le nom de *Florida;* là fut construit pour le service des confédérés et lancé à la mer en juillet 1862, le vaisseau *Alabama*, qu'on vit promener sur l'Océan avec tant de succès la terreur, le pillage et l'incendie; là fut reçue, le 9 mai 1864, la *Georgia*, qui déployait alors le pavillon confédéré, et qui était partie de Greenock le 2 avril 1863; de là fut dépêché, le 9 octobre 1864, le *Laurel*, chargé de munitions de guerre pour la *Shenandoah*, qui lui avait donné rendez-vous en pleine mer, non loin de l'île de Madère, et avait quitté Londres, la veille, sous pavillon britannique.

Or on sait assez quels coups ces corsaires d'origine anglaise portèrent, sous pavillon confédéré, à la marine marchande des Etats-Unis. Que de vaisseaux brûlés en pleine mer, après avoir été pillés! que de richesses détruites! que d'opérations fécondes, ou entravées, ou prévenues, ou ruinées! Et comment le commerce américain aurait-il résisté à cette guerre de déprédations? Les navires sortis des ports de la Grande-Bretagne n'avaient qu'à se mettre sous la sauvegarde d'une commission accordée par les États rebelles, pour acquérir, avec le droit de se ravitailler dans tous les ports anglais, le pouvoir de re-

prendre leur course et de perpétuer ainsi leurs ravages.

Il va, d'ailleurs, sans dire que les exploits de l'*Alabama*, de la *Florida*, de la *Shenandoah*, profitaient aux Anglais, entre les mains desquels ils tendaient à faire passer le commerce des États-Unis.

Voilà les faits. Reste la question de savoir si la responsabilité du gouvernement de la Grande-Bretagne s'y trouve engagée, et s'ils autorisent le cabinet de Washington à demander des dommages-intérêts

Aux termes du *Foreign Enlistment Act*, il est défendu à tout sujet de la reine, soit d'entrer sans sa permission au service d'une puissance étrangère, soit d'équiper ou d'armer, dans l'étendue de sa domination, des vaisseaux destinés à commettre des hostilités contre un État avec lequel elle est en relations amicales. Le gouvernement de la Grande-Bratagne a-t-il veillé autant qu'il dépendait de lui à l'exécution de cet acte, et rempli de la sorte les devoirs de la neutralité ? C'est un des points sur lesquels porte le débat.

Que, strictement et officiellement parlant, les réclamations de M. Adams ne soient pas fondées en ce qui concerne la *Florida*, la *Géorgia* et la *Shenandoah*, cela me paraît résulter du *memorandum* publié par lord Russell vers le milieu du mois de novembre. Des trois vaisseaux qui viennent d'être nommés, les deux derniers s'échappèrent avant que le gouvernement eût reçu avis de leur destination; et, quant au premier, la *Florida*, il avait été désigné comme vaisseau marchand par les employés de la douane, et on le supposait destiné pour l'Italie. Du reste, il ne fut ni équipé ni armé à Liverpool, d'où il partit le 22 mars 1862. Au lieu de se rendre en Italie, il se dirigea vers Nassau. Il fut saisi, et traduit pour violation du *Foreign Enlistment Act*, devant la cour de la vice-amirauté; mais, soit que les preuves ne fussent pas suffisantes, ou qu'on ne voulût point les trou-

ver telles, il fut relâché le 2 août 1862, força le blocus de Mobile, prit là son armement, changea son nom d'*Oreto* contre celui de *Florida*, et s'étant fait commissionner par les États confédérés, commença ses ravages. Grand malheur sans doute, mais que le gouvernement anglais semble avoir fait de son mieux pour prévenir.

Malheureusement, sa responsabilité, en ce qui touche l'*Alabama*, est moins facile à couvrir. Ce vaisseau avait été, en 1862, dénoncé comme suspect par les officiers de la douane. Invité à se procurer et à fournir des preuves, M. Adams, dès le 22 et le 24 juillet, en envoie de positives. Rapport des organes de la loi, concluant à la saisie. Mais c'est le 29 seulement que le rapport a lieu, et, le matin même du 29, l'*Alabama* était parti

Est-il besoin de retracer l'histoire de ce navire? Il fut l'effroi, le fléau de la marine marchande des États-Unis, jusqu'à ce que enfin, rencontrant un vaisseau d'une force égale à la sienne, le *Kearsage*, il fut vaincu et coulé bas.

Ce qui suivit est digne de remarque. Chacun sait qu'au moment de la défaite de l'*Alabama*, un yacht anglais, le *Deerhound*, se trouva là comme à point nommé pour sauver et recueillir une partie de l'équipage en détresse. Les personnes ainsi arrachées à la mort furent refusées au vainqueur, qui les réclamait. Dans le nombre figuraient plusieurs Anglais, qui brûlaient de reprendre du service sous le pavillon confédéré. Profitant de l'asile que l'Angleterre leur offrait, ils se mirent en rapport avec les agents que le Sud entretenait à Liverpool, et M. Adams ne tarda pas à être informé qu'un successeur allait être donné au navire maudit dont le *Kearsage* avait fait justice. Il se hâta d'en avertir lord Russell. Mais ceux qui conspiraient — c'est le mot — contre la neutralité de l'Angleterre avaient pris leurs mesures. C'était le 10 novembre 1864 que M. Adams poussait le cri d'alarme, et déjà, le 18 octobre, le *Sea King*, parti de Londres

comme vaisseau marchand, avait reçu son armement en pleine mer, du *Laurel*, envoyé de Liverpool à sa rencontre avec armes et munitions.

Voici comment se fit la chose. Le *Sea King* avait pour destination apparente, quand il quitta Londres, la ville de Bombay. Devant Madère, le *Laurel* l'attendait. Vient à bord un inconnu, que le capitaine anglais Corbett, commandant du *Sea King*, présente à son équipage comme l'homme auquel le *Sea King* est vendu, et sous le commandement duquel ce vaisseau va être employé à servir la cause des confédérés. Là-dessus, le transbordement s'opère; les armes et les munitions de guerre dont le *Laurel* était chargé sont portées dans le *Sea King*, on fait passer en même temps sur ce dernier navire des marins que le premier avait amenés de Liverpool, et dont plusieurs avaient dû leur salut à l'intervention des Anglais, quand l'*Alabama* enfonçait. Pour renforcer l'équipage, on cherche à retenir sur le *Sea King* les matelots qu'à Londres on avait engagés pour Bombay; on fait briller à leurs yeux la perspective d'une haute paye et d'une carrière où la victoire n'est pas au prix d'un combat. Les uns se laissent séduire, les autres demandent à retourner en Angleterre sur le *Laurel*, où ils s'embarquent en effet avec le capitaine Corbett, pendant que le *Sea King*, commissionné par les agents des États confédérés, commandé par le capitaine confédéré Waddel, et monté en partie par les mêmes hommes qui avaient composé l'équipage de l'*Alabama*, part, sous le nom de *Shenandoah*, pour donner suite aux exploits dont le *Kearsage* était venu si malencontreusement interrompre le cours.

Dire que le gouvernement anglais se plut à fermer les yeux sur ces frauduleuses manœuvres serait manquer de justice et trahir la vérité. Sa surveillance, quoique trop souvent déjouée, ne fut pas sans résultat. Il fit saisir l'*Alexandra*, au mois d'avril 1863; le *Mounassir* et l'*El-*

Tousson, au mois de juillet de la même année; le *Pampero*, au mois d'octobre suivant; et il ne tint pas à lui que la *Florida*, dont il avait ordonné la saisie à Nassau, n'y fût condamnée et mise dans l'imposibilité d'entrer au service du Sud. On ne doit pas oublier non plus que des poursuites furent dirigées, pour violation du *Foreign Enlistment Act*, contre MM. Rumbell, Jones, Highat, Campbell, Seymour, Cunningham, et contre le capitaine Corbett.

En résumé, les États-Unis disent aux Anglais par l'organe de M. Adams :

« Vous avez donné à une révolte qui menaçait notre existence nationale un appui moral aussi funeste que prématuré ;

» Votre *Foreign Enlistment Act* n'a presque rien empêché;

» Votre neutralité, hautement proclamée en principe, a été continuellement violée en fait;

» C'est vous qui avez mis les confédérés en état de nous poursuivre et de nous frapper sur toutes les mers;

» La plus importante de vos villes commerciales a été aux opérations navales de nos ennemis ce que Richmond était à leurs opérations militaires;

» C'est dans vos ports qu'ont été construits, c'est de vos ports que se sont élancés, c'est par des sujets de votre reine qu'ont été montés les navires qui ont réduit notre marine marchande aux abois.

» Lorsqu'à la suite du duel à mort entre l'*Alabama* et le *Kearsage*, le sort de la guerre nous livrait enfin quelques-uns de ceux qui nous avaient fait tant de mal, vous avez montré votre partialité en leur faveur, non pas en les sauvant des flots, — acte d'humanité que nous ne vous reprochons certes pas, — mais en niant qu'ils fussent nos prisonniers, en leur offrant un asile, et en souffrant que, sous vos yeux, ils reprissent le cours de leurs machinations, de manière à remplacer l'*Alabama* par la *Shenandoah*.

» Enfin il n'est pas de port anglais où les frauduleux navires qui nous donnaient la chasse sur l'Océan n'aient été accueillis, alors que la fraude était patente.

» Le dommage qui nous a été causé de la sorte est immense; une indemnité nous est due. »

A cela que répond l'Angleterre? elle répond par la voix de lord Russell et par celle de lord Clarendon, son successeur :

Que la reconnaissance prompte des confédérés comme puissance belligérante était justifiée par le caractère manifestement exceptionnel de leur soulèvement, si peu semblable à ce qu'on entend d'ordinaire par révolte;

Que les intérêts du commerce et ceux de l'humanité défendaient tout retard;

Que le gouvernement anglais a tenu la main autant qu'il dépendait de lui à l'exécution du *Foreign Enlistment Act;*

Qu'il a dirigé des poursuites contre les violateurs de la loi, toutes les fois qu'il a eu de cette violation des preuves suffisantes;

Qu'il n'a pas fait saisir moins de cinq navires parmi ceux sur lesquels les confédérés avaient compté;

Que le cas de l'*Alabama* est le seul où sa surveillance puisse être à la rigueur représentée comme ayant été en défaut;

Que le pouvoir de la couronne en Angleterre ne s'étend pas jusqu'au droit de saisir un vaisseau marchand non armé, sur le simple soupçon qu'il se propose d'aller recevoir son armement dans les eaux d'une puissance étrangère;

Qu'il n'est pas de loi qui ne soit sujette à être éludée;

Qu'il n'est pas de gouvernement au monde qui soit capable d'empêcher un individu d'acheter un vaisseau avec l'intention secrète d'aller le transformer en corsaire au delà des limites où expire la juridiction à laquelle cet individu est soumis;

Qu'on ne saurait rendre un gouvernement responsable de ce qu'il lui est impossible d'empêcher;

Que, quant aux officiers et matelots que le commandant du *Deerhound* avait arrachés aux flots qui allaient les engloutir lors du désastre de l'*Alabama*, ils n'auraient pu être poursuivis, une fois sur le sol de la Grande-Bretagne, qu'autant qu'on aurait pu les accuser d'avoir violé les lois du pays;

Que, s'il s'était trouvé parmi eux des Anglais reconnus tels, ceux-là seraient, il est vrai, tombés sous le coup du *Foreign Enlistment Act*, mais qu'il aurait fallu des preuves pour leur faire leur procès, et que les preuves avaient manqué;

Qu'en ce qui concernait l'admission dans les ports de la Grande-Bretagne de navires pareils à la *Shenandoah*, c'était la conséquence nécessaire de ce fait, que les confédérés avaient été reconnus comme puissance belligérante, ce qui conférait le caractère de vaisseau de guerre à tout navire commissionné par eux;

En un mot, que le vrai point à décider était celui de savoir, non pas si le commerce des États-Unis avait souffert, non pas même si la vigilance des gardiens de la loi avait été déjouée, mais si le gouvernement anglais avait été de bonne foi dans l'accomplissement des devoirs de la neutralité : auquel cas nulle indemnité n'était due.

Ici s'arrête, non pas l'histoire de la négociation, — elle embrasse plus d'un point curieux, — mais ce que j'appellerais volontiers son premier chapitre. J'aborderai le second et dernier dans une prochaine lettre, et j'aurai ainsi fourni à mes lecteurs toutes les données d'un jugement équitable.

II

Si j'ai réussi à exposer clairement la question sur laquelle l'Angleterre et l'Amérique sont en désaccord, une

chose a dû vous frapper : c'est qu'au point de vue de l'équité, l'Amérique a raison, bien qu'au point de vue du droit défini dans le sens de la diplomatie, l'Angleterre n'ait pas tort.

D'un côté, en effet, on ne saurait nier le préjudice immense causé aux États-Unis par l'appui que les Anglais ont donné aux confédérés dans leur lutte contre les fédéraux, et, d'un autre côté, il est bien difficile, sinon impossible, de convaincre le gouvernement britannique d'avoir, comme tel, violé les devoirs de neutralité.

Il est très vrai que le fatal pouvoir déployé sur mer par les confédérés leur est venu de l'Angleterre; mais il est très vrai aussi que, sauf dans le cas de l'*Alabama*, les ministres de la Grande-Bretagne semblent avoir fait, pour prévenir ce résultat désastreux, tout ce qui leur était prescrit de faire, aux termes du *Foreign Enlistment Act*.

Ainsi, au gouvernement des États-Unis, qui dit : « l'Angleterre nous a causé un dommage considérable, » le gouvernement anglais répond : « Ce n'est pas ma faute. »

Vous le voyez, de cette réponse même, il suivrait que la loi destinée à garantir, en Angleterre, l'observation de la neutralité à l'égard des puissances belligérantes est insuffisante au point d'être presque illusoire ; car, plus le gouvernement aura mis de bonne foi et d'ardeur à empêcher les particuliers de compromettre la politique adoptée et proclamée par la nation, mieux il restera démontré que la loi, telle qu'elle existe, est impuissante, ce qu'elle avait pour objet de prévenir ayant eu lieu.

Il aurait donc fallu s'adresser au Parlement pour qu'il avisât à la modifier. C'est ce que l'Amérique demandait, et c'est ce qu'au nom de l'Angleterre, lord Russell a refusé.

Ici se présente un rapprochement historique auquel il importe de s'arrêter.

En 1818, le Portugal ayant réclamé une indemnité pour les pertes infligées à son commerce par les vaisseaux

armés en course qui étaient sortis des ports des États-Unis, ces réclamations ne furent pas admises par le cabinet de Washington ; et, lorsque, en 1820, elles furent reproduites, il répondit qu'il « n'était pas responsable des actes commis en dehors de sa juridiction et indépendants de son contrôle », et enfin, lorsque au mois de novembre 1850, la question fut remise sur le tapis par le Portugal, les remontrances du gouvernement portugais restèrent sans réponse.

Un tel précédent semblait fournir, contre les États-Unis, un argument dont lord Russell n'a pas manqué de se prévaloir. Mais, sur ce point, j'ai peur que l'avantage ne soit pas de son côté.

En premier lieu, lors de la grande insurrection de l'Amérique du Sud, le gouvernement des États-Unis attendit, pour donner le titre de belligérants aux insurgés, que leurs vaisseaux armés eussent paru sur l'Océan, — conduite bien différente de celle de l'Angleterre à l'égard des confédérés.

En second lieu, non content de poursuivre avec vigueur quiconque violait la neutralité des ports des États-Unis, le gouvernement de Washington poussa le désir de remplir ses obligations internationales jusqu'à détruire deux nids de pirates sur des territoires placés en dehors de sa juridiction, c'est-à-dire à Galveston et dans l'île d'Amélie.

Ce n'est pas tout : plusieurs violations de la loi ayant été tentées avec succès par des particuliers malgré les efforts du gouvernement pour la faire respecter, et le ministre portugais, M. Correa de Serra, ayant demandé, le 20 décembre 1816, qu'on soumît au Congrès des mesures de nature à empêcher les actes dont le Portugal avait à souffrir, M. Monroe, alors secrétaire d'État, s'empressa d'accueillir cette demande, à laquelle, de son côté, le Congrès fit droit, le 3 mars 1817, en modifiant, de manière à les rendre plus efficaces, les clauses de la loi existante.

Voilà ce que M. Adams a rappelé dans sa dernière dépêche, publiée ici dans les journaux le 23 décembre de l'année qui vient de finir, et il y a là un contraste qui, aux yeux de tout juge impartial, plaidera en faveur des États-Unis.

Lord Russell l'a bien senti lui-même. Aussi s'est-il rejeté sur ce que les clauses protectrices adoptées par le Congrès, en 1817, n'avaient pas eu l'effet désiré. Leur inefficacité avait été telle, selon lord Russell, que, pendant les dix années postérieures à leur adoption, les déprédations des corsaires américains avaient continué de plus belle et provoqué, de la part du Portugal, des plaintes de plus en plus fréquentes.

Malheureusement, ceci est une erreur de fait; et M. Adams l'a relevée de façon à clore sur ce point le débat. Que penser de la valeur des arguments historiques de lord Russell, quand on entend le ministre portugais, M. Correa de Serra, déclarer, en 1819, que la loi amendée en 1817 par le Congrès américain témoigne d'un honorable esprit de justice, et s'est trouvée être en fait la plus utile des lois qui existent sur la matière (*the most useful of the laws existing on this subject*)? Évidemment, lord Russell ignorait cette déclaration décisive. Et il ignorait aussi que, plus tard, le 4 juin 1820, le même Correa de Serra avait écrit au gouvernement des États-Unis, pour le remercier, au nom du Portugal, des salutaires changements introduits en 1817 dans la loi américaine, destinée à garantir l'observation des devoirs de la neutralité.

En somme, au Portugal demandant à être indemnisé des pertes infligées à son commerce par les corsaires américains, le gouvernement des États-Unis était fondé à dire :

« Pour vous mettre à l'abri de ces pertes, j'ai fait tout, absolument tout ce qui était en mon pouvoir. J'ai exercé sur les ports de l'Union une surveillance active. J'ai institué des poursuites, non seulement contre les citoyens infracteurs de la loi, mais encore contre les émissaires

étrangers leurs complices. J'ai étendu ma vigilance jusque sur des territoires placés en dehors de la juridiction nationale. Enfin, lorsque vous avez exprimé le désir que la loi fût amendée afin d'être rendue plus efficace, elle l'a été; et cela sous l'empire d'un esprit de justice auquel vous avez vous-même rendu hommage, et cela dans un sens conforme à vos intérêts, comme vos remerciements en font foi. Que pouvez-vous exiger davantage? »

Ce langage, il est bien clair que l'Angleterre s'est mise dans l'impossibilité de le tenir, à son tour, aux États-Unis, en refusant de toucher à son *Foreign Enlistment Act*, alors que l'insuffisance de cet acte était flagrante, incontestable, avouée.

Au reste, quelle que soit l'autorité des précédents, est-elle donc si imposante, qu'il soit permis de lui sacrifier celle de la raison et de toutes les considérations d'équité?

Il y a dans une dépêche de M. Adams un passage que je recommande à votre attention; c'est celui-ci : « Quand bien même il serait vrai que le gouvernement des États-Unis refusa, il y a un demi-siècle, de se rendre aux justes réclamations d'autres puissances, ce ne serait pas une raison pour qu'elles en fissent autant aujourd'hui. »

J'estime, quant à moi, que cette doctrine est la bonne. Qu'on invoque les précédents tant qu'on voudra quand il s'agit d'une question d'usage; mais, quand il s'agit d'une question de justice, halte-là! Eh quoi! il serait de mise de manquer d'équité aujourd'hui, parce qu'on en aurait manqué il y a quelque cinquante ans! A ce compte, l'histoire du mal en constituerait la légitimité! S'il est vrai que le code qui a jusqu'à ce jour régi les devoirs de la vie nationale est basé d'une manière exclusive sur des précédents, rien ne prouve mieux la nécessité de le changer. En parlant de donner la justice pour base à la théorie des droits internationaux, M. Adams a émis une idée non seulement très élevée, mais éminemment *pra-*

tique. Et pourquoi? Par cette raison bien simple que le juste, c'est la *perception instinctive de l'utile par tous les hommes*. On peut différer, on a longtemps différé, et l'on différera longtemps encore sur la manière d'entendre tel ou tel fait historique, d'interpréter tel ou tel précédent, — la correspondance dont je rends compte le prouve assez; — mais diffère-t-on sur ce qui est un fait de conscience, sur ce qui tient essentiellement à *cette perception instinctive de l'utile*, qui s'appelle la justice? Non, et c'est pourquoi à la justice seule il est donné de fournir la solution pacifique, universellement acceptable et vraiment *pratique*, de questions qui, sans elle, seraient insolubles, ou ne sauraient être tranchées que par la force.

Or si, laissant là précédents et récriminations, nous prenons pour règle de nos jugements dans la question dont il s'agit LA JUSTICE, sous quel aspect les choses vont-elles nous apparaître?

Durant la lutte entre fédéraux et confédérés, le *gouvernement anglais* est resté neutre, c'est certain; mais la nation anglaise n'est pas restée neutre, elle. Voilà la vérité.

Je sais bien que, dans les querelles de diplomate à diplomate, il n'est pas de mode de s'arrêter à de pareilles distinctions : pour les diplomates, le gouvernement et la nation au nom de laquelle il traite, c'est tout un. Il n'est donc pas surprenant que, dans la correspondance de M. Adams et de lord Russell, aucune allusion ne soit faite à ce que la conduite du *gouvernement britannique* et celle de la *nation britannique* ont présenté de contradictoire, et pourtant là est le nœud de la difficulté. L'inefficacité du *Foreign Enlistment Act* a dépendu beaucoup moins de la nature de ses dispositions que de la multiplicité des obstacles apportés à sa mise en vigueur, par la sympathie que le Sud inspirait généralement à la nation anglaise.

Le gouvernement pouvait bien recommander aux officiers de la douane d'avoir toujours l'œil ouvert; mais à quoi bon, si ces derniers ne voyaient rien de ce qu'ils ne voulaient pas voir?

Le gouvernement pouvait bien ordonner des poursuites; mais à quoi bon, si les jurys étaient décidés à acquitter?

Le gouvernement pouvait bien chercher des coupables; mais à quoi bon, si l'impossibilité d'avoir des preuves résultait de celle d'obtenir des témoins qui consentissent à dire ce qu'ils savaient?

Au commencement de 1862, le navire *Florida* s'échappe de Liverpool. A peine est-il arrivé à Nassau, que le gouvernement le fait saisir. Quoi de mieux? Mais le procès est aussitôt suivi d'un acquittement. Voilà notre vaisseau libre de ses mouvements. Il force le blocus, va recevoir son armement à Mobile et arbore le pavillon des confédérés.

MM. Laird construisent, à Liverpool, un vaisseau manifestement destiné à servir la cause du Sud. Mais on aime trop le Sud, à Liverpool, pour que les *preuves suffisantes* soient obtenues. Il faut qu'on se contente de veiller. Bientôt cependant les preuves arrivent, fournies par M. Adams. Là-dessus, rapport concluant à la saisie. Mais voyez un peu le malheur! Le rapport, qui aurait pu être fait le 24 juillet, ne l'ayant été que le 29, le vaisseau, dans la matinée du 29, était parti!

Le 4 avril 1863, saisie de l'*Alexandra*. Procès; acquittement. L'*Alexandra* se rend à Nassau. Second procès et second acquittement.

Des poursuites sont intentées contre M. Rumball. C'était tout ce que le gouvernement était tenu de faire, n'est-ce pas? M. Rumball est jugé; mais, le 4 avril 1865, il est acquitté.

Des poursuites sont pareillement intentées contre le capitaine Corbett, prévenu d'avoir engagé l'équipage du

Sea King à se mettre au service des confédérés. Mais, en opposition aux témoignages formels qui l'accusent, s'élèvent d'autres témoignages non moins formels, et le jury lui accorde, comme il le devait, le bénéfice du doute.

Inutile de pousser plus loin cette énumération. Je me bornerai à noter que, lorsque M. Adams s'est plaint de ce qu'on avait laissé un des principaux agents des confédérés, M. J.-D. Bullock, diriger tout à son aise, de Liverpool, leurs opérations navales, il a été répondu à M. Adams que les preuves étaient insuffisantes.

La réponse est excellente à coup sûr, elle est péremptoire, et rien n'honore davantage les mœurs d'un pays que ce respect scrupuleux de la liberté. Mais d'où vient que, dans un si grand nombre de cas, les preuves se sont trouvées insuffisantes ? d'où vient que, devant les agents du Sud en ce pays, l'accusation s'est trouvée si souvent sans force? d'où vient que, pour établir la réalité des manœuvres les plus notoires, les témoignages ont si souvent fait défaut? C'est ce qu'on s'explique de reste quand on se rappelle avec quelle passion les Anglais, généralement parlant, avaient épousé la cause des confédérés.

La question, dès lors, se réduit à savoir si, au point de vue supérieur de l'équité, la *nation anglaise* est ou n'est pas responsable de l'impuissance du *gouvernement anglais* à faire respecter en fait une neutralité qu'avec tant d'éclat l'Angleterre avait proclamée en principe.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

ANNÉE 1865.

Pages.

I. Effet produit en Angleterre par l'encyclique du 8 décembre..... 1
II. Services rendus au catholicisme anglais par le principe de liberté que le pape excommunie..... 7
III. Quand le renard prêche, prenez garde à vos poules! 16
IV. Les Propriétaires d'églises..... 23
V. Le Culte du merveilleux à Londres..... 30
VI. Opulence de l'épiscopat anglais..... 39
VII. Incendie du théâtre de Surrey..... 43
VIII. Mort du cardinal Wiseman..... 48
IX. Les Orthodoxes de la haute Église..... 53
X. Le Tractarianisme..... 61
XI. L'*Histoire de César* lue en Angleterre..... 70
XII. Justice des hommes..... 75
XIII. Un innocent condamné à mort..... 81
XIV. Un scandale dans le monde officiel..... 85
XV. L'Angleterre en train de se convertir à la cause du Nord..... 93
XVI. Et l'avare Achéron ne lâche pas sa proie..... 98

Pages.

XVII. De quelle manière la justice criminelle est administrée en Angleterre 101
XVIII. Mort de Richard Cobden 106
XIX. Comme quoi Richard Cobden et John Bright étaient nécessaires l'un à l'autre 114
XX. Préoccupation de l'Angleterre touchant la durée de l'Empire 118
XXI. Si les whigs diffèrent beaucoup des tories 122
XXII. Acquittement de Pelizzoni 128
XXIII. Sensation produite en Angleterre par la défaite de Lee 140
XXIV. Une nouvelle à vérifier 146
XXV. Assassinat d'Abraham Lincoln 151
XXVI. Andrew Johnson diversement jugé en Angleterre .. 153
XXVII. Analyse de l'émotion produite en Angleterre par l'assassinat de Lincoln 159
XXVIII. Le Spectre de la réforme électorale dans la Chambre des communes 165
XXIX. Scandale Edmunds. Résumé de cette affaire 170
XXX. Sympathie de l'Angleterre pour Jefferson Davis, dénoncé par Adrien Johnson 177
XXXI. Les Fénians 182
XXXII. Ce que pensent les Anglais du discours prononcé par le prince Napoléon à Ajaccio 187
XXXIII. Une proclamation du président Johnson et la presse anglaise 191
XXXIV. Lord Brougham 195
XXXV. Mise en accusation de Lee. Explosion de colère à ce sujet dans le camp de l'aristocratie anglaise 199
XXXVI. Lord Westbury forcé d'abandonner « le sac de laine » 205
XXXVII. John Stuart Mill nommé membre de la Chambre des communes 212
XXXVIII. Les Élections métropolitaines 218
XXXIX. Mouvement des élections 221
XL. Le Radicalisme de John Stuart Mill 225
XLI. L'Élu du South Lancashire 229
XLII. Constance Kent 236
XLIII. Physionomie des élections en Angleterre 244
XLIV. Charlotte Winsor 250
XLV. La Viande menace de manquer 255
XLVI. Le Câble transatlantique 263
XLVII. A propos des fêtes de Cherbourg 266

Pages.
XLVIII. La Convention austro-prussienne..... 269
XLIX. Le Crime et la peste..... 274
L. La Convention de Gastein et l'opinion publique en Angleterre..... 280
LI. Les Fénians..... 285
LII. L'Irlande conspire..... 292
LIII. Situation de l'Irlande..... 298
LIV. L'Émigration irlandaise..... 305
LV. M. Adams et lord Russell..... 311
LVI. La Souscription à l'emprunt des confédérés..... 316
LVII. Mort de Palmerston. Ce que la Belgique doit à Palmerston..... 319
LVIII. Ce que lord Palmerston a fait pour la Pologne..... 325
LIX. Funérailles de lord Palmerston. Le secret de sa popularité en Angleterre..... 330
LX. Le plus Anglais des ministres..... 336
LXI. Politique supposée du nouveau ministère..... 346
LXII. Société pour la protection légale des Allemands à Londres..... 349
LXIII. D'où venait la force de lord Palmerston..... 355
LXIV. Il n'y a qu'un Anglais de moins..... 359
LXV. La Justice des civilisés à la Jamaïque..... 366
LXVI. Où Cobden a tort et où il a raison..... 375
LXVII. Les Exécutions de la Jamaïque et le *Times*..... 380
LXVIII. Un procès curieux..... 387
LXIX. Un argument tiré de l'histoire..... 392
LXX. Mort de Léopold, roi des Belges..... 401
LXXI. Effet produit en Angleterre par le message du président des États-Unis..... 409
LXXII. Préoccupation que la mort de Léopold donne à l'Angleterre..... 415
LXXIII. Débat entre les États-Unis et l'Angleterre..... 420

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

T